This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,141,836

Digitized by Google

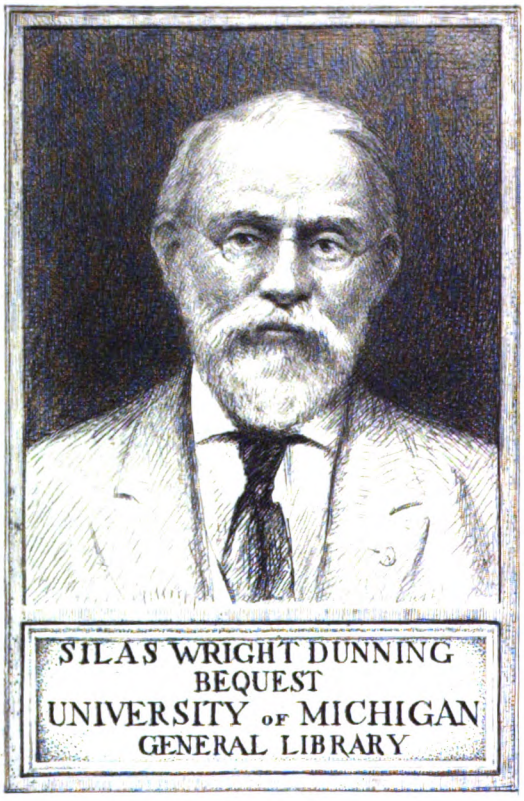

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
2
.S82

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Digitized by Google

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1915

PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

Digitized by Google

Digitized by Google

7-13-28
16143

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1915.

MM. P. GIRARD,	Président.
E. LEFÈVRE-PONTALIS,	Premier Vice-Président.
C. ENLART,	Deuxième Vice-Président.
le comte A. DE LOISNE,	Secrétaire.
E. MÂLE,	Secrétaire adjoint.
H. MARTIN,	Trésorier.
G. ESPINAS,	Bibliothécaire-Archiviste.

Membres de la Commission des Impressions.

MM. A. HÉRON DE VILLEFOSSE.
H. OMONT.
M. PROU.
E. MICHON.
Ph. LAUER.

Membres de la Commission de publication des METTENSIA.

MM. M. COLLIGNON.
H. OMONT.
R. CAGNAT.
A. BLANCHET.

Digitized by Google

Membres de la Commission des Fonds.

MM. G. LAFAYE.
A. BLANCHET.
N. VALOIS.

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 15 Juillet 1915.

MM.

1. Héron de Villefosse (Antoine), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), membre de la Commission des monuments historiques, rue Washington, 16 (5 janvier 1876-5 janvier 1898 — *Brunet de Presle-Le Blant*).
2. Heuzey (Léon), G. O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres et Académie des beaux-arts), directeur honoraire des Musées nationaux, professeur honoraire à l'École des Beaux-Arts, membre honoraire du Comité des travaux historiques et scientifiques, boulevard Exelmans, 90 (1er mai 1867-3 mai 1899 — *de La Saussaye-Chabouillet*).
3. Guiffrey (Jules), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), administrateur honoraire de la Manufacture nationale des Gobelins, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission des monuments historiques, boulevard Bonne-Nouvelle, 34 (7 février 1877-14 décembre 1904 — *Marion-Wescher*).
4. Thédenat (l'abbé Henry), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Campagne-Première, 7 (8 novembre 1882-2 mai 1906 — *de Barthélemy*).

Digitized by Google

MM.

5. Vogüé (le marquis Melchior de), C. ✱, membre de l'Institut (Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur, rue Fabert, 2 (4 juillet 1860-5 janvier 1911 — *Le Bas-Delisle*).
6. Schlumberger (Gustave), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, avenue Montaigne, 29 (7 février 1877-8 mars 1912 — *Boutaric-Longnon*).
7. Gaidoz (Henri), ✱, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, rue Servandoni, 22 (7 novembre 1877-5 février 1913 — *Renier-Saglio*).
8. Lasteyrie (le comte Robert de), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur honoraire à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission des monuments historiques, au Saillant, par Allassac (Corrèze), et à Paris, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis* (5 novembre 1879-3 décembre 1913 — *Egger-Mowat*).
9. . . . . .
10. . . . . .

Digitized by Google

LISTE

DES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

HONORAIRES

Au 15 Juillet 1915.

MM.

1. Helbig (Wolfgang), associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Rome, villa Lante sul Gianicolo (10 janvier 1893).
2. Hirschfeld (Otto), associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences et professeur à l'Université de Berlin, à Charlottenburg, près Berlin, Mommsenstrasse, 6 (10 janvier 1893).
3. Ouvaroff (la comtesse), présidente de la Société impériale archéologique de Moscou, à Moscou (8 avril 1893).
4. Lovatelli (la comtesse Ersilia Caetani), à Rome, palazzo Lovatelli, piazza Campitelli (7 juin 1893).
5. Schlosser (le chevalier Julius von), directeur des collections d'armes et d'objets d'art de la Maison impériale, à Vienne, Daungasse, 2 A (1er février 1905).
6. Pirenne (Henri), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Gand, à Gand, rue Neuve-Saint-Pierre, 132 (6 janvier 1909).
7. Bilson (John), vice-président du Royal archaeological Institute, membre du conseil de la Société des Antiquaires de Londres, à Hessle, Yorkshire (6 mars 1912).
8. Cantarelli (Luigi), professeur à l'Université de Rome, à Rome, piazza Manfredo Fanti, 132 (6 mars 1912).
9. . . . . .
10. . . . . .

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 15 Juillet 1915.

MM.

1. Duchesne (Mgr Louis), C. ✱, membre de l'Institut (Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur de l'École française de Rome, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, passage Stanislas, 2, et à Rome, au Palais Farnèse (3 décembre 1879 — *Deloche*).

2. Rougé (le vicomte Jacques de), au château de Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe) (5 juillet 1882 — *Quicherat*).

3. Bapst (Germain), ✱, rue d'Aguesseau, 9 (4 février 1885 — *Dumont*).

4. Collignon (Maxime), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, boulevard Saint-Germain, 88 (6 janvier 1886 — *Delisle*).

5. Babelon (Ernest), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, professeur au Collège de France, vice-président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), membre de la Commission des monuments historiques, rue de Verneuil, 30 (7 avril 1886 — *Passy*).

Digitized by Google

MM.

6. Ravaisson-Mollien (Charles), ✱, conservateur honoraire au Musée du Louvre, à Saint-Maurice (Seine), avenue de Gravelle, 104 (12 janvier 1887 — *Ramé*).

7. Homolle (Théophile), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres et Académie des beaux-arts), administrateur général de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission des monuments historiques, rue des Petits-Champs, 8 (4 mai 1887 — *Rayet*).

8. Durrieu (le comte Paul), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur honoraire au Musée du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, avenue Malakoff, 74 (7 mars 1888 — *Ch. Robert*).

9. Omont (Henri), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), inspecteur général des bibliothèques, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, vice-président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'histoire et de philologie), rue Raynouard, 17 (9 janvier 1889 — *Bordier*).

10. Baye (le baron J. de), avenue de la Grande-Armée, 58 (3 avril 1889 — *Aubert*).

11. Delaborde (le comte H.-François), ✱, professeur à l'École des chartes, rue de Phalsbourg, 14 (4 février 1891 — *Guérin*).

12. Martha (Jules), ✱, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, rue de Bagneux, 16 (4 février 1891 — *Perrot*).

13. Prou (Maurice), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'École des chartes, secrétaire du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), rue Madame, 75 (6 mai 1891 — *Nicard*).

Digitized by Google

MM.

14. Cagnat (René), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission des monuments historiques, boulevard du Montparnasse, 96 (6 janvier 1892 — *Flouest*).

15. Michon (Étienne), conservateur adjoint du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Barbet-de-Jouy, 26 (9 janvier 1895 — *de Laurière*).

16. Lafaye (Georges), ✻, professeur adjoint à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, boulevard Raspail, 126 (9 janvier 1895 — *Guillaume*).

17. Blanchet (Adrien), bibliothécaire honoraire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, boulevard Émile-Augier, 10 (11 décembre 1895 — *de Montaiglon*).

18. Valois (Noël), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste honoraire aux Archives nationales, secrétaire de la Société de l'histoire de France, rue de l'Abbaye, 13 (9 décembre 1896 — *de Rozière*).

19. Girard (Paul), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, rue du Cherche-Midi, 55 (9 décembre 1896 — *Courajod*).

20. Lefèvre-Pontalis (Eugène), ✻, professeur à l'École des chartes, directeur de la Société française d'archéologie, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de Phalsbourg, 13 (13 janvier 1897 — *Prost*).

Digitized by Google

MM.

21. Enlart (Camille), ✻, directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro, membre de la Commission des monuments historiques, rue de Vaugirard, 58 (3 mai 1899 — *Read*).

22. Martin (Henry), ✻, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, rue de Sully, 1 (5 juillet 1899 — *Duplessis*).

23. Tardif (Joseph), docteur en droit, cité Vaneau, 8 (5 juillet 1899 — *Heuzey*).

24. Monceaux (Paul), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, directeur adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, rue de Tournon, 12 (13 juin 1900 — *Saglio*).

25. Stein (Henri), conservateur aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Gay-Lussac, 38 (13 juin 1900 — *Longnon*).

26. Clément Pallu de Lessert (A.), docteur en droit, rue de Vaugirard, 23 (9 janvier 1901 — *Berger*).

27. Mély (Fernand de), rue de la Trémoille, 26 (4 février 1903 — *de la Noë*).

28. Maurice (Jules), rue Crevaux, 10 (4 février 1903 — *Müntz*).

29. Toutain (Jules), ✻, directeur adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, professeur à l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue du Four, 25 (3 février 1904 — *U. Robert*).

30. Mazerolle (Fernand), conservateur du Musée et des Archives de la Monnaie, à la Direction générale des monnaies et médailles, quai Conti, 11 (1er mars 1905 — *Mowat*).

Digitized by Google

MM.

31. Marquet de Vasselot (Jean-J.), conservateur adjoint du département des objets d'art du Moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, rue de Marignan, 19 (1er mars 1905 — *Guiffrey*).

32. Loisne (le comte Auguste Menche de), docteur en droit, rue de Varenne, 51 (4 avril 1906 — *Rey*).

33. Mâle (Émile), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, rue de Navarre, 11 (6 juin 1906 — *Thédenat*).

34. Espérandieu (le commandant Émile), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Clamart, avenue Victor-Hugo, 208 (4 juillet 1906 — *Molinier*).

35. Vitry (Paul), conservateur adjoint du département de la sculpture du Moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, professeur à l'École nationale des Arts décoratifs, avenue des Sycomores, 16 *bis* (9 janvier 1907 — *Bouchot*).

36. Lauer (Philippe), bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, boulevard Jules-Sandeau, 25 (5 décembre 1907 — *Beurlier*).

37. D'Allemagne (Henry), ✱, archiviste paléographe, rue des Mathurins, 30 (1er avril 1908 — *Hauvette*).

38. Roman (Joseph), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Bonaparte, 18 (3 juin 1908 — *de Boislisle*).

39. Chénon (Émile), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, rue des Écoles, 30 (1er juin 1910 — *d'Arbois de Jubainville*).

40. Espinas (Georges), attaché au ministère des Affaires étrangères, boulevard Saint-Germain, 198 (1er mars 1911 — *de Vogüé*).

Digitized by Google

MM.

41. Prinet (Max), directeur adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Versailles, rue d'Anjou, 10 (1er mai 1912 — *Schlumberger*).

42. Batiffol (Mgr Pierre), chanoine titulaire de Notre-Dame, rue Cujas, 2 (5 février 1913 — *Ruelle*).

43. Roy (Maurice), conseiller référendaire à la Cour des comptes, avenue Rapp, 20 (7 mai 1913 — *Gaidoz*).

44. Chapot (Victor), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, rue Madame, 69 (4 février 1914 — *de Lasteyrie*).

45. Serbat (Louis), archiviste paléographe, rue de Chateaubriand, 8 (4 février 1914 — *de La Tour*).

Digitized by Google

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS

Au 15 Juillet 1915.

Associés correspondants nationaux[1].

Ain.

MM.

*Nodet (le Dr Victor), à Bourg, place Bernard, 23 (6 juillet 1904).

Chanel (Émile), professeur au lycée Lalande, président de la Société des naturalistes de l'Ain, à Bourg, rue Bel-Air (6 mars 1907).

Aisne.

Pilloy (Jules), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Saint-Quentin, rue Calixte-Souplet, 28 (13 février 1884).

Vauvillé (Octave), à Pommiers, par Soissons, et à Paris, rue Christiani, 17 (2 mars 1887).

Souchon (Joseph), archiviste honoraire du département de l'Aisne, à Paris, rue Bridaine, 11 (4 mars 1891).

1. La Commission des impressions croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du règlement, la qualification d'*associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 membres résidants et aux 10 membres honoraires.

L'astérisque désigne les associés correspondants qui ont racheté leurs cotisations annuelles, conformément à l'article 32 du règlement.

Digitized by Google

MM.

Moreau-Nélaton (Étienne), ✱, à La Fère-en-Tardenois, et à Paris, faubourg Saint-Honoré, 73 *bis* (1er avril 1914).

Allier.

Lebrun (Eugène), au château de la Baume, au Veurdre, et au Vésinet (Seine-et-Oise), rue Thiers, 12 *bis* (5 juillet 1905).

Mallat (Antonin), à Beauregard, par Bellerive-sur-Allier, et à Paris, rue des Écoles, 24 (7 avril 1909).

Alpes (Basses-).

Ripert-Monclar (le marquis de), C. ✱, ministre plénipotentiaire, au château d'Allemagne, par Riez (4 février 1885).

Alpes (Hautes-).

* Manteyer (Georges Pinet de), au château de Manteyer, et à Paris, quai de Béthune, 34 (7 juin 1899).

Alpes-Maritimes.

La Mazelière (le marquis de), à Nice, Carabacel, 33, et à Paris, rue Barbet-de-Jouy, 40 (7 juin 1900).

Rouquette (le Dr), ✱, médecin-major de 1re classe en congé, correspondant du Ministère, à Nice, place de la Liberté, 4 (6 décembre 1905).

* Guebhard (le Dr Adrien), ✱, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, secrétaire perpétuel de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Saint-Vallier-de-Thiey, et à Paris, rue de l'Abbé-de-l'Epée, 4 (6 juin 1906).

Marguerite-de la Charlonie (P.), ingénieur des arts et manufactures, à Nice, rue Macarani, 13, et à Paris, rue Bonaparte, 21 (3 juin 1908).

Bensa (Thomas), directeur du Musée municipal des beaux-arts, à Nice, rue des Ponchettes, 15 (1er février 1911).

Digitized by Google

MM.

Levrot (Joseph), conservateur adjoint de la Bibliothèque et des Archives municipales, à Nice, rue Gioffredo, 60 (22 mai 1912).

Ardèche.

*Le Sourd (Auguste), à Saint-Maurice, par Baix, et à Paris, boulevard Saint-Germain, 189 (6 avril 1910).

Ardennes.

Vincent (le Dr Henri), à Vouziers, rue des Moulins (6 janvier 1892).

Liebbe (Elias), au château de Trugny, par Rethel, et à Paris, rue Pergolèse, 48 (14 septembre 1898).

Dieudonné (Adolphe), conservateur adjoint au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, à Carignan, et à Paris, boulevard de Clichy, 33 (1er février 1899).

Ariège.

Bégouen (le comte), au château des Espas, à Montesquieu-Avantés, par Saint-Girons.

Aube.

Le Clert (Louis), conservateur du Musée archéologique de Troyes, à Troyes, rue Ambroise-Cottet, 4 (4 mars 1891).

La Boullaye (Ernest Arbeltier de), à Troyes, rue de la Monnaie, 38 (16 mai 1894).

Tillet (Jules), architecte en chef des monuments historiques, à Nogent-sur-Seine, et à Paris, rue de Miromesnil, 76 (1er juillet 1914).

Aude.

Amardel (Gabriel), à Narbonne (5 juillet 1893).

Bouches-du-Rhône.

Clerc (Michel), correspondant de l'Institut (Académie

Digitized by Google

MM.

des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de l'Université d'Aix-Marseille, directeur du Musée d'archéologie de Marseille, à Marseille, château Borély (7 décembre 1898).

Gérin-Ricard (Henry de), secrétaire perpétuel de la Société de statistique de Marseille, à Marseille, rue Wulfran-Puget, 33 (5 février 1902).

Arnaud d'Agnel (l'abbé G.), à Marseille, rue Monteaux, 10 (5 novembre 1902).

Calvados.

*Rainaud (Armand), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Caen, à Caen (27 février 1889).

Besnier (Maurice), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Caen, à Caen, rue Bicoquet, 62 (7 mars 1900).

Cantal.

Pagès-Allary (J.), à Murat (2 février 1910).

Charente-Inférieure.

Musset (Georges), bibliothécaire de la ville de La Rochelle, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à La Rochelle, rue Gargoulleau (6 février 1884).

Cher.

Goy (Pierre de), au château d'Étrechy, par Dun-sur-Auron (2 avril 1884).

Saint-Venant (Julien Barré de), ✻, inspecteur des eaux et forêts en retraite, ancien président de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges, rue de la Petite-Armée, 1 (3 janvier 1900).

Gauchery (Paul), ingénieur-architecte, à Vierzon (6 mai 1903).

Digitized by Google

MM.

Bengy-Puyvallée (Maurice de), archiviste paléographe, à Villecomte, par Les Aix-d'Angillon, et à Paris, avenue de Clichy, 91 (4 avril 1906).

Deshoulières (François), directeur adjoint de la Société française d'archéologie, au château de l'Isle-sur-Arnon, par Ids-Saint-Roch, et à Paris, rue de la Tour, 49 (9 janvier 1907).

Roger (Octave), bibliothécaire de la Société des Antiquaires du Centre, président de la Commission du Musée de Bourges, à Bourges, rue Moyenne, 24 (7 juillet 1915).

Corse.

* Bonaparte (le prince Roland), membre de l'Institut (Académie des sciences), à Calvi, et à Paris, avenue d'Iéna, 10 (3 juin 1891).

Côte-d'Or.

Arbaumont (Jules d'), président honoraire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, aux Argentières, près Dijon (15 novembre 1865).

Montille (Léonce de), ✻, président de la Société d'histoire de Beaune, à Beaune, rue Maufoux, 40 (7 avril 1880).

Louis-Lucas (Paul), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Dijon, à Dijon, boulevard Carnot, 2 (5 mars 1884).

Millon (Henry), conseiller à la cour d'appel de Dijon, à Dijon, rue du Palais, 23 (2 juillet 1884).

Lejay (l'abbé Paul), agrégé de l'Université, professeur à l'Institut catholique de Paris, à Pontailler-sur-Saône, et à Paris, rue du Cherche-Midi, 119 (5 mars 1890).

Daguin (Fernand), ✻, docteur en droit, à Chamesson, et à Paris, rue de l'Université, 29 (6 février 1895).

Corot (Henry), à Savoisy (1er avril 1896).

Digitized by Google

MM.

Poinssot (Louis), inspecteur des antiquités et des arts de la Régence de Tunis, à Dijon, et à Paris, rue Pierre-Nicole, 7 (1er mars 1899).

*Truchis (le vicomte Pierre de), au château de Dracy, par Vitteaux (30 mars 1904).

Brulard (le Dr René), à Dijon, rue Amiral-Roussin, 2 (10 janvier 1906).

Epery (le Dr René), à Dijon, place Grangier, 6 (1er décembre 1909).

Esboulard d'Anisy (P.), à Beaune (31 mars 1915).

Dordogne.

Fayolle (le marquis Gérard de), président de la Société historique et archéologique du Périgord, conservateur du Musée du Périgord, au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre, et à Périgueux, rue du Plantier, 18 (3 juin 1885).

Cheylud (Émile), à La Roche-Chalais (23 février 1898).

*Babut (le commandant A.), ✻, à Monfaucon, par Le Fleix, et à Paris, rue des Gatines, 23 (3 avril 1907).

Doubs.

Ebersolt (Jean), à Montbéliard, et à Paris, rue Charles-Dickens, 1 (6 mai 1914).

Drôme.

Chevalier (le chanoine Ulysse), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Romans, rue des Clercs, 3 (3 février 1869).

Vallentin du Cheylard (Roger), à Montélimar, rue du Jeu-de-Paume (4 juin 1890).

Breghot du Lut (F.), au château de Confolin, à Bourg-lès-Valence (7 juin 1905).

Eure.

Régnier (Louis), à Évreux, rue du Meilet, 17 (6 mars 1890).

Digitized by Google

MM.

Porée (le chanoine Adolphe), curé de Bournainville, par Thiberville (23 avril 1890).

* Coutil (Léon), à Saint-Pierre-du-Vauvray (6 mars 1895).

Join-Lambert (Arthur), conseiller général de l'Eure, au château de Livet, par Pont-Authou (7 avril 1897).

Quilgars (Henry), à Évreux, boulevard de l'Étoile, 19 (23 février 1898).

Vasnier (Henri), ✻, lauréat de l'Institut, à Saint-Georges-de-Vièvre (6 juillet 1904).

Engelhard (le capitaine Ch.), ✻, à Saint-Michel-de-la-Haye, par Bourg-Achard (6 février 1907).

Sayve (le marquis de), à Saint-Germain-la-Campagne, et à Paris, avenue Rapp, 20 (6 mai 1914).

Eure-et-Loir.

Janssens (le comte Gaston de), au château de Romainville, par Cloyes, et à Paris, rue Vineuse, 9 *bis* (4 mai 1892).

Merlet (René), archiviste honoraire d'Eure-et-Loir, à Chartres, rue de Beauvais, 14 (7 mai 1902).

Bonnard (L.), ✻, docteur en droit, membre de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres, rue des Grenets, 15, et à Paris, rue de Courcelles, 119 (5 février 1908).

Gard.

Marignan (Albert), à Fonsfougacière, par Aigues-Vives, et à Paris, rue des Beaux-Arts, 5 (4 février 1891).

Bary (Albert de), ancien officier d'état-major, au château de Rousson, par Salindres, et à Paris, avenue de la Bourdonnais, 15 (5 avril 1911).

Garonne (Haute-).

* Pasquier (Félix), archiviste du département de la Haute-Garonne, à Toulouse, rue Saint-Antoine-du-T, 6 (2 novembre 1887).

Digitized by Google

Gers.

MM.

Lacave La Plagne-Barris (le baron Joseph), au château de la Plagne, par Montesquiou (7 mai 1890).

Lauzun (Philippe), à Valence-sur-Baïse (26 juillet 1899).

Gironde.

Jullian (Camille), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission des monuments historiques, à Bordeaux, rue Vital-Carles, 14, et à Paris, rue du Luxembourg, 30 (10 janvier 1894).

*Mareuse (Edgar), à Bègles, et à Paris, boulevard Haussmann, 81 (5 juin 1895).

Paris (Pierre), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, directeur de l'Institut hispanique de Madrid, directeur de l'École municipale des Beaux-Arts, à Bordeaux, à l'École municipale des Beaux-Arts (23 février 1898).

Brutails (Auguste), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste de la Gironde, chargé de cours à la Faculté des lettres de Bordeaux, juge au tribunal supérieur d'Andorre, à Bordeaux, rue d'Aviau, 13 (20 avril 1898).

Amtmann (Théodore), archiviste et bibliothécaire de la Société archéologique de la Gironde, à Bordeaux, rue Doidy, 26 (26 avril 1898).

*Lur-Saluces (le marquis Alexandre de), à Sauternes, et à Paris, rue Dumont-d'Urville, 10 (3 février 1904).

Fourché (P.), à Arcachon, villa Menton, place Brémontier (3 février 1904).

Digitized by Google

Hérault.

MM.

Cazalis de Fondouce (Paul), ingénieur civil, à Montpellier, rue des Étuves, 18 (12 juin 1878).

Berthelé (Joseph), archiviste du département de l'Hérault, à Montpellier, rue des Patriotes, 36 (7 novembre 1883).

Joubin (André), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier, à Montpellier, avenue du Stand, 10 (6 mars 1901).

Bonnet (Émile), avocat à la cour d'appel, à Montpellier, rue du Faubourg-Saint-Jaumes, 11 (7 mai 1902).

Sahuc (Joseph), à Saint-Pons-de-Thomières (5 décembre 1906).

Le Bars (Yvon), au château de Mercorent, près Béziers (1er décembre 1909).

Granier (le chanoine M.), à Montpellier, rue Carré-du-Roi, 20 (1er avril 1914).

Ille-et-Vilaine.

Joüon des Longrais (Frédéric), à Rennes, place des Lices, 28 (11 avril 1881).

Bossard (l'abbé Pierre), à Bruz (10 janvier 1900).

Indre.

Creusot (J.), à Châteauroux, rue des Notaires, 1 (7 mars 1900).

La Véronne (Geoffroy de), au château du Bouchet, par Rosnay, et à Paris, rue de Grenelle, 121 *bis* (1er juin 1910).

Gontaut-Biron (le comte Guillaume de), au château de Diors, et à Paris, rue Barbet-de-Jouy, 1 (2 juillet 1913).

Digitized by Google

Indre-et-Loire.

MM.

Beaumont (le comte Charles de), à Chatigny, par Fondettes, et à Paris, rue de Grenelle, 134 (24 juillet 1894).

Joulin (Léon), O. ✱, membre de la Société archéologique du Midi de la France, à Tours, rue d'Entraygues, 81 (3 décembre 1902).

Isère.

Delachenal (Roland), à Crémieu, et à Paris, rue de Babylone, 4 (5 juin 1895).

Bizot (Ernest), conservateur du Musée et de la Bibliothèque de Vienne, à Vienne, rue Victor-Hugo, 51 (6 novembre 1900).

Muller (Hippolyte), bibliothécaire de l'École de médecine, à Grenoble (7 novembre 1906).

Jura.

Guichard (l'abbé Alphonse), docteur en théologie, curé de Grozon (6 février 1889).

Brune (l'abbé Paul), curé de Mont-sous-Vaudrey (6 mars 1889).

Landes.

Tholin (Georges), ✱, archiviste honoraire de Lot-et-Garonne, à la Mirande, Saint-Sever-sur-Adour (5 mars 1873).

Bouglon (le baron de), à La Bastide-d'Armagnac (1er juillet 1903).

Loir-et-Cher.

* Plat (l'abbé Gabriel), à Vendôme (3 avril 1907).

Digitized by Google

MM.

Marchéville (Louis de), au château de Lassay, par Romorantin, et à Paris, rue Meissonier, 4 (3 décembre 1914).

Loire.

Brassart (Éleuthère), à Montbrison (4 novembre 1885).

Saint-Pulgent (A. de), à Montbrison (12 décembre 1900).

Desjoyeaux (Claude-Noël), au château de la Garde, par Montbrison, et à Paris, rue du Bac, 108 (5 mars 1913).

Thiollier (Noël), notaire, à Saint-Étienne, rue du Général-Foy, 10 (1er juillet 1914).

Loire (Haute-).

Rouchon (Ulysse), secrétaire de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, au Puy (1er juillet 1909).

Loiret.

Casati (Charles), ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, au château de la Javelière, par Boiscommun, et à Paris, rue de Prony, 29 (5 mars 1873).

Couret (le comte Alphonse), ancien magistrat, à Orléans, rue du Devidet, 16, et à Paris, rue Rousselet, 1 (7 novembre 1877).

*Banchereau (J.), à Orléans, quai Barentin, 6 (7 février 1912).

Harcourt (le comte Louis d'), ✻, au château de Pont-Chevron, par Ouzouer-sur-Trézée, et à Paris, avenue Bosquet, 9 (7 mai 1913).

Lozère.

Barbot (Jules), à Mende (1er juillet 1903).

Digitized by Google

Maine-et-Loire.

MM.

Farcy (Louis de), à Angers, rue du Canal, 23 (30 janvier 1884).

Urseau (le chanoine Charles), chanoine titulaire de la cathédrale d'Angers, à Angers (7 mars 1906).

Marne.

Demaison (Louis), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste honoraire de la ville de Reims, à Reims, rue Nicolas-Perseval, 21 (20 juillet 1881).

Jadart (Henri), ✱, secrétaire général de l'Académie de Reims, bibliothécaire de la ville et conservateur du Musée de Reims, à Reims, rue du Couchant, 15 (5 novembre 1884).

Tausserat-Radel (Alexandre), ✱, archiviste au ministère des Affaires étrangères, à Vinay, par Épernay, et à Paris, rue Friant, 36 (11 janvier 1888).

Millard (l'abbé Aristide), curé de Saint-Gond, par Sézanne (12 juin 1889).

Krafft (Hugues), ✱, au château de Toussicourt, par Hermonville, et à Paris, rue de Lubeck, 42 (4 juillet 1906).

Marne (Haute-).

Royer (Charles), conservateur du Musée de Langres, à Langres (4 décembre 1889).

Marcel (le chanoine Louis), supérieur du petit séminaire de Langres, à Langres (6 juillet 1892).

Montremy (François de), attaché au Musée de Cluny, à Nomécourt, par Joinville, et à Paris, rue de la Trémoïlle, 2 (5 juin 1911).

Digitized by Google

Meurthe-et-Moselle.

MM.

Germain de Maidy (Léon), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy, rue Héré, 26 (7 mars 1883).

Perdrizet (Paul), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, à Nancy, avenue de la Garenne, 4 (6 mars 1901).

Beaupré (le comte Jules), à Nancy, rue de Serre, 18 (1er février 1905).

Goury (Georges), ancien conservateur au Musée lorrain, à Nancy, rue des Tiercelins, 5 (3 mars 1909).

Launay (Robert Buhot de), à Toul, rue de la République, 3 (5 février 1913).

Morbihan.

L'Estourbeillon (le marquis de), député, à Vannes, place de l'Évêché, 5, et à Paris, boulevard Saint-Michel, 21 (14 décembre 1887).

Grand (Roger), ancien archiviste du Cantal, à Kerverho, Arradon, par Vannes (5 juin 1901).

Aveneau de la Grancière, président de la Société polymathique du Morbihan, conservateur au Musée archéologique de Vannes, au château de Beaulieu, par Bignan (5 février 1902).

Nièvre.

Lespinasse (René Leblanc de), archiviste paléographe, au château de Luanges, par Guérigny, et à Paris, rue du Bac, 44 (1er juillet 1868).

Mirot (Léon), archiviste aux Archives nationales, à Clamecy, et à Versailles, rue Royale, 75 (1er mars 1899).

Digitized by Google

MM.

Faulquier (Bernard), archiviste paléographe, au château de Montjoux, par Saint-Honoré, et à Paris, boulevard Haussmann, 157 (7 novembre 1900).

Nord.

Rigaux (Henry), à Lille, rue du Chaufour, 14 (4 février 1874).

Hénault (Maurice), archiviste et sous-bibliothécaire de la ville de Valenciennes, à Valenciennes (11 décembre 1895).

Du Teil (le baron Joseph), ✱, à Saint-Momelin, par Watten, et à Paris, quai Debilly, 2 (5 juin 1901).

Théry (Louis), avocat, à Lille, square Duthilleul, 17 (30 mars 1904).

Théodore (Émile), conservateur adjoint des Musées (Palais des Beaux-Arts), à Lille, rue Solférino, 197 (6 décembre 1905).

Chabrun (César), docteur en droit, professeur à l'Institut catholique de Lille, à Lille, rue d'Holbach, 14 (10 janvier 1906).

Leuridan (l'abbé Théodore), archiviste du diocèse de Cambrai, à Roubaix, rue des Arts, 14 (9 janvier 1907).

Bauchond (Maurice), docteur en droit, membre de la Commission historique du département du Nord, à Valenciennes, place du Neuf-Bourg, 28 (3 avril 1907).

Oise.

Caix de Saint-Aymour (le comte Amédée de), membre de la Commission des monuments historiques, à Senlis, et à Paris, boulevard Pereire, 198 (13 décembre 1876).

Muller (le chanoine Eugène), aumônier de l'hospice Condé, à Chantilly (25 juillet 1888).

Digitized by Google

MM.

* Bonnault d'Houët (le baron Xavier de), archiviste paléographe, à Compiègne, place du Château (14 avril 1897).

Leblond (le Dr Victor), président de la Société académique de l'Oise, à Beauvais, rue des Halles, 74 (6 mars 1907).

Orne.

Duval (Louis), archiviste honoraire du département de l'Orne, à Alençon, rue de Cazault, 47 (18 février 1868).

Godet (l'abbé Henri), curé du Pas-Saint-Lhomer, par Moutiers-au-Perche (7 avril 1886).

Boutry (Léon), à Alençon, rue de la Barre, 5 (7 février 1900).

Charencey (le comte de), au château de Champthierry, par Saint-Maurice-lez-Charencey, et à Paris, rue de l'Université, 72 (3 juin 1908).

Tournouër (Henri), au château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par Nocé, et à Paris, boulevard Raspail, 5 (5 mars 1913).

Pas-de-Calais.

Lhomel (le comte Georges de), à Montreuil-sur-Mer, et à Paris, rue Marbeuf, 27 (7 décembre 1898).

Rodière (Roger), à Montreuil-sur-Mer (5 novembre 1902).

* Drouet (Édouard), ingénieur aux mines de Liévin, à Liévin (1er avril 1908).

Puy-de-Dôme.

Audollent (Auguste), doyen de la Faculté des lettres de l'Université, directeur du Musée municipal de Clermont-Ferrand, à Clermont-Ferrand, chemin de l'Oradou, 1 (5 mars 1890).

Digitized by Google

MM.

Charvilhat (le Dr G.), à Clermont-Ferrand, rue Blatin, 4 (6 janvier 1909).

Pyrénées (Basses-).

Croizier (le marquis de), ✱, membre du Conseil supérieur des colonies, au château de Jouandin, à Bayonne, côte Saint-Étienne (9 novembre 1892).

* Lemaire (Arthur), à Saint-Jean-de-Luz, et à Paris, rue de Rome, 35 (3 février 1897).

Zeiller (Jacques), agrégé de l'Université, professeur à l'Université de Fribourg, à Jurançon, près Pau, et à Paris, rue du Vieux-Colombier, 8 (1er mai 1901).

Gramont (le comte Sanche de), au château de Vignal, par Pau, et à Paris, rue de l'Université, 179 (4 février 1914).

Pyrénées-Orientales.

Carsalade du Pont (Mgr Jules de), évêque de Perpignan (10 juillet 1889).

Puig (Joseph), à Perpignan (7 janvier 1914).

Rhône.

Condamin (le chanoine James), professeur à l'Institut catholique de Lyon, place Bellecour, 26 (2 avril 1890).

Buche (Joseph), professeur au lycée de Lyon (Saint-Rambert), à Lyon, rue Mont-Bernard, 6 (25 janvier 1899).

Vial (E.), à Lyon, quai de la Charité, 29 (1er février 1905).

Birot (le Dr J.), à Lyon, rue du Plat, 31 (5 avril 1905).

* Beyssac (Jean), à Lyon, quai de l'Archevêché, 15 (7 juin 1905).

Chervin (le Dr), à Thizy, et à Paris, avenue Victor-Hugo, 82 (6 juillet 1910).

Billiard (Raymond), à Charentay, et à Lyon, quai Saint-Vincent, 23 (7 décembre 1910).

Digitized by Google

MM.

Germain de Montauzan (Camille), chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon, à Lyon, rue Franklin, 57 (1er février 1911).

Bégule (Lucien), à Lyon, rue Sala, 3 (3 janvier 1912).

Saône-et-Loire.

Charmasse (Anatole de), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Autun (14 mars 1866).

Deseilligny (Jules Pierrot-), à Autun, et à Paris, avenue Henri-Martin, 47 (14 décembre 1887).

Bidault de Grésigny, au château de Boulay, par Baudrières (2 mai 1906).

Boirot (Max), à Bourbon-Lancy, et à Paris, rue Lamartine, 26 (2 juin 1909).

Hannezo (Jules), à Mâcon, rue Bel-Air, 5 (8 janvier 1913).

Sarthe.

Menjot d'Elbenne (le vicomte Samuel), à Couléon, par La Chapelle-Saint-Rémy (17 juillet 1895).

Triger (Robert), inspecteur général de la Société française d'archéologie, au Mans, rue de l'Ancien-Évêché, 5 (7 mai 1902).

Fleury (Gabriel), imprimeur, à Mamers (2 décembre 1903).

Seine.

Bayet (Charles), C. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur honoraire de l'enseignement supérieur, à Paris, rue de Talleyrand, 3 (2 juillet 1879).

* Sorlin-Dorigny (Albert), à Paris, avenue Félix-Faure, 32 (1er juin 1881).

Weiss (André), ✻, membre de l'Institut (Académie des

Digitized by Google

MM.

sciences morales et politiques), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, à Paris, place de Breteuil, 8 (5 mars 1884).

Bloch (Gustave), O. ✱, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, à Paris, avenue d'Orléans, 118 (11 juin 1884).

Bordes (l'abbé Jean-Marie), à Paris, boulevard Raspail, 234 (4 mars 1885).

Villenoisy (François de), bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, à Paris, rue Washington, 32 (1er juillet 1891).

Leprieur (Paul), ✱, conservateur du département des peintures, des dessins et de la chalcographie au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, à Paris, rue des Écoles, 38 (6 janvier 1892).

Bordeaux (Paul), à Neuilly-sur-Seine, boulevard Maillot, 98 (3 février 1892).

Fournier (Paul), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, à Paris, rue Campagne-Première, 6 *bis* (5 juillet 1893).

*Durighello (Ange), à Neuilly-sur-Seine, rue Charles-Laffitte, 25 *ter* (10 janvier 1894).

Castanier (Prosper), à Choisy-le-Roi (24 janvier 1894).

*Eude (Émile), ingénieur-architecte, à Paris, rue François-Millet, 12 (3 juillet 1895).

Séjourné (le R. P. Joseph), à Paris, rue du Bac, 34 (11 décembre 1895).

Capitan (le Dr Louis), ✱, membre de l'Académie de médecine, professeur à l'École d'anthropologie, chargé de cours au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, vice-président de la Commission des monuments mégalithiques, à Paris, rue des Ursulines, 5 (6 janvier 1897).

Digitized by Google

MM.

* Castellane (le comte Henri de), à Paris, rue Saint-Dominique, 11 (4 mai 1898).

* Expert (Henry), sous-bibliothécaire au Conservatoire national de musique, à Antony (Seine), rue Velpeau, 18 (1er juin 1898).

Gaudin (Paul), ingénieur, à Paris, rue de la Grande-Chaumière, 6 (12 juillet 1899).

Guimet (Émile), O. ✻, directeur du Musée Guimet, à Paris, au Musée Guimet, place d'Iéna (4 avril 1900).

Swarte (Victor de), ✻, à Paris, rue Bassano, 5 (5 juin 1901).

Kœchlin (Raymond), membre du Conseil des Musées nationaux, président de la Société des Amis du Louvre, à Paris, quai de Béthune, 32 (4 décembre 1901).

Lacombe (Paul), ✻, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, à Paris, rue de Moscou, 5 (5 mars 1902).

Rousseau (F.), à Paris, rue Claude-Bernard, 63 (3 décembre 1902).

Poupardin (René), secrétaire de l'École des chartes, directeur adjoint à l'École des Hautes-Études, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Paris, boulevard Saint-Michel, 72 (4 mars 1903).

Furcy-Raynaud (Marc), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, à Paris, avenue des Champs-Élysées, 120 (11 mars 1903).

Dimier (Louis), agrégé de l'Université, à Paris, rue du Puits-l'Ermite, 8 (2 décembre 1903).

Vidier (Alexandre), inspecteur général des bibliothèques et des archives, à Boulogne-sur-Seine, rue de Sèvres, 25 (3 février 1904).

Magne (Charles), secrétaire général du Comité d'études archéologiques et historiques de la Montagne-Sainte-Geneviève, à Paris, avenue des Gobelins, 47 (2 mars 1904).

Digitized by Google

MM.

Boinet (Amédée), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, boulevard Raspail, 286 (30 mars 1904).

Buttin (Charles), à Paris, villa Mozart, 3 (6 juillet 1904).

Lemoisne (Paul-André), bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale, à Thiais, et à Paris, rue de l'Université, 91 (6 juillet 1904).

*Nocq (Henry), ✻, à Paris, quai Bourbon, 29 (1er mars 1905).

Aubert (Félix), archiviste paléographe, avocat à la Cour d'appel de Paris, à Saint-Mandé, rue de l'Épinette, 17 (6 décembre 1905).

Roche (Denis), à Paris, boulevard Raspail, 99 (7 mars 1906).

Lefebvre des Noëttes (le commandant), ✻, à Paris, quai Bourbon, 19 (7 mars 1906).

*Langlois (l'abbé M.), bibliothécaire de l'Institut catholique de Paris, à Paris, boulevard Montparnasse, 150 (3 mai 1906).

Manneville (Charles), secrétaire général adjoint du Comité d'études archéologiques et historiques de la Montagne-Sainte-Geneviève, à Paris, avenue des Gobelins, 9 (6 juin 1906).

*Jameson (Robert), à Paris, avenue Vélasquez, 6 (4 juillet 1906).

Martin-Chabot (Fernand), archiviste aux Archives nationales, à Paris, rue de Lille, 37 (9 janvier 1907).

Martroye (François), à Paris, boulevard Saint-Germain, 131 (1er avril 1908).

Corbierre (l'abbé Auguste), à Paris, rue Cassette, 7 (3 juin 1908).

*Picard (Auguste), C. ✻, directeur honoraire de l'exploitation à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, à Paris, rue de Maubeuge, 73 (2 décembre 1908).

*Lefèvre (Louis-Eugène), à Paris, rue Jouffroy, 36 *bis* (3 mars 1909).

Digitized by Google

MM.

Aubert (Marcel), bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale, à Paris, rue des Saints-Pères, 13 (5 mai 1909).

Chatelain (Louis), attaché à la Bibliothèque nationale, à Paris, rue de la Sorbonne, 17 (1er décembre 1909).

* Morin-Jean, à Paris, boulevard de Clichy, 33 *bis* (5 mars 1913).

Gobillot (René), bibliothécaire à la Bibliothèque d'art et d'archéologie, à Paris, avenue Kléber, 77 (4 mars 1914).

Seine-et-Marne.

Héron de Villefosse (Étienne), ✻, à Chartronges, par la Ferté-Gaucher, et à Paris, rue de l'Université, 29 (2 juin 1886).

* Ridder (André de), conservateur adjoint du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, au Mée, et à Paris, rue de Marignan, 22 (8 mai 1901).

Gassies (Georges), professeur de première au collège de Meaux, vice-président de la Société littéraire et historique de la Brie, à Meaux, impasse Hattingais, 3, rue de la Cordonnerie (5 février 1902).

* Mayeux (Albert), architecte diplômé du gouvernement, à Lagny, et à Paris, rue Joubert, 39 (6 mai 1903).

Husson (Georges), vice-président de la Société littéraire et historique de la Brie, à Couilly, pavillon des Caves (6 mai 1908).

Meuret (Maurice), à Fontainebleau, rue Saint-Merry, 130, et à Paris, rue de Berry, 33 (2 décembre 1908).

Seine-et-Oise.

Chardin (Paul), à Ville-d'Avray, et à Paris, rue des Sablons, 36 (10 décembre 1873).

Digitized by Google

MM.

Thélier (Ernest), à Marly-le-Roy, château du Chenil, et à Paris, boulevard de Courcelles, 66 (12 février 1890).

Martin-Sabon (Félix), ingénieur, à Ronquerolles, et à Paris, rue Mansart, 5 *bis* (2 avril 1890).

Legrand (Maxime), à Étampes, rue Saint-Jacques, 98 (10 janvier 1900).

*Rey (Auguste), à Saint-Prix, et à Paris, rue Sainte-Cécile, 8 (4 avril 1900).

Guiffrey (Jean), conservateur adjoint du département des peintures, des dessins et de la chalcographie au Musée du Louvre, à Saint-Cyr, villa Saint-Jean, et à Paris, boulevard Bonne-Nouvelle, 34 (6 février 1901).

Gusman (Pierre), artiste peintre, à Grosrouvre, et à Paris, boulevard Edgar-Quinet, 22 (6 mars 1901).

*Rodocanachi (Emmanuel), ✱, à Andilly, et à Paris, rue de Lisbonne, 54 (11 mars 1903).

Depoin (Joseph), secrétaire général de la Société historique du Vexin, à Pontoise, et à Paris, boulevard Saint-Germain, 150 (4 mai 1904).

*Morgan (Jacques de), C. ✱, directeur général honoraire des antiquités de l'Égypte, ancien délégué général en Perse du ministre de l'Instruction publique, à Croissy-sur-Seine, rue Alfred-Dormeuil, 1, et à Paris, rue des Ursulines, 5 (1er mars 1905).

*Biver (Paul), au château de Villiers-le-Bâcle, par Gif, et à Paris, rue de Prony, 14 (6 janvier 1909).

Lesort (André), archiviste du département de Seine-et-Oise, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Versailles, rue Mademoiselle, 35 (5 avril 1909).

*Bouclier (Albert), trésorier de la Société française de numismatique, au château du Rouvray, par Condé-sur-Vesgre, et à Paris, avenue de Messine, 30 (5 janvier 1910).

Besnard (Charles-Henri), architecte, aux Ormes, par Saint-

Digitized by Google

MM.

Rémy-lès-Chevreuse, et à Paris, rue de Bagneux, 16 (6 avril 1910).

*Rhein (André), archiviste paléographe, à Versailles, rue Neuve, 11 (4 mai 1910).

Formigé (Jules), à Montfermeil, boulevard Hardy, 1, et à Paris, quai Debilly, 52 (15 mai 1912).

Saint-Périer (le comte de Poilloue de), à Morigny, par Étampes, et à Paris, rue du Bac, 24 (8 janvier 1913).

Courcel (Valentin Chodron de), à Montcourcel, par Athis-Mons, et à Paris, rue de Vaugirard, 20 (5 février 1913).

Lorin (Félix), à Rambouillet, rue de Paris, 2, et à Paris, quai Debilly, 52 (3 juin 1914).

Seine-Inférieure.

Allard (Paul), ancien magistrat, à Senneville, par Fécamp (10 décembre 1879).

Le Breton (Gaston), O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), directeur honoraire du Musée archéologique départemental, à Rouen, rue Thiers, 25 *bis* (1er février 1882).

Kermaingant (Pierre-Paul Laffleur de), ✻, ingénieur, au Tréport, et à Paris, avenue des Champs-Elysées, 102 (3 janvier 1883).

Prévost (Gustave), ancien magistrat, à Rouen, rue Chasselièvre, 52 (6 juin 1888).

Foville (Jean de), bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, à Rouen, et à Paris, rue de Lille, 30 (9 janvier 1901).

Costa de Beauregard (le comte Olivier), au château de Sainte-Foy, par Longueville (3 avril 1901).

Vesly (Léon de), directeur du Musée départemental des antiquités, à Rouen, rue des Arsins, 1 (5 mars 1902).

Coutan (le Dr), à Rouen, rue d'Ernemont, 10 (14 décembre 1904).

Digitized by Google

Sèvres (Deux-).

MM.

MARTIN (Gabriel), ✻, à Airvault, et à Paris, rue de Villersexel, 7 (1er juin 1904).

CLOUZOT (Étienne), attaché à la Bibliothèque historique de la ville de Paris, à Niort, et à Fontenay-sous-Bois (Seine), rue Dalayrac, 37 (5 avril 1905).

CLOUZOT (Henri), conservateur de la Bibliothèque municipale Forney de Paris, à Niort, et à Fontenay-sous-Bois, rue Dalayrac, 37 (7 février 1906).

Somme.

DUHAMEL-DECÉJEAN (Charles), ancien secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, au château de Nesle, à Nesle (23 juillet 1884).

GUYENCOURT (Robert DE), à Amiens, rue Gloriette, 1 (9 janvier 1889).

* GUERLIN (Robert), ancien président de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, rue Saint-Louis, 30 (3 février 1892).

MACQUERON (Henri), à Abbeville (7 novembre 1900).

BOULANGER (C.), ✻, ancien notaire, conservateur honoraire du Musée, à Péronne (9 janvier 1901).

* DES FORTS (Philippe FEUGÈRE), archiviste paléographe, au château d'Yonville, par Hallencourt, et à Paris, rue de Sèvres, 29 (1er juin 1904).

DUBOIS (Pierre), à Amiens, rue Pierre-l'Ermite (6 juin 1906).

VALOIS (Jules DE), à Aumâtre, par Oisemont (7 février 1912).

Tarn.

ANDRIEU (Jean), greffier du Tribunal civil, à Albi, rue du Séminaire, 42 (5 novembre 1913).

Digitized by Google

Tarn-et-Garonne.

MM.

Bruston (Charles), ✻, ancien doyen de la Faculté de théologie protestante de l'Université de Toulouse, à Montauban, rue de la Banque, 37, et à Paris, avenue Mozart, 79 (7 mars 1894).

Var.

Roustan (François), architecte du département et des monuments historiques du Var, à Toulon, rue Dumont-d'Urville, 2 (4 février 1903).

Vaucluse.

* Requin (le chanoine Henri), correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), conservateur du Musée du Palais des Papes, à Avignon, rue Velouterie, 16 (6 janvier 1904).

Vendée.

Vallette (René), directeur de la Revue du Bas-Poitou, à Fontenay-le-Comte (23 juillet 1884).

Arnauldet (Pierre), licencié en droit, au Fossé-Rouge, et à Alfortville, rue de l'Union, 10 (24 janvier 1894).

Vienne.

Chauvet (Gustave), ✻, ancien président de la Société archéologique et historique de la Charente, à Poitiers, rue du Jardin-des-Plantes, 30 (2 avril 1884).

Ginot (Émile), bibliothécaire-archiviste de la ville de Poitiers, à Poitiers, rue de la Tranchée, 16 (3 janvier 1900).

Vienne (Haute-).

Fage (René), avocat, au Mas-du-Puy, par Verneuil-sur-

Digitized by Google

MM.

Vienne, et à Paris, rue de Lauriston, 80 (3 novembre 1886).

Demartial (André), à Limoges, boulevard Louis-Blanc, 23 (7 février 1912).

Vosges.

Bosse (E.), receveur de l'enregistrement, à Mirecourt (1er décembre 1909).

Yonne.

Petit (Ernest), ✻, conseiller général de l'Yonne, président de la Société des sciences de l'Yonne, à Vausse, par L'Isle-sur-Serein, et à Paris, rue du Bellay, 8 (7 février 1883).

*Villetard (l'abbé Henri), curé de Champvallon, par Senan (6 janvier 1902).

Tryon-Montalembert (le marquis de), au château de la Vieille-Ferté, par La Ferté-Loupière, et à Paris, rue Monsieur, 5 (1er février 1911).

Deschamps (Paul), archiviste paléographe, à Truchien, et à Paris, rue d'Assas, 28 (7 janvier 1914).

Algérie et Tunisie.

Carton (le Dr Louis), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Khéreddine, villa Stella (3 février 1892).

Delattre (le R. P. Alfred-Louis), ✻, des Pères Blancs, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiprêtre de la primatiale de Carthage, à Carthage (11 décembre 1895).

*Rouvier (le Dr Jules), ✻, professeur à l'École de médecine d'Alger (28 juillet 1897).

Merlin (Alfred), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur des antiquités et des arts de la Régence de Tunis, membre

Digitized by Google

MM.

de la Commission de l'Afrique du Nord, à Tunis, et à Paris, boulevard du Montparnasse, 73 (2 décembre 1903).

* Donau (le lieutenant-colonel R.), O. ✻, commandant militaire des territoires du Sud tunisien, à Medenine (6 décembre 1905).

* Bourbon (Henry), à Carthage, villa Marie-Thérèse (5 décembre 1906).

Maguelonne (Jules), directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre du département de Constantine, président de la Société archéologique de Constantine, à Constantine, rue de France, 7 (2 décembre 1908).

Renault (Jules), architecte à la direction générale des travaux publics, correspondant du ministère à Tunis, place Sidi-el-Bahri, 6 (5 mai 1909).

Associés correspondants nationaux résidant à l'étranger.

Lagrange (le R. P. Marie-Joseph), de l'ordre des Frères Prêcheurs, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Jérusalem, au couvent de Saint-Étienne, et à Paris, rue du Bac, 34 (6 mars 1895).

Germer-Durand (le R. P. Joseph), assistant général des Augustins de l'Assomption, à Rome, piazza Ara Cœli, 11 (11 décembre 1895).

Morin (le R. P. dom Germain), de l'ordre des Bénédictins, à Munich, Akademiestrasse, 23[III] (13 mai 1896).

Labande (L.-H.), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur des archives et de la bibliothèque du Palais de Monaco, à Monaco, rue du Tribunal, 10 (6 janvier 1904).

Digitized by Google

MM.

Besse (le R. P. dom J.-M.), de l'ordre des Bénédictins, à l'abbaye de Saint-Martin de Ligugé, à Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique) (8 janvier 1908).

Associés correspondants étrangers.

Allemagne.

Pflugk-Harttung (le Dr Julius von), à Berlin, N. W., Spenerstrasse, 23 (1er décembre 1886).

Helbig (Wolfgang), voir p. 9.

Hirschfeld (Otto), voir p. 9.

Autriche-Hongrie.

Schlosser (le chevalier J. von), voir p. 9.

Györy de Nadudvar (Arpad de), archiviste aux Archives impériales, à Vienne, Minoritenplatz (3 décembre 1902).

Belgique.

Dognée (Eugène-M.-O.), ✻, à Bruxelles, rue de la Besace, 18 (6 juin 1867).

Cloquet (Louis), professeur à l'Université de Gand, à Gand, boulevard Léopold, 9 (3 décembre 1884).

Cumont (Georges), avocat, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, rue de l'Aqueduc, 19 (6 avril 1887).

Witte (Alphonse de), ingénieur, à Bruxelles, rue du Trône, 55 (3 avril 1889).

Soil de Moriamé (Eugène), membre de la Commission royale des monuments, président du tribunal de première instance, à Tournai, rue Royale, 45 (29 juillet 1896).

Digitized by Google

MM.

Destrée (Joseph), conservateur au Musée des antiquités, à Bruxelles, parc du Cinquantenaire, 109 (20 avril 1898).

Donnet (Fernand), administrateur de l'Académie royale des beaux-arts, à Anvers, rue du Transvaal, 45 (4 avril 1900).

Gaspar (Camille), à Bruxelles, rue des Coteaux, 20 (3 décembre 1902).

Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck (le vicomte Amaury de), au château d'Elseghem, près Audenarde, Flandre-Orientale, et à Bruxelles, rue de l'Industrie, 15 (7 janvier 1903).

Cumont (Franz), associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien conservateur aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels de Bruxelles, à Rome, Corso d'Italia, 19, et à Paris, boulevard de Courcelles, 3 (3 février 1904).

Loë (le baron Alfred de), conservateur au Musée du parc du Cinquantenaire, à Etterbeek, avenue d'Auderghem, 82 (7 février 1906).

Pirenne (Henri), voir p. 9.

Danemark.

Schmidt (le professeur Valdemar), ✻, professeur à l'Université, à Copenhague, Frederiksholm Canal, 12 (3 juin 1868).

Espagne.

Martinez y Reguera (le Dr Leopoldo), à Madrid, Divino Pastor, 5 (6 novembre 1867).

Gestoso y Perez (José), conservateur du Musée municipal, secrétaire général de l'Académie des beaux-arts de Séville, à Séville, Gravina, 27 (6 avril 1898).

États-Unis d'Amérique.

*Frothingham (Arthur-L.), Jr., professeur d'archéologie et

Digitized by Google

MM.

d'histoire à l'Université de Princeton, New-Jersey (1er mars 1905).

Grande-Bretagne et Irlande.

Rivett-Carnac (le colonel J.-H.), aide de camp de S. M. le Roi, au château de Rougemont, canton de Vaud (Suisse) (10 décembre 1884).

Evans (Arthur-John), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de la Société des Antiquaires de Londres, conservateur de l'Ashmolean Museum à Oxford, à Youlbury Berks, près Oxford (8 avril 1891).

* Headlam (le Rev. Arthur-C.), à Oxford, King's College (5 février 1896).

* Thompson (Henry-Yates), O. ✻, à Londres W., Portman Square, 19 (3 janvier 1900).

Seltman (E.-J.), à Kinghoe, Great Berkhamsted, Herts (3 juillet 1901).

Bilson (John), voir p. 9.

Italie.

Lovatelli (la comtesse), voir p. 9.

* Lazzaroni (le baron), à Rome, et à Paris, rue Spontini, 16 (3 décembre 1902).

Garofalo (Francesco-Paolo), à Naples, Corso Vittorio-Emmanuele, 633 (6 janvier 1904).

Cantarelli (le professeur Luigi), voir p. 9.

Norvège.

Unger (Charles-Richard), professeur à l'Université, à Christiania (28 juin 1871).

Roumanie.

Vaschide (Mme Victoria), à Bukarest, et à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 56 (2 juillet 1902).

Digitized by Google

Russie.

MM.

Ouvaroff (la comtesse), voir p. 9.

* Bobrinskoy (S. Exc. le comte Alexis Alexandrovitch), ✻, président de la Commission impériale d'archéologie, à Saint-Pétersbourg, Galernaïa, 58 (5 février 1896).

* Boulytchef (S. Exc. Nicolaï Ivanovitch), maréchal de la noblesse de Kalouga, membre de la Commission impériale d'archéologie, à Kalouga, et à Saint-Pétersbourg, quai Anglais, 24 (7 mai 1902).

* Chéréméteff (S. Exc. le comte Serge Dmitriévitch), à Saint-Pétersbourg, Fontanka, 34 (2 décembre 1903).

Polivanoff (S. Exc. Vladimir), membre du Conseil de l'Empire, grand maréchal de noblesse du gouvernement de Simbirsk, à Saint-Pétersbourg, rue Pantéleïmonskay, 12 (4 avril 1906).

* Titoff (André de), conseiller d'État, conservateur du Musée archéologique, à Rostoff-la-Grande, gouvernement de Yaroslav (6 juin 1906).

Khanenko (S. Exc. Bogdan de), membre du Conseil de l'Empire, membre de la Commission impériale d'archéologie, à Kiev (3 avril 1907).

* Goloubew (Victor de), ✻, à Paris, avenue du Bois-de-Boulogne, 26 (3 juin 1908).

Roerich (Nicolas de), directeur de la Société impériale d'encouragement des arts, à Saint-Pétersbourg, Moïka, 83 (10 mars 1909).

Suède.

Roosval (Johnny), professeur agrégé à l'Université d'Upsal, à Stockholm, Norr Mälarstrand, 24 (4 février 1914).

Strombon (Sixten), à Herserud près Stockholm (10 février 1915).

Suisse.

Fazy (Henry), professeur d'histoire à l'Université, à Genève, boulevard Helvétique, 24 (4 février 1863).

Digitized by Google

MM.

Briquet (Charles-Moïse), à Genève, rue D. Colladon, 1 (23 décembre 1885).

*Naëf (Albert), architecte, inspecteur général des monuments historiques de la Suisse, Haute-Combe, avenue Ruchonnet, à Lausanne (Vaud) (16 novembre 1892).

Mandach (Conrad de), à Berne, et à Paris, rue de Las-Cases, 15 (1er juillet 1903).

Vogt (l'abbé Albert), conservateur de la bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, à Fribourg, route de Lausanne, 37 (20 décembre 1905).

Stückelberg (Ernest-Alfred), professeur extraordinaire à l'Université de Bâle, à Bâle (7 février 1906).

Besson (l'abbé Marius), professeur au grand séminaire, professeur agrégé à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg, à Fribourg (3 mars 1909).

Demole (Eugène), conservateur du Cabinet de numismatique, Musée d'art et d'histoire, à Genève, rue du Marché, 40 (7 février 1912).

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NATIONAUX ET ÉTRANGERS

Au 15 Juillet 1915.

MM.

Allard (Paul), Seine-Inférieure.
Amardel (Gabriel), Aude.
Amtmann (Théodore), Gironde.
Andrieu (Jean), Tarn.
Arbaumont (Jules d'), Côte-d'Or.
Arnaud d'Agnel (l'abbé G.), Bouches-du-Rhône.
Arnauldet (Pierre), Vendée.
Aubert (Félix), Seine.
Aubert (Marcel), Seine.
Audollent (Auguste), Puy-de-Dôme.
Aveneau de la Grancière, Morbihan.

Babut (le commandant A.), Dordogne.
Banchereau (Louis), Loiret.
Barbot (Jules), Lozère.
Bary (Albert de), Gard.
Bauchond (Maurice), Nord.
Bayet (Charles), Seine.
Beaumont (le comte Charles de), Indre-et-Loire.
Beaupré (le comte Jules), Meurthe-et-Moselle.
Bégouen (le comte), Ariège.
Bégule (Lucien), Rhône.
Bengy-Puyvallée (Maurice de), Cher.
Bensa (Thomas), Alpes-Maritimes.

Digitized by Google

MM.

Berthelé (Joseph), Hérault.
Besnard (Charles-Henri), Seine-et-Oise.
Besnier (Maurice), Calvados.
Besse (le R. P. dom J.-M.), Belgique.
Besson (l'abbé Maurice), Suisse.
Beyssac (Jean), Rhône.
Bidault de Grésigny, Saône-et-Loire.
Billiard (Raymond), Rhône.
Bilson (John), Angleterre.
Biot (le Dr J.), Rhône.
Biver (Paul), Seine-et-Oise.
Bizot (Ernest), Isère.
Bloch (Gustave), Seine.
Bobrinskoy (S. Exc. le comte Alexis Alexandrovitch), Russie.
Boinet (Amédée), Seine.
Boirot (Max), Saône-et-Loire.
Bonaparte (le prince Roland), Corse.
Bonnard (L.), Eure-et-Loir.
Bonnault d'Houët (le baron de), Oise.
Bonnet (Émile), Hérault.
Bordeaux (Paul), Seine.
Bordes (l'abbé), Seine.
Bossard (l'abbé), Ille-et-Vilaine.
Bosse (E.), Vosges.
Bouclier (Albert), Seine-et-Oise.
Bouglon (le baron de), Landes.
Boulanger (C.), Somme.
Boulitchoff (S. Exc. N. de), Russie.
Bourbon (Henry), Tunisie.
Boutry (Léon), Orne.
Brassart (Éleuthère), Loire.
Breghot du Lut (F.), Drôme.
Briquet (Charles-Moïse), Suisse.
Brulard (le Dr René), Côte-d'Or.
Brune (l'abbé Paul), Jura.

Digitized by Google

MM.

Bruston (Charles), Tarn-et-Garonne.
Brutails (Auguste), Gironde.
Buche (Joseph), Rhône.
Buttin (Charles), Seine.

Caix de Saint-Aymour (le comte Amédée de), Oise.
Cantarelli (Luigi), Italie.
Capitan (le Dr Louis), Seine.
Carsalade du Pont (Mgr Jules de), Pyrénées-Orientales.
Carton (le Dr Louis), Tunisie.
Casati (Charles), Loiret.
Castanier (Prosper), Seine.
Castellane (le comte Henri de), Seine.
Cazalis de Fondouce (Paul), Hérault.
Chabrun (César), Nord.
Chanel (Émile), Ain.
Chardin (Paul), Seine-et-Oise.
Charencey (le comte de), Orne.
Charmasse (Anatole de), Saône-et-Loire.
Charvilhat (le Dr G.), Puy-de-Dôme.
Châtelain (Louis), Seine.
Chauvet (Gustave), Vienne.
Chérémeteff (S. Exc. le comte Serge Dmitriévitch), Russie.
Chervin (le Dr), Rhône.
Chevalier (le chanoine Ulysse), Drôme.
Cheylud (Émile), Dordogne.
Clerc (Michel), Bouches-du-Rhône.
Cloquet (Louis), Belgique.
Clouzot (Étienne), Deux-Sèvres.
Clouzot (Henri), Deux-Sèvres.
Condamin (le chanoine James), Rhône.
Corbierre (l'abbé Auguste), Seine.
Corot (Henry), Côte-d'Or.
Costa de Beauregard (le comte Olivier), Seine-Inférieure.
Courcel (Valentin Chodron de), Seine-et-Oise.
Couret (le comte Alphonse), Loiret.

Digitized by Google

MM.

Coutan (le Dr), Seine-Inférieure.
Coutil (Léon), Eure.
Creuzot (J.), Indre.
Croizier (le marquis de), Basses-Pyrénées.
Cumont (Franz), Belgique.
Cumont (Georges), Belgique.

Daguin (Fernand), Côte-d'Or.
Delachenal (Roland), Isère.
Delattre (le R. P. Alfred-Louis), Tunisie.
Demaison (Louis), Marne.
Demartial (André), Haute-Vienne.
Demôle (Eugène), Suisse.
Depoin (Joseph), Seine-et-Oise.
Deschamps (Paul), Yonne.
Deseilligny (Jules Pierrot-), Saône-et-Loire.
Des Forts (Philippe Feugère), Somme.
Deshoulières (François), Cher.
Desjoyeaux (Claude-Noël), Loire.
Destrée (Joseph), Belgique.
Dieudonné (Adolphe), Ardennes.
Dimier (Louis), Seine.
Dognée (Eugène), Belgique.
Donau (le lieutenant-colonel R.), Tunisie.
Donnet (Fernand), Belgique.
Drouet (Édouard), Pas-de-Calais.
Dubois (Pierre), Somme.
Duhamel-Decéjean (Charles), Somme.
Durighello (Ange), Seine.
Du Teil (le baron Joseph), Nord.
Duval (Louis), Orne.

Ebersolt (Jean), Doubs.
Engelhard (le capitaine Ch.), Eure.
Epery (le Dr René), Côte-d'Or.
Esboulard d'Anizy (P.), Côte-d'Or.
Eude (Émile), Seine.

Digitized by Google

MM.

Evans (Arthur-John), Grande-Bretagne.
Expert (Henry), Seine.

Fage (René), Haute-Vienne.
Farcy (Louis de), Maine-et-Loire.
Faulquier (Bernard), Nièvre.
Fayolle (le marquis Gérard de), Dordogne.
Fazy (Henry), Suisse.
Fleury (Gabriel), Sarthe.
Formigé (Jules), Seine-et-Oise.
Fourché (P.), Gironde.
Fournier (Paul), Seine.
Foville (Jean de), Seine-Inférieure.
Frothingham (Arthur-L.), Jr., États-Unis d'Amérique.
Furgy-Raynaud (Marc), Seine.

Garofalo (Francesco-Paolo), Italie.
Gaspar (Camille), Belgique.
Gassies (Georges), Seine-et-Marne.
Gauchery (Paul), Cher.
Gaudin (Paul), Seine.
Gérin-Ricard (Henry de), Bouches-du-Rhône.
Germain de Maidy (Léon), Meurthe-et-Moselle.
Germain de Montauzan (Camille), Rhône.
Germer-Durand (le R. P. Joseph), Italie.
Gestoso y Perez (José), Espagne.
Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck (le vicomte Amaury de), Belgique.
Ginot (Émile), Vienne.
Gobillot (René), Seine.
Godet (l'abbé Henri), Orne.
Goloubew (Victor de), Russie.
Gontaut-Biron (le comte Guillaume de), Indre.
Goury (Georges), Meurthe-et-Moselle.
Goy (Pierre de), Cher.
Gramont (le comte Sanche de), Basses-Pyrénées.
Grand (Roger), Morbihan.

Digitized by Google

MM.

Granier (le chanoine M.), Hérault.
Guebhard (le Dr Adrien), Alpes-Maritimes.
Guerlin (Robert), Somme.
Guichard (l'abbé Alphonse), Jura.
Guiffrey (Jean), Seine-et-Oise.
Guimet (Émile), Seine.
Gusman (Pierre), Seine-et-Oise.
Guyencourt (Robert de), Somme.
Györy de Nadudvar (Arpad de), Autriche-Hongrie.

Hannezo (Jules), Saône-et-Loire.
Harcourt (le comte Louis d'), Loiret.
Headlam (le Rev. Arthur-C.), Grande-Bretagne.
Helbig (Wolfang), Allemagne.
Hénault (Maurice), Nord.
Héron de Villefosse (Étienne), Seine-et-Marne.
Hirschfeld (Otto), Allemagne.
Husson (Georges), Seine-et-Marne.

Jadart (Henry), Marne.
Jameson (Robert), Seine.
Janssens (le comte Gaston de), Eure-et-Loir.
Join-Lambert (Arthur), Eure.
Joubin (André), Hérault.
Joulin (Léon), Indre-et-Loire.
Joüon des Longrais (Frédéric), Ille-et-Vilaine.
Jullian (Camille), Gironde.

Kermaingant (Pierre-Paul Laffleur de), Seine-Inférieure.
Khanenko (S. Exc. Bogdan de), Russie.
Kœchlin (Raymond), Seine.
Krafft (Hugues), Marne.

Labande (L.-H.), Principauté de Monaco.
La Boullaye (Ernest Arbeltier de), Aube.
Lacave La Plagne-Barris (le baron Joseph), Gers.

Digitized by Google

MM.

Lacombe (Paul), Seine.
Lagrange (le R. P. Marie-Joseph), Turquie d'Asie.
La Mazelière (le marquis de), Alpes-Maritimes.
Langlois (l'abbé M.), Seine.
Launay (Robert Buhot de), Meurthe-et-Moselle.
Lauzun (Philippe), Gers.
La Véronne (G. de), Indre.
Lazzaroni (le baron), Italie.
Le Bars (Yvon), Hérault.
Leblond (le Dr Victor), Oise.
Le Breton (Gaston), Seine-Inférieure.
Lebrun (Eugène), Allier.
Le Clert (Louis), Aube.
Lefebvre des Noëttes (le commandant), Seine.
Lefèvre (Louis-Eugène), Seine.
Legrand (Maxime), Seine-et-Oise.
Lejay (l'abbé Paul), Côte-d'Or.
Lemaire (Arthur), Basses-Pyrénées.
Lemoisne (Paul-André), Seine.
Leprieur (Paul), Seine.
Lesort (André), Seine-et-Oise.
Le Sourd (Auguste), Ardèche.
Lespinasse (René Leblanc de), Nièvre.
L'Estourbeillon (le marquis de), Morbihan.
Leuridan (l'abbé Théodore), Nord.
Levrot (Joseph), Alpes-Maritimes.
Lhomel (le comte Georges de), Pas-de-Calais.
Liebbe (Elias), Ardennes.
Loë (le baron Alfred de), Belgique.
Lorin (Félix), Seine-et-Oise.
Louis-Lucas (Paul), Côte-d'Or.
Lovatelli (la comtesse Ersilia Caetani), Italie.
Lur-Saluces (le marquis Alexandre de), Gironde.

Macqueron (Henri), Somme.

Digitized by Google

MM.

Magne (Charles), Seine.
Maguelonne (Jules), Algérie.
Mallat (Antonin), Allier.
Mandach (Conrad de), Suisse.
Manneville (Charles), Seine.
Manteyer (Georges Pinet de), Hautes-Alpes.
Marcel (le chanoine Louis), Haute-Marne.
Marchéville (Louis de), Loir-et-Cher.
Mareuse (Edgar), Gironde.
Marguerite-de la Charlonie (P.), Alpes-Maritimes.
Marignan (Albert), Gard.
Martin (Gabriel), Deux-Sèvres.
Martin-Chabot (Fernand), Seine.
Martin-Sabon (Félix), Seine-et-Oise.
Martinez y Reguera (le Dr Leopoldo), Espagne.
Martroye (François), Seine.
Mayeux (Albert), Seine-et-Marne.
Menjot d'Elbenne (le vicomte Samuel), Sarthe.
Merlet (René), Eure-et-Loir.
Merlin (Alfred), Tunisie.
Meuret (Maurice), Seine-et-Marne.
Millard (l'abbé Aristide), Marne.
Millon (Henry), Côte-d'Or.
Mirot (Léon), Nièvre.
Montille (Léonce de), Côte-d'Or.
Montremy (François de), Haute-Marne.
Moreau-Nélaton (Étienne), Aisne.
Morgan (Jacques de), Seine-et-Oise.
Morin (dom Germain), Bavière.
Morin-Jean, Seine.
Muller (le chanoine Eugène), Oise.
Muller (Hippolyte), Isère.
Musset (Georges), Charente-Inférieure.

Naëf (Albert), Suisse.
Nocq (Henry), Seine.

Digitized by Google

MM.

Nodet (Victor), Ain.

Ouvaroff (la comtesse), Russie.

Pagès-Allary (J.), Cantal.
Paris (Pierre), Gironde.
Pasquier (Félix), Haute-Garonne.
Perdrizet (Paul), Meurthe-et-Moselle.
Petit (Ernest), Yonne.
Pflugk-Harttung (le Dr Julius von), Allemagne.
Picard (Auguste), Seine.
Pilloy (Jules), Aisne.
Pirenne (Henri), Belgique.
Plat (l'abbé Gabriel), Loir-et-Cher.
Poinssot (Louis), Côte-d'Or.
Polivanoff (S. Exc. Vladimir), Russie.
Porée (le chanoine Adolphe), Eure.
Poupardin (René), Seine.
Prévost (Gustave), Seine-Inférieure.
Puig (Joseph), Pyrénées-Orientales.

Quilgars (Henry), Eure.

Rainaud (Armand), Calvados.
Régnier (Louis), Eure.
Renault (Jules), Tunisie.
Requin (l'abbé), Vaucluse.
Rey (Auguste), Seine-et-Oise.
Rhein (André), Seine-et-Oise.
Ridder (André de), Seine-et-Marne.
Rigaux (Henry), Nord.
Ripert-Monclar (le marquis de), Basses-Alpes.
Rivett-Carnac (le colonel J.-H.), Grande-Bretagne.
Roche (Denis), Seine.
Rodière (Roger), Pas-de-Calais.
Rodocanachi (Emmanuel), Seine-et-Oise.
Roerich (Nicolas de), Russie.

Digitized by Google

MM.

Roger (Octave), Cher.
Roosval (Johnny), Suède.
Rouchon (Ulysse), Haute-Loire.
Rouquette (le Dr), Alpes-Maritimes.
Rousseau (F.), Seine.
Roustan (François), Var.
Rouvier (le Dr Jules), Algérie.
Royer (Charles), Haute-Marne.

Sahuc (Joseph), Hérault.
Saint-Périer (le comte de Poilloue de), Seine-et-Oise.
Saint-Pulgent (A. de), Loire.
Saint-Venant (Julien Barré de), Cher.
Sayve (le marquis de), Eure.
Schlosser (le chevalier Julius von), Autriche.
Schmidt (le professeur Valdemar), Danemark.
Séjourné (le R. P. Paul-M.), Seine.
Seltman (E. J.), Angleterre.
Soil de Moriamé (Eugène), Belgique.
Soriano y Tomba (Ramón de), Espagne.
Sorlin-Dorigny (Albert), Seine.
Souchon (Joseph), Aisne.
Strombon (Sixten), Suède.
Stückelberg (Ernest-Alfred), Suisse.
Swarte (Victor de), Seine.

Taussérat-Radel (Alexandre), Marne.
Thélier (Ernest), Seine-et-Oise.
Théodore (Émile), Nord.
Théry (Louis), Nord.
Thiollier (Noël), Loire.
Tholin (Georges), Landes.
Thompson (H. Yates), Grande-Bretagne.
Tillet (Jules), Aube.
Titoff (A. de), Russie.
Tournouër (Henri), Orne.
Triger (Robert), Sarthe.

Digitized by Google

MM.

Truchis (le vicomte Pierre de), Côte-d'Or.
Tryon-Montalembert (le marquis de), Yonne.

Unger (Charles-Richard), Norvège.
Urseau (le chanoine Charles), Maine-et-Loire.

Vallentin du Cheylard (Roger), Drôme.
Vallette (René), Vendée.
Valois (Jules de), Somme.
Vaschide (Mme Victoria), Roumanie.
Vasnier (Henri), Eure.
Vauvillé (Octave), Aisne.
Vesly (Léon de), Seine-Inférieure.
Vial (E.), Rhône.
Vidier (Alexandre), Seine.
Villenoisy (François de), Seine.
Villetard (l'abbé Henri), Yonne.
Vincent (le Dr Henri), Ardennes.
Vogt (l'abbé Albert), Suisse.

Weiss (André), Seine.
Witte (Alphonse de), Belgique.

Zeiller (Jacques), Basses-Pyrénées.

Digitized by Google

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

Institut national de France. Académie des inscriptions et belles-lettres.

—

Ain, *Bourg*. Société d'émulation.
Aisne, *Saint-Quentin*. Société académique.
— *Soissons*. Société archéologique, historique et scientifique.
Allier, *Moulins*. Société d'émulation du Bourbonnais.
Alpes (Hautes-), *Gap*. Société d'études historiques des Hautes-Alpes.
Alpes-Maritimes, *Nice*. Société des lettres, sciences et arts.
— — Nice historique.
Aube, *Troyes*. Société académique de l'Aube.
Aveyron, *Rodez*. Société des lettres, sciences et arts.
Belfort (Territoire de). Société belfortaine d'émulation.
Bouches-du-Rhône, *Aix*. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
— — Facultés de droit et des lettres.
— *Marseille*. Société archéologique de Provence.
Calvados, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.
— — Société française d'archéologie.
— — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
— *Bayeux*. Société des sciences, arts et belles-lettres.

Digitized by Google

CANTAL, *Aurillac*. Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne.

CHARENTE, *Angoulême*. Société archéologique et historique de la Charente.

CHARENTE-INFÉRIEURE, *Saintes*. Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure.

— — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

CHER, *Bourges*. Société historique du Cher.

— — Société des Antiquaires du Centre.

CORRÈZE, *Brive*. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

CÔTE-D'OR, *Dijon*. Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

— — Académie de Dijon.

— *Beaune*. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature.

— *Châtillon-sur-Seine*. Société archéologique et historique du Châtillonnais.

— *Semur*. Société des sciences historiques et naturelles.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

DORDOGNE, *Périgueux*. Société historique et archéologique du Périgord.

DOUBS, *Besançon*. Société d'émulation du Doubs.

— — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

— *Montbéliard*. Société d'émulation.

DRÔME, *Valence*. Société départementale d'archéologie et de statistique.

EURE, *Évreux*. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

Digitized by Google

Eure-et-Loir, *Chartres*. Société archéologique d'Eure-et-Loir.

— *Châteaudun*. Société dunoise.

Finistère, *Brest*. Société académique.

Gard, *Nîmes*. Académie de Nîmes.

— *Alais*. Société scientifique et littéraire.

Garonne (Haute-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

— — Faculté des lettres.

— — Société archéologique du midi de la France.

Gironde, *Bordeaux*. Société archéologique de la Gironde.

— — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts.

Hérault, *Montpellier*. Académie des sciences et lettres.

— — Société archéologique.

— *Béziers*. Société archéologique.

Ille-et-Vilaine, *Rennes*. Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Indre-et-Loire, *Tours*. Société archéologique de Touraine.

Isère, *Grenoble*. Académie delphinale.

— — Société de statistique, des sciences naturelles et arts du département.

Jura, *Lons-le-Saulnier*. Société d'émulation.

Landes, *Dax*. Société de Borda.

Loir-et-Cher, *Blois*. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

— *Vendôme*. Société archéologique du Vendômois.

Loire, *Montbrison*. La Diana, société historique et archéologique du Forez.

Loire (Haute-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

Loire-Inférieure, *Nantes*. Société archéologique.

Loiret, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.

— — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Lozère, *Mende*. Société d'agriculture, sciences et arts.

Digitized by Google

MAINE-ET-LOIRE, *Angers*. Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

MARNE, *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.

— *Chaumont*. Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts.

— *Reims*. Académie de Reims.

— *Vitry-le-François*. Société des sciences et arts.

MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société historique et archéologique.

MEURTHE-ET-MOSELLE, *Nancy*. Académie de Stanislas.

— — Société d'archéologie lorraine.

MEUSE, *Bar-le-Duc*. Société des lettres, sciences et arts.

— *Verdun*. Société philomathique.

MORBIHAN, *Vannes*. Société polymathique du Morbihan.

NORD, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

— *Avesnes*. Société archéologique.

— *Cambrai*. Société d'émulation.

— *Douai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.

— *Dunkerque*. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

— *Roubaix*. Société d'émulation.

OISE, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise.

— *Compiègne*. Société historique.

— *Noyon*. Comité archéologique, historique et scientifique.

— *Senlis*. Comité archéologique.

PAS-DE-CALAIS, *Arras*. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

PUY-DE-DÔME, *Clermont-Ferrand*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Digitized by Google

RHÔNE, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— — Bulletin historique du diocèse de Lyon.
— *Tarare*. Société scientifique et littéraire.
— *Villefranche*. Société des sciences et arts du Beaujolais.
SAÔNE-ET-LOIRE, *Mâcon*. Académie.
— *Autun*. Société éduenne.
— *Chalon-sur-Saône*. Société d'histoire et d'archéologie.
— — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
SARTHE, *Le Mans*. Société archéologique du Maine.
SAVOIE, *Chambéry*. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
SAVOIE (HAUTE-), *Annecy*. Société florimontane.
SEINE, *Paris*. Association pour l'encouragement des études grecques.
— — Bibliothèque d'art et d'archéologie.
— — Bibliothèque de la ville de Paris.
— — Comité des travaux historiques.
— — Commission du vieux Paris.
— — Société française de numismatique et d'archéologie.
— — Société d'histoire ecclésiastique de France.
— — Société de l'histoire de France.
— — Société d'anthropologie.
— — Société de Saint-Jean.
SEINE-ET-MARNE, *Meaux*. Société littéraire et historique de la Brie.
— *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts.
— *Fontainebleau*. Société historique et archéologique du Gâtinais.
SEINE-ET-OISE, *Versailles*. Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

Digitized by Google

Seine-et-Oise, *Versailles*. Commission des antiquités de Seine-et-Oise.
— *Pontoise*. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.
— *Rambouillet*. Société archéologique.
Seine-Inférieure, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.
— *Le Havre*. Société havraise d'études diverses.
Sèvres (Deux-), *Niort*. Société historique et scientifique.
Somme, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie.
— — Académie d'Amiens.
— *Abbeville*. Société d'émulation.
Tarn-et-Garonne, *Montauban*. Société archéologique.
Var, *Toulon*. Académie du Var.
Vaucluse, *Avignon*. Académie de Vaucluse.
Vendée, *La Roche-sur-Yon*. Société d'émulation de la Vendée.
Vienne, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.
Vienne (Haute-), *Limoges*. Société archéologique et historique du Limousin.
Vosges, *Épinal*. Société d'émulation des Vosges.
— *Saint-Dié*. Société philomathique vosgienne.
Yonne, *Auxerre*. Société des sciences de l'Yonne.
— *Sens*. Société archéologique.

Algérie, *Alger*. Société historique algérienne.
— *Bône*. Académie d'Hippône.
— *Constantine*. Société archéologique du département.
— *Oran*. Société de géographie et d'archéologie.
Tunisie, *Carthage*. Institut de Carthage.
— *Sousse*. Société archéologique.

Digitized by Google

Sociétés étrangères.

ALSACE-LORRAINE, *Colmar*. Société d'histoire naturelle.
— *Metz*. Académie de Metz.
— — Gesellschaft für lothringische Geschichte und Alterthumskunde.
— *Mulhouse*. Société industrielle.
— *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.
BELGIQUE, *Anvers*. Académie d'archéologie de Belgique.
— *Bruges*. Société d'émulation pour l'étude des antiquités de l'histoire de Flandre.
— *Bruxelles*. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— — Commission royale d'art et d'archéologie.
— — Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.
— — Société d'archéologie.
— — Société des Bollandistes.
— — Société royale de numismatique.
— *Courtrai*. Cercle archéologique et historique.
— *Gand*. Cercle historique et archéologique.
— *Liège*. Société liégeoise de littérature wallonne.
— *Malines*. Cercle archéologique, littéraire et artistique.
— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres de Hainaut.
— *Namur*. Société archéologique.
BULGARIE, *Sofia*. Société archéologique bulgare.
CANADA, *Halifax*. The Nova-Scotian Institute of science.
DANEMARK, *Copenhague*. Aarboger for Nordisk oldkyndighed og historie.
— — Kongelige Nordiske oldskrift-Sel-

Digitized by Google

skab (Société royale des Antiquaires du Nord).

ÉGYPTE, *Le Caire*. Comité de conservation des monuments de l'art arabe.

ESPAGNE, *Barcelone*. Institut d'estudis catalans.

— *Madrid*. Académie royale de l'Histoire.

— — Sociedad española de excursiones.

— — Revista de archivos, bibliotecas y museos.

— *Valladolid*. Sociedad castellana de excursiones.

ÉTATS-UNIS, *Baltimore*. Johns Hopkins University.

— *Chicago*. Académie des sciences.

— *Norwood*. Archæological Institute of America.

— *Philadelphie*. American philosophical Society.

— *Topeka*. Kansas State historical Society.

— *Washington*. Smithsonian Institution.

— *Worcester*. American Antiquarian Society.

GRANDE-BRETAGNE, *Londres*. Society of Antiquaries of London.

— *Cambridge*. Cambridge Antiquarian Society.

— *Dublin*. Royal Irish Academy.

— *Édimbourg*. Royal Society of Edinburgh.

— — Society of Antiquaries of Scotland.

— *Jersey*. Société jersiaise.

ITALIE, *Rome*. Reale Academia dei Lincei.

— — Istituto italiano di numismatica.

— — British School at Rome.

— *Bologne*. Regia deputazione di storia patria per le provincie di Romagna.

— *Catane*. Società di storia patria per la Sicilia orientale.

— *Florence*. Biblioteca nazionale centrale.

— *Gênes*. Società ligure di storia patria.

— *Milan*. Società storica lombarda.

— *Modène*. Regia Accademia di scienze, lettere ed arti.

— *Padoue*. Rivista di storia antica.

— *Turin*. Reale Accademia delle scienze.

Digitized by Google

Luxembourg, *Luxembourg*. Institut grand-ducal de Luxembourg, section historique.
Pays-Bas, *Leeuwarden*. Friesch genootschap van geschied-, oudheid- en taalkande (Société frisonne d'histoire, d'archéologie et de philologie).
Portugal, *Lisbonne*. Museu ethnographico português.
— *Porto*. Portugalia.
Russie, *Dorpat*. Imperialis universitas Jurievensis.
— *Ékaterinebourg*. Société ouralienne des amis des sciences naturelles.
— *Helsingfors*. Suomen Muinaismuisto-Yhdistys (Société archéologique finlandaise).
— *Moscou*. Société impériale archéologique.
— *Pétrograd*. Académie impériale des sciences.
— — Commission impériale archéologique.
Suède, *Stockholm*. Kongl. vitterhets historie och antiquitets Akademien (Académie royale des belles-lettres, de l'histoire et des antiquités).
Suisse, *Bâle*. Historische und antiquarische Gesellschaft.
— *Genève*. Société d'histoire et d'archéologie.
— *Lausanne*. Société d'histoire de la Suisse romande.
— *Lucerne*. Historischer Verein der fünf Orte, Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug.
— *Zürich*. Antiquarische Gesellschaft.
— — Musée national suisse.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUES

RECEVANT LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

École des Beaux-Arts, à Paris.
École des Chartes, à la Sorbonne, Paris.
École française d'Athènes.
Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye.
Universités d'Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Toulouse, Alger
Académie de Chambéry.
Service des Antiquités de la Régence de Tunis.

Digitized by Google

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

CHARLES-ÉMILE RUELLE

MEMBRE RÉSIDANT

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

(1833-1912)

Par Mgr Pierre Batiffol, membre résidant.

Lue dans la séance du 30 décembre 1914.

Messieurs,

Tous ceux d'entre nous qui ont connu M. Ruelle garderont le souvenir du vieillard qu'il était en ces dernières années et tel qu'il se montrait aux séances de notre Société : il entrait comme furtivement, venait s'asseoir à notre longue table, semblait vouloir fuir tout entretien et s'absorbait dans l'examen des dernières publications déposées sur le tapis vert. On devait, pour causer quelques instants avec lui, faire violence à cette sorte de retraite volontaire que s'imposait M. Ruelle : on découvrait alors que ce vieillard timide et renfermé était d'une bienveillance souriante, d'une érudition infiniment serviable, d'une curiosité toujours en éveil. Mais sa vue avait baissé, ses oreilles devenaient dures, et, comme tous les vieillards qui déclinent, il craignait d'importuner.

Toute sa vie avait été marquée d'une modestie pareille. Né à Paris en 1833, Charles-Émile Ruelle était entré à vingt-cinq ans dans les bureaux du ministère de l'Instruc-

Digitized by Google

tion publique en qualité de bibliothécaire délégué à la bibliothèque des Sociétés savantes, emploi dont il devint titulaire à trente et un ans. En 1869, il fut nommé rédacteur au bureau des bibliothèques scolaires. En 1877, il passa à la bibliothèque Sainte-Geneviève avec le titre de bibliothécaire. Il en fut nommé administrateur en 1898 et il ne la quitta qu'en février 1906 pour prendre sa retraite.

M. Kohler, son successeur dans l'administration de la bibliothèque Sainte-Geneviève, parlant devant sa tombe le jour de ses obsèques, rendait à M. Ruelle un hommage que vous ne serez pas surpris que j'aime à reproduire ici :

« La bibliothèque Sainte-Geneviève lui est redevable pour une large part de ce qu'elle est aujourd'hui. Au moment où l'administration lui en fut dévolue, l'Université de Paris venait de prendre un remarquable essor. De l'étranger, comme de France, les étudiants y affluaient, d'année en année plus nombreux. Des chaires nouvelles étaient fondées, des cycles d'enseignement s'y créaient. Afin de répondre aux besoins de la science, où d'admirables découvertes avaient ouvert des voies nouvelles, les laboratoires furent plus richement dotés. La bibliothèque Sainte-Geneviève, laboratoire elle aussi, dont les précieuses collections attiraient des travailleurs de toutes les facultés, de toutes les écoles, dut suivre le mouvement. Elle le fit dans les conditions les plus difficiles. Avec les ressources budgétaires et un cadre de personnel qui dataient d'une époque où le public y était relativement restreint, il lui fallut améliorer et développer tous ses services et satisfaire avec un outillage suranné aux demandes d'un nombre plus que triplé de travailleurs. Si elle put réaliser ce miracle, ce fut grâce à l'expérience, au dévouement, à la sage direction de son administrateur, qui, tout en conservant de l'organisation ancienne ce dont l'usage avait démontré l'utilité, sut prendre opportunément des dispositions nouvelles et sut en même temps éviter les innovations dangereuses, en mesurant ses aspirations à ses moyens. Il possédait, au surplus, une qualité précieuse pour un directeur d'hommes, qualité rare,

Digitized by Google

parce qu'elle est tout à l'opposé de l'égoïsme, et cette qualité, — cette vertu, devrais-je dire, — lui rendit plus facile la lourde tâche qui lui incombait, en animant tous ses subordonnés du vif désir de le seconder utilement. Il était foncièrement bon et bienveillant. La bienveillance, lorsqu'elle n'est pas seulement le masque poli de l'indifférence, lorsqu'elle part du cœur et qu'elle marche de pair avec la justice, est, entre les mains d'un chef, un moyen d'action plus puissant, plus efficace, d'essence plus délicat aussi, que l'énergie prétendue et trop souvent partiale qui s'abrite sous le rempart de l'autorité hiérarchique. Chez M. Ruelle, elle était innée et réfléchie à la fois. »

En dehors de ses fonctions, la vie de M. Ruelle se partagea entre sa famille et ses études. C'est de ses études qu'il nous appartient de parler ici.

* * *

Une première part à faire dans l'œuvre de M. Ruelle est la bibliographie : vous avez deviné que je voulais parler d'abord de la publication qui le rattache davantage aux travaux de la Société des Antiquaires, je veux dire sa *Bibliographie générale des Gaules*[1].

Le dessein de M. Ruelle fut de dresser l'inventaire de tout ce qui avait été publié de livres, de mémoires, d'articles sur la Gaule, en comprenant dans la Gaule non seulement la Gaule romaine et chrétienne, mais aussi la Gaule préromaine et même préhistorique. « Le dépouillement des *principales*[2] bibliographies antérieures, de *presque toutes* nos collections académiques conservées à la bibliothèque des Sociétés savantes et d'*innombrables catalogues* français ou étrangers, écrit M. Ruelle dans son

1. *Bibliographie générale des Gaules, répertoire systématique et alphabétique des ouvrages, mémoires et notices concernant l'histoire, la topographie, la religion, les antiquités et le langage de la Gaule jusqu'à la fin du V^e^ siècle* (Paris, chez l'auteur, 1880-1886).

2. C'est nous qui soulignons.

Digitized by Google

Avertissement préliminaire, m'a permis de réunir plus de dix mille titres d'ouvrages qui se rattachent *par divers points* à l'histoire des Gaules; et encore ce résultat est-il loin de me paraître définitif, si tant est que dans une telle matière ce but puisse être jamais atteint. » L'essentiel, ajoutait M. Ruelle, « n'est pas de tout indiquer, mais plutôt de mettre sur la voie des sources, et si une pensée réconfortante a été nécessaire pour mener ce travail aride au point où il est parvenu, c'est celui-ci que, même dans cet état encore imparfait, il peut déjà donner aux travailleurs la patience d'attendre qu'on l'améliore ».

Si je saisis bien la pensée de M. Ruelle, il prend pour modèle la *Bibliothèque historique de la France* du P. Lelong, dont on a dit qu'elle était la seule bibliographie complète de l'histoire de notre pays qui ait été composée, et qu'il est peu probable qu'elle soit jamais refaite[1]. M. Ruelle ne se propose que d'en refaire un chapitre, celui des origines. Il n'a pas en vue, comme Gabriel Monod, les étudiants qui veulent s'initier à la connaissance des sources directes et des travaux exécutés par les critiques d'après les sources. M. Ruelle inventorie tout ce qui a été écrit, comme il convient à un bibliothécaire qui professe que rien de ce qui est écrit n'est négligeable.

Il faut bien reconnaître aussi que M. Ruelle a eu le tort de superposer trois plans d'histoire qui ne coïncident pas exactement, le préhistorique, le celtique et le gallo-romain. Il en fait un domaine unique qu'il appelle « les Gaules »; on attendrait plutôt trois bibliographies distinctes, répondant à une classification qui ne regarderait qu'à la nature des sources.

Par là s'explique que le succès de la *Bibliographie générale des Gaules* n'ait pas été en proportion de l'énorme travail qu'elle avait coûté à M. Ruelle. Dans les deux premiers volumes de l'*Histoire de la Gaule* de M. Jullian, on en cherche vainement la mention. M. Dé-

1. C.-V. Langlois, *Manuel de bibliographie historique* (1901), p. 146.

Digitized by Google

chelette, dans son très scrupuleux *Manuel d'archéologie préhistorique*, ne la mentionne pas davantage, tant pour la période préhistorique que pour l'époque celtique. Je ne vois pas bien quel parti pourrait en tirer un historien des origines chrétiennes.

***

Au vrai, M. Ruelle était philologue, et philologue au sens le plus strict du mot. Il était helléniste par une spécialisation quasi congénitale, puisqu'il avait été voué au grec par son père, agrégé de l'Université, professeur de rhétorique au lycée d'Angoulême : enfant, il avait conjugué les verbes en *mi* comme d'autres jouent aux billes. Il fut helléniste à la bonne manière d'autrefois, qui consistait d'abord à comprendre le grec jusqu'à pouvoir le mettre en français.

M. Ruelle en donna une preuve en publiant, en 1883, une traduction nouvelle de la *Poétique* et de la *Rhétorique* d'Aristote, que lui avait demandée le libraire Garnier pour la série des « Chefs-d'œuvre de la littérature grecque ». Certes, il n'était pas le premier à entreprendre une traduction française de ces deux livres fameux, difficiles aussi : la *Poétique* avait été traduite par Dacier, par Batteux, par M.-J. Chénier, par Egger; la *Rhétorique* par Robert Estienne, par Gros, par Minoïde Mynas, par Bonafous; la *Poétique* et la *Rhétorique* venaient de prendre place dans la traduction complète d'Aristote par Barthélemy Saint-Hilaire, et je n'ai pas cité tous les traducteurs. M. Ruelle ne fut pas découragé par tant de concurrents.

Il définit sa méthode : « Un respect religieux de la pensée aristotélique comme de la forme qu'elle revêt et une soumission absolue aux légitimes exigences du lecteur français » (p. XXIII). Le programme était parfait. Pour le reste, on ne doit demander à M. Ruelle que ce qu'il a voulu donner, une traduction nouvelle, et ne pas lui tenir rigueur du peu de personnalité de la notice préliminaire qu'il a mise en tête de son livre : M. Ruelle s'efface modes-

Digitized by Google

tement et croit plus profitable au lecteur de citer les auteurs sûrs en la matière, comme Ernest Havet, Charles Thurot ou Egger, que d'énoncer ses propres vues. Il semble s'intéresser moins aux idées qu'à la bibliographie. Nous voudrions, du moins, que l'on retînt de cette notice la phrase ingénue qui la termine et qui révèle l'homme excellent qu'était M. Ruelle : « Tout le monde, écrit-il, convient que la traduction de la *Poétique* et de la *Rhétorique* d'Aristote représente un travail difficile. Nous serions récompensé du nôtre si nous avions réussi à mettre le lecteur en communication avec l'auteur de ces deux chefs-d'œuvre, heureux de faire partager la jouissance que nous avons trouvée parfois dans le commerce du plus grand génie scientifique de l'antiquité et dans notre effort pour ressaisir sa pensée voilée sous un texte obscur. »

Le docteur Charles Daremberg, qui est connu parmi nous surtout pour avoir, avec notre regretté confrère M. Saglio, donné son nom au *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, fut en France le créateur de l'histoire de la médecine, histoire dont il avait inauguré l'enseignement au Collège de France en 1847 et qu'il a résumée dans une *Histoire des sciences médicales* (Paris, 1870), qui a fait époque et qui reste classique. Daremberg, qui a traité dans ses leçons de l'histoire générale des sciences médicales depuis l'origine jusqu'à nos jours, avait entrepris une « Collection des médecins grecs et latins », dont il a tracé le plan dans la préface à son édition des *Œuvres d'Oribase* (1851) ; une place de premier rang devait être réservée à Rufus d'Éphèse, qui ne fut pas, comme on l'a dit quelquefois, le médecin de Cléopâtre, mais simplement un grand médecin grec de Rome au temps de Trajan.

En 1845, Littré avait publié de Rufus un traité *De la goutte*. Daremberg continua les recherches, recueillit les traités existants de Rufus, releva les citations qui sont faites de Rufus par les médecins anciens auprès de qui son autorité fut très grande, à commencer par Galien et Oribase. Daremberg put achever l'impression des traités

Digitized by Google

et leur traduction en français. Quand il mourut, en 1872, l'Imprimerie nationale n'avait imprimé que cette première partie, soit 246 pages d'un volume qui, achevé, allait en compter près de 700. Rufus courait grand risque d'être abandonné si M. Littré n'était venu à son secours : il fit confier à M. Ruelle le soin de terminer le travail de Daremberg, c'est-à-dire d'éditer en grec et de traduire en français les fragments de Rufus recueillis par Daremberg[1]. Il y avait souvent à en fixer le texte; il y avait à mettre en français ces descriptions de maladies et de remèdes; il y avait à identifier au moins en note les indications anatomiques, pathologiques, thérapeutiques de Rufus; il fallait s'adapter à un lexique grec singulièrement spécial; ce travail aurait rebuté tout autre que M. Ruelle. Il fut d'ailleurs aidé par M. Littré, qui, disait-il dans sa préface, « nous a soutenu et guidé dans cette tâche ». Il fut aidé aussi par M. Egger, « dont l'obligeance n'a d'égale que son érudition si variée ». M. Ruelle enfin dressa la table alphabétique et rédigea la notice bibliographique qui sert de préface.

La philologie de M. Ruelle, qui venait d'être mise à l'épreuve du grec médical de Rufus d'Éphèse, pouvait se risquer dans des exercices plus épineux encore. M. Berthelot lui en offrit l'occasion. M. Berthelot s'était intéressé à l'histoire ancienne de la chimie, c'est-à-dire à la chimie qui doit aux Arabes de porter le nom d'*alchimie*, mais qui remonte aux Égyptiens en passant par les Grecs. Les plus anciens textes d'alchimie sont des papyrus grecs de la fin du IIIe siècle de notre ère ou du commencement du IVe. Zosime de Panopolis, au début du IVe siècle, un certain Synesius (rien de l'évêque de Cyrène), à la fin de ce même IVe siècle, à leur suite divers auteurs, s'espaçant entre le IVe et le VIIe siècle, sont les maîtres de cette littérature

1. *Œuvres de Rufus d'Éphèse, texte collationné sur les manuscrits, traduit pour la première fois en français avec une introduction, publication commencée par le Dr Ch. Daremberg, continuée et terminée par Ch.-Émile Ruelle* (Paris, Baillière, 1879).

Digitized by Google

infiniment spéciale d'expérimentateurs doublés de magiciens et de gnostiques. Ces « restes de la science grecque » furent recueillis en une sorte de *corpus*, peut-être au VIII^e^-IX^e^ siècle, à Constantinople, et deux manuscrits principaux, le *Marcianus* 299, du X^e^ siècle, et le *Parisinus* 2327, du XV^e^, nous ont transmis ces précieux grimoires.

M. Berthelot, qui les avait consultés pour écrire son livre : *Les origines de l'alchimie* (1885), estima qu'il convenait de les publier, et on pensa à M. Ruelle. Les deux manuscrits que nous venons de mentionner étant seuls capitaux, on pouvait négliger les autres, nombreux pourtant, après s'être assuré de leur contenu et de l'intérêt de leur tradition textuelle : M. Ruelle examina les manuscrits de Paris (une douzaine), M. André Berthelot ceux de Rome. Le texte une fois déterminé ainsi en bloc, il fallait le traduire en français. Ici commençait la difficulté. M. Ruelle fit une traduction littérale « sans se préoccuper des obscurités ou des passages en apparence incompréhensibles ». Puis M. Berthelot reprit cet essai de traduction et, avec l'aide de ses connaissances techniques, il s'appliqua à en tirer un sens, mais sans perdre de vue le texte grec dont il se réservait de « faire à son tour une revision spéciale ». Cette méthode a évidemment bien des risques.

Mais reconnaissons que la tâche d'éditer ces textes d'alchimistes était d'une difficulté peu commune, et pour trois raisons que M. Berthelot a parfaitement observées : l'obscurité du langage technique de praticiens qui laissent beaucoup de choses sous-entendues, la manie du symbolisme mystique dont ces vieux chimistes entourent leurs expériences, enfin les fautes des copistes qui n'ont souvent rien compris aux formules et aux signes qu'ils transcrivaient. Il n'est pas impossible cependant que ce *complexus* de difficultés n'ait pas enchanté le démon philologique de M. Ruelle.

Si l'édition de Rufus d'Éphèse ou de Zosime de Panopolis est dans l'œuvre de M. Ruelle une entreprise occasionnelle acceptée comme un service à rendre, — et

Digitized by Google

l'œuvre de notre vénéré confrère abonde en besognes de ce genre[1], — on doit dire que l'auteur auquel il a consacré sa prédilection et ses soins est Damascius. Il publie en 1861 une notice sur *Le philosophe Damascius*[2], notice à la manière de celle de Patricius-Harles; il poursuivit ses recherches pendant près de trente ans; il donna enfin en 1889 l'édition grecque du traité des *Premiers principes* de Damascius, et cette édition est la publication la plus personnelle, la plus importante de M. Ruelle[3].

Pour qui sait la place exceptionnelle du néo-platonisme dans l'histoire des idées de la fin du monde antique, rien de ce qui est néo-platonicien n'est indifférent; or, Damascius est un néo-platonicien. Il professait la philosophie à Athènes en 529, au moment où l'empereur Justinien interdit l'enseignement de la philosophie à Athènes et donna congé aux derniers sophistes païens, dont Damascius était le plus considérable. Nous avons ainsi avec Damascius le dernier mot de la philosophie de l'hellénisme, philosophie de commentateurs et de syncrétistes d'arrière-saison. M. Guigniaut, le traducteur français de la *Symbolique ou mythologie des peuples anciens* de Creuzer, encouragea le premier M. Ruelle à se consacrer à Damascius; c'est à Guigniaut que sera dédiée l'édition des *Premiers principes*. Renan aussi encouragea M. Ruelle, parce que Renan s'intéressait aux citations qu'on relève chez Damascius des apocryphes orphiques, hermétiques ou

1. Nous nous reprocherions de ne pas donner une mention spéciale au volume dans lequel M. Ruelle a réuni les textes des auteurs grecs qui ont traité des pierres précieuses. Ce recueil forme le tome II de la publication de notre confrère M. de Mély, *Les lapidaires de l'antiquité et du moyen âge* (Paris, Leroux, 1898).

2. *Le philosophe Damascius, étude sur sa vie et ses ouvrages, suivie de neuf morceaux inédits extraits du Traité des premiers principes et traduits en latin* (Paris, aux bureaux de la *Revue archéologique*, 1861).

3. *Damascii successoris Dubitationes et solutiones de primis principiis in Platonis Parmenidem, partim secundis curis, partim nunc primum edidit* Car.-Aem. Ruelle (Parisiis, excusum in typographico publico, 1898).

Digitized by Google

chaldéens. Quant à M. Ruelle, il s'intéressait surtout au service qu'il rendait en publiant un texte grec difficile et demeuré jusque-là à moitié inédit.

Cette fois, M. Ruelle renonça à donner une traduction française du grec qu'il éditait; son Damascius parut en grec, accompagné de notices critiques et de renvois aux sources simplement. L'introduction traite de la généalogie des manuscrits, très soigneusement établie par M. Ruelle. En 1898 a été donnée une traduction française des *Premiers principes* par M. Chaignet[1], à qui nous savons grand gré, étant le lecteur qui a vérifié de plus près l'édition de M. Ruelle, de lui avoir rendu une très généreuse justice.

M. Chaignet fait l'éloge de l'exécution typographique, confiée à l'Imprimerie nationale et qui est « d'une parfaite beauté », de la correction du texte, « qui ne laisse rien à désirer » ou presque rien. « L'édition de M. Ruelle a d'autres mérites encore, elle est complète, et la partie qu'il a ajoutée est presque aussi étendue que celle déjà éditée par Kopp (en 1826). De plus, il a eu le bonheur, bonheur justifié, de mettre la main sur un excellent manuscrit du x^e^ siècle,... de la bibliothèque Saint-Marc à Venise,... ce qui lui a permis, après avoir consulté et conféré, au cours de ses missions en Italie et en Espagne, d'autres manuscrits encore, de donner au public un texte beaucoup plus pur, beaucoup plus sûr et approchant autant que possible du manuscrit type aujourd'hui perdu. M. Ruelle a de plus enrichi son édition de notes critiques sur le texte, de très nombreuses et très exactes références aux dialogues de Platon et aux ouvrages de Proclus cités par Damascius; il a, tout en adoptant et poursuivant la division en paragraphe de Kopp,... donné pour chacun d'eux un sommaire qui en résume le contenu; enfin, il a mis à la fin de son édition un index très étendu, presque complet, qui facilite singulièrement les recherches et qui est

1. *Damascius le Diadoque. Problèmes et solutions touchant les premiers principes...*, traduits pour la première fois ... par A.-E. Chaignet (Paris, 1898).

Digitized by Google

une œuvre de temps, de patience et de conscience, singulièrement méritoire. Tous ces services rendus à la philosophie et à l'histoire de la philosophie, et que la critique impartiale reconnaîtra de plus en plus, permettront à l'auteur de supporter avec sévérité les injustes et injurieuses attaques d'un certain M. Kroll », auteur d'une étude sur les *Oracula chaldaica* (Breslau, 1894), qui accuse Ruelle d'avoir collationné avec négligence le manuscrit de Saint-Marc et de n'avoir à peu près rien compris au texte. M. Chaignet ajoute : « Il va sans dire que l'édition de M. Ruelle n'est pas parfaite et qu'il s'y est glissé des erreurs... M. H. Weil en a relevé quelques-unes, et il termine sa notice, un peu ironique, en disant que l'auteur les a laissées par politesse et courtoisie, afin que ceux qui viendront après lui aient quelque chose à faire[1]. »

En réalité, M. Weil est plus équitable : « Nous admirons sincèrement, écrit-il, la patience et le courage d'un éditeur qui s'est condamné à vivre pendant des années dans un monde peuplé d'abstractions, de fantômes créés par des esprits subtils, milieu où l'on respire difficilement[2]. » Et M. Chaignet, qui a eu le mérite d'entreprendre la traduction française des *Problèmes* de Damascius d'après le texte établi par M. Ruelle, avoue qu'une première traduction d'un pareil ouvrage « ne peut être qu'un essai et un essai imparfait. Plus d'une fois,... comme Kopp,... j'ai dû me dire : *Quid haec verba sibi velint, fateor me nescire;* plus souvent encore : *Voilà ce qui me semble être le sens* » (p. LIII). M. Ruelle a droit à quelque indulgence dans l'établissement d'un texte dont l'intelligence reste si difficile même pour un philosophe de carrière comme était M. Chaignet.

1. Chaignet, p. X-XI, préface du tome I.
2. *Journal des Savants*, 1890, p. 271.

Digitized by Google

*
* *

Une troisième part à faire dans l'œuvre de M. Ruelle est la part de la musicographie.

On trouvera au tome XXIV de *La grande encyclopédie* (p. 602-610) un article qui résume en une forme rapide et élémentaire ce qui se sait de la musique grecque, entendez par *musique* l'harmonique et la métrique : cet article, qui est de M. Ruelle, est sans doute le seul travail de vulgarisation que notre confrère ait signé. « Nous ne pouvons nous faire, y dit-il quelque part, une idée exacte de ce que fut la musique pratique des anciens Grecs, et cependant la théorie en est parfaitement connue. » M. Ruelle n'ignorait pas pour autant que nous possédons des fragments notés de musique grecque, telle la chanson de Seikilos, donnée par une inscription de Tralles, et le fameux hymne à Apollon, de Delphes. Il s'était lui-même appliqué à réaliser la notation de fragments musicaux extraits de papyrus et publiés par Leemans et Wessely. Cependant, M. Ruelle s'intéressait plus spécialement aux théoriciens et, si l'on peut dire, aux mathématiciens de la musique grecque, que Meibom le premier a réunis dans ses *Antiquae musicae auctores* (1652) dédiés à la reine Christine de Suède. M. Ruelle entreprit de les traduire en français.

Il donna dans une première brochure les *Éléments harmoniques d'Aristoxène* (Paris, Haffner, 1870), un musicographe du IV^e^ siècle avant notre ère, que M. Ruelle avait étudié dès 1857 dans la *Revue archéologique*, « Étude sur Aristoxène et son école » (c'est le plus ancien essai de M. Ruelle). En 1881, il donna une seconde brochure, un second fascicule de ses musicographes : *Nicomaque de Gerase*, *Manuel d'harmonique* (Paris, Baur). En 1884, troisième brochure : *L'introduction harmonique de Cléonide*, *la division du canon d'Euclide le géomètre*, *canons harmoniques de Florence* (Paris, Didot). En 1891, quatrième brochure : *Problèmes musicaux d'Aristote*, *traduc-*

Digitized by Google

tion française avec commentaire perpétuel (Paris, Didot). En 1895, cinquième brochure : *Alypius et Gaudence traduits en français pour la première fois, Bacchius l'ancien, traduction entièrement nouvelle, commentaire perpétuel et tableaux de notation musicale* (Paris, Impr. nationale). En 1898, sixième brochure : *Sextus Empiricus*.

Il manque à cette collection des musicographes anciens le Περὶ μουσικῆς d'Aristide Quintilien, M. Ruelle lui-même nous en avertit en tête de son V^e^ fascicule, en ajoutant que la traduction en avait été projetée par J.-H. Vincent : « Si le temps de la mener à terme nous est accordé, tous les textes réunis dans le précieux *Corpus* de Meibom auront pris place dans notre collection. » Les six brochures de M. Ruelle sont à compléter elles-mêmes par ses *Études sur l'ancienne musique grecque, rapport sur une mission littéraire en Espagne*, publié dans les *Archives des missions scientifiques* (III^e^ série, t. II, 1875).

Étant d'une totale incompétence en la matière, je m'en rapporte volontiers ici à M. Salomon Reinach, qualifiant d' « excellente traduction française » la traduction par M. Ruelle des *Éléments harmoniques d'Aristoxène de Tarente*.

Aristoxène et Damascius, un musicographe contemporain d'Épaminondas et un philosophe du temps de Justinien, sans parler de l'archiâtre Rufus d'Éphèse ou de l'alchimiste Zosime de Panopolis, ces sujets si extraordinairement hétérogènes auxquels s'est appliquée l'extraordinaire patience de M. Ruelle, témoignent d'une seule unité qui est dans M. Ruelle lui-même son abnégation intellectuelle. Il aimait les textes qu'il copiait, qu'il collationnait ou qu'il traduisait, il les aimait pour la peine qu'il prenait à les déchiffrer ou à les entendre. Il devait ressembler aux copistes dont les souscriptions des manuscrits grecs nous livrent parfois les noms, moines qui se qualifient eux-mêmes de très humbles et que, nous, nous estimons si méritants.

Digitized by Google

* * *

M. Ruelle, qui était entré dans l'Association pour l'encouragement des études grecques en 1869 et qui avait accepté en 1873 d'en être le bibliothécaire, se chargea à ce titre de rédiger dans l'*Annuaire* de l'Association d'abord, puis dans la *Revue des études grecques*, le bulletin des publications relatives aux études grecques. Ce bulletin était une transcription de la *Bibliotheca philologica* de Bursian, mais M. Ruelle l'enrichissait de nombreuses additions, spécialement pour ce qui concerne les publications françaises. C'était une simple nomenclature de titres de livres ou d'articles.

Nous nous reprocherions d'oublier le concours prêté par M. Ruelle aux amis de Ch. Graux pour la publication des trois volumes (1884, 1886 et 1893) dans lesquels on a réuni les articles et les textes publiés par ce maître trop tôt enlevé à la science française. Ce fut M. Ruelle qui se chargea de la revision typographique de ces trois volumes.

Il était l'homme de ces tâches toutes d'abnégation. Il y plaignait si peu sa peine qu'il avait accepté de surveiller la réimpression de neuf volumes in-folio, sur les dix-neuf qui ont été réimprimés par le libraire Palmé, du *Recueil des historiens des Gaules*.

Quand il prit sa retraite d'administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, M. Ruelle ne put se résigner à quitter la sainte montagne qu'il avait adoptée. Il existe une « Société de la Montagne Sainte-Geneviève », dont M. Ruelle était membre et à laquelle il s'intéressait. Il donna en 1903 au *Bulletin* que cette Société publie un travail qui porte le titre modeste d'*Essai d'une bibliographie de la Montagne Sainte-Geneviève et de ses abords (V^e^ et XIII^e^ arrondissements)*.

M. Ruelle était devenu membre résidant de la Société des Antiquaires de France en 1904 (4 mai); il avait vivement désiré devenir des vôtres et, quand il eut obtenu vos suffrages, il se fit un devoir de prendre part à vos tra-

Digitized by Google

vaux. Rare exemple de ponctualité, l'année 1904 n'était pas achevée qu'il vous avait donné lecture (23 novembre) de la notice nécrologique sur son prédécesseur, M. Corroyer. Ses communications déroutaient un peu l'attention du plus grand nombre. Il vous avait donné en 1887 une note intitulée « Solution d'une énigme alchimique des oracles sibyllins ». En 1894, une « Note relative à la cryptographie grecque ». En 1896, une « Note sur les manuscrits des Cyranides ». En 1899, une note intitulée « Fantaisie paléographique dans le manuscrit 2417 de la Bibliothèque nationale ».

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il ambitionnait de faire partie avant de mourir, M. Ruelle donna quelques communications. En 1894, une note sur « Le musicographe Alypius corrigé par Boëce ». En 1903, une « Note sur un traité astronomique faussement attribué à Jean Tzetzes ». En 1904, une note sur « Le diagramme musical inédit de Florence ». En 1910, une note qui porte en titre : « Deux identifications, l'exégèse dite anonyme de la Tétrabible de Claude Ptolémée et le traité dit d'Hermès le philosophe *De revolutionibus nativitatum* attribués à l'astrologue arabe Aboumashar... » En 1911, un mémoire intitulé « La cryptographie grecque, simples notes, suivies d'un tableau général des alphabets secrets » (reproduit dans les *Mélanges Ém. Picot*, 1913).

M. Ruelle est mort le 15 octobre 1912.

Digitized by Google

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1915.

Séance du 6 Janvier.

Présidence de M. N. Valois, président sortant, et de M. P. Girard, président élu.

Ouvrages offerts :

Durrieu (P.). *Les écrits en français d'un historien génois au temps de Louis XII (Al. Salvago).* Paris, 1914, in-8°.

M. N. Valois, président sortant, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« Tandis que les Antiquaires de France, suivant une habitude, déjà plus que séculaire, poursuivaient, sur les monuments que porte ou que recouvre notre sol, dans les musées, dans les archives et dans les bibliothèques, de laborieuses enquêtes, tendant à découvrir, à sauvegarder, à interpréter les vestiges du passé de notre chère patrie, à conserver, à grossir encore ce trésor inestimable d'art et de traditions qui est autour de nous comme une survivance de l'âme de nos ancêtres, l'envie féroce et l'outrecuidance haineuse préparaient sourdement l'anéantissement de la France. En dépit des soupçons que pouvait depuis longtemps faire naître le bruissement de plus en plus formidable des armes au delà de nos frontières, le réveil fut pour nous subit autant que douloureux. Trompés par d'hypocrites promesses, aveuglés par notre

Digitized by Google

incorrigible confiance en la bonne foi des hommes, nous nous refusions à croire qu'un souverain, qu'on nous dépeignait comme un ami de la paix, profiterait de la docilité machinale de ses peuples et de la complaisance sénile de son allié pour déchaîner de gaîté de cœur, à l'heure choisie dans ses calculs, une guerre des nations, appelée à dépasser de beaucoup en horreur celles que les siècles passés ont vues, tant à cause du nombre inouï d'existences engagées qu'à raison des progrès que la folle humanité a faits dans l'art de se détruire. Il fallut se rendre à l'évidence. Sacrifices de dignité consentis par un petit État, interventions empressées des puissances, tout était inutile, tout se heurtait à un dessein prémédité; la France était la proie marquée, en premier lieu, pour assouvir l'appétit des barbares. Et nous avons vu le flot envahisseur couvrir la noble Belgique, se répandre en Picardie et en Champagne, atteindre jusqu'aux plaines de Brie; aux dévastations, conséquence inévitable de la guerre, s'ajouter les pillages, fruit de la rapacité, et les destructions systématiques d'œuvres d'art, indice d'une rage imbécile, encore plus révoltante chez des hommes qui se targuent d'éclairer le monde à la lumière de leur civilisation. Après que les glorieux combats engagés sur l'Ourcq, sur les Morins et sur la Marne, — j'allais dire la nouvelle victoire de Châlons, — eurent brisé l'élan du moderne Attila, ses hordes, refoulées, manifestèrent de loin leur colère impuissante par l'incendie de la cathédrale et du Musée archéologique de Reims, par la ruine du gracieux hôtel de ville d'Arras et de combien d'autres monuments! Notre-Dame de Paris elle-même a subi l'attaque d'un de leurs oiseaux stupidement destructeurs.

« Depuis cinq mois, ce fléau fait rage. Mais les calculs de l'ennemi ont été déjoués. La France est toujours debout, soutenue par ses alliés et plus que jamais résolue à lutter jusqu'à la victoire. Son flanc meurtri n'empêche pas la vie de circuler largement dans ses riches organes. Tout en combattant, elle travaille. Parcourez ses campagnes : vous trouverez les champs ensemencés. Pénétrez

Digitized by Google

dans ses bibliothèques, visitez ses académies : vous verrez à leurs postes ceux que la guerre n'appelle pas sur la ligne de feu. Nous mêmes, gardiens fidèles des trésors du passé, que faisons-nous ici, en dépit de nos angoisses et de nos deuils, sinon poursuivre le cours de nos pacifiques travaux? Nous nous sommes réunis aux dates habituelles. Notre séance de vacances s'est tenue quatre jours après le forfait commis à Reims, et de cette salle s'est élevée aussitôt la véhémente protestation de la science, de l'art, de la piété filiale contre la sauvagerie impie : cri spontané d'indignation, auquel ont répondu, de France et de l'étranger, des protestations semblables, attestant la stupeur dont a été saisi, à l'annonce du crime, le monde civilisé. Depuis, nous continuons par nos patientes recherches à éclairer le passé; nos entretiens hebdomadaires ne sont pas moins instructifs qu'autrefois, et voici qu'à la date ordinaire nous procédons, suivant le rite convenu, au renouvellement de notre Bureau, sans oublier de nous conformer à notre pieuse habitude d'envoyer un dernier adieu aux confrères disparus au cours de la précédente année.

« Celui qui occupait le n° 1 sur la liste de nos membres honoraires et qui nous appartenait depuis près d'un demi-siècle, Georges Perrot, professeur honoraire à la Faculté des lettres, directeur honoraire de l'École normale, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, est mort, la plume à la main, le 30 juin dernier, « assis », comme l'a si bien dit notre confrère M. Collignon, « à « cette table de travail où, durant tant d'années, il avait « édifié, page par page, un monument d'érudition qui est « l'honneur de l'archéologie française, sa belle *Histoire* « *de l'art dans l'antiquité* ». En effet, il fut avant tout archéologue. Bien que sa carrière de professeur l'ait obligé à enseigner les lettres, notamment la rhétorique (j'ai des raisons personnelles de m'en souvenir), bien qu'il ait traduit Max Müller et abordé, dans certains de ses écrits, des sujets juridiques, toujours ses préférences le ramenèrent vers l'art, et surtout vers celui qui s'épa-

Digitized by Google

nouit sur ces rivages de Grèce et d'Asie Mineure qu'il avait parcourus tant de fois dans sa jeunesse. Il devait cet avantage à nos institutions : grâce à l'École d'Athènes, le normalien, l'ancien lycéen de Charlemagne, l'enfant de Villeneuve-Saint-Georges put se baigner, dès sa vingt-quatrième année, dans la douce lumière de l'Archipel et de l'Attique. Il s'y replongea, à maintes reprises, notamment lorsqu'il accomplit, en 1861, la mission qui lui avait été confiée par le gouvernement impérial afin de reconstituer le texte du testament d'Auguste. De cette vision d'Orient, il lui resta dans la mémoire comme un rayon doré, qui l'illumina et l'enchanta toute sa vie. C'est une chaire d'archéologie qui fut créée pour lui à la Sorbonne; c'est aux ouvrages archéologiques qu'allaient, dans les concours, ses préférences d'académicien. Comme secrétaire perpétuel, il eut, du haut du bureau, à essuyer bien des communications de diverses sortes, et nul ne songerait à lui reprocher de ne leur avoir pas prêté toujours une oreille attentive. Mais qu'un lecteur exhibât une photographie, un moulage, esquissât, au tableau noir, le plan d'un monument, ou fît seulement une description intéressant à un degré quelconque l'histoire de l'art, M. Perrot, rappelé à la réalité, la seule qui comptât à ses yeux, n'éprouvait plus ni distractions, ni somnolence; il quittait même son fauteuil, se rapprochait du lecteur, pour ne rien perdre de ses paroles, et, mieux encore que par son attitude, lui prouvait par ses questions tout l'intérêt qu'il prenait aux recherches archéologiques.

« On lui savait gré d'autant plus de faire violence à ses goûts quand il se croyait obligé, — car il était homme de devoir, — de tenter des excursions en dehors de son domaine. A plusieurs reprises, il jugea bon de rendre un public hommage à des savants dont il n'avait sans doute feuilleté que rarement les livres. Il y mit un tel soin, un tel cœur qu'il parvint à faire éloquemment revivre des figures d'historiens et de médiévistes, telles que celles de deux de nos membres honoraires, Léopold Delisle et Auguste Longnon.

Digitized by Google

« Comblé d'honneurs, il n'afficha jamais la moindre prétention. Il semblait moins préoccupé de survivre par ses ouvrages que par ses élèves, auxquels il prodiguait avec bonté aide et encouragements. Sans être né diplomate, il réussit en beaucoup d'utiles entreprises, et sa brusquerie coutumière ne l'empêcha ni de faire le bien, ni de mériter la reconnaissance que lui ont vouée ses nombreux amis.

« Outre la perte de ce confrère éminent, je dois vous rappeler celle de douze de nos correspondants, si vous me permettez de joindre à notre nécrologe de 1914 le nom de Robert Guerlin qui aurait dû figurer dans celui de l'année précédente. La mort de cet ancien secrétaire et ancien président de la Société des Antiquaires de Picardie remonte, en effet, au 17 juin 1913. Ses travaux, très précis et très documentés, se rapportent presque tous à l'histoire d'Amiens et plus particulièrement à l'histoire artistique de cette ville. C'est ainsi que certains monuments de la cathédrale ou encore les ateliers de tapisserie amiénois ont été, de sa part, l'objet de recherches intéressantes.

« Marcel Vernet, qui appartenait à la famille des fameux peintres de ce nom, manifestait un goût très vif pour l'art et l'archéologie. Il avait beaucoup voyagé et beaucoup photographié. Nous fûmes mis à même de juger de son talent le jour où il nous communiqua de superbes reproductions des stèles découvertes, en 1906, dans le chantier du Quai-aux-Fleurs. Les œuvres inspirées par l'amour du passé obtenaient aisément son concours, entre autres l'utile Société française de Fouilles archéologiques, fondée par notre confrère M. Babelon.

« Un autre de nos correspondants, qui avait coutume d'étaler sous nos yeux d'innombrables photographies, et dont la voix grave, autoritaire, s'élevait fréquemment dans cette salle, Émile Durand-Gréville, apportait dans le concert de nos discussions archéologiques une note bien originale. Effectivement, sa formation, très savante, très complexe, ne ressemblait à aucune autre. C'est en

Digitized by Google

enseignant aux étudiants russes la littérature française, en révélant aux lecteurs du *Temps* les romans d'Ivan Tourguénef, en donnant à la *Revue des Deux-Mondes* une étude sur Chertchenko, et aussi en traduisant les Comptes rendus de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg et en collaborant à la *Revue scientifique*, qu'il s'était préparé à aborder les plus délicates questions de l'histoire de l'art, céramique ou peinture. Il avait parcouru tous les musées d'Europe; son goût pour les sciences physiques le portait à envisager les œuvres d'art du côté purement matériel, dont on a trop souvent méconnu l'importance : en un mot, la technique des artistes attirait particulièrement son attention, et les comparaisons auxquelles il se livrait l'amenaient à des conclusions, très personnelles, auxquelles il semblait attribuer une évidence mathématique. En tout cas, sa conscience imposait le respect, et l'on n'est point surpris de constater l'autorité dont il jouissait parmi les savants étrangers. Je n'entreprendrai pas de vous énumérer ses multiples communications; vous vous rappelez comme il nous a souvent entretenus de Van Eyck, des Foucquet, de Jean Bourdichon, de Tierry Bouts et surtout comme, durant ces dernières années, se fondant sur la présence ou sur l'absence de certaines hachures, il ne se lassait pas de revendiquer pour la jeunesse de Raphaël des œuvres communément attribuées au Pérugin.

« Félix Thiollier était un vaillant artiste, doublé d'un archéologue consommé, dont le crayon, non moins érudit que la plume, savait reproduire, avec autant d'exactitude que de goût, les anciens monuments d'Auvergne, de Bourgogne et de Forez. L'admirable collection de vues photographiques qu'il exposa, en 1885, à Montbrison, a sauvé de l'oubli des édifices, des objets d'art, dont plusieurs déjà ont disparu. Ses magnifiques planches permettent d'étudier dans leurs plus menus détails les fines sculptures de l'église romane de Charlieu. Et, de concert avec M. de Soultrait, il a publié la monographie illustrée du vieux manoir de la Bastie d'Urfé, dont il a eu la

Digitized by Google

patience de rechercher les épaves disséminées de toutes parts. Mieux que jamais, en un temps où se multiplient les ruines, nous comprenons l'importance de services de ce genre, et combien amèrement nous regrettons que les pays dévastés n'aient pas eu tous, comme le Forez, un Félix Thiollier!

« L'intendant général Courtot avait réuni, avec autant d'amour que de patience, une très belle collection d'objets antiques, trouvés dans le sol de notre ancienne Gaule, collection particulièrement riche en statuettes de bronze et dont il faisait jouir, avec une obligeance parfaite, les érudits, les amateurs, notamment ses confrères de la Société des Antiquaires.

« La hauteur de nos escaliers épouvantait sans doute un autre de nos correspondants, que je ne me souviens guère d'avoir rencontré ici, mais qui était assidu aux réunions, plus abordables, de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France : le vénérable A. Dufour, de Corbeil, comme on disait habituellement, car le pays et l'homme étaient devenus inséparables. Toute sa longue vie de laborieux et modeste historien local s'est passée à exhumer, à conserver, à classer, à faire connaître les monuments et vestiges anciens de la région de Corbeil, depuis les instruments de l'âge de pierre et les poteries gallo-romaines jusqu'au trésor de Saint-Spire, aux halles en bois du XVI^e^ siècle et aux productions de l'art moderne. Il va sans dire qu'il était archiviste municipal, bibliothécaire également : à quel autre eût-on pu confier la garde de livres qu'il entourait de tant de sollicitude et dont il prit même soin d'imprimer le catalogue? C'est lui aussi, bien entendu, qui organisa le Musée de Corbeil, installé dans l'ancienne église de Saint-Jean, et qui fonda la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix, dont il demeura le secrétaire et la cheville ouvrière. Nous saluons respectueusement, au moment où elle disparaît, cette figure très spéciale d'érudit dévoué à sa petite patrie, et qui, avec ses manières simples, son accent du cru, paraissait apporter, au milieu de nos réunions parisiennes, un peu de l'air de la province.

Digitized by Google

« Paul Fromageot, qui n'était pas un érudit de profession, mais un avocat à la Cour d'appel de Paris et un ancien membre du Conseil de l'Ordre, occupa les loisirs que lui laissait la carrière du Barreau à rassembler, avec infiniment de flair et de méthode, les souvenirs historiques se rattachant aux lieux qu'il fréquentait habituellement. Versailles et Paris, plus spécialement le VI[e] arrondissement, lui doivent quantité d'études de détail, étayées sur des pièces d'archives et précieuses pour l'histoire, surtout du XVII[e] et du XVIII[e] siècle. La « chevalière » d'Éon à Versailles, les voitures publiques à Versailles, l'Opéra à Versailles pour les fêtes du mariage de Marie-Antoinette, etc., tels sont, à titre d'exemples, quelques-uns des points qu'il a élucidés, avec autant de science que de goût. Parmi ses monographies parisiennes, il faut réserver une place d'honneur aux deux séries d'articles qu'il a publiées sur les rues de Buci et du Cherche-Midi : quiconque s'est livré à de semblables recherches sait ce qu'il en coûte de reconstituer ainsi l'histoire de chaque maison. Puisse cet exemple être suivi et les souvenirs recueillis de la sorte inspirer aux Parisiens plus d'attachement à leurs vieilles demeures, moins de goût pour les grands percements et pour les expropriations !

« Aucun des morts que je viens de nommer n'a connu les tragiques soucis qui nous obsèdent depuis cinq mois, ni les longs espoirs que fait déjà naître, au milieu de nos angoisses, l'attente de la victoire finale. Il en est autrement de Marcel Reymond, qui n'a laissé tomber sa plume qu'après avoir lancé un éloquent cri de douleur à la nouvelle du bombardement de Reims[1]. C'était non seulement un dessinateur et un peintre, mais un des hommes qui connaissaient le mieux le développement et la décadence de l'art italien. Il ne me pardonnerait pas sans doute ce mot de décadence, car lui, qui avait d'abord réservé, un peu exclusivement, son admiration aux primitifs et dénoncé, en termes peu équivoques, « l'influence néfaste

1. Voir l'article paru dans le fascicule du 1[er] novembre 1914 de la *Revue des Deux-Mondes*.

Digitized by Google

« de la Renaissance », en était venu à témoigner plus que de l'indulgence aux écoles de Carrache, de Guido Reni et du Bernin. Mais cette complaisance même ne prouve que la facilité avec laquelle son sens artistique s'accommodait à des conceptions très diverses et l'effort méritoire par lequel il parvenait à emprunter leur manière de penser, leur manière de voir aux sculpteurs ou aux peintres dont il devenait l'historien consciencieux. Sa réputation d'érudit ne tarda pas à dépasser les limites de la province où il s'était fait avantageusement connaître par sa description du palais de Justice de Grenoble, par ses études sur les peintures des Musées de Grenoble et de Lyon. Un grand ouvrage, en quatre volumes in-folio, consacré à la sculpture florentine (1897-1900), des monographies de Verrochio, de Michel-Ange, de Brunelleschi, une quantité d'articles, dont beaucoup ont été fort appréciés des lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes*, établirent solidement sa renommée de critique d'art en deçà et au delà des Alpes. D'un côté comme de l'autre, les honneurs commençaient à lui être prodigués : en même temps que correspondant de l'Institut de France et chevalier de la Légion d'honneur, il était officier de la Couronne d'Italie et membre honoraire des Académies des beaux-arts de Florence et de Milan : nous ne pouvons que déplorer l'interruption inattendue d'une si brillante carrière.

« Tout récemment, nous venons de perdre un correspondant lyonnais, Léon Galle, auteur d'une description des ruines de l'abbaye de Savigny et surtout éditeur de textes historiques importants : c'est à lui qu'on doit la publication des Cahiers de l'avocat Séguin, qui nous initient à la vie lyonnaise du XVIII^e^ siècle, et c'est lui qui, avec M. Georges Guigue, publia, d'après un manuscrit lui appartenant, l'Histoire, inédite et documentée, du Beaujolais, par Pierre Louvet, dont il n'a pas manqué, en même temps, de retracer la vie et de dresser la bibliographie.

« Hélas! la guerre nous a brutalement enlevé plusieurs autres confrères. Le premier de nos correspondants tom-

Digitized by Google

bés glorieusement devant l'ennemi est ce jeune Robert de Fréville de Lorme, à qui la vie souriait à tous égards. Un nom porté avant lui par des hommes de bien et de haute culture, une position déjà fort honorable acquise dans le monde de l'érudition, l'alliance du travail et de la fortune, un foyer charmant, où il s'apprêtait à goûter, pour la seconde fois, les joies de la paternité, autant d'avantages dont il lui fallut faire à la patrie, à trente et un ans, le généreux sacrifice. Son grand-père, vous ne l'ignorez pas, compta jadis parmi nos membres résidants. Lui-même, sans s'écarter du monde, qui l'accueillait avec faveur et où il ne se déplaisait pas, abordait courageusement les études historiques de droit par un de leurs côtés les plus austères; sa thèse de l'École des chartes, qui fut signalée au Ministre comme un morceau remarquable, traitait des « Voies de recours devant l'échiquier de Normandie au « XIV^e^ siècle ». Il en avait publié, naguère, un fragment important; puis il avait donné, à l'occasion de la célébration du Millénaire de la Normandie, une étude sur les fonctions des avocats normands. Enfin, il suivait de près, comme secrétaire de la rédaction, l'impression de la *Nouvelle revue historique de droit*. L'École des chartes, d'ailleurs, avait les yeux fixés sur lui : on le savait désigné pour suppléer, à première occasion, pour remplacer peut-être un jour le professeur d'Histoire du droit, qu'il allait précéder de bien peu dans la tombe.

« Nous ne pouvons séparer dans notre souvenir Robert Michel de Robert de Fréville. Plus jeune encore, et plus récemment marié, le fils du distingué conservateur de la Sculpture moderne au Louvre avait, comme son camarade, abandonné, pour courir au feu, une situation scientifique qui s'annonçait des plus brillantes. Sorti premier de l'École des chartes, avec une thèse sur « l'Administration « royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de « saint Louis », qui lui valut le second prix Gobert, il avait profité de son séjour à l'École de Rome pour copier tous les actes ou articles de comptes relatifs aux constructions civiles élevées par les papes du XIV^e^ siècle dans le

Digitized by Google

Comtat-Venaissin. Cette moisson de documents, auxquels se joignirent une infinité de croquis et de photographies exécutés sur place, lui permit d'adresser à l'Académie des inscriptions un volumineux mémoire sur l'architecture militaire de l'ancien État pontifical, mémoire qui serait bientôt devenu un excellent livre. Il voulut cependant l'améliorer encore avant de le publier. Il engloba dans ses recherches le Palais des papes d'Avignon, qu'il avait d'abord écarté de son plan comme un sujet trop rebattu. A force de patience, il découvrit sur ce Palais beaucoup de choses qu'on savait mal, ou qu'on ne savait pas, et vous vous rappelez notamment avec quel charme, quelle ingéniosité il nous entretint, à plusieurs reprises, des peintures mises à jour dans quelques-unes des salles ou chapelles du Palais d'Avignon. Il y avait chez ce jeune archéologue une ardeur au travail, un talent, une science, une maturité qui ne pouvaient manquer de produire bientôt les plus beaux fruits. Une balle l'a frappé au cœur, au moment où il quittait la tranchée.

« Joseph Déchelette avait passé l'âge où de tels sacrifices sont obligatoires. Mais le bon Français, qui doublait chez lui l'excellent érudit, a refusé d'invoquer ses cinquante-deux ans pour décliner l'honneur de conduire au feu sa compagnie du 104e. C'était un de ces savants qui, depuis la fondation de la Société de la Diana, travaillent à faire la lumière sur le passé du Forez. Neveu et disciple de Bulliot, le célèbre explorateur du Mont-Beuvray, conservateur du Musée de Roanne, il s'adonna longtemps aux investigations locales, parcourant les églises de campagne, inventoriant les ouvrages d'orfèvrerie religieuse, grimpant au sommet des clochers pour déchiffrer les inscriptions campanaires, reconstituant l'histoire du château de Montrenard, en Beaujolais. Peu à peu, son regard s'étendit au delà des horizons de sa province. Il apprit le tchèque pour pouvoir faire connaître par une traduction française le bel ouvrage de Pic, conservateur du Musée de Prague, sur *Le Hradischt de Stradonitz en Bohême*. En 1904, il donna, en deux volumes in-4°, remarquable-

Digitized by Google

ment illustrés, le premier travail d'ensemble qui ait paru sur les « Vases céramiques ornés de la Gaule romaine », histoire d'une industrie véritablement nationale, dont les produits ont été répandus à profusion et se retrouvent encore, innombrables, en toutes les parties de la France. Enfin, de 1908 à 1913, il publia les trois volumes de cet admirable *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, dont il serait superflu de recommencer l'éloge et qui, en lui valant le titre de correspondant de l'Institut, parut l'appeler à occuper un siège plus envié encore. C'est, à la fois, un sûr guide pour ceux qui abordent l'étude des âges du renne, de la pierre, du bronze ou du fer et le meilleur des répertoires pour les savants familiarisés avec ces recherches délicates : le talent d'exposition y est à la hauteur de la critique et de l'information. Le 4 octobre, sur les coteaux de Vregny, au nord de l'Aisne, Joseph Déchelette entraînait sa compagnie : sous une pluie de balles et de mitraille, il venait de lui faire gagner 300 mètres, quand il tomba. La citation qui le mit à l'ordre du jour des armées mentionne qu'il eut encore la force de s'enquérir auprès du lieutenant-colonel si le terrain conquis avait été gardé et que, sur une réponse affirmative, il exprima son bonheur que sa mort au moins ne fût pas inutile à la France.

« Après tant de lauriers sanglants cueillis sur les champs de bataille, j'hésiterais à vous rappeler, suivant notre usage constant, les succès académiques remportés par nos membres ou par nos correspondants, si ce n'était compléter le tableau de l'activité laborieuse qui régnait dans notre pays et dans notre Société, et que la guerre elle-même n'a pu arrêter entièrement.

« Le second prix Gobert a été décerné par l'Académie des inscriptions au commandant Espérandieu pour le tome V de son *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, dont le tome I avait obtenu déjà la première médaille au concours des Antiquités de la France. Notre correspondant M. André Weiss, professeur à la Faculté de droit de Paris, a été élu membre de

Digitized by Google

l'Académie des sciences morales et politiques. L'Académie des inscriptions, qui avait proposé comme sujet à traiter « l'Espagne à l'époque romaine », a décerné le prix au mémoire présenté par M. Pierre Paris, professeur à l'Université de Bordeaux. Des *Notes pour le nobiliaire de Beauvais* ont valu au docteur Leblond le prix La Fons-Mélicocq, et une médaille a été décernée, au concours des Antiquités de la France, à la monographie de M. Louis Regnier sur *L'église Notre-Dame d'Écouis*. MM. le vicomte Menjot d'Elbenne et Léon Bonnard ont obtenu, au même concours, des mentions honorables; MM. Jacques Zeiller et Philippe des Forts des récompenses sur le prix Fould; M. Raymond Billiard une récompense sur le prix Bordin. J'ajoute que, ces jours derniers, nous avons eu le plaisir d'apprendre la nomination de Mgr Batiffol comme chanoine titulaire de Notre-Dame.

« Deux sièges de membres résidants étaient vacants, l'an dernier, à pareille date : ils sont aujourd'hui occupés par MM. Chapot et Serbat, à qui je suis heureux de renouveler nos félicitations.

« Les événements ont eu sans doute pour effet de réduire le nombre des érudits qui ont posé leur candidature au titre d'associés correspondants. Je n'en souhaite pas moins la bienvenue à ceux que nous avons pu admettre : MM. Joseph Puig, à Perpignan; Paul Deschamps, à Truchien, dans l'Yonne; Johnny Roosval, à Stockholm; le comte Sanche de Gramont, au château du Vignal, près Pau; René Gobillot, à Paris; le comte Begouën, à Montesquieu-Avantés (Ariège); Félix Lorin, à Rambouillet; Noël Thiollier, à Nogent-sur-Seine, et Jules Tillet, à Saint-Étienne.

« M. de Villefosse a continué à compter autant d'amis que de confrères dans une compagnie dont il est la tête et l'âme. M. Paul Girard a plusieurs fois ramassé la sonnette que ma main laissait échapper. M. Marquet de Vasselot a rédigé à peu près tous les procès-verbaux. Il n'a pas dépendu de M. Lauer que l'impression du *Bulletin* se poursuivît avec une parfaite régularité, mais plutôt des

Digitized by Google

circonstances par suite desquelles il se trouve depuis cinq mois mobilisé, ainsi, d'ailleurs, que notre imprimeur. Les finances enfin et la bibliothèque n'ont cessé de prospérer sous l'administration dévouée de MM. Henry Martin et Espinas. A tous ces serviteurs zélés de la science archéologique, j'adresse les remerciements de la Société. A propos de finances, je vous rappelle que nous n'avons pas cru détourner de leur objet essentiel les fonds de la Société en prélevant sur nos recettes une somme de 2,000 francs pour la verser aux œuvres du Secours national et du Comité central de la Croix-Rouge.

« Je voudrais encore vous dire combien mon passage sur ce fauteuil me laissera de doux souvenirs et de reconnaissance, à moi, simple historien, qui avait ici tant à apprendre. Mais j'ai hâte d'y appeler un véritable archéologue, M. Paul Girard, à qui j'envie la joie qu'il aura, dans un an, de tenir devant vous un tout autre langage, si la moisson semée dans le sang et dans les larmes a levé d'ici là et si les remaniements de la carte de l'Europe, que tant de sacrifices présagent, répondent à nos légitimes et inébranlables espérances.

« J'invite également M. le comte de Loisne à venir assister le nouveau président en qualité de secrétaire. »

M. P. Girard, en prenant possession de la présidence, propose à la Société de voter l'impression dans le *Bulletin* du discours de M. N. Valois.

L'impression est votée.

Le comte P. Durrieu, membre résidant, évoque des souvenirs relatifs à la genèse de la publication qu'il a donnée, en 1904, des peintures du fameux manuscrit des *Très riches Heures du duc de Berry*, un des plus précieux joyaux du Musée Condé à Chantilly.

« Mgr le duc d'Aumale, dit-il, avait à juste titre une prédilection pour ce volume. Il avait su en reconnaître du premier coup toute la valeur lorsque le livre fut proposé à son achat, vers le milieu du siècle dernier, dans une

Digitized by Google

villa des environs de Gênes, et il n'avait pas hésité à en donner un prix qui, aujourd'hui, paraît bien minime, mais qui, à l'époque, pouvait sembler presque une folie. Plus tard, quand, à Chantilly, il montrait à ses confrères de l'Institut ou à ceux qu'il voulait bien honorer de son amitié le livre de prières du duc Jean de Berry, il se réservait le droit exclusif d'en tourner pieusement les pages, ne permettant pas que nul autre y portât la main. Aussi considérai-je comme une précieuse faveur l'exception que le duc d'Aumale fit un jour pour moi. C'était à Londres, à Moncorvo-House, alors que le prince avait été frappé brutalement d'une nouvelle mesure d'exil, mesure à laquelle il répondit, on le sait, si noblement, en assurant à la France, sous la garde de l'Institut, le domaine des Condé avec le château de Chantilly et les merveilleuses collections qu'il y avait réunies. J'avais passé la Manche pour aller lui offrir l'hommage de mon dévouement, en compagnie de mon éminent ami, M. Anatole Gruyer, le membre de l'Académie des beaux-arts, qui devait mourir conservateur du Musée Condé. Pendant que nous étions presque complètement les hôtes du prince, un soir, après le dîner, il fit apporter le manuscrit des *Très riches Heures* et me le remit. Je n'osai d'abord le feuilleter et je dis au prince que je savais qu'il ne voulait pas que personne y touchât que lui. « Non, me répondit-il en subs-« tance, vous êtes gentiment venu me voir jusqu'en Angle-« terre ; je veux vous faire plaisir en vous laissant examiner « à votre aise ce livre que vous admirez tant. »

« Une autre exception, d'une nature un peu différente, mais se rapportant toujours aux *Très riches Heures*, avait été aussi faite par le duc d'Aumale en faveur du grand érudit qui fut une des gloires de notre Société des Antiquaires de France, Léopold Delisle. Le duc d'Aumale permit à celui-ci de faire photographier trois ou quatre des pages à peintures du volume pour les publier comme illustrations d'un travail magistral sur les *Livres d'Heures du duc de Berry* que Delisle donna en 1884 dans la *Gazette des Beaux-Arts*.

Digitized by Google

« Après la mort du prince et l'entrée en jouissance par l'Institut de sa donation, Léopold Delisle, devenu un des conservateurs de Chantilly, sentit combien il serait opportun, suivant un vœu plus d'une fois exprimé tant en France qu'à l'étranger, de mettre à la portée du grand public, par une reproduction, non plus seulement un choix, mais bien la totalité des admirables miniatures peintes pour le duc Jean de Berry que renfermait le manuscrit de Chantilly. Il trouva dans les chefs de la maison Plon-Nourrit des éditeurs empreints de l'esprit le plus large, qui affrontèrent sans hésitation les aléas d'une publication coûteuse. Paul Dujardin, chargé de l'exécution des reproductions par l'héliogravure, y mit une vive ardeur, allant installer un véritable atelier avec moteur pour la lumière électrique au château de Chantilly même. Quant au côté scientifique de l'entreprise, au texte destiné à étudier et commenter tout ce qui se rapportait au manuscrit et à ses images, Léopold Delisle eût été en droit de s'en réserver l'honneur pour lui-même. Mais avec cette bonté et ce désintéressement qui s'alliaient en lui à l'étonnante érudition, il y renonça à mon profit, venant de sa propre initiative me demander, dans des conditions qui me touchèrent profondément, de me charger de l'œuvre à laquelle je consacrai dès lors et pendant longtemps toute mon activité et mon soin.

« L'apparition du luxueux volume in-folio édité au cours de l'année 1904 par la maison Plon-Nourrit et C^ie^ fut le couronnement de ces efforts; et l'on peut, en certains endroits du texte de ce livre, retrouver la confirmation des indications que je viens de résumer. Mais ce qui est resté ignoré, sauf de quelques très rares initiés, c'est que Delisle avait eu raison de songer à provoquer sans plus tarder la publication en France des *Très riches Heures du duc de Berry*. En effet, il se révéla que l'Allemagne guettait le manuscrit au point de vue de son emploi comme document de premier ordre pour l'histoire de l'art. Un jour vint où arriva, munie des plus hautes recommandations et même, donnait-on à entendre, d'un appui impé-

Digitized by Google

rial, une demande d'origine allemande tendant à obtenir pour un bénéficiaire d'outre-Rhin l'autorisation de faire photographier et reproduire les incomparables peintures du volume de Chantilly exécutées jadis pour le frère de notre roi Charles V, ces peintures qui, en dehors de leur beauté propre, tiennent essentiellement au cœur de la France par les paysages qu'elles montrent, par les représentations qu'elles donnent de monuments de notre architecture nationale, Notre-Dame de Paris et la Sainte-Chapelle, élevée par saint Louis, le vieux Louvre et le palais de la Cité, le donjon de Vincennes et le mont Saint-Michel au-dessus duquel vole, l'épée à la main, l'archange protecteur des armées françaises, et quelques-uns des plus superbes châteaux qui se dressaient sur notre sol au début du XV^e^ siècle, Lusignan, Mehun-sur-Yèvre, Étampes, Dourdan, Saumur.

« Grâce à l'initiative prise par Léopold Delisle, la France se trouva en mesure de garder pour elle le privilège de donner naissance au premier grand travail d'ensemble qui ait été consacré à un des plus précieux trésors de la peinture médiévale dont elle eut la possession. Mais sans cette heureuse inspiration, la primauté de la publication aurait très vraisemblablement échappé à notre pays; et c'eût été l'Allemagne qui en aurait ravi le bénéfice moral aux compatriotes du duc d'Aumale. »

Séance du 13 Janvier.

Présidence de M. P. Girard, président.

M. M. Prou, membre résidant, signale un fragment de *pelvis*, acquis en septembre 1914, à Néris (Allier), par M. Léon Fayol, de Dunkerque, et que cet amateur a bien voulu lui montrer. Sur le rebord se détache en relief l'estampille P·IN·SECVND ////. C'est une variété d'une estampille déjà relevée sur des *pelves* trouvées à Sainte-Colombe de Vienne et à Langres et insérée dans le *Corpus*[1].

1. T. XII, n^os^ 5685, 23*a*, et t. XIII, n^o^ 10006, 40.

Digitized by Google

Les exemplaires connus présentent la forme P·IN·SECVN·F, et P·IN·SECV. Le *nomen* abrégé IN peut être *Ingenius* et le *cognomen* SECVNDVS.

M. Prou fait ensuite passer sous les yeux de la Société un fragment d'une statuette de terre cuite blanche, acquise par lui à Néris le 16 juillet 1913, et provenant du jardin

Statuette du dieu à la roue.
Terre cuite trouvée à Néris.

de la maison sise sur la route de Clermont, à droite en allant vers Clermont, en face de la borne marquée 9 kil. 1.

« A la statuette manquent la tête et les pieds. Elle représente un type nouveau du dieu à la roue (*Taranis?*), dont notre confrère M. Adrien Blanchet a signalé plusieurs exemplaires dans son *Étude sur les figurines en terre cuite*

Digitized by Google

de la Gaule romaine[1]. Le dieu est debout, ne portant d'autre vêtement qu'une large ceinture, d'aspect rigide, la main gauche posée sur la tête d'un petit personnage qui lève les bras, et tenant de la main droite une roue. Mais, tandis que, dans les exemplaires jusqu'ici signalés, le dieu tient la roue sur l'épaule droite, l'exemplaire de Néris le présente la main droite baissée, le bras légèrement plié, et tenant la roue contre la cuisse droite. C'est à peu près de la même façon que le Jupiter, de bronze, trouvé à Landouzy-la-Ville, publié et étudié par notre confrère M. Héron de Villefosse[2], tient de la main gauche la roue à la hauteur de la cuisse et reposant sur un pilastre, et que le Jupiter du Châtelet, près de Saint-Dizier, aujourd'hui au Musée de Saint-Germain[3], la tient également de la main gauche, mais appuyée au sol.

« Dans le même jardin de Néris, on a recueilli un grand nombre de vases antiques de terre cuite et de petits instruments de bronze tels que spatules et épingles. M. Prou a acquis des fragments de vase dont il montre les deux plus remarquables.

« Le premier est la partie inférieure d'un vase de terre noire dont la panse est ornée d'une scène quatre fois répétée, comprenant trois personnages, deux Amours assis, l'un de profil à gauche et l'autre de profil à droite; entre les deux, un jeune homme portant un vase; au-dessus de lui, un oiseau. Notre confrère, M. Adrien Blanchet, a reconnu dans ces figures celles que M. Déchelette a signalées sur un vase trouvé à Vichy (Amour à droite)[4], sur une poterie de Lezoux, signée de Celetus (Amour à

1. P. 123, pl. II, fig. 25 (extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LI, [1891]).

2. *Note sur un bronze découvert à Landouzy-la-Ville (Aisne)*, dans *Revue archéologique*, 1881, t. I, p. 1, pl. I.

3. Salomon Reinach, *Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye. Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 33, fig. 5.

4. Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, t. II, p. 48, fig. 263.

Digitized by Google

gauche)[1], et sur un moule de Lezoux (jeune homme portant un vase)[2].

« Le second fragment est un morceau de la panse d'un bol de terre rouge vernissée. Le décor est réparti en trois métopes; dans la première, un médaillon encadrant un jeune homme ou satyre, assis sur un socle rectangulaire, tenant de la main droite le pied droit posé sur le

Statuette du dieu à la roue.
Terre cuite trouvée à Néris.

socle, la main gauche sur la cuisse gauche; de chaque côté, une figurine; c'est un type connu par un vase de Vichy[3]. Dans la seconde métope, un guerrier debout, signalé par

1. Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, t. II, p. 48, fig. 259 et 259 *bis*.
2. *Ibid.*, p. 62, n° 365.
3. *Ibid.*, p. 60, n° 349.

Digitized by Google

M. Déchelette sur des poteries de Lezoux avec les noms *Catussa*, *Juliccus*, *Libertus*, *Sabinus*[1]; ici, sur le vase de Néris, à côté du guerrier, on lit en caractères rétrogrades, de grande dimension, et en relief LVCINI. La troisième métope est ornée d'une fleur à trois pétales, rappelant la fleur de lis et, au-dessous, d'un dauphin. »

Enfin, M. Prou montre une tête de bronze trouvée dans un puits à Néris, et qu'il a acquise en 1898. C'est une tête d'enfant; la chevelure, derrière la tête, est partagée par une natte qui, partant de la nuque, vient aboutir derrière un toupet qui couronne le front, le cou est entouré d'un col indiquant que le personnage était vêtu d'une tunique. Dans le même puits on a recueilli deux bras qui paraissent avoir appartenu à la même statuette d'enfant.

M. E. Michon, membre résidant, entretient la Société d'une mesure romaine récemment découverte en Espagne, à Punte Punide en Galice, et qui porte une inscription officielle la désignant comme un *modius*.

MM. Héron de Villefosse, Cagnat et Prou présentent quelques observations.

Séance du 20 Janvier.

Présidence de M. P. Girard, président.

Ouvrages offerts :

La Véronne (de). *Une aliénation de biens ecclésiastiques. Contribution à l'étude de la propriété foncière sous l'ancien régime*. Paris, 1914, in-8°.

Michon (E.). *La verrerie en Gaule, à propos d'un livre récent*. S. l., s. d., in-8°.

M. E. Eude, associé correspondant national, entretient

1. Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, t. II, p. 24, fig. 100.

Digitized by Google

la Société d'une ancienne poésie satirique, *Le pèlerin passant*, intéressante par ses allusions politiques.

M. Eude pense que le poète a voulu viser le roi Louis XII, la reine Anne de Bretagne et divers grands personnages qu'il identifie, notamment Georges d'Amboise, le cardinal ministre.

M. F. Martroye, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« La constitution impériale connue sous le nom d'*Édit de Milan* contient une disposition en faveur des acquéreurs et des donataires d'immeubles qu'une des principales décisions de cette même loi prescrit de restituer aux chrétiens, sans payement ni réclamation du prix. Cette disposition est formulée comme suit dans le texte reproduit par Lactance : « Etiam vel hi qui emerunt vel qui dono fue« runt consecuti, si petiverint de nostra benivolentia ali« quid, vicarium postulent, quo et ipsis per nostram cle« mentiam consulatur[1]. »

« Suivant une interprétation proposée, le sens des termes *vicarium postulent* ne serait point « qu'ils présentent « requête au vicaire ». Le sens vrai serait « qu'ils « demandent un équivalent[2] »; c'est-à-dire l'indemnité qui est de règle en matière d'expropriation[3].

« Cette interprétation, assurément très ingénieuse, ne va pas sans de sérieuses difficultés.

« On trouve, il est vrai, dans le Code théodosien, le terme *Vicarius* avec le sens de remplaçant; mais on ne le trouve que comme adjectif, appliqué à des êtres, à des esclaves[4], non à des choses, et on n'y voit point

1. Lactance, *De mortibus persecutorum*, 48; éd. Brandt, *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, vol. XXVII, p. 232.

2. *Ibid.*, p. 232, n. 4.

3. *Revue des questions historiques*, octobre 1914, p. 532.

4. *Cod. theod.*, II, XXV, *De communi dividundo*, lex unica : « *Ac si cui propter redintegrationem necessitudinum servi cesserint, vicaria per eum qui eosdem susceperit mancipia reddantur* » (éd. Mommsen et Meyer, p. 114).

Digitized by Google

d'exemple d'un substantif neutre *vicarium* signifiant équivalent, dédommagement ou indemnité.

« D'autre part, nous avons deux textes de l'Édit de Milan : celui reproduit par Lactance et celui traduit en grec par Eusèbe, où on lit : « Par suite, si les acquéreurs « de ces locaux, ou ceux à qui ils auraient été donnés « demandent quelque chose de notre bienveillance, qu'ils « s'adressent à l'ἔπαρχος exerçant l'autorité judiciaire sur « ces lieux, afin que par notre générosité il y soit « pourvu[1] ».

« Ce texte désigne expressément, on le voit, le magistrat auquel auront à présenter leur requête les acquéreurs et les donataires des immeubles restitués aux chrétiens. C'est également le magistrat auquel il leur est prescrit de s'adresser que doit indiquer le texte transcrit par Lactance, puisque les deux textes sont identiques.

« La traduction d'Eusèbe nomme ce magistrat l'ἔπαρχος, dans le ressort duquel sont situés les immeubles ; ἔπαρχος est en grec le titre donné au préfet[2] ; mais il ne peut s'agir ici du préfet du prétoire lui-même. Au commencement du IVe siècle, on n'a point d'exemple du titre de préfet du prétoire suivi d'une indication de ressort, et on ne peut même affirmer que les préfets aient été, dans les premières années du règne de Constantin, affectés à une région déterminée[3]. Des magistrats indiqués comme exerçant l'autorité de préfet dans une région déterminée ne peuvent donc être à cette époque que des vicaires du préfet, mentionnés dès le temps de Dioclétien avec les diocèses auxquels ils sont préposés[4].

1. Οὕτως ὡς ἤ οἱ ἠγορακότες τοὺς αὐτοὺς τόπους ὅπως ἤ οἱ κατὰ δωρεὰν εἰληφότες αἰτῶσι τι παρὰ τῆς ἡμετέρας καλοκαγαθίας προσέλθωσι τῷ ἐπί τόπων ἐπάρχῳ δικάζοντι, ὅπως καὶ αὐτῶν διὰ τῆς ἡμετέρας χρηστότητος πρόνοια γένηται (Eusèbe, *Hist. ecclés.*, X, v, 10).

2. R. Cagnat, *Praefectus Praetorio;* dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, t. IV, 1re part., p. 616, col. 1.

3. Édouard Cuq, *Praefecti Praetorio;* dans les *Œuvres de Borghesi*, t. X, p. 186; R. Cagnat, *ouvr. cité*, p. 618, col. 2.

4. C. Jullian, *Dioecesis;* dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. II, 1re part., p. 226.

Digitized by Google

« On ne peut objecter que le texte de Lactance, à la différence de celui d'Eusèbe, désigne le vicaire sans préciser lequel. Lactance reproduit, affirme-t-il, la constitution affichée à Nicomédie par ordre de Licinius[1]; et en Bithynie le vicaire auquel les intéressés devaient nécessairement s'adresser était le vicaire du diocèse de Pont et de Bithynie[2]. Point n'était besoin de le désigner de façon plus précise.

« De cette légère différence entre le texte de Lactance et celui d'Eusèbe résulte, semble-t-il, une preuve de plus qu'ils nous donnent des documents identiques, non un même document. Celui de Lactance émane de la chancellerie de Licinius et est destiné au diocèse de Pont et de Bithynie; celui d'Eusèbe est destiné à d'autres parties de l'empire. Il peut émaner d'une autre chancellerie; celle de Constantin, comme le croit M. Maurice[3] et comme diverses considérations permettent de le penser[4]. »

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, inscrit à l'ordre du jour, s'exprime en ces termes :

« Une communication sur quelques monuments romains découverts à Néris, faite à la dernière séance par notre confrère Maurice Prou, me fournit l'occasion de parler de deux inscriptions de cette localité.

« Néris figure sur la Table de Peutinger sous la dénomination de *Aquis Neri(i)*, c'est-à-dire « les eaux du dieu « Nerius », mais l'auteur de la Table ou de la copie que nous possédons de ce document géographique a oublié de placer, à côté du nom de la station, une piscine rec-

1. Lactance, *De mort. persecut.*, 48; éd. Brandt, p. 228.

2. *Notitia Dignitatum*, Notitia Orientis, cap. XXIII; éd. Böcking, p. 61-62.

3. J. Maurice, *Numismatique constantinienne* (Paris, 1911) et *Note sur le préambule placé par Eusèbe en tête de l'Édit de Milan* (dans le *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, janvier 1914, p. 45 et suiv.).

4. F. Martroye, *A propos de l'Édit de Milan* (dans le *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, janvier 1914, p. 47-52).

Digitized by Google

tangulaire encadrée de bâtiments comme il le fait toujours pour marquer les stations balnéaires. Ces stations sont désignées par le mot *Aquae*, ordinairement suivi d'un nom divin, le nom du dieu auquel la source doit ses vertus et qui en est le protecteur particulier. C'est à lui que les malades adressent leurs prières et leurs vœux, c'est lui qu'ils remercient de leur guérison; il est considéré comme le souverain maître des eaux. Les inscriptions disent *fontes Nerii*, les sources du dieu Nerius.

« Néris n'était pas seulement connue et fréquentée à l'époque romaine pour ses eaux bienfaisantes, elle paraît aussi avoir eu une certaine importance stratégique. Son occupation militaire au premier siècle de l'empire est attestée par l'épitaphe d'un soldat de la légion XIIII remontant probablement au règne de Tibère et, à une époque plus tardive, par des briques légionnaires contemporaines de Domitien.

« Cette localité possédait des thermes spacieux dont l'existence nous a été révélée par divers vestiges et surtout par les fondations que l'ingénieur Lejeune découvrit en 1819. On a recueilli depuis, à plusieurs reprises, des fragments d'une grande inscription sur marbre qui apprenait aux malades et aux passants le nom du donateur généreux auquel était due la construction des thermes et de leurs dépendances. Le temple du dieu était voisin.

« Cette grande inscription, entourée d'un encadrement, est bien gravée; elle se compose de cinq lignes dont la longueur totale n'a pas encore pu être déterminée, car on n'en possède pas tous les fragments. A différentes époques, particulièrement en 1853, 1867, 1881 et 1885, on en a trouvé de nombreux morceaux, les uns importants, les autres infiniment petits. On a reconnu qu'ils appartenaient au moins à deux exemplaires du même texte présentés dans le vol. XIII du Corpus latin sous les nos 1376 et 1377. Ces deux exemplaires restent malheureusement l'un et l'autre encore incomplets. On peut toutefois essayer d'utiliser, afin de les améliorer, vingt-sept petits fragments dont la place exacte est à trouver et qui sont consignés

Digitized by Google

dans le même recueil sous les numéros 1379 *a-o* et 1380 *a-n*[1].

I. — Le n. 1376, Corp. inscr. lat., vol. XIII.

« Le premier exemplaire portant le n. 1376 est le moins incomplet des deux; il peut servir de guide pour améliorer le second. On ne possède plus le commencement des lignes; les quelques lettres qui manquent sont d'ailleurs faciles à restituer. Le texte donné par le Corpus se compose de cinq fragments. Les trois premiers (n. 1376 *a*) ont été juxtaposés par les soins de l'administration des eaux et forment ainsi un ensemble actuellement fixé au mur sous le péristyle de l'établissement thermal. Le quatrième (n. 1376 *b*) et le cinquième (n. 1376 *c*) apparaissent sur le même mur, mais ils y sont encastrés séparément et demeurent isolés du premier ensemble. Il serait désirable qu'on les rapprochât les uns des autres.

« Il y a près de quinze ans, le 20 juin 1900[2], j'ai déjà entretenu la Société de cette grande inscription, à la suite d'une correspondance que j'avais échangée avec M. Chenesseau, alors directeur de l'établissement. Les intéressantes communications que j'avais reçues de lui me permirent d'ajouter un important fragment au premier exemplaire. M. Chenesseau avait eu l'heureuse idée de faire apporter devant les grands fragments tous les petits débris connus. Après les avoir mesurés et soigneusement examinés, il était arrivé à cette conclusion que le fragment n. 1319*d* devait appartenir à l'exemplaire n. 1376 et qu'un autre fragment minuscule retrouvé par lui et encore inédit s'adaptait à droite du n. 1379*d*. L'adjonction de ces deux débris permet en effet d'améliorer avec certitude la première ligne en complétant le nom des Bitur-

1. On a supposé qu'il y avait un troisième exemplaire du même texte et que certains de ces fragments pouvaient appartenir à ce troisième exemplaire. Cela ne me semble pas absolument évident.
2. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1900, p. 208-212.

Digitized by Google

riges Cubi; elle prouve également que le flamine mentionné à la seconde ligne est celui de la déesse *Pietas*[1].

... *usibusq. r. p. b*[*i*]TCVB
... *itemque flamen pi*[*et*]ATISC

« Le complément de cette seconde ligne autorise à croire que la déesse Pietas avait un temple à Néris[2].

II. — Le n. 1377, Corp. inscr. lat., vol. XIII.

« Du second exemplaire, le n. 1377, on possède un ensemble moins considérable que celui du n. 1376. Ce qui en subsiste n'apporte aucune lumière nouvelle; c'est simplement la répétition de la moitié du premier. Cependant quelques lettres complémentaires confirment les restitutions proposées pour le début des deux premières lignes du n. 1376.

« On peut à l'aide des petits débris apporter quelques améliorations au texte de ce second exemplaire. Il est nécessaire de remarquer tout d'abord, comme le Corpus nous en avertit, que les débris bordés par une moulure d'encadrement appartiennent, les uns à la première ligne du texte, les autres à la dernière, suivant la place occupée par cette moulure, en haut ou en bas. Il n'est pas démontré qu'il y ait eu un troisième exemplaire, car il est possible que la disposition des mots n'ait pas été exactement la même sur les deux exemplaires, n. 1376 et 1377. J'ai peine à croire que l'invocation [*Numinibus Augus*]TIS ait été écrite en toutes lettres seulement sur un troisième exemplaire, ainsi qu'on l'a supposé, sous une forme dubitative il est vrai, afin de pouvoir placer le débris n. 1379[a].

1. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1900, p. 210-211; cf. *Corp. inscr. lat.*, XIII, p. 519, *Addenda quaedam*, ad n. 1376, 1377.

2. Il y avait à Rome un temple de cette déesse; en Afrique, dans la ville de Thugga, il en existait un autre; voir L. Poinssot, *Inscr. de Thugga*, 1906, p. 152, n. 40. Cf. *Bulletin des Antiquaires*, 1900, p. 211, note 1.

Digitized by Google

« J'indique ici quelques rapprochements dont certains sont déjà connus, surtout afin de montrer l'importance de ces débris et pour engager ceux de nos confrères qui auraient l'occasion de faire un séjour à Néris à occuper leurs loisirs en les examinant et en les étudiant de nouveau, surtout en vérifiant leur appartenance.

« 1°. — Le n. 1379 *b*, avec son reste de moulure d'encadrement à la partie supérieure, ne peut appartenir qu'à la ligne 1 ; il s'adapte à droite :

. . . . . *ner*IOD[*eo*]
ii. vir. ii. flam. RO[*mae et aug*]

« 2°. — Le n. 1379 *c* peut être placé à la suite :

.. [*usibus*]QVE[*r. p. bit. cub*].
. . . . . IT[*emque flamen*]. . . .

« On est cependant obligé de supposer *usibusque*, tandis que le n. 1376 porte *usibusq*(*ue*). Il en résulte un peu d'incertitude.

« 3°. — Notre confrère Maurice Prou a eu la bonté de me communiquer la copie d'un fragment, conservé au Musée Rickotter, qui trouve sa place aux lignes 3 et 4, au-dessous des précédents. Ce fragment m'avait été déjà signalé en 1909 par M. Joseph Pierre, directeur de la Revue du Berry, qui m'en avait spontanément transmis une bonne copie. Ces deux relevés d'un fragment encore inédit et dont l'appartenance ne peut faire aucun doute s'accordent parfaitement. En mettant en place ce nouveau fragment, on peut utiliser également les débris n. 1379 *l* et 1379 *m*. On obtient ainsi aux lignes 3 et 4 :

... *filii*[*cimb*]ER.E[*t.e*]QVEST[*e*]R. [*flamines*]..
. . . *quibus fontes* [*ne*] RIET [*thermae*] . . . .

« Sur le fragment qui m'a été signalé par MM. Pierre et Prou, lequel ne comporte pas moins de neuf lettres, on remarque, avant le V, une longue queue se prolongeant

Digitized by Google

au-dessous de cette lettre jusque vers le E; il y avait donc là un Q dont il ne reste que ce seul vestige. Je n'ai pas hésité à rétablir ce Q dans son intégrité. J'ajoute que notre confrère Prou a noté certains détails importants à connaître. Les lettres sont gravées sur un morceau de marbre blanc; elles mesurent $0^{m}05$ de hauteur et ont été passées au minium. L'épaisseur de la tablette de marbre est de $0^{m}055$.

« 4°. — Le n. 1379 *i* pourrait s'adapter immédiatement après, aux lignes 3 et 4 :

. . . [*flamines rom*]AE·ET·A[*ug*] . . .
... [*thermae p...e*] T·A·F[*undamentis*]...

« Toutefois ce rapprochement peut convenir également au n. 1376; M. Chenesseau qui avait examiné ce débris le considérait comme devant être joint au premier exemplaire. Il reste à la seconde ligne quelque chose d'assez obscur.

« 5°. — Le fragment 1379 *o* appartient certainement à la dernière ligne puisqu'il est bordé en bas par une moulure. La seconde ligne renferme une partie du mot [*fla*]-MONI qui apparaît sur le n. 1376, ligne 5, *ob hono*[*rem*] *flam*[*o*]*ni*. Cependant les débris de lettres de la ligne supérieure ne paraissent pas s'accorder avec ce qu'on connaît de cette même ligne sur le n. 1376.

« Ces rapprochements sont assez délicats à faire loin des originaux. Deux éléments seraient utiles à posséder pour les rendre plus sûrs; il faudrait connaître la hauteur des lettres et l'épaisseur de la tablette de marbre pour chacun des débris en s'inspirant de la méthode suivie par M. Prou. De plus, il faudrait aussi tenir compte de l'inscription n. 1378 dont il manque une bonne partie et dont le texte, sur plusieurs points, présentait une grande ressemblance avec ceux des n. 1376 et 1377. C'est peut-être là qu'il faut rechercher l'origine de la croyance à un troisième exemplaire.

Digitized by Google

III. — Débris d'inscriptions conservés au Musée Rickotter.

« M. Prou a copié au Musée Rickotter à Néris deux autres débris d'inscriptions qui figurent au *Corpus* latin, vol. XIII, sous les nos 1380 *m* et 1380 *n*.

« Pour le 1380 *m*, sa copie s'accorde avec celle du *Corpus;* toutefois, à la ligne 1, le bas de la seconde lettre en partie brisée lui a paru appartenir plutôt à un O ou à un C. Marbre blanc; hauteur des lettres, 0m03; épaisseur de la tablette, 0m04.

« Pour le n° 1380 *n*, sa copie s'accorde également avec celle du *Corpus;* pourtant la première lettre de la seconde ligne lui est apparue plus complète, avec une boucle très visible qui permet sans le moindre doute de reconnaître un R. Marbre blanc; hauteur des lettres, 0m06; épaisseur du marbre, 0m06.

« D'après les mesures, il est clair que ces deux fragments ne peuvent avoir fait partie du même ensemble.

« Dans la même collection, notre confrère a trouvé encore un autre fragment inédit de deux lignes :

I .
E S

« Marbre blanc; hauteur des lettres, 0m065, épaisseur de la tablette, 0m076; espace entre les deux lignes, 0m035.

« Un dernier fragment qui n'a aucun rapport avec les précédents, également relevé par M. Prou, affecte une forme semi-circulaire; la matière est une pierre calcaire grise assez tendre. Sur l'épaisseur du cintre on lit en lettres maigres et irrégulières :

...·LEAIVSSI...

« La surface portant cette inscription tronquée est épaisse de 0m046. L'inscription se développait circulairement comme sur le front d'une petite arcade. »

Digitized by Google

M. Prou ajoute quelques remarques sur l'étymologie du vocable d'origine gallo-romaine de Néris, *Aquae Neri, Neriacus.*

M. Héron de Villefosse communique ensuite au nom du R. P. Delattre, associé correspondant national, une inscription chrétienne trouvée à Carthage, près de la nécropole punique voisine de Sainte-Monique.

« Elle est gravée sur une dalle de marbre épaisse de 0m03, haute de 0m30, large de 0m24.

ENΘAKITE
ΦOPTOYNA
HAΠO BAAC
CANA⁂ ΠI
CTH

« Hauteur des lettres, 0m04.

« Evidemment, on songe tout d'abord à lire... Φορτοῦνα ἡ ἀπὸ BAACCANA, mais cette lecture ne fournit malheureusement rien de connu.

« La difficulté d'interprétation est une raison de plus pour enregistrer cette épitaphe chrétienne qui présente un petit problème à résoudre. »

Séance du 27 Janvier.

Présidence de M. P. Girard, président.

Ouvrages offerts :

Bordeaux (P.). *Compte-rendu de l'Histoire de l'atelier monétaire royal de Villefranche de Rouergue de M. Cabrol.* Paris, 1914, in-8°.

— *Médailles de cantinière et de vivandière.* Paris, 1914, in-8°.

Fage (R.). *Chronique tulloise de Pierre-Anne de Maruc (1639-1702).* Tulle, 1915, in-8°.

Digitized by Google

M. J.-J. Marquet de Vasselot, membre résidant, communique les passages essentiels d'une brochure que vient de lui envoyer, par l'intermédiaire d'un confrère suisse, M. Justus Brinckmann, directeur du Musée des arts décoratifs de Hambourg et l'un des signataires du *Manifeste* des intellectuels allemands.

« Elle contient un article sur *La protection des monuments de l'art en temps de guerre* et un *Rapport* officiel sur l'état des édifices de la Belgique (à la date du 2 novembre 1914). La personnalité de l'auteur de ces deux travaux, M. Paul Clemen, leur donne une valeur particulière : car il est professeur à Bonn, inspecteur des monuments historiques, commissaire à l'administration civile allemande en Belgique et ancien professeur du Kronprinz. L'article a paru dans le numéro de décembre de la *Internationale Monatschrift*, publiée à Leipzig.

« La thèse de M. Clemen est que les armées allemandes n'ont jamais volontairement détruit ou mutilé un édifice ancien; que si elles ont bombardé la cathédrale de Reims, qui en a d'ailleurs peu souffert, c'est parce qu'elles y ont été obligées, par suite d'infractions commises par les Français aux stipulations de la Convention de La Haye relatives aux monuments; qu'aucun des édifices importants de la Belgique n'a été détruit; que la perte de la bibliothèque de Louvain est due au défaut des moyens pour y combattre l'incendie, etc.

« A cette argumentation singulière, où l'inexactitude le dispute à la mauvaise foi, sont mêlées des protestations de respect pour les arts et la littérature de la France et aussi l'aveu explicite de l'irritation que les Allemands éprouvent à s'entendre traiter de « barbares », non seulement par leurs adversaires, mais par les neutres.

« M. Clemen ne désavoue d'ailleurs pas les excès effroyables commis par les armées de son pays, et il le déclare nettement (p. 197) : « C'est l'esprit allemand qui « dirige cette guerre et non le militarisme allemand. « Nos intellectuels, nos savants et nos poètes, nos archi- « tectes et nos sculpteurs, nos historiens et nos archéo- « logues sont eux aussi en campagne.

Digitized by Google

« Il faudra retenir cette dernière assertion, qui éclaire d'une lueur singulière l'état d'âme des érudits allemands. »

MM. Omont, Lefèvre-Pontalis, Fage, Dimier protestent contre le factum de M. Brinckmann.

M. Omont ajoute qu'il est à craindre que trois manuscrits prêtés par la Bibliothèque nationale à la Bibliothèque de Louvain n'aient été détruits dans l'incendie allumé par les Allemands.

M. E. Chénon, membre résidant, revient sur une communication antérieure de M. de Mély :

« A la séance du 18 février 1914, M. de Mély a soulevé de nouveau la question de savoir ce que signifiaient les abréviations *r* ou *re* et *ob*, qu'on trouve inscrites, en caractères cursifs barrés, à côté des noms de certains témoins, dans des actes des XIII^e^ et XIV^e^ siècles. D'après l'opinion jusque-là admise, *r* est l'abréviation de *recognovit* et *ob* celle de *obiit*. Ces mentions, ajoutées après coup en face des noms de témoins, s'expliquent par la théorie de la preuve *littérale* telle qu'elle existait au moyen âge. La force probante des lettres scellées, produites en justice, était alors variable suivant que le sceau qui y était apposé était un sceau *privé* ou *public*[1].

« Dans le premier cas, les lettres produites devaient avant toutes choses être présentées à leur auteur, qui était requis de les reconnaître ou de les nier[2]. S'il les reconnaissait, elles étaient tenues pour authentiques; l'aveu faisait preuve contre le défendeur, qui ne pouvait plus contester le contenu des lettres, mais alléguer seule-

1. Cf. Beaumanoir, *Cout. de Beauvaisis* (1283), édit. Salmon, n° 1073.

2. Beaumanoir, n° 1074 : « Quant l'ajournés a sa letre vient a court, l'en doit lire la letre en sa presence par devant le juge, puis li doit li juges demander s'il bailla ces letres seelées de son seel »; *Grand Coutumier de France* (1388), édit. Laboulaye et Dareste, p. 214 : « ... et pour ce, si aucun est obligé soubs son seel, jusques à ce qu'il ait congneu son seel, l'en ne fera pas l'exécution sur luy. »

Digitized by Google

ment des exceptions, telles que « paiement ou respit[1] ». Si, au contraire, le défendeur niait qu'il fût l'auteur des lettres qu'on lui présentait, ou s'il était mort, le demandeur devait employer d'autres moyens pour prouver l'authenticité des lettres. Parmi ceux que signale Beaumanoir, le premier qu'il indique est le recours aux témoins de l'acte : ceux-ci sont à leur tour requis de reconnaître ou de nier leur *subscriptio*[2]. S'ils la reconnaissent, les lettres sont tenues pour authentiques; mais, pour cela, *deux* témoins sont nécessaires et en même temps suffisants[3].

« Lorsque les lettres produites en justice sont scellées d'un sceau public, tel que celui d'un seigneur tenant en baronnie, les lettres sont tenues pour authentiques dans toute l'étendue de la seigneurie, sans qu'il soit besoin de recourir à la *recognitio* du défendeur ou des témoins; mais, hors la seigneurie, cette *recognitio* est encore

1. Beaumanoir, n° 1074 : « S'il dit oïl, l'en li doit commander qu'il ait aemplie la teneur de la letre dedens xv jours » (cf. n° 1078); *Grand Coutumier*, p. 220-221 : « Item, quant aucun est obligé soubs son séel privé, et il est adjourné pour congnoistre ou nyer, il convient qu'il nye ou qu'il confesse son séel avant qu'il soit ouy ne reçeu à proposer quelconques exceptions peremptoires ne autres, jusques à ce qu'il aura nyé ou confessé, et s'il confesse, il garnira la main, et puis il sera ouy. »

2. Beaumanoir, n° 1075 : « Quant aucuns est ajournés a sa letre et il nie par devant juge qu'il ne bailla onques cele letre et que ce n'est pas ses seaus, il convient que li demanderes le prueve, et si i a pluseurs voies de prouver. L'une des voies si est quant il prueve par II loiaus tesmoins qui furent present là ou la letre fu baillie et seelée du seel present de celui qui a la niance fete »; *Grand Coutumier*, p. 2 2 : « Item, congnoisse son séel ou non, mais qu'il soit prouvé, l'acteur fera son exécution, ce qu'il ne feroit pas autrement. »

3. Beaumanoir, n° 1075, *supra cit.* On appliquait ici ce principe de l'Évangile : « *In ore duorum vel trium testium stet omne verbum* » (Saint Mathieu, XVIII, 16; Saint Paul, *II^a Ep. ad Corinthios*, XIII, 1; cf. Saint Jean, VIII, 17).

Digitized by Google

nécessaire[1]. Seules les lettres du roi font foi dans tout le royaume, même à son profit[2].

« On voit donc que le rôle des témoins était, au moyen âge, très important. Il l'était surtout dans l'hypothèse où l'acte produit en justice était un testament, dont l'auteur était forcément prédécédé. Malheureusement, parmi les témoins qui ont souscrit des lettres obligatoires ou testamentaires, certains peuvent être morts au moment de leur production en justice. Pour le constater ou plutôt pour s'en souvenir, le greffier du juge qui fait procéder à la *recognitio* de l'acte écrit en lettres cursives et en abrégé le mot *obiit* à côté des noms des témoins prédécédés et le mot *recognovit* à côté des noms des témoins vivants qui ont reconnu leur signature ou leur sceau. C'est précisément ce qui a eu lieu pour le testament d'Édouard de Beaujeu, dont M. de Mély fait état; sur six témoins, trois étaient morts, mais deux ont reconnu l'acte : c'était suffisant[3]. »

1. Beaumanoir, n° 1078 : « Quiconques s'est obligiés par aucunes letres de baillie, soit hons de poosté ou frans, il n'i convient pas ajournement ne commandement fere d'aemplir les; ainçois si tost comme li souverains voit la teneur de la letre, il la doit fere aemplir sans delai, ne n'en est cil contre qui ele parole oïs de riens qu'il die contre la letre, s'il n'alligue paiement ou respit »; — n° 1213 : « ... les letres le roi ou les letres de leur segneur qui tient en baronie vaut pleine prueve sans riens dire encontre *entre les sougiés.* »

2. Beaumanoir, n° 1214 : « Car l'en doit croire que cil qui a tout le roiaume à gouverner, pour nule riens ne tesmoigneroit chose qui ne fust verités et loiautés »; *Grand Coutumier*, p. 221 : « Si aucun est obligé par lettres séellées du séel royal, il peult estre poursuivy par voye d'exécution tant comme il vit, et se il s'oppose et propose aucune juste exception, il ne sera point ouy, jusques à tant qu'il ait garny la main de la somme contenue en l'obligation » (c'est donc exactement comme si le défendeur avait *reconnu* les lettres).

3. De Mély, *Bulletin*, 1914, p. 133. M. de Mély objecte à l'interprétation *ob* = *obiit* qu'un des témoins du testament d'Édouard de Beaujeu († 3 mai 1351), Girard de Cheintry, dont le nom est précédé de la mention *ob*, est témoin en 1369 dans le testament

Digitized by Google

M. le comte de Loisne, membre résidant, présente à la Société la photographie d'une statue en pierre, représentant Jeanne de Boulogne[1], seconde femme de Jean de France, duc de Berry, qui lui a été communiquée par M. Octave Roger, président du conseil d'administration du Musée du Berry, auteur du cliché.

« La princesse est représentée agenouillée, les mains jointes; elle porte une longue cotte à manches étroites ajustées par une rangée de boutons, avec un camail sur les épaules.

« Cette statue, qui provient de la Sainte-Chapelle de Bourges[2], a, après la destruction de celle-ci, été transférée en 1757 dans la crypte de la cathédrale. Elle est attribuée au ciseau d'un artiste du nord de la France : Jean de Rupy, qui, entré en 1387 au service du duc de Berry, mourut en 1438. La tête primitive a disparu à la

d'Antoine de Beaujeu († 1374). En admettant que dans les deux testaments il s'agisse bien du même personnage et non d'homonymes, cela prouverait tout simplement que ce n'est pas lors de l'ouverture du testament d'Édouard de Beaujeu « en 1348 »(?) que la mention *ob* a été écrite, mais lors d'un procès postérieur à 1369 où le testament en question aura été produit comme preuve, et par suite soumis à la formalité préalable de la *recognitio*.

1. Jeanne de Boulogne, fille de Jean II, comte d'Auvergne et de Boulogne, et d'Éléonore de Comminges, mariée en premières noces, en 1389, à Jean de France, duc de Berry, et, en secondes, en 1416, à Georges de La Trémoïlle. Elle mourut, sans postérité, au château de Saint-Sulpice-sur-Tarn, vers la fin de l'année 1421. On sait que ce fut cette princesse qui, le 28 janvier 1393, sauva la vie au roi Charles VI, dans le bal où, déguisé en sauvage, il faillit être brûlé vif. Elle avait, d'après l'*Art de vérifier les dates*, « une âme grande et sensible ». Ce fut elle qui obtint la grâce de Bureau de la Rivière.

2. Elle était placée dans la galerie faisant communiquer le palais du duc Jean avec la Sainte-Chapelle, en haut du grand perron (renseignement donné par M. Roger). Cf. A. de Girardot, *La Sainte-Chapelle de Bourges, sa fondation, sa destruction;* A. de Boissoudy, *La Sainte-Chapelle de Bourges;* P. Gauchery, *Le palais du duc Jean à Bourges* (extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*).

Digitized by Google

Révolution. La tête actuelle, que M. Amédée Boinet qualifie de « grotesque[1] », a été rapportée à une époque que nous ignorons. Ce monument iconographique, qui n'a pas encore été publié, n'en est pas moins une œuvre intéressante de la fin du XIVe siècle.

« La statue polychromée qui, dans la cathédrale, est placée à l'entrée de la chapelle de la Vierge, faisant face à celle qui représente le duc de Berry, a été vulgarisée par les cartes postales. Comme la précédente, elle provient de la Sainte-Chapelle et est l'œuvre de Jean de Rupy[2]. La tête en a été refaite en 1844 par Jules Dumoutet, pour remplacer celle qui avait été brisée à la Révolution. Il y a deux ans, cette tête, purement fantaisiste et d'aspect masculin, a été elle-même remplacée par une autre de meilleur style, d'après un dessin de Hans Holbein exécuté au commencement du XVe siècle, que possède le Musée de Bâle et qui a été reproduit par MM. de Champeaux et Gauchery[3]. On n'a oublié qu'une chose : c'est que les armoiries figurées sur la draperie du prie-Dieu sur lequel est agenouillée la princesse étaient celles de Jeanne d'Armagnac, première femme du duc : *Écartelé, 1 et 4 d'argent au lion de gueules; 2 et 3 de pourpre au chef d'or, au léopard d'or brochant sur le tout*, tandis que Jeanne de Boulogne portait pour blason : *Écartelé, 1 et 4 d'or au gonfanon de gueules frangé de sinople* (Auvergne); *aux 2 et 3 de gueules à 4 otelles d'argent* (Comminges). Jeanne d'Armagnac s'est ainsi vu attribuer les traits de celle qui lui succéda, comme seconde femme, dans l'affection du duc. Il importait de signaler cette erreur iconographique.

« Une autre méprise paraît avoir été commise, au point

1. *La cathédrale de Bourges*, p. 94.

2. Jean de Rupy est également l'auteur de la statue funéraire du duc de Berry déposée dans la crypte de la cathédrale (Am. Boinet, *op. cit.*, p. 92-93; A. de Champeaux et Gauchery, *Les travaux d'art exécutés pour Jean de France, duc de Berry*, pl. XXIX, Paris, 1894, in-fol.).

3. *Ibid.*, pl. XXVII.

Digitized by Google

de vue de l'iconographie de Jeanne de Boulogne, dans l'identification des statues qui décorent la cheminée monumentale de la grande salle du Palais de justice de Poitiers[1], dont trois sont reproduites en plâtre dans une des salles du Musée de sculpture comparée du palais du Trocadéro (n° E 105). D'après Courajod[2], ces statues représenteraient le roi de France Charles V, Jeanne de Bourbon, sa femme, et Jeanne d'Armagnac, première femme du duc de Berry[3]. MM. Enlart et Roussel[4], au contraire, reconnaissent Charles VI dans le roi représenté, Jeanne d'Armagnac dans la première princesse et Jeanne de Boulogne dans celle qui tient à la main une fleur de lis à feuillages stylisée. Nous croyons qu'il y a lieu d'inverser les deux dernières identifications, pour peu que l'on compare les traits de la prétendue Jeanne d'Armagnac avec le dessin d'Holbein : même nez à la Roxelane, même malice dans les yeux, même forme de bouche; la ressemblance des deux portraits est frappante.

« Nous rappellerons enfin, pour compléter l'iconographie de Jeanne de Boulogne, que cette princesse est représentée par un des petits personnages en os sculpté qui décorent le retable de Poissy, précieuse œuvre de l'art italien de la fin du XIV^e^ siècle ou du commencement du XV^e^ conservée au Musée du Louvre, dans la salle des ivoires[5]. Agenouillée, les mains jointes, de profil à gauche,

1. Reproduite en phototypie par MM. de Champeaux et Gauchery, *op. cit.*, pl. XIX, et gravée dans le *Dictionnaire d'architecture* de Viollet-le-Duc, s. v. « Cheminée », p. 204.

2. *Le Musée de sculpture comparée*, p. 56.

3. Cf. A. de Champeaux et Gauchery, *op. cit.*, p. 19, et pl. XIII et XIV. D'après cette dernière planche, les personnages représentés seraient Jean, duc de Berry, Charles VI, Isabeau de Bavière et Jeanne de Boulogne.

4. *Catalogue du Musée de sculpture comparée du palais du Trocadéro*, p. 148.

5. Donné par le duc de Berry à l'abbaye de Poissy, ce retable a été confisqué en 1794 et figure dans la salle des ivoires du Musée du Louvre, sous le n° 112. M. de Champeaux l'attribue à l'artiste italien Domenico di Niccolo. Cf. E. Molinier, *Catalogue des ivoires*

Digitized by Google

devant un ange qui lui montre le chemin des élus, Jeanne porte une longue cotte ajustée aux bras et à la taille, avec un surcot échancré sur les côtés. Saint Jean-Baptiste, son patron, se tient debout derrière elle et elle est suivie d'une sainte, le tout dans une niche gothique à arcade surbaissée, au bas du retable. »

Séance du 3 Février.

Présidence de M. P. Girard, président.

M. P. Monceaux, membre résidant, au nom du R. P. Delattre, associé correspondant national, directeur du Musée Lavigerie, communique des sceaux byzantins qu'on vient de découvrir à Carthage :

« 1. — Plomb de 0m022 de diamètre. D'un côté, dans une couronne, une inscription en trois lignes :

+ΛЄ
ONTI
OV

+ Λεοντίου

« De l'autre côté, un monogramme en forme de N, qui présente les lettres N, Λ, E, T, I, Ȣ, et qui paraît contenir le même nom au génitif : Λεοντίου.

« 2. — Plomb de 0m027 de diamètre. Sur la face, dans une couronne, au-dessous d'une étoile, deux personnages debout, nimbés; celui de droite, qui est ailé, est probablement un ange. Au revers, dans un grand ω, les lettres A et N; la partie haute est fruste. On doit lire sans doute : Ἰωάνν[ου].

du Musée du Louvre, p. 217 et suiv.; E. Molinier, *Histoire des arts appliqués à l'industrie*, t. I : *Les ivoires*, p. 205; A. de Champeaux et Gauchery, *Les travaux d'art exécutés pour Jean de France, duc de Berry*, p. 190 et suiv. Voir aussi la photographie éditée par la maison Braun.

Digitized by Google

« 3. — Plomb de 0m02 de diamètre. Sur la face, presque fruste, restes d'un buste nimbé. Au revers, dans une couronne, un monogramme cruciforme :

Μακαρίου

« 4. — Plomb d'environ 0m024 de diamètre. Sur chacune des faces, dans une couronne, un monogramme cruciforme :

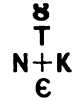

Νικέτου ?

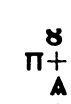

Παγίου ? »

M. E. Michon, membre résidant, soumet à la Société la photographie d'objets antiques provenant des environs du Pouzin (Ardèche), récemment acquis par le Louvre.

« Il s'agit du mobilier funéraire d'une riche Gallo-Romaine, comprenant notamment une très belle coupe en onyx et un coffret en ivoire.

« La forme de celui-ci, la finesse du travail lui donnent un intérêt particulier. L'aspect en est celui d'une poule couchée, les pattes ramenées sous elle, le plumage soigneusement indiqué. Le coffret s'ouvre horizontalement en deux moitiés à l'aide de charnières et pouvait se fermer par un crochet, que faisait mouvoir un bouton placé au centre d'une plaque circulaire en argent ouvragé. L'intérieur présente deux cavités arrondies avec tige cylindrique constituant des baguiers et deux autres cavités de forme différente.

« Il est intéressant de rappeler qu'un petit coffret de genre analogue a été récemment trouvé à Saint-Quentin [1]. »

1. Pilloy, *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1914, p. 74 et 81-82.

Digitized by Google

M. de Villenoisy fait remarquer que, sous l'influence du temps, l'ivoire se modifie différemment suivant qu'il s'agit d'ivoire de mammouth ou de défenses d'éléphant.

M. G. Lafaye, membre résidant, fait la communication suivante :

« M. Merlin, notre dévoué correspondant de Tunis, a bien voulu me communiquer la photographie d'un fragment de bas-relief trouvé en 1913 à Dougga, l'ancienne Thugga (Tunisie), par M. Louis Poinssot[1]. Il est sculpté sur un morceau d'os rectangulaire, qui mesure 0m12 de longueur sur 0m045 de hauteur. Ce petit objet, conservé

Fragment de bas-relief sur os trouvé à Dougga. Musée du Bardo à Tunis.

aujourd'hui au Musée du Bardo, représente une scène de chasse dans un amphithéâtre; cinq ours sont aux prises avec trois *venatores*. Un des animaux, renversé sur le dos, semble avoir été mis hors de combat. Un autre, debout sur ses pattes de derrière, a saisi un des hommes dans une étreinte furieuse, l'a jeté à terre et lui dévore les reins. Deux personnages, représentés chacun à un bout de la scène dans une attitude identique, se réfugient précipitamment derrière une porte ouverte. Ils n'ont à leur disposition aucune arme, ni offensive ni défensive, et ne sont vêtus que de courtes tuniques s'arrêtant aux genoux.

1. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1913, p. CCXXIX.

Digitized by Google

Il faut donc les considérer comme faisant partie de ces troupes de comparses, généralement condamnés de droit commun, qui étaient chargés d'animer le spectacle par leurs évolutions, en attendant que l'épieu d'un compagnon vînt mettre fin à leurs dangers[1].

« L'un des ours, à gauche, a le cou entouré d'un collier nettement figuré[2]. Assurément des produits de l'art industriel, comme celui-ci, ont pu, même s'ils ont été exécutés en Afrique, reproduire des modèles envoyés d'Europe. Cependant rien non plus n'exclut l'hypothèse que nous avons là le souvenir d'un spectacle donné en terre africaine avec des ours qu'on y avait capturés; car Pline l'Ancien a eu tort de nier que l'ours fût un animal indigène[3]; l'existence de l'*ursus Numidicus* est attestée par d'autres écrivains de l'antiquité aussi bien que par les voyageurs modernes[4].

« Ce qui doit particulièrement retenir notre attention, ce sont les deux portes figurées sur les côtés; leur position ne permet pas d'y voir les cloisons de ces tourniquets (*cochleae*), où les chasseurs de l'amphithéâtre cherchaient un refuge quand ils étaient serrés de trop près par les bêtes fauves[5]. Ces deux portes latérales sont du reste représentées sur un grand nombre de monuments[6], entre autres sur une mosaïque récemment découverte en Tunisie même, au Khanguet-El-Hadjaj[7]. Comme le montre un diptyque, où l'on voit réunis les deux systèmes de

1. G. Lafaye, article *Venator*, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (1915), p. 711.

2. *Ibid.*, article *Venatio*, p. 703. Ce détail est plus douteux dans l'ours qui est au-dessous.

3. Pline, *Nat. hist.*, VIII, 131.

4. Lafaye, *loc. cit.*, p. 705, n. 16 et 17.

5. Lafaye, *loc. cit.*

6. Diptyques : Molinier, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie.* I : *Les ivoires* (1896). *Liste des diptyques*, nos 7, 9, 10, 17, 18, 51. — Lampe : Passeri, *Lucernae fictiles*, III, pl. XI. — Bas-relief en marbre : Avellino, *Bull. arch. Napoletano*, III (1844-1845), p. 86; IV (1845-1846), pl. I, 3e registre.

7. Merlin, *Bulletin archéologique du Comité*, 1912, p. CLXXXII, pl. LXXIX.

Digitized by Google

refuges[1], les *cochleae* étaient plantées au milieu de l'arène, à intervalles irréguliers ; au contraire, les portes se faisaient face aux deux bouts du même axe, exactement contre la paroi du *podium*. Dans le bois de chaque porte, et au milieu, étaient percés des trous, formant judas, par où le regard de l'homme enfermé à l'intérieur pouvait suivre les péripéties de la lutte, jusqu'à ce qu'il jugeât le moment opportun pour intervenir à nouveau[2]. Ailleurs, le judas se compose de lattes espacées entre elles comme dans nos persiennes[3]. Une forte poignée était fixée au battant, du côté de l'intérieur[4], de manière qu'on pût le retenir à deux mains en dépit des assauts les plus violents. Ces portes ne s'ouvraient point dans le mur du *podium ;* car elles sont quelquefois surmontées d'une corniche assez haute ou d'un fronton qui se détache nettement en saillie, et à une distance sensible, sur la crête du mur[5]. Nous devons donc imaginer des cabines en bois, légères et mobiles, appliquées au pied du *podium* et sans autre issue que la porte du devant, manœuvrée par l'homme qu'elles abritaient. Un diptyque nous montre quelle place elles occupaient dans l'amphithéâtre ; nous y voyons un consul présidant aux jeux du haut de sa tribune ; comme celle-ci se trouvait toujours à l'extrémité du petit axe, les cabines figurées à la droite et à la gauche du président ont dû nécessairement s'élever aux deux bouts du grand axe[6]. On peut conclure avec vraisemblance qu'elles étaient adossées aux deux grandes portes de l'arène qu'on tenait fermées pendant la durée de la *venatio*. Le spectacle fini, on enlevait ces abris temporaires et on les remisait dans les magasins.

1. Molinier, *loc. cit.*, n° 17.
2. Merlin, *loc. cit.;* Molinier, n° 51.
3. Molinier, n° 7.
4. *Ibid.*, n° 18.
5. Molinier, Passeri, Avellino, *loc. cit.*
6. Molinier, n° 51. Il est vrai qu'il y a ici quatre cabines et non deux ; aussi sont-elles réparties autrement, mais parallèlement au grand axe.

Digitized by Google

« Le bas-relief de Dougga présente de tels rapports avec les diptyques[1] qu'on pourrait se demander à première vue s'il n'a pas été taillé dans un de ces précieux monuments; car on en connaît qui ont été sciés au moyen âge et dont les morceaux ont servi à orner des reliures de livres. Mais, outre que le sujet n'est point particulier aux diptyques[2], il est sculpté non sur de l'ivoire, mais sur de l'os, comme l'atteste formellement M. Merlin après un examen scrupuleux. Enfin le revers n'est pas parfaitement plat et lisse comme il devrait l'être s'il avait contenu la cire d'un diptyque; le milieu en est légèrement concave et rugueux; l'épaisseur de la tranche varie entre $0^{m}001$ et $0^{m}003$; bref, tout indique une autre destination et un travail moins soigné[3]. Il est probable que ce bas-relief a servi à orner un coffret ou un autre meuble; il y était fixé par deux pointes, dont on voit les trous de chaque côté. Mais sans aucun doute nous n'avons là qu'un fragment; si le sujet est bien limité sur trois de ses faces, il ne l'est pas dans sa partie supérieure; là les animaux touchent le bord de si près qu'on doit supposer que la composition se continuait au-dessus. Il doit nous manquer au moins la moitié supérieure, dans laquelle on voyait, comme dans les monuments analogues, les chasseurs armés d'épieux et plus loin, formant le fond, la courbe du *podium* rempli de spectateurs. Les diptyques qui peuvent servir de points de comparaison datent des premières années du VI^e^ siècle. Si le bas-relief de Dougga est antérieur, ce n'est pas de beaucoup.

« Pour revenir à la mosaïque du Khanguet-El-Hadjaj, ce qui précède suffirait à prouver qu'elle représente une chasse dans un amphithéâtre. La partie perdue de ce monument mutilé comprenait, à droite, une seconde

1. Voy. encore dans Molinier le n° 8.
2. Voy. plus haut, p. 125, n. 6.
3. Un ver a creusé dans l'os une galerie qui aboutit à un trou très apparent à l'extrémité de droite, dans la cuisse de l'ours renversé.

Digitized by Google

cabine de refuge, faisant pendant à celle de gauche. La riche livrée du *venator* Lampadius, agrémentée de soutaches et d'empiècements, ne peut convenir qu'à un combattant de l'arène[1]; ce n'est pas avec d'aussi beaux costumes qu'on va affronter les intempéries et les hasards de la vie en pleins champs. Le principal intérêt de cette mosaïque c'est de mettre sous nos yeux pour la première fois une chasse organisée dans une enceinte tapissée de verdure pour donner au public l'illusion d'une chasse en forêt[2]. Nous sommes devant une de ces *silvae* artificielles, représentée sommairement par des branches ou des arbustes plantés dans le sol ou couchés à la surface et déjà piétinés par les animaux en fureur. »

Séance du 10 Février.

Présidence de M. P. Girard, président.

Ouvrage offert :

Baye (baron de). *Réflexions d'un Français dans sa seconde patrie.* Moscou, 1914, in-8°.

Le président dépose sur le bureau, de la part de l'auteur, M. le baron J. de Baye, membre résidant, une conférence faite en Russie par notre confrère et intitulée : *Réflexions d'un Français sur sa seconde patrie.*

Sur le rapport de M. Héron de Villefosse, M. Sixten Strombon, présenté par MM. l'abbé Thédenat et Michon, est élu associé correspondant étranger.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, fait la communication suivante :

« J'ai reçu de mon collègue M. Mazauric, conservateur

1. Lafaye, *loc. cit.*, art. *Venator*, p. 711.
2. Capitolin, *Gordian.*, 3; Vopisc, *Prob.*, 19, et Saumaise ad h. l.; cf. Lamprid., *Elagab.*, 8; Calpurn., *Ecl.*, VII, 69.

Digitized by Google

du Musée archéologique de Nîmes, la photographie d'un curieux bronze, actuellement exposé sous le n° 95 dans une des vitrines de la Maison Carrée. Cette pièce fut trouvée en 1874 dans le lit du Rhône, au cours des fouilles faites pour la construction du pont d'Arles, sur la ligne du chemin de fer d'Arles à Lunel.

« Devenu la propriété de M. Stanislas Clément, l'objet a été donné par lui, après sa nomination de conservateur du Museum d'histoire naturelle de la ville, au Musée

Cliché Neurdein.

Bronze trouvé dans le Rhône à Arles.
Musée archéologique de Nîmes.

archéologique de Nîmes. Placé d'abord au fond d'une vitrine, il y demeura à peu près ignoré jusqu'au moment où M. Mazauric, frappé de son caractère original, résolut de le nettoyer, de le débarrasser de la gangue qui l'entourait et fut assez heureux pour réussir dans cette entreprise délicate sans nuire à la patine.

« La partie supérieure de l'objet a la forme d'une gaîne; par conséquent elle est creuse et devait servir de revête-

Digitized by Google

ment à une tige de bois assez forte, relevée à son extrémité. On a pensé à un timon de char.

« Cette gaîne se termine par un avant-train d'animal au galop dont la tête, munie de deux petites oreilles, ressemble à celle d'un veau et dont le large museau est traversé par deux traits entre lesquels une légère dépression semble indiquer la place de la gueule entr'ouverte; deux pattes assez courtes, lancées en avant, sont réunies par une barre. Un peu en arrière des oreilles, une sorte de collerette, légèrement soulevée et composée de trois feuilles arrondies que rehaussent des nervures gravées, sépare la tête de l'animal du reste de l'objet qui perd alors toute apparence animée pour devenir une simple gaîne à quatre pans sensiblement recourbés. L'ouverture découpée est ornée de stries sur ses bords : on y voit deux oreillettes arrondies dont le centre est percé par un rivet, destiné à fixer la feuille de bronze sur la pièce de bois qu'elle devait recouvrir.

« La partie inférieure de l'objet n'a aucune prétention décorative; c'est la partie utile et la moins en vue, dont la disposition assez compliquée (anneau, caisson, doigts à demi fermés) semble avoir été imaginée pour faire passer des liens en cuir qui fixaient le timon, l'associant au joug ou à d'autres pièces du harnachement? Une sorte de pilier plein sert de support à l'avant-train de l'animal; il repose sur un caisson rectangulaire creux dont chacun des petits côtés porte un doigt replié en forme de crochet. L'un de ces doigts est soudé à une petite barre qui réunit les pattes de l'animal; l'autre est libre. Au-dessous du caisson apparaît une moitié d'anneau qui devait avoir son utilité pour le passage des liens. L'objet mesure $0^{m}23$ de longueur.

« Je remercie vivement mon collègue M. Mazauric de la photographie qu'il m'a envoyée et aussi des renseignements si exacts qu'il a bien voulu me fournir. J'ai tenu à communiquer ces renseignements à la Société, afin de montrer l'intérêt de ce petit monument et de donner aux observations qui précèdent la publicité qui leur

Digitized by Google

convient. Jusqu'à plus ample et nouvelle information sur cet objet bizarre, on peut lui conserver provisoirement la désignation de « timon de char » qui lui a été donnée au Musée de Nîmes. Je souhaite que l'image de cette curieuse pièce insérée dans notre *Bulletin* nous procure des éclaircissements complémentaires sur son usage et nous fasse connaître l'existence d'objets similaires.

« Dans les collections privées ou publiques, on rencontre des espèces de douilles ornées d'appliques décoratives et munies d'un demi-anneau à la partie inférieure, auxquelles on donne couramment le nom de « timon de char[1] ». Il serait peut-être plus sage de les classer, avec celui dont il vient d'être question, parmi les objets dont l'usage n'est pas encore déterminé d'une manière certaine. »

M. Héron de Villefosse signale ensuite dans la collection du docteur Fouque, médecin des asiles de la Seine, à Dun-sur-Auron (Cher), le mobilier d'une sépulture, découverte près de la petite ville de Martigues (Bouches-du-Rhône), à l'entrée de l'étang de Berre.

« Ce mobilier se compose de dix petits flacons en verre, à panse ronde et à goulot allongé, sans anses, d'une lampe romaine décorée de deux lutteurs à demi nus, d'un grand vase en terre cuite à large ouverture, enfin d'une coupe à glaçure rouge, supportée par un pied arrondi. Cette coupe est ornée extérieurement d'une rangée d'oves et de motifs floraux d'une grande délicatesse. Près de l'une des anses on lit, dans un cartouche rectangulaire bordé d'un cordelé, la marque en relief BARGA. Cette marque doit être lue *Barga(tes)*, nom d'un esclave de *M(arcus) Perennius*, fabricant d'Arezzo, dont les produits sont connus et ont été déjà rencontrés en Gaule[2]. »

1. S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 111, n. 111; W. Fröhner, *Bronzes antiques de la collection J. Gréau*, n. 623, 624; Babelon-Blanchet, *Bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, n. 1061.

2. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 10009, 73; cf. XI, 6700, 451.

Digitized by Google

Séance du 17 Février.

Présidence de M. P. Girard, président.

Le président donne lecture d'une lettre de remerciements du Comité du « Secours national » pour la souscription que lui a adressée la Société.

M. Pallu de Lessert, membre résidant, donne lecture d'un mémoire intéressant l'histoire de la Société.

MM. Prou et Martha présentent quelques observations.

M. E. Chénon, membre résidant, fait la communication suivante :

« En juillet 1913, j'ai énuméré et classé les « élections « de sépulture » contenues dans un certain nombre de testaments, enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Charles VI et publiés par M. Tuetey[1]. Plusieurs de ces mêmes testaments renferment également des indications intéressantes sur les monuments que les testateurs ordonnent de leur élever.

« La plupart des testateurs se bornent à prescrire qu'on leur élève une *tombe;* ils en indiquent le prix, mais n'indiquent pas comment elle doit être faite. C'est ainsi qu'en 1402, Jean de Salais, maître ès arts et en médecine, curé de Villévêque en Anjou, qui a élu sépulture à Saint-Benoît *Beneversus* ou à l'église des Jacobins à Paris, demande simplement « une tombe solide et « honnête », jusqu'à la valeur de 20 francs d'or, avec inscription de ses nom et surnom[2]. En 1408, Imbert de

1. Alex. Tuetey, *Testaments enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Charles VI*, dans la *Collection des documents inédits, Mélanges historiques*, t. III (1880), p. 241-704.

2. *Testament de Jean de Salais*, 10 novembre 1402 : « *Item volo et ordino quod supra cadaver meum seu meam sepulturam ponatur tumba fortis et honesta, cum suprascriptione mei nominis et*

Digitized by Google

Boisy, président au Parlement de Paris († 1409)[1], qui doit être enterré dans la cathédrale d'Amiens, près de son frère Jean de Boisy, ancien évêque de cette ville, veut une tombe ne dépassant pas le pavé de l'église, mais cependant conforme « à la décence de son état[2] ». La même année, Eude la Pis d'Oe, veuve de Guillaume de Sens, président au Parlement, et femme en secondes noces de Jacques l'Empereur, échanson du roi, laisse à ses exécuteurs testamentaires le soin « d'ordonner » sa tombe dans l'église de Ferrières, se contentant de léguer 100 écus d'or à cet effet[3]. En 1416, Marguerite des Bruyères, dame des Bordes, demande pour elle-même, pour son fils et pour sa bru, « une tombe élevée » dans la chapelle de Notre-Dame du prieuré de Saint-Didier, aux Bruyères; et comme la chapelle est trop petite, elle ordonne de la reconstruire[4].

« Quelques testateurs ont eu soin de faire faire leur tombe de leur vivant et ne la décrivent pas dans leur testament. C'est le cas de Jean Canard, évêque d'Arras, dont la tombe, « assez belle », était conservée dans son palais épiscopal et finit par être érigée dans sa cathé-

cognominis, et alias, prout moris est, usque ad valorem viginti francorum auri » (dans Tuetey, *loc. cit.*, p. 323).

1. Pour les détails biographiques, cf. Tuetey, *ibid.*, p. 470-471.

2. *Testament d'Imbert de Boisy*, 11 septembre 1408 : « *Eligo sepulturam meam in ecclesia Ambianensi, juxta tumbam reverendi in Christo patris et fratris mei, domini Johannis de Boisiaco, episcopi Ambianensis, infra chorum, et quod fiat una tumba non excedens pavimentum secundum decenciam status mei* » (*ibid.*, p. 472).

3. *Testament d'Eude la Pis d'Oe*, 24 décembre 1408 : « Item, elle ordena et laissa cent escus d'or pour faire faire, mener et asseoir en ladicte eglise de Ferrieres une tumbe sur sa sepulture, laquelle sera faicte à l'ordenance de ses dis executeurs » (*ibid.*, p. 478).

4. *Testament de Marguerite des Bruyères*, 30 juin 1416 : « Item, je vueil et esliz ma sepulture estre en l'eglise du prieuré de Saint-Didier au dit Bruieres, en la chappelle Nostre-Dame au dit lieu..., et pour ce que en la dicte chappelle a peu d'espace, je

Digitized by Google

drale[1]; — de Jean de Noyers, chapelain de Notre-Dame, dont la tombe, évaluée à 10 francs, fut construite entre 1412, date de son testament, et le 1er janvier 1415, près du grand autel de Notre-Dame de Corbeil, où l'abbé Lebeuf put la voir encore au XVIIIe siècle[2]; — de Nicolas de l'Espoisse, greffier au Parlement, qui déclare en 1419 que sa tombe est assise dans l'église Sainte-Geneviève de Paris, près de la chapelle où il a fondé trois messes[3].

vueil et ordonne que elle soit creue et reediffiée de neuf bien et honnorablement, en tele maniere que le corps de mon tres chier et tres amé filz soit rapporté de là où il est, avecques le mien, et que nous ayons nos deux tumbes eslevées et assises sur une pierre l'un emprés l'autre; et aussi vueil que le corps de ma tres chiere et tres amée fille, jadiz femme de mon tres chier et tres amé filz, soit rapporté en la dicte chappelle, et qu'elle ait semblablement tumbe eslevée » (*ibid.*, p. 578-579).

1. *Testament de Jean Canard*, 26 février 1405 (n. st.) : « Item, il eslut la sepulture de son corps en son eglise cathedral de Nostre-Dame d'Arraz, ... et sur son corps volt et ordonna estre mise et assise une tumbe ja par lui ordonnée qui est en son hostel episcopal d'Arraz » (*ibid.*, p. 385); *codicille*, 7 janvier 1406 (n. st.) : « Ordonna et volt, ... ou cas qu'il yroit de vie à trespassement à Paris ou environ jusques à douze lieues pres, son corps soit enterré en la dicte eglise de saint Andry des Ars..., et que une tumbe assez belle qu'il avoit fait mener à Arraz soit apportée en ladicte eglise pour mettre sur son corps » (*ibid.*, p. 404); *3e codicille*, 25 septembre 1407, révoquant la clause relative à l'église Saint-André-des-Arts (*ibid.*, p. 410). — Jean Canard fut enterré dans le chœur de la cathédrale d'Arras avec cette épitaphe : *Hic jacet dominus Johannes Canard, episcopus atrebatensis, consiliarius domini ducis Burgundie, Artesie et Burgundie comitis, qui obiit anno Domini 1407, mensis octobris die* 7 (*ibid.*, p. 384).

2. *Testament de Jean de Noyers*, 1412 : « ... et esliz ma charrogne estre mise es crotes basses de Nostre-Dame de Corbueil, et ma tumbe entre le grant autel et l'uis du revestiaire à l'endroit de la sepulture... Item, je ordonne une tumbe estre faicte et mise ou lieu dessus dit ou pris de dix francs, ou cas que avant mon decès je n'en auroie ordonné » (*ibid.*, p. 569-570); en marge, « estoit escript, *facta est* », lorsque le testament fut confié le 1er janvier 1415, un peu avant la mort de Jean de Noyers, aux gens du roi (*ibid.*, p. 569 et 575). Cf. abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. XI, p. 191.

3. *Testament de Nicolas de l'Espoisse*, 1er août 1419 : « Item,

Digitized by Google

« Certains testateurs entrent dans plus de détails. En 1402, Jean de Neuilly-Saint-Front, chanoine de Notre-Dame de Paris et archidiacre de Soissons, veut avoir une tombe pareille à celle de Nicole de Rance, « qui est en « l'Eglise de Paris devers le cloistre », et ordonne qu'à la main de l'image soient écrits ces deux vers latins, léonins par surcroît :

Vermibus hic donor et sic ostendere conor
Qualiter hic ponor ponitur omnis honor[1].

En 1406, Renaud de Trie, amiral de France[2], spécifie que la pierre tombale, mise au moutier de Gomerfontaine sur son père, sera mise aussi sur lui, et ajoute : « Je « ordene et vueil que... noz figures corporelles [soient] « escriptes et pourtraictes armoyez de noz armes et faictes « solennelment, et pour ce faire laisse LX frans[3]. » Le président Imbert de Boisy, qui doit avoir sa tombe dans la cathédrale d'Amiens, en veut une seconde, sur laquelle il sera représenté en peinture avec sa femme, et qui sera érigée dans l'église du village de Chaulnes, dont il était seigneur[4]. En 1409, Jeanne la Héronne, poissonnière d'eau douce, demande une tombe de pierre, sur laquelle elle sera figurée avec son gendre et sa fille; cette tombe

ledit testateur eslit sa sepulture en l'eglise Saincte Geneviefve, où est sa tumbe assise pres de la chappelle où il a fondé trois messes » (dans Tuetey, *loc. cit.*, p. 609).

1. *Testament de Jean de Neuilly*, 9 octobre 1402 : « Item, j'ay disposé d'avoir une tombe pareille à celle de feu maistre Nicole de Rance, qui est en l'Eglise de Paris devers le cloistre, que j'ay proposé à faire ordonner, et vueil que à la main de l'image soient joins et escrips ces deux vers : *Vermibus, etc.* » (*ibid.*, p. 305-306).

2. Pour la biographie de Renaud de Trie, cf. Tuetey, *ibid.*, p. 417-418.

3. *Testament de Renaud de Trie*, 12 mai 1406, *ibid.*, p. 420.

4. *Testament d'Imbert de Boisy*, 11 septembre 1408 : « *Item, volo quod fiat una tumba in ecclesia de Chaule* (sic), *ubi ego et uxor mea erimus in pictura a parte picine, secundum ordinacionem executorum meorum* » (*ibid.*, p. 472-473).

Digitized by Google

était destinée à l'église Saint-Séverin[1]. En 1410, Pierre d'Auxon, chanoine de Saint-Merry et médecin de Charles VI, qui élit sépulture dans le chœur de l'église de Pont-Aubert en Bourgogne, devant le grand autel, veut une « tombe notable » et de plus prescrit de placer sur le grand autel un tableau, représentant au milieu la Crucifixion; d'un côté, la vierge Marie, et lui-même en costume de maître en médecine, avec une inscription placée au-dessous et indiquant ses grades et ses fonctions; de l'autre côté, saint Jean, avec l'image de son frère et de ses sœurs[2].

« Enfin, certains testateurs décrivent avec soin le monument funéraire qu'ils désirent. Guillaume de Chamborant, écuyer du roi, dans son testament de l'an 1400, est particulièrement minutieux. La tombe de pierre placée sur son corps doit être élevée d'un pied et demi au-dessus du sol. Il doit être figuré sur cette pierre, armé de ses armes; et tout autour doit être gravée une inscription, donnant son nom, son titre, les jour et an de son trépas. Au-dessus de la tombe, dans le mur, on devra pla-

1. *Testament de Jeanne la Héronne*, 20 août 1409 : « Item, esleut sa sepulture en l'eglise de Saint-Severin à Paris, dont elle est parroissienne... Item, voult et ordena que sur sa dicte sepulture soit faicte et assise une tumbe de pierre, en laquele soient figurez et gravez trois personnages ou representacions, l'une d'elle, l'autre de son dit gendre, et l'autre de sa dicte fille, laquele tumbe se paiera et asserra à ses despens » (*ibid.*, p. 486 et 487). Un « tableau de laiton », faisant mention « d'un obit pour elle, pour ses diz gendre et fille », devait en outre être « assis encontre un pillier où le mur de ladicte eglise assez pres de sa dicte sepulture » (*ibid.*, p. 487).

2. *Testament de Pierre d'Auxon*, 8 août 1410 : « *Item, volo quod in ecclesia de Ponte Auberti sim positus in choro ante magnum altare, et quod fiat tumba notabilis in memoriam. Item, quod super altare magnum fiat una tabula, in cujus medio sit crucifixus, et de uno latere sit ymago beate Marie Virginis, et quod ymago mea ponatur in habitu magistri in medicina, et inferius scribantur tituli mei graduales et de servicio; in alio latere ponatur ymago sancti Johannis, et ponantur ymagines fratris et sororum* » (*ibid.*, p. 509-510).

Digitized by Google

cer un tableau, en « paincture belle et bien faicte », représentant Notre-Dame tenant l'Enfant Jésus entre ses bras, et lui-même « à genoulx, armé de ses armes, à mains « joinctes », et présenté à la Vierge par saint Jean-Baptiste et saint Guillaume. Entre ce tableau et la tombe, un second tableau, en cuivre, contiendra les nom, surnom et titre du testateur, les jour et an de son trépas, et la fondation d'une messe perpétuelle pour lui, ses père et mère, amis, parents et bienfaiteurs[1]. Cette tombe et ces tableaux, qui devaient être primitivement érigés dans l'église de Notre-Dame-des-Ternes, le furent finalement dans l'église de Chamborant, dans la Marche[2].

1. *Testament de Guillaume de Chamborant*, 22 février 1400 (n. st.) : « Et volt et ordonna que sur son corps soit faicte et assise une tombe qui sera eslevée pié et demi plus hault de la terre, laquele tombe sera de pierre, en laquele sera sa representacion, armé de ses armes, et sera escript sur et autour de la dicte tombe son nom, son tiltre, le jour et an de son trespassement; et au-dessus d'icelle tombe aura avecques ce une ymage de Nostre Dame qui sera painte dedans le mur, laquele ymage sera belle et bien faicte tenant Nostre Seigneur son enfant entre ses bras, et aura devant la dicte ymage une representacion de sa personne faicte en paincture dedans le mur à l'endroit de sa tombe, où il sera à genoulx armé de ses armes, à mains joinctes, et sera presenté de deux ymages, l'une de saint Jehan Baptiste et l'autre de saint Guillaume. Et volt que par l'ordonnance de ses diz executeurs la dicte tombe, ymages et painctures dessus dictes soient faiz bien et honnorablement » (*ibid.*, p. 297); « Item, volt et ordonna qu'il soit fait un tableau de cuivre, ouquel sera escript le nom, le surnom, le tiltre dudit testateur, le jour et an de son trespassement, etc...; et sera mis le dit tableau dedans le mur au-dessus de la dicte tombe, dessoubz les piez de la dicte ymage de Nostre Dame et de sa representacion qui seront faiz de paincture ou dit mur au dessus de la dicte tumbe, comme dessus est dit » (*ibid.*, p. 299).

2. *Ibid.* : « Lequel son corps il volt gesir en l'eglise de la Terne, qui est de l'ordre des Celestins ou diocese de Limoges... »; *codicille*, 1er mars 1402 (n. st.) : « Combien qu'il soit contenu en mon testament..., que mon corps soit mis et enterrez à Nostre Dame des Ternes en l'eveschié de Limoges, je ayme myeulx estre à Chamborant enterré pres de monseigneur mon pere, par ainsi que l'argent qui est dit à donner aux Ternes sera donné à Chamborant,

Digitized by Google

« En 1411, Denis de Mauroy, procureur général du roi au Parlement de Paris († 1413), est encore plus prolixe. A la fin de son interminable testament, au début duquel il a élu sépulture dans l'église paroissiale de Coulommiers-en-Brie, auprès de sa femme Richarde, il se préoccupe, un peu tard, des « fosses » de son père, de son aïeul et de « trois ou quatre » (*sic*) de ses enfants, enterrés dans le cimetière de cette ville. Il ordonne de construire au-dessus cinq tombes de *plâtre*, tenant l'une à l'autre, de la même longueur, mais non de la même hauteur; celle du milieu devait être plus haute, les deux suivantes de chaque côté un peu moins, et les deux extrêmes les plus basses, tout en ayant encore de deux pieds et demi à trois pieds. Denis de Mauroy a soin d'ajouter qu'il faut « les ordonner tellement que l'eau s'en puisse « vider quand il pleuvra, pour qu'elles durent plus long- « temps ». Sur chaque tombe, « au long et en travers », devait être placée une croix de plâtre. Enfin, on devait faire faire à Paris une belle croix de bois « peinte et « ordonnée » comme les croix de moyenne grandeur du cimetière des Innocents, c'est-à-dire représentant d'un côté Jésus-Christ en croix et, au-dessous, deux bourgeois en posture de priants; de l'autre côté, la vierge Marie tenant son Enfant et, au-dessous, un homme, une femme et des enfants. Cette belle croix devait être attachée « à « bons crampons de fer au chef de la plus haute des cinq « tombes, et bien attachée et boutée en terre », afin de durer le plus longtemps possible[1]. On ne peut s'empê-

pour en faire audit Chamborant en la maniere que j'avoye ordonné qu'il en feust fait es Ternes » (*ibid.*, p. 297, 300-301).

1. *Testament de Denis de Mauroy*, 16 octobre 1411 : « Item, et pour [ce] que mon dit pere en son testament avoit ordené que l'on feist faire sur les fosses de lui et de son pere, ou cimetiere de Coulommiers, deux haultes tumbes de plastre, à belles croix de plastre, depuis laquele ordenance je y ai fait enterrer trois ou quatre de mes enfans, et pour ce..., je ordene et vueil... que mes executeurs ou heritiers, ou cas que je ne l'aray fait en ma vie, y en facent faire cinq entretenans l'une à l'autre, toutes d'une longueur, à belles croix de plastre, chascune qui voise au long et au

Digitized by Google

cher, en lisant de pareils détails, de penser que le procureur général Denis de Mauroy était vraiment un homme « pratique », qui ne se faisait pas trop illusion sur la durée de ses tombes de plâtre. »

Séance du 24 Février.

Présidence de M. P. Girard, président.

M. le comte de Loisne, membre résidant, présente à la Société la photographie d'un portrait du XVI^e^ siècle conservé au Musée de Lille[1], représentant Maximilien de Longueval, premier comte de Bucquoy, président du Conseil d'État des Pays-Bas, père du héros de la guerre de Trente ans[2].

« En buste, de trois quarts à gauche, il porte la moustache, la barbe en pointe et les cheveux en brosse, suivant la mode du temps de Henri II, et est vêtu d'un pourpoint de soie blanche, sous un manteau noir orné de

travers de la tumbe; et que celle du milieu soit la plus haulte, et les deux aux deux costés de celle du milieu un pou plus basses, et les autres deux aux deux bous encore plus basses, et toutes voies vueil je qu'elles soient de bonne hauteur, comme de deux piez et demi, ou de trois piez, et que on les ordene telement que l'eaue s'en puisse wuider quant il plouvera, afin qu'elles durent plus longuement. Et si vueil que on face faire à Paris une belle croix de bois, painte et ordenée comme celles qui sont ou cymetiere Saint-Innocent, et que on prengne garde aux moyennes et non pas aux plus grandes ne aux plus petites, et que en l'un des costés soit le crucifiement, et de l'autre costé la Vierge Marie tenant son enfant, et au dessoubz du crucifiement deux prians ou representacions de deux bourgois, et au dessoubz de Nostre Dame un homme, une femme et des enfans, et qu'elle soit attachée à bons crampons de fer au chief de la plus haulte des cinq tumbes, et bien attachée et boutée en terre, afin qu'elle dure le plus que l'en pourra » (*ibid.*, p. 542).

1. N° 1004 du Catalogue.

2. Charles-Bonaventure de Longueval, comte de Bucquoy et de Gratzen, baron de Vaulx et de Rosenberghe, chevalier de la Toison

Digitized by Google

perles et bordé d'hermine. Un ordre de chevalerie, celui de Calatrava[1], pend sur sa poitrine. Il est coiffé d'un riche toquet garni de grosses perles, de pierreries et d'une plume blanche. Une fraise tuyautée lui enserre le cou. On lit, dans le champ du tableau, en haut, à gauche, l'inscription : *Messire Maximilien* || *de Longueval* || *conte de Buquoy*. Panneau de chêne de 0m52 sur 0m42; peinture anonyme de l'École flamande qui paraît avoir été exécutée en 1588, date de l'érection de la terre de Bucquoy[2] en comté, par lettres patentes du roi d'Espagne Philippe II, du 28 juin de cette année.

« Issu d'une ancienne maison picarde[3], né vers 1530 de Jehan de Longueval, chevalier, sieur de Vaulx, gouverneur de Bapaume, puis de Thionville[4], et de Jeanne de Rosimbos, Maximilien de Longueval, gouverneur de Mons en 1572, ambassadeur de D. Juan d'Autriche auprès de Henri II, en 1577[5], gouverneur d'Arras (1586-1578), ambassadeur au Congrès de Cologne, président du Conseil d'État et des finances des Pays-Bas, membre du Con-

d'or, gouverneur de Hainaut, célèbre général de la guerre de Trente ans, né à Arras en 1561, tué près de Neuhausel, en Hongrie, le 10 juillet 1621. On a de lui un portrait peint par Rubens et de nombreux portraits gravés par Crispin de Pas, Kilian, Gilles Sadeler, J. Franck, Danckertze, Moncornet, P. Lamsvelt, Dominique Custos, P. de Loysi, J. G. Mansfeld, P. de Jode, Lucas Vosterman. Voy., sur ce personnage, Charles Rahlenbeek, *Les Belges en Bohême ou campagnes et négociations du comte de Bucquoy*, 1850, in-8°; Arnold de Wey-Eimke, *Karl Bonaventure von Longueval, graf von Buquoy*, 1876, in-8°; Charles Rahlenbeek, *Biographie de Belgique*, t. XII, col. 359 et suiv.

1. Il fut fait commandeur de Calatrava pour sa défense d'Oran contre les Maures de 1563, en compagnie des Espagnols.

2. Canton de Croisilles (Pas-de-Calais).

3. La terre de Longueval, dont elle tirait son nom, est actuellement une des communes du canton de Combles (Somme).

4. L'église de Vaux-Vraucourt, où il fut inhumé, conserve son gisant (*Bulletin de la Commission départementale du Pas-de-Calais*, t. III, p. 228).

5. Les Archives nationales ont conservé sa correspondance avec Philippe II pendant cette ambassade (fonds Simancas, B 42).

Digitized by Google

seil de Guerre du roi d'Espagne, est connu par le rôle important qu'il joua pendant les troubles des Pays-Bas[1]. Blessé mortellement au siège de Tournai, il mourut le 21 novembre 1581 et fut inhumé en grande pompe les 2 et 3 janvier 1582, à Sainte-Waudru de Mons[2]. »

M. J. Toutain, membre résidant, fait la communication suivante :

« Il y a un peu plus de quarante ans, notre éminent confrère, M. Héron de Villefosse, dans une lettre adressée à M. le docteur Reboud[3], a mis en relief l'intérêt que présentent trois inscriptions latines, à peu près identiques, découvertes l'une dans le nord de l'Angleterre, la seconde en Dalmatie, la troisième au nord-ouest de Constantine[4]. Deux de ces textes portent : *Dis deabusque secundum interpretationem oraculi Clari Apollinis;* l'autre est ainsi rédigé : *Dis deabusque secundum interpretationem Clari Apollinis.* Depuis que l'étude de M. H. de Villefosse a été publiée dans le *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, la série de ces inscriptions s'est accrue d'un nouveau document, un peu différent, il est vrai, trouvé en Thrace, dans

1. Voy. Strada, *De Bello Belgico*, t. IV, p. 47, 55 et 112; *Mémoires anonymes sur les troubles de Belgique*, t. I, p. 225, n. 1, et 230, n. 2; t. II, p. 282, et t. IV, p. 79, n. 3; *Mémoires de Ponthus Payen sur les troubles des Pays-Bas*, publié par la Société d'histoire de Belgique, t. II, p. 53 et 238; *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VII, p. 157; Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 548; Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, t. II, p. XXVII; Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, t. V, p. 293, n. 2; Cabrera de Cordova, *Histoire de Philippe II*, t. II, p. 243; Van Arenberg, *Biographie nationale de Belgique*, t. XII, col. 368 et suiv.

2. *Recœul de plusieurs obsecques et pompes funèbres*, par Guillaume Rugher, héraut d'armes du comté de Hainaut (bibliothèque de Lille, ms. FA, n° 42).

3. *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, 1873-1874, p. 355 et suiv.

4. *Corp. inscr. lat.*, III, 2880; VII, 633; VIII, 8351.

Digitized by Google

les environs d'Andrinople; d'autre part, le livre de M. Karl Buresch sur Claros[1] a fort heureusement précisé quelques points de l'histoire de cet oracle fameux sous l'empire romain. C'est pourquoi nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile de soumettre à un nouvel examen les trois textes qui, dès 1873-1874, avaient justement attiré l'attention de M. Héron de Villefosse, en même temps que l'inscription grecque plus récemment signalée.

« Voici d'abord les documents :

« *Corp. inscr. lat.*, III, 2880 (Corinium, en Dalmatie) : *D(is) deabusque || secundum inter||pretationem Cla||rii Apollinis.*

« *Id.*, VII, 633 (Borcovicium, sur le *Vallum Hadriani*, au nord de la province romaine de Bretagne) : *Diis deabusque se||cundum interpre||tationem oracu||li Clari Apollinis || coh(ors) I Tungrorum.*

« *Id.*, VIII, 8351 (au sud-est des ruines de Cuicul, sur les bords de l'Oued Bou Selah) : *Dis Deabusq(ue) || secundum || interpreta||tionem ora||culi Clari Apollin(is).*

« *Inscriptiones Graecae ad res Romanas pertinentes*, I, 767 (non loin d'Andrinople, en un lieu dit Sliven) : Ἀγαθῇ τύχῃ || [π]όλεως Οὐ[λ]πί[α]ς Αγχι[ά]λους || [Ο]ὐλ(πία) Ἀνεφελὴς καὶ Ἡρωὶς καὶ βα[κ||χὶς] καὶ Τονζ[η]ι[ς] ἀνέθηκαν τὰ || [π]ροκε[λευστὰ] τῶν θεῶν ἀγάλ||[μ]ατα κατὰ χρηζμοὺς τοῦ || κυ[ρ]ί[ου Ἀπόλ]λωνος Κολοφω||νίου, δι[ὰ ἐπιμ]ελητοῦ Τίτου || [Φ]λ[α]ουίου [Ν]ειχήτου, διαδε||[ξαμ]ένου [τὴν] ἐπ[ιμ]ελείαν || [τ]ῶ[ν] νι...[ων] παρὰ τοῦ πα||τ[ρὸ]ς [Μάρ]κου Φλ[α]ουίου || ... λλιχ ... || ο[υ κ]ατὰ το τῆς [λα]μ[προ]τ[άτης] βουλῆς || [δόγμα...].

« La lecture des inscriptions latines ne laisse place à aucun doute. Le texte grec est moins bien conservé. La pierre, encastrée dans une fontaine, a été fort abîmée

1. K. Buresch, *Klaros*, Leipzig, 1889.

Digitized by Google

par l'eau. Néanmoins, des lignes essentielles ἀνέθηκαν τὰ προκελευστὰ τῶν θεῶν ἀγάλματα κατὰ χρηζμοὺς τοῦ κυρίου Ἀπόλλωνος Κολοφωνίου, un seul mot reste incertain : προκελευστά, dont on n'a pu lire sur l'original que les lettres . ροκε . . . . . ; de tous les autres, intacts ou à peine incomplets, la transcription est certaine. Il s'agit dans ces lignes de plusieurs images divines offertes par quatre femmes, conformément aux oracles d'Apollon de Colophon, qui n'est autre que l'Apollo Clarius des inscriptions latines.

« Il serait intéressant de savoir avec précision ce qu'étaient les monuments sur lesquels ces inscriptions ont été gravées. Étaient-ce des autels, des bases de statues? Ou bien simplement des pierres destinées à être fixées sur les murs de quelque sanctuaire? Nous ne possédons, à ce sujet, aucune donnée pour les inscriptions trouvées en Dalmatie et en Numidie. Le monument, découvert sur l'emplacement du poste romain de Borcovicium, dans la Bretagne romaine, est décrit par Bruce, semble-t-il, comme une plaque de pierre qui ornait la paroi d'un temple[1]. Quant à l'inscription de Sliven, comme elle a servi à la construction ou à la décoration d'une fontaine publique et que d'ailleurs elle est fort détériorée, on ne peut plus en reconnaître la forme primitive. Du moins, le texte, plus explicite que celui des inscriptions latines, mentionne des images de divinités dédiées par plusieurs fidèles.

« En ce qui concerne la date des documents, nous ne sommes point tout à fait désarmés. L'inscription grecque de Thrace ne saurait être antérieure au règne de Trajan, puisque la ville d'Anchialos y porte l'épithète Οὐλπία, et ce premier indice se trouve corroboré par la présence du même gentilice parmi les noms des dédicants. Le texte recueilli à Borcovicium, le long du *vallum Hadriani*, date au plus tôt du règne de cet empereur. Les dédicaces de Corinium et de la région de Cuicul ne peuvent pas être

1. Bruce, *The Roman wall*, p. 397.

Digitized by Google

datées; mais il est peu vraisemblable qu'elles soient d'une époque plus reculée que les deux autres documents. Il est donc impossible de penser, même avec la réserve et les hésitations exprimées par M. de Villefosse, à rapprocher ces textes de l'oracle, mentionné par Tacite, qui fut rendu à Germanicus au début de son voyage en Orient[1]. Est-ce même « après une prédiction analogue », comme l'écrivait notre savant confrère, que ces textes ont été rédigés? Nous ne le croyons pas.

« S'il s'agissait en effet d'un oracle de Claros se référant à un événement précis, la formule serait en latin *ex oraculo*, ou *ex responso*, ou encore *ex jussu*[2]. En grec, on aurait employé de préférence le singulier κατὰ χρηζμόν, par analogie avec les expressions κατὰ κέλευσιν θεοῦ, κατὰ πρόσταγμα, κατὰ μαντείαν[3]. Le pluriel grec κατὰ χρηζμούς comme la périphrase latine *secundum interpretationem oraculi Clarii Apollinis* nous paraissent faire allusion, non pas à un oracle particulier et défini, mais à un ensemble d'oracles exprimant une doctrine ou, si le mot doctrine est trop ambitieux, une opinion générale sur quelque problème assez grave.

« D'autre part, il faut tenir compte de la place qu'occupe dans nos quatre textes la mention de l'oracle. Cette mention vient immédiatement, dans les inscriptions latines, après la formule *Dis deabusque*, dans l'inscription grecque, après le membre de phrase τὰ προκελευστὰ τῶν θεῶν ἀγάλματα. Il en résulte à notre avis que l'*interpretatio oraculi Clarii Apollinis* ou les χρηζμοὶ τοῦ κυρίου Ἀπέλλωνος Κολοφωνίου se rapportaient aux *dii deaeque*, invoqués à Corinium, à Borcovicium, en Numidie, et aux θεοὶ dont les quatre femmes thraces dédiaient les images pour la prospérité de la ville d'Anchialos. Il nous semble d'autre part que la formule latine et le pluriel grec attestent une

1. *Annales*, II, 54; cf. Héron de Villefosse, *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, 1873-1874, p. 359.

2. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4e éd., p. 253.

3. Salomon Reinach, *Traité d'épigraphie grecque*, p. 384.

Digitized by Google

tendance très nette au syncrétisme. Ce n'est pas à telle ou telle divinité, nommément invoquée, que s'adresse la piété des fidèles, c'est ici aux dieux et déesses considérés dans leur ensemble, et là à plusieurs dieux ou déesses. L'oracle de Claros avait sans doute indiqué, par quelque réponse, quels étaient ces dieux ou ces déesses.

« Or, nous savons précisément que l'Apollon de Claros fut souvent consulté sur des questions de théologie païenne. Macrobe nous apprend, par exemple, qu'on interrogea le dieu de Colophon sur la véritable nature de la divinité appelée Ἰαώ : « *Consultus Apollo Clarius qui* « *deorum habendus sit, qui vocatur* Ἰαώ, *ita effatus est :*

Ὄργια μὲν δεδαῶτας ἐχρῆν νηπευθέα κεύθειν
εἰ δ' ἄρα τοι παύρῃ σύνεσις καὶ τοὺς ἀλαπαδνός,
φράζεο τὸν πάντων ὕπατον θεὸν ἔμμεν Ἰαὼ,
χείματι μέν τ' Ἀίδην, Διὰ δ' εἴαρος ἀρχομένοιο,
Ἥλιον δὲ θέρεος, μετοπώρου δ' ἀδρὸν Ἰαώ.

« *Hujus oraculi vim numinis nominisque interpretatio-* « *nem ... exsecutus est Cornelius Labeo in libro, cui titu-* « *lus est De oraculo Apollinis Clarii*[1]. »

« Lactance nous fournit un second renseignement tout « à fait analogue : « *Apollo..., quem praeter ceteros divi-* « *num maximeque fatidicum existimant, Colophone resi-* « *dens, quo Delphis, credo, migraverat amœnitate Asiae* « *ductus, quaerenti cuidam quis aut quid esset omnino* « *deus, respondit viginti et uno versibus, quorum hoc* « *principium est :*

« αὐτοφυὴς ἀδίδακτος ἀμήτωρ ἀστυφέλικτος,
« οὔνομα μηδὲ λόγῳ χωρούμενος, ἐν πυρὶ ναίων,
« τοῦτο θεός, μικρὰ δέ θεοῦ μερὶς ἄγγελοι ἡμεῖς[2]. »

« Le texte complet de l'oracle, dont Lactance ne donne

1. *Saturn.*, I, 18, § 18-21
2. *Divin. Institut.*, I, 7.

Digitized by Google

ici que l'essentiel, *principium*[1], se trouve dans un opuscule, intitulé χρησμοὶ τῶν Ἑλληνικῶν θεῶν, que K. Buresch a publié à la fin de son étude sur Claros[2]. A vrai dire, l'oracle se compose de seize vers et non de vingt et un; mais les trois vers cités par Lactance s'y retrouvent et il n'y a aucun doute à avoir. Le sens général de l'oracle est que le seul dieu véritable est le feu, qui existe au-dessus de la voûte céleste, feu dont personne ne peut dire le nom, feu dont le séjour est inaccessible à ceux-là même que le langage courant appelle des dieux; ceux-là ne possèdent qu'une très faible partie de la puissance divine et ne méritent vraiment que le nom d'ἄγγελοι.

« Il faut remarquer que, si Lactance attribue cet oracle à l'Apollon de Colophon, c'est-à-dire de Claros, l'opuscule des Χρησμοὶ donne au dieu qui l'a rendu le simple nom d'Apollon. On peut dès lors conjecturer que d'autres χρησμοὶ de ce recueil, attribués de même à Apollon sans épithète, proviennent du sanctuaire de Claros. Or, plusieurs de ces χρησμοὶ traitent de sujets tout à fait analogues. Ces oracles sont provoqués par des questions de ce genre :

ὁποῖος ἄν τις εἴη ὁ πάντων ποιητής (K. Buresch, p. 97, n° 12);
τί θεός (Id., p. 101, n° 21);
(Πυθομένου τίνος) εἴ γε εἷς ὁ ἄρρητος θεός (Id., p. 106, n° 38);
(Ἐρωτήσαντός τινος τὸν Ἀπολλωνα) εἰ ἔστιν ἕτερος θεὸς μείζονα παρ' αὐτὸν ἔχων ἐξουσίαν (Id., p. 106, n° 39);
Εἰ μόνος ὁ ὕψιστός ἐστιν ἄναρχος καὶ ἀτελεύτητος (Id., p. 107, n° 42).

« Les réponses citées témoignent toutes sinon d'une tendance vraiment monothéiste, du moins d'une doctrine

1. Sur le vrai sens du mot *principium* dans la phrase de Lactance, voy. Buresch, *Klaros*, p. 57.
2. Buresch, *ouvr. cité*, p. 87 et suiv.

Digitized by Google

qui place au-dessus des dieux et des déesses de la mythologie courante une divinité suprême, toute-puissante, infinie :

> Αὐτὸς ἄναξ πάντων, αὐτόσπορος, αὐτογένεθλος,
> ἰθύνων τὰ ἅπαντα συν ἀφράστῳ τίνι τέχνῃ,
> οὐρανὸν ἀμφιβαλών, πετάσας χθόνα, πόντον ἐλάσας,
> μίξας ὕδατι πῦρ, χθόνα τ' ἠέρι καὶ πυρὶ γαῖαν,
> χεῖμα, θέρος, φθινόπωρον, ἔαρ κατὰ καιρὸν ἀμείβων
> εἰς φάος ἦγεν ἅπαντα καὶ ἁρμονίοις πόρε μέτροις,

telle est la réponse du dieu à la dernière des questions que nous avons citées plus haut.

« Ainsi l'oracle de Claros semble avoir répandu dans le monde gréco-romain des idées fort élevées sur la religion et la nature des dieux. C'est probablement à ces idées qu'il est fait allusion dans les quatre textes épigraphiques dont nous nous occupons. Les fidèles de Corinium, de Borcovicium, de Cuicul indiquent sans doute qu'ils se représentent les *dii deaeque* invoqués par eux sous les traits et avec les caractères que leur attribue le dieu de Claros. Pouvons-nous préciser davantage et déterminer quels sont les θεοὶ dont les images sont dédiées par les quatre femmes de Thrace? Il faut se garder ici de toute affirmation trop nette et nous nous bornerons à présenter une hypothèse. Parmi les χρησμοὶ τῶν Ἑλληνικῶν θεῶν conservés dans l'opuscule publié par K. Buresch, il en est un qui a retenu notre attention. Le voici :

> ... ὁ Ἀπόλλων, ἐρωτήσαντός τινος, ποῖον ἕκαστος τῶν νέθων θεῶν ἔλαχεν ἔργον, ἀπεκρίνατο οὕτως.
>
> Ἀθανάτοισιν ἅπασιν ἔχειν διενείματο τιμὰς
> ὑψιμέδων γενέτης· Φοίβῳ μαντηγόρον ὀμφὴν
> καὶ Δηοῖ καρποὺς, καὶ Παλλάδι πῖαρ ἐλαίης
> καὶ βάκχῳ γλευκηρὸν ἀναζέον ἄνθος ὀπώρης
> παρθενίου τε γάμοιο νεοζυγέων θ' ὑμεναίων
> κοιρανέειν φιλότητος ἀμωμήτῃ γ' Ἀφροδίτῃ.

Phœbus, Demeter, Pallas, Bacchus, Aphrodite, ne

Digitized by Google

seraient-ce pas les divinités désignées par les χρηζμοὶ τοῦ κυρίου Ἀπόλλωνος Κολοφωνίου ?

« Quoi qu'il en soit de ce détail secondaire, il nous a paru intéressant de mettre en lumière le rôle que l'oracle de Claros paraît avoir joué dans le mouvement syncrétiste, dont le regretté Jean Réville a si vigoureusement démontré l'existence et l'ampleur à l'époque des Sévères et qui n'est pas l'un des traits les moins marqués de l'évolution religieuse du monde gréco-romain aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Ce n'est point un fait banal que mention de ce rôle se retrouve sur quatre documents provenant de régions aussi diverses et aussi éloignées que la Thrace, la Dalmatie, le nord de la Bretagne romaine et la Numidie[1]. »

M. C. Enlart, membre résidant, rend compte de nouveaux dégâts causés à la cathédrale de Reims par le bombardement des 20 et 21 février.

« Les Allemands ont procédé les dimanche 20 et lundi 21 février à un bombardement particulièrement intensif.

« Depuis que M. Jadart nous a rendu compte de ses dégradations, de nouvelles destructions ont été opérées.

« Un obus de fonte a traversé le quartier nord-est de la voûte du carré du transept. Il a éclaté à l'intérieur.

« Une travée de la galerie de couronnement du chœur, mesurant environ 2 mètres de hauteur et 7 mètres de longueur, a été précipitée d'une hauteur de 20 mètres sur les voûtes du déambulatoire, qui ont résisté. La travée contiguë est déversée et menace de s'abattre à son tour.

« La tour du nord-ouest, en butte à un tir incessant et bien repéré, s'écroule petit à petit.

« M. Deneux, architecte en chef des Monuments historiques, assisté de M. Saint-Saulieu, architecte ordinaire

1. Pausanias signale à Corinthe une statue d'Apollon de Claros, qui se dressait dans le voisinage d'un sanctuaire consacré à tous les dieux (II, 2, 8). Bien que cet auteur n'indique entre les deux monuments aucune autre relation que celle du voisinage, il n'est pas sans intérêt de mentionner le fait.

Digitized by Google

de la cathédrale, ont procédé depuis deux ou trois semaines, au péril de leur vie, à des travaux de préservation. Plusieurs verrières ont été démontées; des sacs de sable ont été empilés devant les statues des portails de l'ouest, que les éclats d'obus ont déjà presque toutes plus ou moins défigurées. On va procéder de même aux portails du nord.

« A la cathédrale de Soissons, une colonne de la nef, frappée en plein milieu par un obus, s'est abattue, entraînant dans sa chute deux arcades, une travée du triforium et la moitié d'une travée de voûtes du bas côté. Mais l'autre moitié de cette voûte d'ogives reste intacte, et il en est de même de la fenêtre et de la voûte de la nef correspondant aux parties inférieures écroulées. Les assises admirablement maçonnées des murs de la nef et du diaphragme établi sous le comble du bas côté forment, en effet, des tas de charge qui reportent sur les maçonneries voisines le poids des parties supérieures ainsi suspendues. »

M. Marquet de Vasselot fait part des mesures prises par l'administration pour sauvegarder diverses œuvres d'art de cette dernière cathédrale.

Séance du 3 Mars.

Présidence de M. P. Girard, président.

Ouvrage offert :

Daguin (J.). *Une erreur géographique. Note sur la campagne de 1587. La véritable situation du château de Grésil.* Dijon, 1915, in-8°.

Mgr P. Batiffol, membre résidant, revenant sur la communication faite à la séance précédente par M. Toutain, rappelle que Lactance cite à plusieurs reprises des oracles de l'Apollon de Claros[1] : Lactance a pris les citations dans

1. *Divin. inst.*, I, 7, 1; I, 7, 9 et 10

Digitized by Google

l'ouvrage perdu de Porphyre, intitulé : *La philosophie des oracles* (Περὶ τῆς ἐκ λογίων φιλοσοφίας). Les fragments de Porphyre ont été réunis par G. Wolff, *Porphyrii de philosophia ex oraculis haurienda librorum reliquiae* (Berlin 1856), qui inventorie les recueils d'oracles connus par Porphyre ou signalés ailleurs dans l'histoire littéraire.

« Un oracle d'Apollon, cité par Porphyre [1], a suggéré à Harnack [2] que cet oracle était de fabrication soit juive soit chrétienne et appartenait à une littérature en marge des *Oracles sibyllins*. Geffcken au contraire [3] estime que pareil oracle n'a rien de juif ni de chrétien et porte bien plutôt la marque néoplatonicienne et doit avoir été fabriqué dans la seconde moitié du IIIe siècle.

« Si cette conjecture vaut pour les oracles de l'Apollon de Claros, auxquels font allusion les inscriptions étudiées par M. Toutain, ces inscriptions se rattacheraient à l'évolution du polythéisme vers le monothéisme, qui est contemporaine de Porphyre et qui l'a devancé, contemporaine qu'elle est déjà de la religiosité syncrétiste du temps des Sévères, étudiée par J. Réville.

« On rapprochera l'oracle cité de l'Apollon de Claros d'un oracle attribué par Porphyre à l'Apollon de Milet et qui a trait au Christ. Cet oracle n'a rien de chrétien, mais il fait l'éloge du Christ comme d'un sage très pieux dont l'âme est montée aux cieux, demeure des bienheureux. Cela est bien dans la religiosité du temps des Sévères, plus particulièrement du temps d'Alexandre Sévère. Voyez cet oracle dans Eusèbe [4], dans Lactance [5]. Le Christ est un sage, il n'est pas un dieu, les chrétiens font preuve d'une ignorance pitoyable en l'adorant. Tel est le sens d'un autre oracle d'Apollon cité par Porphyre et reproduit par saint Augustin [6]. Et cet oracle représente la même religiosité païenne. »

1. Euseb., *Praep.*, IX, 10, 3.
2. *Chronol.*, II, 157.
3. *Zwei griech. Apologeten*, p. 268.
4. *Praep.*, III, 7, 1.
5. *Divin. inst.*, IV, 13, 11.
6. *Civ. D.*, XIX, 23.

Digitized by Google

M. Toutain, en quelques observations, fait remarquer que les conclusions présentées par Mgr Batiffol, au point de vue chrétien, concordent avec celles qui ressortent, au point de vue païen, des inscriptions qui ont été étudiées.

M. M. Prou, membre résidant, lit une notice de M. L. de Vesly, associé correspondant national, directeur du Musée archéologique départemental à Rouen, concernant la plaque de la pose de la première pierre du bâtiment du monastère de Saint-Saëns, en Normandie[1], reconstruit, après un incendie survenu le 18 mars 1652, par l'abbesse Madeleine Colbert de Sainte-Puange, nièce du ministre de Louis XIV.

M. de Vesly a transmis à la Société la photographie de cette plaque de cuivre. Elle est de forme ronde, d'un diamètre de 0m097. Elle est gravée sur les deux faces. Elle porte, d'un côté, les armes de Colbert : d'argent à la couleuvre d'azur, timbrées d'une couronne de marquis, la crosse posée en pal derrière l'écu; autour se développe, en caractères cursifs, la légende *Noble dame Madelene Colbert Abbesse de St Saen A fait Cet Edifice En Auril 1669*. Sur l'autre face, les armes écartelées de la famille de Cassagnet de Tilladet timbrées d'une couronne de marquis, accompagnées de la crosse et du bonnet d'abbé; pour support, deux griffons, et, en légende circulaire : *Messire Michel de Cassagnet et Marquis de Tilladet, Abbé de Labonce A mis La première Pierre.*

Cette plaque a été acquise d'un antiquaire de Rouen par les soins de M. de Vesly, pour le musée dont il est directeur.

M. P. Monceaux, membre résidant, de la part du R. P. Delattre, associé correspondant national, directeur du Musée Lavigerie, communique des sceaux byzantins récemment trouvés à Carthage :

« 1. — Plomb de 0m02 de diamètre. D'un côté, une

1. Seine-Inférieure, ch.-l. de cant. de l'arr. de Neufchâtel.

Digitized by Google

inscription en trois lignes. De l'autre côté, un monogramme cruciforme :

+ Ἀντωνίῳ

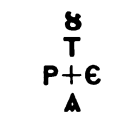

Ἀρέτου ?

« 2. — Plomb de 0m023 de diamètre. Sur chacune des faces, dans une couronne, un monogramme cruciforme :

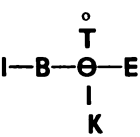

Θεοτόκε, βοήθει

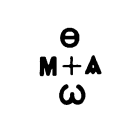

Θωμᾶ

« 3. — Plomb de 0m022 de diamètre. Sur chacune des faces, dans une couronne, un monogramme cruciforme :

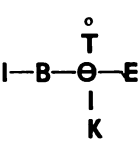

Θεοτόκε, βοήθει

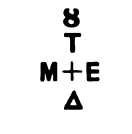

Μετοδίου

« 4. — Plomb de 0m024 de diamètre. Sur la face, presque fruste, traces d'un personnage nimbé. Au revers, dans une couronne, un monogramme cruciforme :

Εὐσεβίου. »

M. E. Michon, membre résidant, revenant sur une

Digitized by Google

communication antérieure[1], signale la découverte, au cours des toutes dernières fouilles d'Ostie, sous les portiques entourant le « Forum de Cérès », d'une nouvelle chambre affectée à une corporation de négociants et marins africains.

« Il n'est pas hors de propos, en ce temps où la question d'approvisionnement par voie de mer joue un rôle si capital et où un puissant empire est menacé d'être affamé par l'interception de toutes communications maritimes tendant à le ravitailler, de rappeler une fois de plus l'importance prépondérante des importations, surtout des importations de blé, qui se faisaient de notre Afrique française du Nord à Rome par le port d'Ostie.

« Les fouilles de l'année 1912 avaient déjà fait déblayer des chambres que les inscriptions tracées sur leurs mosaïques indiquaient comme étant celles des *navicularii* de *Musluvium*, aujourd'hui *Sidi Rehane*, sur le golfe de Bougie, en Maurétanie sitifienne[2], et en Proconsulaire, d'*Hippo Diarrhytus*, Bizerte[3], de *Gummi*, aujourd'hui *Bordj Adria*[4], et de *Misua*, aujourd'hui *Sidi-Daoud*, dans le golfe de Carthage[5], et de Carthage elle-même[6], sans parler de ceux de *Sabrata* en Tripolitaine[7]. L'importance du commerce de Carthage en particulier, et cela se comprend aisément, était telle que les marins de Carthage avaient à Ostie un représentant attitré, chargé de veiller sur leurs navires : une inscription trouvée au mois de décembre 1913 nous garde le nom de *L. Caelius, L(ucii) f(ilius), Arn(ense tribu), Aprilis Valerianus, curator navium Karthag(iniensium)*[8].

1. *Bulletin*, 1913, p. 236-244.
2. *Notizie degli scavi di antichità*, 1912, p. 210-211.
3. *Ibid.*, p. 388-390.
4. *Ibid.*, p. 435-436.
5. *Ibid.*, p. 172-173.
6. *Ibid.*, p. 436.
7. *Ibid.*, p. 435.
8. *Ibid.*, 1913, p. 353.

Digitized by Google

« Il y faut ajouter maintenant la *schola* des *navic[ularii] Sullectani*, ornée d'une mosaïque représentant un phare, deux navires affrontés aux voiles déployées et deux dauphins[1], la dernière au nord, vers le Tibre, des *scholae* du portique oriental, dont la suite, aujourd'hui complètement reconnue, se présente dans l'ordre suivant en partant du théâtre[2] : *stuppatores restiones*, fabricants d'étoupe et marchands de cordages; *corpus pellionum Ostiensium et Portensium*, négociants en peaux d'Ostie et de Porto; *corpus navicul[ariorum lignariorum*, marins faisant le transport du bois; *navicularii [f]arric[i]*, peut-être marins faisant le transport des farines[3]; deux *scholae* de *navicularii* ou de *mensores frumentarii;* une *schola* dont le pavage est orné de deux dauphins; *schola* des *navicularii Misuenses; schola* des *navicularii Musluvitani; schola* des *navicularii Hipponenses Diarryti; statio Sabratensium;* deux *scholae* de *navicularii et negotiatores*, sans désignation plus précise; *navicularii Gummitani; navicularii Karthaginienses; schola* des *navicularii Turritani*, marins de *Turris Libisonis*, *Porto Torres* en Sardaigne, d'après la *schola* voisine, plutôt que d'une des *Turris* africaines; *schola* des *navicularii et negotiantes Karalitani*, marins et négociants de Cagliari[4]; *schola* dont le pavage est presque entièrement détruit; enfin notre *schola* des marins *Sullectani.*

« *Sullectum*, aujourd'hui *Salakta* ou *Selekta*, donné par la *Table de Peutinger*, sur la route d'Hadrumète à *Usilla*, à 15 milles de *Thapsus* et à 12 d'*Aholla*, aujourd'hui *Achulla*[5], est également mentionnée par Procope, Σύλλεκτον[6], et sous la forme *Sublecte* ou *Subjecte* par l'Anonyme de Ravenne[7] et la compilation de Guido[8]; mais l'unique men-

1. *Notizie degli scavi di antichità*, 1914, p. 284-285, fig. 1.
2. Le plan en est reproduit dans les *Notizie* de 1913, p. 134, fig. 11.
3. Voy. *Bulletin*, 1913, p. 238.
4. *Notizie degli scavi*, 1914, p. 99.
5. Éd. Desjardins, segment V, B 2.
6. *De bell. Vandal.*, I, 16.
7. III, 5; V, 5; éd. Pinder et Parthey, p. 141 et 349.
8. *Ibid.*, p. 520.

Digitized by Google

tion d'un *civis Sullectinus* se trouve précisément dans une inscription d'Ostie, épitaphe consacrée par Pomponia Licinia à son mari P. Caesellius Felix, *civis Sullechtinus*[1]. Il faut ajouter pourtant qu'il est question, dans les écrivains ou les documents ecclésiastiques, de plusieurs *episcopi Sullectini*, *Surlectini* ou *Sublectini*[2], Martianus, condamné en 394 au concile de Bagaï[3], Proficius, l'un des membres de l'assemblée de 484[4]. Les explorations récentes ont reconnu dans le voisinage immédiat, au lieu dit *Arsch-Zara*, d'importantes catacombes conservant encore des tombes chrétiennes[5].

« L'un des derniers rapports dus au regretté directeur des fouilles d'Ostie, M. Vaglieri, proposait encore de voir la mention de la *Mauretania Caesariensis* dans les lettres M C tracées sur une amphore, placée entre deux palmiers et accompagnée de deux poissons nageant, qui décore la mosaïque de l'une des *scholae* du portique opposé, à l'ouest : les palmiers, remarquait-il, ont un caractère africain et l'on trouve rappelée sur des anses d'amphores leur provenance de la Maurétanie césarienne[6]. Il est prudent toutefois de ne pas faire trop de fond sur l'hypothèse, d'autant que jusqu'ici, et ce ne semble pas pouvoir être dû à un simple hasard, il n'a été rencontré d'indications géographiques dans aucune des *scholae* du portique occidental.

« Il n'est d'ailleurs pas sans intérêt, à un autre point de vue, de signaler la mise au jour, dans l'une des chambres de ce côté, d'une mosaïque en blanc et noir

1. *Corp. inscr. latinarum*, t. XIV, n° 577.
2. Le P. Mesnage, *L'Afrique chrétienne*, p. 138.
3. S. Augustin, *Contra Cresc.*, IV, 4.
4. *Notitia provinciarum et civitatum Africae*, Byzac., 93.
5. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1887, p. 92; *Bulletin archéologique du Comité*, 1889, p. 109; 1895, p. 371-376; *Mélanges d'histoire et d'archéologie*, 1898, p. 95; Reynaud, *Les catacombes africaines*, p. 342-346. Cf. *Corp. inscr. latinarum*, t. VIII, Supplementum, n°s 11106, 11111-11113. Voy. le P. Mesnage, *L'Afrique chrétienne*, l. c.
6. *Notizie degli scavi*, 1913, p. 133 et 134, fig. 12.

Digitized by Google

avec le cartel [*c*]*odicari de suo*[1]. Les *codicarii* étaient les bateliers montant le genre de bateaux qui devaient au moins originairement leur nom de *codices* ou *caudices* à ce qu'ils étaient faits d'un simple assemblage de poutres ou de planches et qui étaient particulièrement des bateaux du Tibre. Ils formaient un collège spécial et nous savons même, par la dédicace retrouvée à Rome, dans l'île du Tibre, d'une statue élevée à un préfet de l'annone nommé également par plusieurs inscriptions d'Ostie[2], Ragonius Vincentius Celsus, préfet en 385, qu'entre eux et les *mensores* de Porto existait une traditionnelle inimitié : *Rexit annonariam potestatem urbis aeternae ea aequitate ut inter omnes, qui ad eum animo litigantis intrassent, parentem se plerumq*(*ue*) *magis his quam judicem praebuisset. Hinc etiam factum est, ut mensores nos Portuenses, quibus vetus fuit cum caudicariis diuturnumq*(*ue*) *certamen, voti compotes abiremus, ut utrumq*(*ue*) *corpus et beneficio se et victoria gratuletur affectum*[3]. Il n'était pas de témoignage plus éloquent de la parfaite impartialité de ce haut magistrat que le fait que les *mensores* de Porto et les *caudicarii*, depuis si longtemps rivaux, se félicitaient également de sa décision et se considéraient à l'envi comme ayant eu gain de cause. »

M. Michon, rappelant ensuite les études qu'il a, à deux reprises différentes, consacrées à l'existence à l'époque romaine de miroirs en verre doublés de plomb[4], signale la présence, parmi les objets recueillis à *Ostie*, de quelques-uns de ces miroirs.

« Il s'agit, on le sait, de miroirs toujours de dimensions minimes, qui ne prétendaient point remplacer les

1. *Notizie degli scavi*, 1914, p. 71.
2. *Corp. inscr. latinarum*, t. XIV, nos 138, 139, 173.
3. *Ibid.*, t. VI, no 1759.
4. *Miroirs antiques de verre doublé de plomb* et *Nouvelles observations sur les miroirs antiques de verre*, extraits du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1909 et 1911. Voy. aussi *Bulletin des Antiquaires*, 1910, p. 168-172.

Digitized by Google

miroirs de métal, lesquels sont restés le miroir classique des anciens, et se substituer à eux, et la liste qu'en dernier lieu j'étais parvenu à en dresser était assez importante pour qu'il ne fût plus permis à l'archéologue et à l'historien de les ignorer, ne comprenant guère moins de cent cinquante exemplaires[1].

1. Il y aurait d'ailleurs, aujourd'hui, à allonger cette liste, notamment grâce à la bibliographie jointe par M. A. de Ridder à sa description du miroir de *Trébizonde* (*Miroirs antiques de verre*, p. 12-13 et fig. 2, n° 11), appartenant au Louvre (*Les bronzes antiques du Louvre*, t. II : *Les instruments*, p. 220). L'exposition d'*Antinoé*, organisée au Musée d'Ennery par M. Gayet en 1911, tout d'abord, comprenait, — je n'ai pu que les mentionner hâtivement à la fin de mes *Nouvelles observations sur les miroirs antiques de verre* (p. 16, n. 4), — un encadrement rectangulaire de plomb, de 0m06 à 0m07 de côté, avec ouverture circulaire entourée d'une couronne sans fin et ornements dans les angles, et un miroir à monture de bois, composée d'une garniture sensiblement carrée et d'un manche, semblable au précédent exemplaire d'*Antinoé* décrit sous le n° 10 de mes *Miroirs antiques de verre* (p. 11-12), sur la nature duquel la présence d'une partie de son verre convexe réfléchissant, encore conservée, ne permet pas de garder de doute. L'étude de M. Nowotny intitulée *Gläserne Konvexpiegel*, publiée dans le t. XIII (1910) des *Jahreshefte des oesterreichischen Institutes* de Vienne (*Beiblatt*, p. 107-128) et dont j'ai reproduit les indications essentielles dans mes *Nouvelles observations*, d'autre part, a reçu un supplément, inséré dans le même *Beiblatt* (p. 261-270) et dont je n'avais pu également dire qu'un mot en note : les huit nouveaux miroirs de *Noviodunum* et de *Poetovio*, desquels je n'avais que fait connaître l'existence d'après une communication de M. Nowotny lui-même, y sont étudiés. Il faut ajouter, en outre, un exemplaire dans la collection de Clercq, acquis vraisemblablement en Syrie (A. de Ridder, *Catalogue de la collection de Clercq*, t. III : *Les bronzes*, p. 323, n° 529), un exemplaire découvert à *Kertsch (Panticapée)* en 1905 (*Jahrbuch des k. d. archaeologischen Instituts*, 1906, *Archaeologisches Anzeiger*, p. 113-114) et toute une série provenant des fouilles entreprises par le Ministère de l'Instruction publique autrichien dans la Dalmatie du Nord (M. Abramić et A. Colnago, *Untersuchungen in Norddalmatien*, *Jahreshefte*, t. XII, 1909, *Beiblatt*, p. 13-112), à *Starigrad*, l'ancien *Argyruntum*, pour lesquels les auteurs du rapport renvoient à des miroirs reproduits par le *Sbornik* (t. XIII, 1896, pl. VIII), qui doivent être ceux

Digitized by Google

« Il en avait été rencontré dans les diverses provinces de l'Empire, depuis l'Égypte jusqu'à la Gaule, en passant par l'Asie Mineure et la Russie méridionale, notamment en Thrace, en Pannonie, en Norique, en Rhétie, en Germanie, mais l'Italie n'en avait pas livré, à l'exception d'Aquilée. Le premier signalé en Italie l'a été par M. Vaglieri en 1913 : « encadrement probable, écrit-il, d'un petit « miroir de verre », et il ajoute : « deux encadrements de « miroirs analogues conservés à l'Antiquarium d'Ostie « gardent encore des restes de verre[1]. » Les fouilles de 1914 en ont fourni un quatrième. Il est de forme carrée, de 0m055 de côté, percé d'une ouverture circulaire, entourée d'une tige sinueuse entre deux grènetis, tangente aux côtés, et est orné dans les angles de quatre bustes affrontés, dont deux au moins se laissent reconnaître comme étant *Pan* avec le pedum et *Bacchus* avec le thyrse[2]. La présence de ces petits miroirs de poche, qui valaient surtout par leur bon marché et dont bon nombre proviennent de tombes des populations militaires des camps comme ceux de *Carnuntum* et de *Castra Regina*, s'explique non moins naturellement chez la population ouvrière et maritime d'Ostie. »

d'*Orochak* conservés au Musée de Sofia (*Miroirs antiques de verre*, nos 14 à 26) : l'exemplaire de *Kertsch* surtout mérite de retenir l'attention, avec ses incrustations rectangulaires concourant à la décoration, son manche et au revers son inscription τῇ καλῇ τὸ βῶρον, qui est à rapprocher de celle de l'exemplaire de *Moyland* au Musée de Clèves, *e(x)cip[e pign]us amoris Albanus fecit.* Il y a lieu, enfin, de signaler particulièrement, parce qu'il est le seul recueilli jusqu'ici dans l'Afrique du Nord, un exemplaire trouvé à *Sousse* au Musée du Bardo à Tunis (*Catalogue du Musée Alaoui*, Supplément, H 19, p. 126).

1. *Notizie degli scavi di antichità*, 1913, p. 79. Les *Notizie* de cette même année avaient déjà mentionné (p. 13 et 14, fig. 4), parmi les trouvailles d'Ostie, « *un anello di piombo con lettere e stelle* », que, d'après l'image, on prendrait volontiers pour un entourage de miroir, si les dimensions, à moins qu'il ne s'y soit glissé une erreur de décimales, 0m73, ne s'y opposaient absolument.

2. *Ibid.*, 1914, p. 254, fig. 3.

Digitized by Google

Séance du 10 Mars.

Présidence de M. P. Girard, président.

Ouvrage offert :

Institut de paléontologie humaine. Rapports sur les travaux de l'année 1913. Paris, s. d., in-8°.

M. le comte de Loisne, membre résidant, présente diverses gemmes gallo-romaines gravées en intaille, un anneau gallo-romain épigraphié, ainsi que des anneaux gothiques recueillis, il y a une soixantaine d'années, dans les environs d'Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), la plupart vraisemblablement sur l'emplacement de Thérouanne, l'ancienne capitale de la Morinie :

« 1. Cornaline ovale, de 12 millimètres sur 10. Buste de Mercure de profil, à gauche[1]. Le dieu du commerce et des voyageurs est facilement reconnaissable à l'aileron qui se détache de ses cheveux[2] et au caducée rudimentaire qui passe sur son épaule.

« 2. Lapis-lazuli, *sapphirus*, de forme ovale (12 millim. sur 10), gravé en intaille. *Bacchus* barbu, compagnon de Bacchus ou bacchant titubant, de profil, à gauche. Nu, il s'appuie sur deux souches de vigne enlacées et saisit de la main gauche un cep de rejet. De la droite, il tient un thyrse à pomme de pin.

« 3. Lapis-lazuli ovale, de 11 millimètres sur 8. Le même personnage que précédemment, avec diverses

1. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que sur les empreintes l'image est inversée.

2. Cette disposition des ailerons se rencontre fréquemment sur les représentations de Mercure. Cf. Babelon et Blanchet, *Catalogue des bronzes de la Bibliothèque nationale*, nos 317, 322 à 325, 333 et 348; Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. III, p. 1817, fig. 4957, et p. 1819, col. 1, note 1.

Digitized by Google

variantes. Imberbe et nu, il s'assied sur un tronc d'arbre, la main gauche appuyée sur ce tronc, et le thyrse qu'il tient de sa main droite porte trois feuilles de lierre de forme triangulaire, sans pomme de pin[1].

« 4. Scarabée d'onyx, de 17 millimètres sur 6, gravé en intaille. Personnage nu debout, marchant à droite. Son bras gauche est plié en angle droit; sa main droite s'appuie sur un gros bâton à tête métallique, sur une *clava* ou massue[2]. Ce personnage, aux mollets saillants et à la puissante poitrine, est *Hercule*, le héros des héros, qu'on voit fréquemment représenté sur les scarabées étrusques[3] de style hellénique[4], dont notre petit monument est une imitation de basse époque. L'image du vainqueur du lion de Némée était considérée comme un talisman. Quiconque la portait était sûr de vaincre. Il était de plus à l'abri de la maladie et du tonnerre[5].

« Les quatre intailles qui précèdent, dont les montures sont modernes, doivent être datées du IIIe au commencement du Ve siècle.

« 5. Anneau d'argent sigillaire, *annulus signatorius*, bien conservé, forgé d'une seule pièce, avec chaton ovale de 13 millimètres sur 12 1/2 ménagé dans la masse du métal. Sur ce chaton est gravé, en deux lignes, le nom d'homme gallo-romain :

VEDE
I V∩ (*Vedeius*)

qu'on trouve, sous les formes *Vedius* et *Veidius*, dans plusieurs inscriptions de la Gaule cisalpine[6].

1. Le thyrse est censé cacher un fer de lance sous les feuillages (Daremberg et Saglio, *op. cit.*, t. I, p. 624, col. 2).

2. Cf. Daremberg et Saglio, t. I, p. 1237, col. 2, fig. 1578 et 1579.

3. Cf. Martha, *L'art étrusque*, p. 594; Daremberg et Saglio, t. II, p. 1473, col. 1.

4. Cf. Martha, *op. cit.*, p. 593 et suiv.

5. Le Blant, *750 inscriptions*, p. 5, note 3.

6. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. V. On y trouve les noms de L. Vedius L. f. (n° 2723), L. Vedius P... (n° 1780), L. Vedi[us]

Digitized by Google

Bagues provenant des environs d'Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

Digitized by Google

« Les lettres de la seconde ligne sont gravées au pointillé; l'S final est couché. Au-dessous de l'inscription, on remarque deux groupes de points dont le sens nous échappe.

« Ce Vedeius était l'ancien propriétaire de l'anneau qui s'en servait pour sceller ses actes et ses missives. Eu égard à son petit diamètre de 16 millimètres sur 18, il devait le porter à la seconde phalange du petit doigt, suivant un usage fréquent chez les Romains[1]. Si toutefois on juge que notre anneau ne pouvait s'adapter qu'à un doigt féminin, il y a lieu de supposer qu'il s'agit d'un de ces *signacula* que le chef de famille confiait à sa femme ou à sa fille aînée, pour l'imprimer sur les choses précieuses[2].

« Notre petit monument date de la fin de la période gallo-romaine, c'est-à-dire de la fin du IVe ou du commencement du Ve siècle, et peut être comparé à l'analogue publié récemment par le Dr Friedrich Henkel[3].

« 6. Anneau de bronze massif, orné, comme chaton, d'un cabochon hémisphérique de verre bleu imitant le saphir, inséré dans la masse du métal. La tige varie, comme largeur, de 6 à 18 millimètres et, comme épaisseur, de 2 à 7 millimètres. Son diamètre, d'un bord intérieur à l'autre, est de 20 millimètres sur 21.

« Cet anneau paraît dater du XIIe ou du XIIIe siècle et avoir appartenu à un dignitaire ecclésiastique, évêque ou abbé[4].

Cerial[is] (n° 8110), Vedi[us] Lucie[ius] (n° 1306), C. Veidius (n° 1805), Veidius P. l. Aphrodisius (n° 2280), P. Veidius C. f. Birro (n° 1805). Le nom *Vedius* est répété douze fois dans les inscriptions du t. III du *Corpus*.

1. Cf. Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. I, p. 295, fig. 348, 352 et 353.

2. Deloche, *Le port des anneaux dans l'antiquité*, p. 79 et 76.

3. *Die römischen Fingerringe der Rheinlande* (Berlin, 1913, in-4°), n° 379, pl. XIX. Cf. Marshall, *Catal. of the finger rings* (Londres, 1907, in-4°), pl. XVII, n° 591.

4. Cf. Dalton, *Catal. of fingers rings... in the Museum*

Digitized by Google

« 7. Anneau d'argent, à chaton de même métal, en forme de pyramide trapue, gravé sur chaque face d'un trèfle gothique et accosté de deux fleurons. Sous le chaton est soudée la tige, qui porte, en lettres gothiques, les deux premiers mots de la salutation angélique :

× AVE MA (*Ave Maria*)

« Largeur de la tige : 4 millimètres. Diamètre à l'intérieur : 26 millimètres sur 23.

« 8. Anneau d'argent de même technique que le précédent. Légende : AVE M. Chaton plus petit accosté de deux fleurons et faisant corps avec la tige. Largeur de la tige : 4 millimètres; diamètre, d'un bord intérieur à l'autre : 21 millimètres sur 20.

« Ces deux bagues sont un produit de l'orfèvrerie du XIV^e^ ou du XV^e^ siècle.

« 9. Anneau d'or à chaton pentagonal orné d'un cabochon de saphir serti dans des battes. Diamètre, à l'intérieur des bords de la tige : 9 millimètres sur 8. Dimensions du chaton : 10 millimètres sur 8; XV^e^ ou XVI^e^ siècle[1].

« 10. Anneau d'argent sans chaton, portant, gravée en capitales romaines, l'invocation :

IHS × MARIA × IOSEPH

« Largeur de la tige : 4 millimètres. Diamètre, à l'intérieur, 19 millimètres; XVI^e^ ou XVII^e^ siècle. »

M. E. Michon, membre résidant, revenant sur une étude antérieure, entretient de nouveau la Société du *modius* découvert à *Punte Puñide* en Espagne.

MM. Prou et Cagnat présentent quelques observations.

(Londres, 1912, in-4°), pl. XXIV, n° 1782. Il s'agit d'un anneau d'or de même technique que le nôtre.

1. Cf. *Catal. of fingers rings...*, pl. XXV, n^os^ 1749 et 1774.

Digitized by Google

M. F. Martroye, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Une des épîtres de saint Augustin dont la date a paru ne pouvoir être fixée sollicite la charité du peuple d'Hippone dans une circonstance qui y est expliquée en ces termes[1] :

« Notre frère Fascius, pressé par ses créanciers pour « le payement de dix-sept solidi qu'il leur devait et qu'il « ne se trouvait pas en état de leur rendre, craignant « qu'ils ne s'en prissent à sa personne, s'est mis sous la « protection de la Sainte Église; et comme ses créanciers « ne pouvaient lui donner de délai, parce qu'ils étaient « pressés de partir, ils vinrent me faire de grandes « plaintes pour qu'il leur fût livré par moi ou que je « pourvusse à leur faire recevoir ce qu'ils montraient « leur être dû. J'offris à Fascius de vous exposer sa « nécessité; mais la honte le retint et il me pria de ne le « pas faire. Me voyant donc moi-même dans une néces- « sité encore plus pressante que la sienne, j'empruntai « ces dix-sept solidi de notre frère Macedonius et je les « payai pour Fascius, sur l'espérance qu'il donna de « revenir dans un certain temps et de les rendre; con- « sentant que, si dans ce temps-là il n'avait pu faire cette « somme, on eût recours à la charité que vous avez « accoutumé de faire à vos frères en pareille occasion. « Or, il n'est point revenu. Reste à dégager, non Fascius, « à qui personne ne réclame plus rien, mais ma parole et « ma réputation dont le soin vous est toujours présent. « Car le temps dans lequel il avait promis de revenir est « passé, et je n'ai autre chose à répondre à celui qui a « prêté les dix-sept solidi, sur ma parole, sinon que je « suis prêt à faire ce que j'ai promis. Mais comme on ne « me fit point souvenir de vous en parler le saint jour de « la Pentecôte, que le concours était plus grand et « l'assemblée plus nombreuse, je vous prie que cette

1. Saint Augustin, *Ep.*, 268; édit. Migne, *Patrol. lat.*, t. XXXIII, p. 1092; édit. Goldbacher, *Corp. scriptor. ecclesiastic. latinor.*, vol. LVII, p. 652.

Digitized by Google

« lettre vous tienne lieu de ce que j'aurais pu vous dire « sur ce sujet. Je laisse le reste à faire aux mouvements « secrets que produira dans vos cœurs le Seigneur ..., en « qui nous sommes toujours unis, quoique je me trouve « actuellement éloigné de vous... J'écris aux prêtres que « si, après la collecte qu'aura faite votre charité, il « manque quelque chose, ils y suppléent du bien de « l'Église[1]. »

« La date de cette lettre, postérieure à 395, puisque saint Augustin l'écrit en qualité d'évêque, peut être déterminée, semble-t-il, d'une façon précise. Saint Augustin y marque qu'il a agi par charité envers Fascius, qui répugnait à solliciter la charité publique des fidèles d'Hippone, et par équité à l'égard de ses créanciers qui, ne pouvant atteindre la personne de leur débiteur, se trouvaient lésés; il ne se considère pas comme tenu légalement, lui évêque, au payement de la dette d'un homme qui s'est réfugié dans l'église et qu'il ne consent pas à livrer. Tout ceci dénote une époque antérieure au 27 juillet 398. Une constitution d'Arcadius et Honorius datée de ce jour[2] étend, en effet, aux dettes envers les particuliers la disposition d'une loi de Théodose du 18 octobre 392, qui ordonnait que les débiteurs du fisc qui se réfugieraient dans l'église en seraient tirés, ou que les évêques qui les recéleraient seraient, en leur place, tenus de leurs dettes envers l'État[3].

« Il est possible de préciser davantage encore. La lettre dont il s'agit est d'un temps que saint Augustin est absent d'Hippone après la fête de la Pentecôte. Cette circonstance se rencontre en 397. Selon toute apparence, saint Augustin siégea le 28 août 397 au III[e] concile de Carthage[4]; et vers la fin de cette même année, ou au

1. *Lettres de saint Augustin*, trad. Du Bois, p. 493.

2. *Cod. Theod.*, IX, XLV, 3 (édit. Mommsen et Meyer, p. 519; *Prolegom.*, p. CCLXXX).

3. *Cod. Theod.*, IX, XLV, 1.

4. Hardouin, *Concil. collect.*, t. I, p. 970, A; Tillemont, *Mém.*, t. XIII, note XXVI, p. 980-981; Hefele, *Hist. des conc.*, édit. franç. de Dom H. Leclercq, t. II, 1re partie, p. 100, note 3.

Digitized by Google

Séance du 17 Mars.

Présidence de M. P. Girard, président.

Le président annonce la mort de Mgr Douais, évêque de Beauvais, associé correspondant national, et se fait l'interprète des regrets de la Société.

M. E. Mareuse, membre résidant, annonce à la Société que les fouilles des arènes de la rue Monge ont été reprises et que la partie du mur antique qui avait été recouverte vient d'être remise au jour.

Il en communique des photographies et invite les membres de la Société à aller voir les fouilles dès qu'elles seront plus avancées.

M. J.-J. Marquet de Vasselot, membre résidant, montre à la Société une coupe en orfèvrerie de la Renaissance qui est exposée depuis longtemps dans la Galerie d'Apollon et qu'on a attribuée successivement à Benvenuto Cellini et à l'école française.

« Grâce à la découverte d'un document d'archives et à l'identification d'un poinçon que porte la pièce, il peut être établi que cette coupe provient de Fulda et a été exécutée à Augsbourg, vers 1600, en partie d'après une composition de Hans von Aechen, gravée par Gilles Sadeler. »

M. L. Dimier, associé correspondant national, fait remarquer que François Ier avait réuni à Fontainebleau un certain nombre d'artistes flamands. La coupe de la Galerie d'Apollon témoignerait de la diffusion du style de Fontainebleau.

M. M. Roy, membre résidant, donne lecture d'un mémoire sur la vie et l'œuvre du sculpteur italien le Rosso :

« Le Rosso s'appelait en réalité Jean-Baptiste de Rossi et appartenait à une ancienne famille florentine de noblesse bourgeoise, alliée aux Médicis. On remarquait parmi ses

Digitized by Google

parents le cardinal Louis de Rossi, les papes Léon X et Clément VII, ainsi que Catherine de Médicis, future reine de France.

« Après des débuts assez modestes en Italie, de Rossi fut appelé à la cour de France en octobre 1530. François Ier lui fit préparer une habitation à Paris et lui demanda presque aussitôt « ung model d'une sepulture ». Le rôle d'inquisitions des affaires du Conseil du roi contenant cette mention peut être daté d'octobre ou novembre 1531. A cette époque, Louise de Savoie venait de mourir, mais on sait qu'aucun monument personnel ne lui fut élevé. D'ailleurs, la commande du modèle paraît, d'après les termes mêmes du rôle, concerner un événement antérieur de plusieurs mois. Parmi les personnages qui disparurent en ce temps-là, je n'en vois pas d'autre que le comte de Carpi, mort au commencement de janvier 1531. Celui-ci fut ambassadeur de François Ier auprès du pape et rendit de grands services. Dépouillé de tous ses biens lors du sac de Rome en mai 1527, il vint se réfugier à Paris où François Ier le combla de faveurs et lui fit faire des obsèques solennelles. Le roi dut aussi s'intéresser à l'érection de son monument funéraire qui se trouvait dans l'église des Cordeliers de Paris; le dessin en fut sans doute demandé au nouvel artiste italien très en faveur à la cour. En outre, les relations de Rossi avec le menuisier Sibec de Carpi, exécuteur du testament du comte de Carpi, paraissent confirmer l'attribution au Rosso de la composition de la belle statue en bronze du Musée de la Renaissance au Louvre, représentant le comte de Carpi revêtu d'une armure romaine et à demi couché sur un lit de repos.

MM. Vitry et Dimier présentent quelques observations.

Séance du 24 Mars.

Présidence de M. P. Girard, président.

Ouvrage offert :

Mirot (L.). *Autour de la paix d'Arras (1414-1415).* Paris, 1914, in-8°.

Digitized by Google

M. F. Martroye, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Une des épitres de saint Augustin dont la date a paru ne pouvoir être fixée sollicite la charité du peuple d'Hippone dans une circonstance qui y est expliquée en ces termes[1] :

« Notre frère Fascius, pressé par ses créanciers pour « le payement de dix-sept solidi qu'il leur devait et qu'il « ne se trouvait pas en état de leur rendre, craignant « qu'ils ne s'en prissent à sa personne, s'est mis sous la « protection de la Sainte Église; et comme ses créanciers « ne pouvaient lui donner de délai, parce qu'ils étaient « pressés de partir, ils vinrent me faire de grandes « plaintes pour qu'il leur fût livré par moi ou que je « pourvusse à leur faire recevoir ce qu'ils montraient « leur être dû. J'offris à Fascius de vous exposer sa « nécessité; mais la honte le retint et il me pria de ne le « pas faire. Me voyant donc moi-même dans une néces- « sité encore plus pressante que la sienne, j'empruntai « ces dix-sept solidi de notre frère Macedonius et je les « payai pour Fascius, sur l'espérance qu'il donna de « revenir dans un certain temps et de les rendre; con- « sentant que, si dans ce temps-là il n'avait pu faire cette « somme, on eût recours à la charité que vous avez « accoutumé de faire à vos frères en pareille occasion. « Or, il n'est point revenu. Reste à dégager, non Fascius, « à qui personne ne réclame plus rien, mais ma parole et « ma réputation dont le soin vous est toujours présent. « Car le temps dans lequel il avait promis de revenir est « passé, et je n'ai autre chose à répondre à celui qui a « prêté les dix-sept solidi, sur ma parole, sinon que je « suis prêt à faire ce que j'ai promis. Mais comme on ne « me fit point souvenir de vous en parler le saint jour de « la Pentecôte, que le concours était plus grand et « l'assemblée plus nombreuse, je vous prie que cette

1. Saint Augustin, *Ep.*, 268; édit. Migne, *Patrol. lat.*, t. XXXIII, p. 1092; édit. Goldbacher, *Corp. scriptor. ecclesiastic. latinor.*, vol. LVII, p. 652.

Digitized by Google

« lettre vous tienne lieu de ce que j'aurais pu vous dire « sur ce sujet. Je laisse le reste à faire aux mouvements « secrets que produira dans vos cœurs le Seigneur ..., en « qui nous sommes toujours unis, quoique je me trouve « actuellement éloigné de vous... J'écris aux prêtres que « si, après la collecte qu'aura faite votre charité, il « manque quelque chose, ils y suppléent du bien de « l'Église[1]. »

« La date de cette lettre, postérieure à 395, puisque saint Augustin l'écrit en qualité d'évêque, peut être déterminée, semble-t-il, d'une façon précise. Saint Augustin y marque qu'il a agi par charité envers Fascius, qui répugnait à solliciter la charité publique des fidèles d'Hippone, et par équité à l'égard de ses créanciers qui, ne pouvant atteindre la personne de leur débiteur, se trouvaient lésés; il ne se considère pas comme tenu légalement, lui évêque, au payement de la dette d'un homme qui s'est réfugié dans l'église et qu'il ne consent pas à livrer. Tout ceci dénote une époque antérieure au 27 juillet 398. Une constitution d'Arcadius et Honorius datée de ce jour[2] étend, en effet, aux dettes envers les particuliers la disposition d'une loi de Théodose du 18 octobre 392, qui ordonnait que les débiteurs du fisc qui se réfugieraient dans l'église en seraient tirés, ou que les évêques qui les recéleraient seraient, en leur place, tenus de leurs dettes envers l'État[3].

« Il est possible de préciser davantage encore. La lettre dont il s'agit est d'un temps que saint Augustin est absent d'Hippone après la fête de la Pentecôte. Cette circonstance se rencontre en 397. Selon toute apparence, saint Augustin siégea le 28 août 397 au III[e] concile de Carthage[4]; et vers la fin de cette même année, ou au

1. *Lettres de saint Augustin*, trad. Du Bois, p. 493.

2. *Cod. Theod.*, IX, XLV, 3 (édit. Mommsen et Meyer, p. 519; *Prolegom.*, p. CCLXXX).

3. *Cod. Theod.*, IX, XLV, 1.

4. Hardouin, *Concil. collect.*, t. I, p. 970, A; Tillemont, *Mém.*, t. XIII, note XXVI, p. 980-981; Hefele, *Hist. des conc.*, édit. franç. de Dom H. Leclercq, t. II, 1re partie, p. 100, note 3.

Digitized by Google

commencement de l'année 398, il fit à Thubursicum Numidarum un séjour célèbre par la conférence qui s'y tint entre lui et les donatistes de cette ville[1]. Son épître aux fidèles d'Hippone a donc dû être écrite soit durant son voyage à Carthage, au cours de l'été de 397, soit, au plus tard, lors de son séjour à Thubursicum, vers la fin de 397 ou au commencement de 398[2]; et la solution qu'il avait donnée, dans cette affaire de Fascius, pour le règlement des difficultés résultant, à l'égard des créanciers privés, de l'exercice du droit d'asile reconnu aux églises, fut, quelques mois après, admise et consacrée par la loi.

« On a ainsi une nouvelle preuve de l'influence des décisions de saint Augustin sur la législation de son temps, que sa profonde science juridique, éclairée par le sentiment chrétien, contribua à faire évoluer dans le sens du principe d'équité. »

M. M. Prinet, membre résidant, entretient la Société d'un sceau de Richard, archevêque de Bourges :

« La collection sigillographique des Archives nationales renferme un sceau de facture barbare qui a été classé, au premier rang, dans la série chronologique de ceux des archevêques de Sens. Douët d'Arcq, en rédigeant l'inventaire de cette collection[3], l'a décrit de la manière suivante :

« 6381. — Richard (1067). Fragment de sceau rond,

1. Saint Augustin, *Ep.* 44 (Migne, *P. L.*, t. XXXIII, p. 173 et suiv.; édit. Goldbacher, *Corp. script. ecclesiastic. latin.*, t. XXXIV, p. 109; P. Monceaux, *Hist. littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. IV, p. 275.

2. La mention relative à la fête de la Pentecôte semble indiquer qu'il n'y avait pas eu d'autre fête amenant dans l'église une nombreuse assemblée des fidèles. La lettre paraît donc avoir été écrite durant l'été, plutôt que vers la fin de l'année. Elle fournit par conséquent une présomption de plus de la présence de saint Augustin au III[e] concile de Carthage.

3. *Ministère d'État. Archives de l'Empire. Inventaires et docu-*

Digitized by Google

« en cuvette, de 58 millimètres[1]. — Arch. de l'Empire, « K 20, n° 3 *bis*[2].

« Archevêque assis, vu de face, bénissant de la main « droite et tenant sa crosse de la gauche; sans mitre. « [Légende :] METRO..... PRIMA..... VS. Appendu à la « charte des coutumes de la ville de la Chapellaude[3] en « Berri, datée de la septième année du règne du roi

Sceau des archevêques de Bourges (XI^e^-XII^e^ siècle). Musée des Archives nationales.

« Philippe (Philippe I^er^), 1067, et de la seconde et demi « année, *secundo et dimidio anno*, de l'épiscopat de

ments publiés, par ordre de l'Empereur, sous la direction de M. le comte de Laborde, directeur général des Archives de l'Empire, membre de l'Institut. Collection de sceaux, par M. Douët d'Arcq... Paris, Plon, 1863, 3 vol. in-4°.

1. Le diamètre est en réalité de 0m055.
2. Musée des Archives nationales, n° 109.
3. La Chapelaude, Allier, arr. de Montluçon, cant. d'Huriel.

Digitized by Google

« Richard, ce qui ne s'accorde pas avec la *Gallia* qui fait « commencer cet épiscopat à Pâques 1062 (*Gall. christ.*, « t. XII, pr., col. 18). Il est aussi à observer que, dans le « même ouvrage, l'archevêque est nommé *Richerius*, tan- « dis que dans cette charte c'est toujours *Richardus*. — « *Richardus venerabilis archipresul, rogatu Ugonis prio-* « *ris..., proprio sigillo in perpetuum sigillavit.* »

« La petite dissertation chronologique et onomastique que le savant archiviste a cru devoir ajouter à la description du sceau était inutile. Il l'aurait reconnu lui-même s'il avait lu avec quelque attention le document de ce sceau authentique; en voici le début et les dernières lignes :

« *Cum, divina opitulante gratia, in honore Dei beatorumque martyrum Dyonisii, Rustici et Eleutherii, in monte Julano basilica esset constructa, villa etiam eidem adjacens, tempore Aimonis, Biturige sedis archipresulis*[1], *a rege Francorum Philippo*[2] *et Archinbaldo Burbunensi*[3] *et Hunbaldo Uriacensi*[4] *ceterisque proceribus in curia regis exsistentibus, ab omnium potestate hominum, nisi solius prioris et monachorum Sancti Dionisii, esset inmunis et libera effecta, quasdam consuetudines in sequentibus singillatim descriptas, priori ejusdem loci, Ugoni nomine, consensu Richardi, archiepiscopi Biturigensis, prefati Aimonis successoris, tociusque sui capituli consilio, quin etiam Unbaldi Uriacensis aliquorumque illius regionis optimatum asstante presencia et concedenti, constituere placuit...*

« *Hec superius denominata sunt constituta et confirmata a donno Richardo archiepiscopo et Ugone priore et Hunbaldo Uriacensi ceterisque proceribus, in eadem villa Capelle, sabbato post Ascensionem Domini, secondo et dimidio anno archiepiscopatus Richardi, regnante Phi-*

1. Aimon de Bourbon, archevêque de Bourges (1031-1071).
2. Philippe Ier.
3. Archambaud, sire de Bourbon, suzerain de la terre de la Chapelaude.
4. Humbaud d'Uriel, seigneur de la terre de la Chapelaude.

Digitized by Google

lippo rege, septimo regni sui anno, abbate quoque Rainerio, Sancti Dionisii aecclesie presidente[1].

« *Ut vero ista inoffensa et insolubilia in posterum tenerentur, tenacique posterum memorie commendarentur, Richardus venerabilis archipresul, rogatu Ugonis prioris et donni Hunbaldi Uriacensis, quartam inde conscriptam proprio sigillo in perpetuum confirmavit.*

« *S. Richardi archipresulis. S. Rotgerii, archidiaconi de Sancto Desiderato. S. Goffredi, archipresbyteri de Sancto Desiderato. S. Iterii, archidiaconi de Burbunio.*

1. Chazaud a d'abord daté cet acte de 1067 (*Les communes bourbonnaises*, dans le *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier*, t. V (1856), p. 392), puis du 5 mai 1073 (*Fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude*, p. XIII). Jules Tardif (*Monuments historiques*, p. 180) et E. Boutaric (*Musée des Archives nationales*, p. 71) indiquent aussi l'année 1073 comme celle où la charte a été rédigée. M. Prou (*Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France*, p. 88, note) a exposé comme il suit les raisons qui l'ont amené à penser que ce document était du 11 mai 1073 :

« Le diplôme royal est mentionné dans diverses chartes du temps de Richard, archevêque de Bourges, lequel, suivant la *Gallia christiana* (t. II, col. 42) et suivant Chazaud (*Fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude*, p. 40), fut sacré à Sens le 23 avril 1071.

« Le diplôme de Philippe [Ier] du 27 mai 1067 est rappelé en tête d'une charte-notice de Richard, archevêque de Bourges, scellée du sceau de ce prélat et fixant les coutumes de la Chapelle. Cet acte, dont l'original est conservé aux Arch. nat. sous la cote K 20, n° 3[2] (publié partiellement par Chazaud, *ouvr. cité*, p. 49, n° XIX, et intégralement par Tardif, *Cartons des rois*, p. 180, n° 290), est daté du samedi après l'Ascension de la troisième année (*secundo et dimidio anno*) de l'archiépiscopat de Richard, la septième année du règne de Philippe, Rainier étant abbé de Saint-Denis. La date serait donc le 11 mai 1073. Resterait à expliquer comment 1073 peut être considérée comme la septième année du roi Philippe ; cependant le mois de mai est bien dans la septième année, si l'on compte les années du règne de la fin de la tutelle, octobre 1066, comme nous avons vu qu'on l'avait fait dans un autre document (voy. plus haut, p. 84, n. 1). » Cette interprétation paraît devoir être admise. Il convient de faire observer que la charte a été publiée intégralement par Chazaud comme par Tardif.

Digitized by Google

S. Giraldi, archipresbiteri de Iricione. S. Radulfi, clerici sui. S. Ugonis prioris. S. Unbaldi Uriacensis. S. Guillelmi de Paciaco. S. Willelmi Malvezini. S. Aimerici de Guiranda. S. Amblardi Gaudet. S. Petri de Sancto Caprasio. S. Unbaldi de Agia. S. Martini, servientis de Bosco. S. Constancii cellerarii. S. Rannulfi Sirvent. S. Rannulfi de Paret. S. Geraldi Maner. S. Stephani Bordet. S. Alberti de Teg. S. Stephani Judicis.

« *Si quis temerario ausu huic carte resistere ausus fuerit, non gaudia aeterna possideat, sed gehennalia supplicia sustineat et cum Datam et Abiram aeternaliter ardeat.* »

« Il est bien certain que le *Richardus, venerabilis archipresul*, qui a scellé et souscrit la charte est le même que *Richardus, archiepiscopus Biturigensis*, nommé au début de cette même charte. L'archevêque de Sens n'est pas intervenu dans l'acte. La date doit être reportée au samedi après l'Ascension, qui se trouvait dans le cinquième semestre (*secundo et dimidio anno*) de l'archiépiscopat de Richard de Bourges. Ce prélat ayant reçu la consécration archiépiscopale le 23 avril 1071[1], il s'ensuit que le document paraît avoir été rédigé le 11 mai 1073.

« Nous retrouvons, d'ailleurs, un sceau tout à fait identique à celui qui nous occupe appendu au bas d'un autre document concernant la Chapelaude, et, cette fois, Douët d'Arcq y a bien vu le sceau de l'archevêque de Bourges, Richard; il en donne la description suivante, au paragraphe qu'il a consacré aux sceaux des archevêques de Bourges : « 6297. — Richard (vers 1088).

1. *Gallia christiana*, t. II, col. 42. Il est à remarquer qu'une charte, émanée de l'archevêque de Bourges Richard, porte la date suivante : « *Hec conventio facta est apud Capellam, die dominica post Rogaciones, regnante Philippo rege, anno ab incarnacione Domini M. LX. V* » (Arch. nat., K 20, n° 5[4]; J. Tardif, *Monuments historiques*, p. 184). Cela paraît contredire l'opinion généralement admise qui fait commencer l'archiépiscopat de Richard à Pâques 1071. Mais on peut admettre avec Tardif que le scribe a oublié un X en écrivant le millésime et qu'il faut lire : M. LX[X]. V.

Digitized by Google

« Sceau rond en cuvette de 55 millimètres. — Arch. de « l'Empire, S 2205. Archevêque assis, vu de face, bénis- « sant de la main droite et tenant de la gauche sa crosse, « à laquelle pend le *sudarium*. [Légende :] METROPO- « LITANVS ARPIS. PRIM... AQVITANVS (*Metropolita- « nus archiepiscopus, primas Aquitanus*). Appendu à une « charte, sans date, de l'archevêque, en faveur du prieuré « de la Chapellaude en Berri. »

« La légende exprime la qualité du propriétaire du sceau, mais elle ne donne pas son nom. Aussi la même matrice a-t-elle pu être employée par plusieurs des prélats qui se sont succédé sur le siège archiépiscopal de Bourges. L'archevêque Léger (1097-1120) en a fait usage comme Richard, son prédécesseur médiat[1]. En effet, un sceau identique est décrit dans l'*Inventaire* de Douët d'Arcq, au nom de Léger, archevêque de Bourges : « 6299. — Léger (1097-1120). Fragment de sceau rond « de 55 millimètres. — Arch. de l'Empire, L 1400. Même « représentation qu'au n° 6297. [Légende :] METRO- « POLI... PRIMAS AQVITANVS (*Metropolitanus archie- « piscopus primas Aquitanus*). Appendu à une charte de « *Leodegarius, gracia Dei Bituricensis archiepiscopus, « humilis minister*, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis. « Elle est sans date, mais l'archiviste de Saint-Denis a « mis au dos « environ l'an 1107 ».

« Si l'on compare attentivement les trois sceaux, on reconnaît qu'ils ne diffèrent que par leur état de conservation. Tous trois ont été formés par la même matrice. Il en existe d'autres encore, aux Archives nationales, qui sont différemment endommagés, mais qui étaient primitivement identiques; ils ont été apposés au nom de l'archevêque Richard[2].

1. Entre les archiépiscopats de Richard et de Léger, se place celui d'Audebert.

2. K 20, n^os^ 5^3^, 5^5^, 5^6^. Tous les sceaux de Richard sont de cire incolore; la surface de celui de la charte n° 5^5^ a été recouverte d'un vernis brun, ou bruni par le temps. Tous sont appendus à l'aide de lanières de cuir blanc.

Digitized by Google

« En complétant les divers fragments les uns par les autres, nous pouvons restituer en entier l'aspect primitif du sceau anonyme dont se sont servis les archevêques de Bourges dans les dernières années du XI^e^ siècle et au début de XII^e^.

« La légende a été transcrite par Douët d'Arcq avec quelque inexactitude. Le second mot n'est pas ARPIS. C'est BITURIS (pour *Biturícensis*)[1]. Le troisième se lit PRIMAX. Natalis de Wailly avait correctement reproduit l'inscription entière : *Metropolitanus Bituris primax Aquitanus*[2].

« Les qualités de l'archevêque sont données au nominatif, comme les noms et titres des prélats sur d'autres sceaux de la même époque[3]. Le fait que l'inscription est anonyme mérite une attention particulière, car s'il se rencontre fréquemment dans la sigillographie abbatiale[4], il est d'une insigne rareté dans la sigillographie épiscopale.

« Quant au type, il figure un évêque assis, nu tête, bénissant et tenant sa crosse. C'est de cette façon que se sont fait représenter sur leurs sceaux plusieurs prélats du

1. Les syllabes BITV... se lisent sur le sceau conservé aux Archives nationales sous la cote K 20, n° 5^6^; la fin du mot, ...VRIS, est encore visible sur le moulage du sceau décrit par Douët d'Arcq sous le n° 6297. L'original a été fortement endommagé depuis qu'il a été moulé, et la partie de la légende qui comprenait ces lettres a disparu.

2. *Éléments de paléographie*, t. II, p. 217. La même inscription, avec la même orthographe, se retrouve sur une curieuse *rota* inscrite à la fin d'une charte de l'archevêque Richard (Arch. nat., S 2205, n° 10).

3. Sceaux de Liébert, évêque de Cambrai (1057), de Helgot, évêque de Soissons (1085), de Riquin, évêque de Toul (1108-1127), et de Henri, son successeur (1127-1165), de Guillaume, archevêque de Besançon (1109-1117) (Douët d'Arcq, *op. cit.*, n° 6867; Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 5790; Robert, *Sigillographie de Toul*, p. 62, 63, et pl. I; Coulon, *Inventaire des sceaux de la Bourgogne*, n° 885).

4. Voir les descriptions des sceaux abbatiaux dans les inventaires de Douët d'Arcq, de Demay et de M. Coulon.

Digitized by Google

XI^e^ siècle[1]. Douët d'Arcq, dans l'une des descriptions qu'il donne du sceau, dit que la crosse est munie d'un *sudarium;* il se trompe : ce qu'il a pris pour un *sudarium* est le manipule passé au poignet gauche de l'archevêque.

« L'erreur d'attribution qui a fait ranger le sceau d'un archevêque de Bourges parmi ceux des archevêques de Sens, dans le classement de la belle collection des Archives nationales, a déjà été corrigée implicitement[2]. Mais,

1. Sceaux de Liébert, évêque de Cambrai (1075), de Lambert, évêque d'Arras (1097), décrits dans l'*Inventaire des sceaux de la Flandre* de Demay (n^os^ 5790, 5816).

2. E. Boutaric, dans le *Musée des Archives nationales*, p. 71; Prou, *loc. cit.* — Douët d'Arcq lui-même attribue le sceau à son véritable propriétaire dans la savante introduction qu'il a placée en tête de son inventaire et qu'il a intitulée : *Éléments de sigillographie, tirés de la collection* (p. LX), introduction qu'il a écrite lorsqu'était rédigé le corps de l'inventaire. Après avoir dit que les plus anciens sceaux épiscopaux offrent une représentation en buste, il ajoute : « A la vérité, le plus ancien sceau de prélat de la collection, de beaucoup antérieur aux sceaux que nous venons de citer, est à représentation assise. C'est le sceau de Richard, archevêque de Bourges, de l'an 1067. Il est rond, de 0^m^053 de diamètre, en cire jaune, et appendu, sur lanières de cuir blanc, à la fondation du prieuré de la Chapellaude en Bourbonnais, datée de la septième année du règne de Philippe I^er^. L'archevêque y est représenté assis sur un siège des plus simples, vu de face, bénissant de la main droite et tenant sa crosse à gauche (*en note :* K 30, n° 3 *bis*). Cet exemple ne nous paraît pas infirmer ce que nous avons avancé, que la représentation en buste était la première en date; car si le sceau de l'archevêque de Bourges, Richard, a déjà une représentation assise en 1067, qui nous dit que les sceaux de ses prédécesseurs, qu'à la vérité nous ne possédons pas, n'avaient pas une représentation en buste? Il est à remarquer que, sur le sceau dont on vient de parler, le prélat a la tête nue. C'est là un signe caractéristique des sceaux d'évêques depuis les temps les plus anciens jusqu'à la seconde moitié du XII^e^ siècle. » Il ressort de ce passage que Douët d'Arcq avait reconnu son erreur. Il est fâcheux qu'il n'ait point fait part au public d'une façon plus formelle de son changement d'opinion : on consulte plutôt le texte de l'inventaire que l'introduction, et l'on persiste à citer le sceau de Richard, archevêque de Bourges, comme celui d'un archevêque de Sens.

De menues inexactitudes, qui se sont introduites dans les lignes

Digitized by Google

grâce au crédit, d'ailleurs fort légitime, de son auteur, elle s'est introduite dans plusieurs ouvrages ; on la retrouve encore dans le plus récent des traités généraux de sigillographie française[1]. C'est pourquoi j'ai cru devoir en apporter ici une réfutation formelle. »

M. Chénon présente diverses observations.

Séance du 31 Mars.

Présidence de M. P. Girard, président.

M. H. Martin, trésorier, donne lecture d'une lettre de remerciements de M. le marquis de Vogüé, au nom de la Croix-Rouge française, pour le don que lui a fait la Société.

M. E. Michon, membre résidant, entretient la Société d'un buste de femme récemment entré au Musée du Louvre.

« L'attention des archéologues depuis quelques années s'est portée sur les portraits d'époque romaine provenant de Grèce, dont de remarquables exemplaires sont conser-

des *Éléments de sigillographie* que je viens de citer, pourraient donner à penser aux personnes non prévenues qu'il s'agit d'un sceau différent de celui que l'inventaire attribue à un archevêque de Sens. Douët d'Arcq, contrairement à son habitude, ne renvoie pas au numéro d'ordre de l'inventaire, mais à une cote d'archives qu'il indique inexactement (K 30 au lieu de K 20). Inexacte est l'analyse du document présenté ici comme la charte de fondation de la Chapelaude, quand c'est en réalité, — et l'auteur l'avait reconnu au n° 6381 de son inventaire, — la charte des coutumes de ce lieu. Inexactement encore, Douët d'Arcq donne 0m053 de diamètre au sceau qui mesure en fait 0m055 et auquel il attribuait 0m058 ; dans l'article 6381 de l'inventaire. Tardif (*op. cit.*, p. 182) et Boutaric (*loc. cit.*) indiquent à tort le sceau décrit dans l'inventaire de Douët d'Arcq, sous le n° 6297, comme étant appendu à la charte des coutumes de la Chapelaude.

1. Demay, *Le costume au moyen âge d'après les sceaux*, p. 302 ; Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 641, note 7 ; Roman, *Manuel de sigillographie française*, p. 157, 303.

Digitized by Google

vés au Musée d'Athènes notamment et à la Glyptothèque Ny-Karlsberg à Copenhague.

« Le Louvre, de son côté, n'a pas négligé d'en recueillir les exemplaires qu'il a pu.

« Il vient en particulier d'acquérir un buste de femme, absolument intact, qui est celui d'une prêtresse du temple de la Mère des dieux du Pirée. Une inscription gravée sur la base nous fait connaître son nom, Melitiné, fille de Primos, du dème de Péané, et nous apprend qu'elle avait consacré son nuage à sa sortie de charge, sous l'archontat de Philémon, fils de Praxitèle, du dème de Phlya (deuxième moitié du IIe siècle ap. J.-C.[1]).

« L'intérêt du buste s'accroît du fait qu'il avait été recueilli dans des fouilles faites, sur l'emplacement même du *Metroon* du Pirée, lors du débarquement d'un corps expéditionnaire français au début de la guerre de Crimée, en 1854, par un officier, M. de Vassoigne, entre les mains de qui il était toujours resté et avec la collection duquel il était mis en vente quand il a pu être acheté par le Musée. »

M. C. Enlart, membre résidant, apporte de nouveaux renseignements sur les destructions de monuments religieux opérées par les Allemands.

« La cathédrale de Soissons a eu une seconde travée atteinte et est maintenant coupée en deux.

« Une autre église, à Calais, bombardée par un zeppelin, n'a perdu que des vitraux sans valeur. »

1. *Corpus inscriptionum atticarum*, t. III, n° 94.

Digitized by Google

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 2e TRIMESTRE DE 1915.

Séance du 7 Avril.

Présidence de M. P. Girard, président.

Ouvrages offerts :

Ilovaïsky (D.-J.). *Les origines de la Russie. Deux conférences.* Moscou, 1911, in-8°.

Lefèvre (L.-E.). *Buste en marbre d'Athéna acquis à Paris.* Paris, 1914, in-8°.

— *La cloche de Jean de Berry à l'église Notre-Dame d'Étampes.* Bourges, 1913, in-8°, pl.

— *Le miracle de la Visitation de Notre-Dame et l'aumônerie de l'église Notre-Dame d'Étampes.* Paris, 1913, in-8°, pl.

— *Le mobilier du chœur de l'église Notre-Dame d'Étampes pendant le moyen âge.* Paris, 1913, in-8°.

— *Nom contesté et nom contestable. La porte Dorée. La tour de Guinette.* Étampes, 1914, in-12.

— *Note biographique sur maître Jean Hüe d'Étampes (XVe siècle).* Paris, 1913, in-8°.

Pharmakobékié (G.-B.). *La date du Kourgan Karagodéonachgt.* 1913, in-4°, pl.

— *Rameau d'akhonitis sur le vase d'argent trouvé à Taman.* 1914, in-8°.

Sur le rapport de M. Marquet de Vasselot, M. Esbou-

Digitized by Google

lard d'Anizy, présenté par MM. Durrieu et Vitry, est élu associé correspondant national.

M. L.-E. Lefèvre, associé correspondant national, étudiant la série des sept grands personnages placés sous des dais, aujourd'hui réduits à quatre, qui précédaient chacune des pièces de la tapisserie de l'*Apocalypse* de la cathédrale d'Angers, propose d'identifier les personnages avec les chefs des sept églises d'Asie.

« Il attire également l'attention de la Société :

« 1° Sur une bordure représentant une scène apocalyptique, vraisemblablement le *Triomphe de l'Agneau*, que fit exécuter Mathieu de Loudun, abbé de Saint-Florent de Saumur, plus tard évêque d'Angers (1156).

« 2° Sur un manuscrit de l'Apocalypse du XII^e^ siècle jadis en la possession de Jean Morus, évêque de Norwich, dont le peintre, nommé Alexandre, aurait été un laïc français. »

Mgr Batiffol oppose quelques réserves à l'identification suggérée par M. Lefèvre.

M. P. Girard, cédant la présidence à M. le comte Delaborde, ancien président, fait une communication sur le vase de Schwerin qui porte la signature de Pistoxénos.

Ce vase, trouvé à Cervetri en 1870, et publié pour la première fois par Helbig, a été de nouveau décrit et commenté il y a peu de temps par J. Maybaum, qui a donné des deux scènes qu'il représente des reproductions très supérieures à celles qu'on connaissait[1]. Toutes deux ont trait à l'éducation du jeune Héraclès par le musicien-poète Linos. Dans la première on voit le frère du héros, Iphiclès, prenant sa leçon de musique avec le maître; dans la seconde est figuré Héraclès s'apprêtant à lui succéder et suivi d'un étrange personnage appuyé sur un bâton et portant sa lyre. C'est sur cette figure, au-dessus de laquelle est tracée une inscription, Γεροφσο, qu'insiste

1. *Jarhbuch des k. d. arch. Instituts*, 1912, p. 24 et suiv., pl. V à VIII.

Digitized by Google

M. Girard. On n'est point d'accord sur son sexe, bien que les archéologues inclinent actuellement à voir en elle l'image d'une vieille femme. Cette interprétation souffre plus d'une difficulté; une vieille portant bâton serait, notamment, sans exemple dans l'art grec; de plus, cette fonction d'accompagner les enfants à l'école était exclusivement réservée au pédagogue. Mais l'inscription, si elle est complète, — et divers indices semblent l'attester, — ne peut être qu'un de ces noms propres féminins en ώ si fréquents dans l'onomastique grecque, et d'ailleurs un examen attentif du costume laisse deviner du côté gauche, sous les plis du chiton, une mamelle pendante; ce trait est particulièrement visible sur un agrandissement photographique de la figure que M. Girard fait passer sous les yeux de ses confrères. Le personnage serait donc une vieille femme, une Thrace probablement, comme l'indiquent les tatouages qui ornent ses pieds, ses bras, son cou, son visage. Peut-être sa présence dans une composition où l'on s'attendrait plutôt à rencontrer un pédagogue s'explique-t-elle par un tour que la légende avait déjà pris au v^e^ siècle, par cette tendresse maternelle un peu mièvre d'Alcmène que trahit l'*Idylle* XXIV de Théocrite; il n'est pas impossible que quelque comédie y ait fait allusion en montrant les deux frères, l'un fils de Zeus, l'autre fils d'Amphitryon, laissés l'un et l'autre longtemps aux mains des femmes, malgré leur différence d'origine et de caractère, et que, de cette œuvre littéraire, le gobelet de Pistoxénos ait reflété plus ou moins fidèlement l'esprit. Ce qu'on ne peut nier, c'est le vif intérêt de la figure et la manière humoristique dont elle est traitée.

M. Babelon objecte que le bâton et les cheveux courts décèlent plutôt le sexe masculin. En ce qui concerne le dernier détail, on peut répondre que la tête a été endommagée et peut-être retouchée, et que, malgré la perfection de la reproduction, seule la vue de l'original permettrait de se faire une opinion.

Digitized by Google

Séance du 21 Avril.

Présidence de M. P. Girard, président.

Ouvrages offerts :

Héron de Villefosse (A.). *Inscriptions de la vallée du Bagradas.* Paris, 1914, in-8°.

Toutain (J.). *Autour de la basilique de Sainte-Reine (Alesia),* s. l., s. d., in-8°.

— *La basilique primitive et le plus ancien culte de Sainte-Reine à Alesia.* Paris, 1914, in-8°.

— *Les habitations préromaines découvertes sur l'emplacement de l'antique Alesia.* Paris, 1914, in-8°.

— *Rapport sommaire sur les fouilles exécutées à Alesia par la Société des sciences de Semur en 1912.* Paris, 1914, in-8°.

— *Le temple dolménique de Bellona à Sigus et le sanctuaire dolménique d'Alesia.* Bordeaux-Paris, s. d., in-8°.

Le président se fait l'interprète de la sympathie de la Société auprès de M. P. Girard pour la blessure que vient de recevoir son fils.

M. J. Toutain, membre résidant, étudie le rôle des Germains dans la campagne de César contre Vercingétorix.

Après avoir rappelé que de l'an 58 à la fin de l'an 53, pendant les six premières années de la guerre des Gaules, César avait toujours traité les Germains en ennemis, les avait attaqués ou refoulés, il montre qu'en 52 il dut à la cavalerie germanique, qu'il avait recrutée, plusieurs succès importants; l'action de cette cavalerie fut décisive, en particulier, dans la bataille de Dijon, dans les deux combats de la plaine des Laumes et dans la lutte finale livrée sur les flancs du Mont Réa, au nord-ouest d'Alesia.

Digitized by Google

« César a-t-il contracté avec les Germains une sorte d'alliance, comme paraît le croire M. C. Jullian[1] ? M. J. Toutain, par l'étude détaillée du texte des Commentaires, prouve que le général romain fut réduit par les événements mêmes, et par eux seuls, au milieu et non au début de la campagne, à se fournir de cavaliers chez les Germains. Vers le mois de juillet 52, coupé de la Narbonnaise et de l'Italie, trahi par les Éduens, environné d'ennemis, très inférieur en cavalerie à Vercingétorix, il ne pouvait s'adresser qu'en Germanie pour reconstituer ses escadrons. Il agit ainsi, non par politique et sous l'influence d'un plan préconçu, mais par nécessité et parce que là était sa seule chance de salut.

« D'ailleurs, l'intervention des Germains, si elle semble avoir donné à la lutte militaire un caractère plus sanglant et plus acharné, ne se fit pas sentir après la victoire de César. L'un des chefs gaulois, enfermés dans Alesia avec Vercingétorix, a fort justement indiqué en quoi consistait l'œuvre des Germains : « Ils ravagent; ils infligent aux « habitants des pays qu'ils envahissent les pires misères ; « puis ils s'en vont chercher d'autres terres à piller. » La politique romaine était bien différente. Rome, sans doute, s'emparait du pays conquis et s'y installait; mais elle y apportait ses institutions, ses lois, sa civilisation. Le chef gaulois en tirait cette conclusion, qu'il fallait lutter plus énergiquement encore contre Rome que contre les Cimbres et les Teutons. Mais l'historien doit retenir la remarque et se rappeler que dès l'antiquité les Germains n'ont jamais su que faire œuvre de pillards et de bandits. »

M. Chénon présente quelques observations sur *Noviodunum* des Bituriges.

M. M. Prinet, membre résidant, présente quelques croquis reproduisant des armoiries qui figurent sur des sceaux de la fin du XIV^e^ siècle et fait, à ce sujet, la communication suivante :

« Il y a trois ans, j'ai eu l'honneur de proposer à la

1. *Histoire de la Gaule*, t. III, p. 432-433.

Digitized by Google

Société une nouvelle définition des *armes parlantes*[1]. J'ai fait observer que, contrairement à ce que ferait croire une définition donnée par l'Académie française, ce n'est pas toujours la « pièce principale » du blason qui rappelle un nom, qui parle ; c'est souvent une figure accessoire de la composition héraldique, chargeant ou accompagnant la figure principale.

« Les armoiries que j'ai citées sont des armoiries *plaines*, telles que les portaient les chefs de famille, tandis que les puînés portaient les mêmes armes, modifiées en quelque détail, *brisées*.

« J'ai rencontré depuis certaines brisures qui font allusion au nom de la famille de leur porteur, alors que les éléments des armoiries qui sont communs à tous les membres de la famille n'ont rien de parlant. Je voudrais vous présenter aujourd'hui quelques exemples de *brisures parlantes*.

« Nous avons conservé plusieurs sceaux de Jean du Merle, chevalier, seigneur de Gorron, qui fut capitaine général pour le roi aux bailliages de Caen et de Cotentin, capitaine de Falaise, et qui mourut à la fin du mois d'avril 1403[2]. Ces sceaux authentiquent des pièces dont les dates sont comprises entre le 24 mai 1378 et le 24 avril 1398[3]. Ils sont décorés d'un écu à trois quintefeuilles accompagnées d'une merlette au canton dextre du chef.

« La maison du Merle, originaire de Normandie, a donné naissance à Foucaud du Merle qui était maréchal de France en 1302. Ses armes sont : *de gueules à trois quintefeuilles d'argent*[4]. La merlette ajoutée à ce blason

1. Voy. *Bulletin*, 1912, p. 328.

2. Jean du Merle donne encore une quittance le 20 avril 1403. Le 26 avril 1403, Charles VI nomme capitaine des ville et château de Falaise Guillaume du Merle, écuyer, en remplacement de Jean du Merle, son père, récemment décédé (Bibliothèque nationale, Pièces originales 1936, dossier 44515, p. 61, 62).

3. Bibl. nat., Pièces originales, dossier 44515, p. 47, 60; Clairambault 73, p. 168, 182, 183, 184, 190. Cf. Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, n° 6013. Roman, *Inventaire des sceaux des Pièces originales*, n° 7327.

4. Pièces originales, *loc. cit.*, p. 100-101. Geliot et Palliot, *La*

Digitized by Google

par Jean du Merle est une brisure qui fait allusion au nom de la famille, qui parle.

« Guillaume Pot, chevalier, donnant une quittance pour ses gages et ceux de sa compagnie, le 4 novembre 1378[1], a fait apposer à cet acte un sceau armorié d'une fasce chargée d'un pot à anse. Le blason de Guillaume Pot est peint dans l'armorial du héraut Gelre[2]. C'est un écu *d'or à la fasce d'azur chargée d'un pot à anse d'argent.*

« La famille de ce personnage a joué un rôle important dans l'histoire. Ses armoiries sont bien connues; elles se voient au Musée du Louvre, sur le tombeau de Philippe Pot. Elles consistent en un écu *d'or à la fasce d'azur*[3]. Le pot à anse constitue une brisure de puîné et une brisure parlante.

« Nous trouvons un écu au chevron, accompagné d'un chien braque au canton dextre du chef, sur les sceaux de Guillaume de Bracquemont, dit Braquet, chambellan du roi et de Louis de France, duc de Touraine, puis d'Orléans, maréchal de ce prince, gouverneur du duché de Luxembourg et du comté de Chiny[4]. J'ai vu de nombreux exemplaires de ces sceaux appendus à des chartes dont les dates s'échelonnent entre le 8 mai 1385 et le 4 juillet 1391[5].

vraye et parfaite science des armoiries, p. 560-561. P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VI, p. 641. Ces armes figurent plaines sur le sceau du maréchal Foucaud du Merle (Clairambault 73, p. 166. Cf. Demay, *op. cit.*, n° 6010).

1. Bibl. nat., Clairambault 88, p. 139. Cf. Demay, *op. cit.*, n° 7363.

2. *Wapenboeck*, publié par V. Bouton, t. III**, p. 292, pl. XLIII, et Sceaux, pl. XXVIII.

3. Geliot et Palliot, *op. cit.*, p. 323; La Thaumassière, *Histoire de Berry*, p. 633.

4. Sur Guillaume de Bracquemont, voy. E. Jarry, *Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans, passim.* Il était le frère de Robinet de Bracquemont qui fut amiral de France (P. Anselme, *op. cit.*, t. VII, p. 816, 818).

5. Pièces originales 494, dossier 11108, p. 19, 21, 141, 144; Clairambault 21, p. 73, 75, 76, etc. Cf. Demay, *op. cit.*, n° 1456; Roman, *op. cit.*, n°s 2099, 2101.

Digitized by Google

« Le chevron seul appartient aux armoiries familiales. Le héraut Navarre inscrit dans son armorial les mentions suivantes[1] :

« M. Regnault de Braquemont : *noir à quevron d'ar-*
« *gent.*

« M. Brac de Braquemont : *semblablement à un braquet*
« *noir sur le quevron.*

« M. Lionnel de Braquemont : *semblablement à un lam-*
« *bel de gueules.* »

« Les armes ici mentionnées comme celles de « M. Brac « de Braquemont » ne sont pas exactement celles que nous font connaître les sceaux de Guillaume, dit Braquet. Le chien braque est indiqué par le héraut comme chargeant le chevron; sur les sceaux, il l'accompagne. Ce détail est sans importance pour l'objet de nos recherches; dans les deux cas, le braque est une addition personnelle au blason familial, une brisure.

« Devenu seigneur de Bracquemont et chef de sa famille, Guillaume fit disparaître ce chien de ses armes, comme nous le voyons par des sceaux qu'il a employés du 16 mai 1403 au 26 août 1410[2] : l'écu n'y porte plus que

1. *Armorial de France de la fin du XIV^e siècle*, publié par Douët d'Arcq, n^os 221-223.

2. Pièces originales 330, dossier 7134, p. 2; 492, dossier 11063, p. 2; 494, dossier 11108, p. 33, 45, 50, 63, 82, 83, 88, 89, 100, 101, 104, 110, 115, 116; 714, dossier 16395, p. 3; 819, dossier 18409, p. 5; 1531, dossier 34987, p. 98; 1851, dossier 42758, p. 4; 2085, dossier 47459, p. 5; 2883, dossier 64022, p. 76. Cf. Roman, *op. cit.*, n° 2100. — Arch. nat., K 74, n° 1916. Cf. Douët d'Arcq, *Inventaire de la collection de sceaux des archives de l'Empire*, n° 1551. — D'après M. Roman (*loc. cit.*), Guillaume de Bracquemont aurait fait usage, dès le 10 janvier 1389, d'un sceau armorié d'un écu au chevron, sans brisure. C'est une erreur. La pièce que cite notre confrère à l'appui de cette opinion, et dont il a oublié d'indiquer la cote, se trouve dans le volume 2049 des Pièces originales (dossier 46713, p. 5). C'est une quittance donnée par Boniface de Morez, écuyer d'écurie du duc de Touraine, pour 50 francs d'or reçus de Denisot Mariete, valet de chambre de ce prince, au nom de Jean Poulain, garde des finances du duc, le 20 janvier 1389 (1390, nouveau style). Sur le sceau, fortement endommagé, on reconnaît encore la trace de la brisure (un braque).

Digitized by Google

le chevron. Ce sont les armoiries plaines de la maison de Bracquemont, celles qui conviennent au chef : *de sable au chevron d'argent*[1].

« Le chien braque, placé de même au canton dextre du chef, a été adopté par un fils de Guillaume de Bracquemont, de même prénom, dit aussi Braquet et surnommé le Jeune. On le voit sur son sceau appendu à une pièce du 10 novembre 1410[2].

« Dans chacun des cas que nous venons d'examiner, un puîné a joint un élément décoratif parlant au blason de sa famille. Il est curieux de constater que, pour se différencier des autres membres de sa maison, il a eu recours à une marque évoquant ce qui était commun à tous : le nom de famille. »

Séance du 28 Avril.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, vice-président.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, fait la communication suivante :

« Notre confrère le commandant Espérandieu ne peut suivre régulièrement nos travaux comme il le souhaiterait. Il m'a chargé d'être auprès de la Société l'interprète de ses regrets les plus vifs et m'a prié de communiquer en son nom trois inscriptions votives découvertes en 1914 aux environs de Trèves, dont il m'a envoyé les photographies.

« C'est avant le mois de mai 1914 que ces textes ont été rencontrés en élargissant les voies qui conduisent en France et dans le Luxembourg, par la rive droite de la Moselle, afin de nous écraser plus vite et plus facilement. Ces préparatifs militaires se faisaient en pleine paix et en l'absence de toute menace. On voulait assurer ainsi le succès de la fameuse attaque brusquée qui avait pour but

1. Geliot et Palliot, *op. cit.*, p. 156, 157. P. Anselme, *op. cit.*, t. VII, p. 817-820.
2. Pièces originales 491, dossier 11108, p. 118.

Digitized by Google

de nous anéantir, attaque annoncée à grand fracas depuis si longtemps par les stratèges allemands.

« La découverte a eu lieu entre Trèves et Conz, dans le voisinage immédiat de Feyen. Sans doute, ces textes ont dû être publiés dans les journaux de Trèves ou dans les revues locales, mais on ne s'étonnera pas que, dans les circonstances actuelles, je ne sois pas au courant de ces publications. Ils intéressent d'une façon toute particulière nos études à cause de leur importance au point de vue de la mythologie celtique; ils ont été trouvés dans la Gaule Belgique, *in Treverico Galliae agro*, sur le territoire de ces Trévires, célèbres parmi les Gaulois par la valeur et l'intrépidité de leurs cavaliers, de ces Trévires qui, au commencement de la guerre des Gaules, imploraient le secours de César contre les Germains. Ces raisons sont suffisantes pour souhaiter leur insertion dans notre *Bulletin*.

« Ils sont gravés sur les faces antérieures de trois cippes massifs, en pierre, ayant chacun la forme d'un autel rectangulaire avec base et corniche. D'après un renseignement qui m'est transmis par le commandant Espérandieu, ils accompagnaient un banc de pierre de 10 ou 12 mètres de long, construit en plusieurs blocs cela va sans dire, sur le dossier duquel se développe d'un bout à l'autre une inscription de deux lignes, relative à une donation. Ce banc de pierre a la forme d'un carré ouvert sur une de ses faces[1]. C'était ce que les anciens appelaient une *exèdre*, c'est-à-

1. Sur deux des photographies on aperçoit une portion du banc de pierre avec quelques lettres de l'inscription gravée sur le dossier; cette inscription ne paraît comporter qu'une seule ligne. Malheureusement, il nous est impossible d'en donner la copie exacte, les cippes ayant été placés devant le banc pour être photographiés de sorte que, dans cette position, ils cachent une grande partie du texte. A gauche du cippe n° 3 on distingue les lettres ... AGI·TEV..., à droite on lit .. SECVI..., qui peut être le commencement du nom *Secun[dus]*? La photographie du cippe n° 2 laisse aussi voir à gauche le dossier du banc avec les lettres ... TEVCORIAT... qui, se raccordant avec le premier fragment, pourraient donner : ... AGI·TEVCORIAT...? Tout cela demeure assez incertain sur ces documents photographiques.

Digitized by Google

dire un siège extérieur; celle-ci aurait exactement la forme de l'exèdre de la maison de Méléagre à Pompéi. Peut-être était-elle adossée à un petit temple ou placée dans ses dépendances. On pouvait venir s'y asseoir et s'y reposer après avoir fait ses dévotions. Les fouilles nous ont fait connaître par de nombreux exemples la présence d'exèdres semblables autour des temples antiques.

« 1. — Le mieux conservé de ces trois cippes est posé sur un socle massif, en pierre, sommairement taillé. Sa base fort simple présente une saillie en pente sans grande épaisseur, tandis que la corniche se compose au contraire de plusieurs moulures et d'un bandeau plat assez large. Au-dessus de la corniche sont figurés des enroulements sommaires, séparés par un motif de forme pointue. État de conservation exceptionnel :

IN H D D
DEO INTARABO
BITTIVS BENIGNI
VS ACCEPTVS RES
TITVIT

In h(onorem) d(omus) d(ivinae). Deo Intarabo Bittius Benignius Acceptus restituit.

« 2. — Le second cippe paraît avoir été à peu près semblable au précédent, mais il est actuellement assez détérioré; à la partie supérieure, l'angle gauche est brisé; l'angle droit de la corniche manque également :

IN · H · D · D · MAR†
ET ANCAMNÆ
C · SEROTINIVS
IVSTVS · EX VOTo
POSVIT

[i]n h(onorem) d(omus) d(ivinae). Marti et Ancamnae C. Serotinius Justus ex voto posuit.

Digitized by Google

« 3. — Le troisième cippe est le plus abîmé; la base est cassée en grande partie et la corniche est entièrement déformée; elle paraît très usée par les intempéries :

LENOMARTI
ET ANCAMNÆ
OPTATIVS
VERVS DEVAS
EX VOTO
POSVIT

Lenomarti et Ancamnae Optatius Verus Devas [ou Deva-(ti)s] *ex voto posuit.*

« Ces trois textes ont été gravés en l'honneur de divinités indigènes honorées dans la région de Trèves. Intarabus et Lenus Mars, personnifications locales du dieu Mars, sont déjà connus : Intarabus est mentionné par quatre inscriptions[1] et Lenus Mars par cinq[2]. Quant à la déesse *Ancamna* qui figure sur les nos 2 et 3 à côté de Lenus Mars, comme sa parèdre, sa compagne, elle était jusqu'ici complètement ignorée. C'est la première fois que ce nom apparaît dans son intégrité sur un texte épigraphique.

« Une observation s'impose au sujet du mot *Devas* qui se lit sur le troisième texte et dont la transcription pourrait

1. Bastogne, au Musée de Bruxelles, *Corp. inscr. lat.*, XIII, 3632; Trèves, au Musée, *Ibid.*, 3653; Niersbach, environs de Trèves; perdue, *Ibid.*, 4128; Trèves, trouvée le 31 août 1907, malheureusement incomplète, *Numinibus Augustis, deo Intarabo et genio collegii fabrorum dolabrariorum*, publiée par E. Krüger dans la *Römisch-germanisches Korrespondenzblatt*, 1908, p. 5-7. Cf. Dessau, *Inscr. latinae selectae*, 4562-4563, 9418, 9564.

2. Trèves, au Musée, *Corp. inscr. lat.*, XIII, 3654; Majeroux, près de Virton, lame de bronze avec lettres au pointillé, *Ibid.*, 3970; Welsbillig, au Musée de Trèves, *Ibid.*, 4122; ruines d'une villa près de Fliessem, plaque de bronze au Musée de Trèves, *Ibid.*, 4137; Mersch, trouvée dans les fondations de l'église, au Musée de Luxembourg, *Ibid.*, 4030; cf. l'inscription grecque de Pommern, dans les *Bonner Jahrbücher*, heft LXXVII, 50, taf. IV.

Digitized by Google

donner lieu à une petite difficulté. Ce mot paraît correspondre au nom antique de la ville de Chester en Bretagne où se trouvait un camp de la XX^e^ légion. Une inscription de Worms, citée par Holder[1], a fourni le même nom de lieu, se présentant exactement de la même manière; ce savant n'hésite pas à lire *Deva(ti)s* et à considérer ce mot comme une indication géographique.

« On remarquera la différence des formules finales. Sur le cippe n° 1 qui nous est parvenu intact, le nom du dédicant est suivi du mot *restituit;* sur les n^os^ 2 et 3, usés et même assez détériorés, les noms des dédicants sont accompagnés de la formule *ex voto posuit*. Il est évident que ces deux derniers, consacrés à Mars et à Ancamna, appartenaient à l'arrangement primitif de l'exèdre et figuraient vraisemblablement chacun à l'une des extrémités du banc, se faisant ainsi pendant.

« Le n° 1 nous a été conservé dans toute sa fraîcheur, sans une égratignure; il ne mentionne que le dieu Intarabus; le mot *restituit* démontre bien, comme le prouve aussi la parfaite conservation du cippe, qu'il est postérieur aux deux autres et qu'il a été mis en place à l'occasion de la réparation de l'exèdre par les soins de Bittius Benignius Acceptus. Avait-il été placé au centre de l'ouverture du monument ou un peu en avant de cette ouverture? On peut le conjecturer. »

M. V. Chapot, membre résidant, fait la communication suivante :

« Une cartoline, dont je dois un exemplaire à l'obligeance de notre savant confrère, M. Cagnat, reproduit deux bas-reliefs provenant de fouilles exécutées l'an dernier à Djemila, sur l'emplacement de l'ancienne Cuicul, localité de la Maurétanie Sitifienne, dans notre département de Constantine. Ils appartenaient à l'autel placé en avant du Capitole. En même temps fut exhumée, paraît-il, une inscription mutilée rappelant des travaux, neufs ou de

1. *Alt-celtischer Sprachschatz*, sub v. *Deva*.

Digitized by Google

réfection, accomplis là sous Gallien, qui régna d'abord associé à son père Valérien, puis seul, et mourut en 268. Le style des reliefs concorde assez bien avec cette date, surtout en ce qui concerne celui de gauche, purement décoratif. On y trouve, à vrai dire, des éléments bien plus anciens, notamment cet encadrement classique en rangée régulière de perles et d'oves. Ce personnage, dont le corps s'achève en un bouquet de feuilles renversées, n'est pas sans prototype; renvoyons, par exemple, à un relief bien connu du Musée de Latran, qui est un fragment de la frise du Forum de Trajan[1]. Sa pose hiératique, sa façon de saisir les vrilles les plus rapprochées de ses mains, cela nous rappelle, — pour nous borner à cette comparaison, — diverses plaques de terre cuite de la collection Campana, au Louvre. De même, le cratère, à anses torsadées, qui figure dans le bas de la composition n'est point pour surprendre. Notons en revanche des détails plus particuliers : les ailes, fort menues, du personnage, — qu'on n'ose appeler Éros, étant donnée surtout sa coiffure, malheureusement peu distincte sur le cliché, — ne sont point largement épandues comme dans les modèles italiens dont je parlais; elles sont un peu recoquillées, suivant un type qui a passé dans l'art classique, mais qui conserva toute sa vogue dans les régions d'Asie; on dirait d'un croissant de lune déployé derrière ses épaules.

« L'examen de la technique est encore plus instructif. Les rinceaux, si fréquents dès l'art augustéen, sont rendus ici sans le moindre essai d' « illusionisme ». Et cela n'est pas dû seulement à l'extrême gaucherie de l'artisan qui a développé ces enroulements asymétriques, d'un si pitoyable dessin, avec leurs courbes aplaties et irrégulières. Malgré tout, la première impression, fugitive, instantanée même, n'est vraiment pas déplaisante; elle me paraît tenir à cette méthode du « blanc sur noir », très reconnaissable

1. P. Gusman, *L'art décoratif à Rome*, pl. 105; S. Reinach, *Répertoire de reliefs*, t. III, p. 287, 4; Fr. Benoit, *L'architecture*. I : *Antiquité*, p. 511, fig. 345.

Digitized by Google

ici, dont on a vanté avec raison l'effet décoratif, et qui a son point de départ du côté de la Syrie, ou, si l'on veut préciser davantage, — trop peut-être, — avec Stryzgowski, le théoricien de la *Tiefendunkeldekoration*, dans une école antiochio-mésopotamienne.

« Sur la table de droite, le décor de bordure, qui ne couvre que deux des côtés de l'encadrement et se raccorde si maladroitement aux simples moulures des deux autres, vise à produire encore ce même effet de dentelle

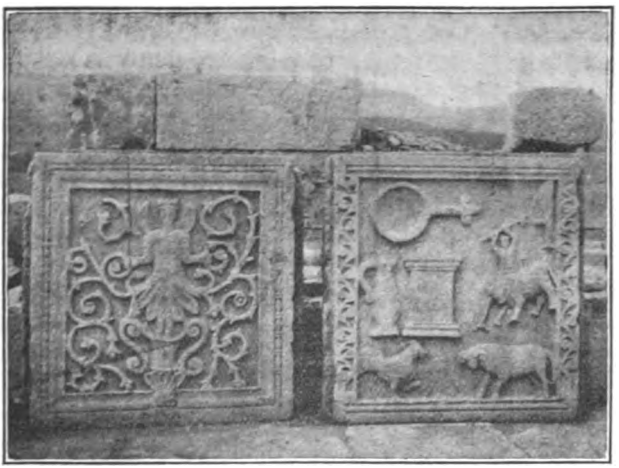

Cliché J. Geiser.

Bas-relief de l'autel du Capitole de Djemila.

ou de broderie. Quant à la composition, elle comprend, sans aucun ordre et sans souci de l'échelle, divers motifs se rapportant aux sacrifices religieux. Vers le milieu du panneau, un autel; à côté et au-dessous, l'*urceus* et une patère à long manche orné; dans un coin, le couteau à large lame conforme au type traditionnel. Au-dessous, un *popa* s'apprête à frapper de sa hache, qu'il tient levée des deux mains, le taureau qui baisse la tête, semblant pres-

Digitized by Google

sentir le coup; en réalité, le sculpteur, s'inspirant d'un thème rebattu, a supprimé, pour réduire sa tâche, l'aide du victimaire qui saisit la bête par les cornes dans toutes les représentations analogues. Au-dessous du taureau, c'est un bélier, et on n'attend plus que le porc pour compléter la scène si fréquente des *suovetaurilia*. A sa place, c'est un coq, une patte levée, qu'on remarque dans l'angle inférieur de gauche. A le bien prendre, une scène de *suovetaurilia* ne se rattache point nécessairement à un Capitole; si le bélier et le taureau figurent là, c'est que le lapicide, — il ne mérite pas d'autre nom, — composant une sorte de pot pourri avec des sujets dont les modèles s'offraient à lui en abondance, y a mis ces deux animaux comme il en eût mis d'autres. Le coq seul appelle quelques réflexions.

« On n'a point coutume de le voir sur les cippes, ou bien alors c'est un combat de coqs qui est sculpté sur quelque autel funéraire. Une dissertation déjà ancienne[1] a groupé les témoignages anciens relatifs au coq chez les Grecs et les Romains. Peu importe ici, probablement, que cet oiseau ait été consacré à Esculape et à Hercule[2] et, très accessoirement, à Apollon, Minerve, Hébé, Mercure. C'est plutôt le cas, je crois, de nous rappeler que, venu d'Asie, il fut longtemps désigné en Grèce par ces mots ὄρνις Περσικός; il se relie plus étroitement à quelques divinités asiatiques : Cybèle, Sol, Lunus (et Luna)[3]. Nous arriverions ainsi, par une autre voie, à une conclusion semblable à celle que suggérait déjà l'étude des formes. Ne retrouvons-nous là que les traces d'une influence lointaine, ou prolongée, des dynasties syriennes qui, au

1. Ernestus Baethgen, *De vi ac significatione galli in religionibus et artibus Graecorum et Romanorum*, Gottingae, 1887.

2. Il y a d'ailleurs, parmi les inscriptions de Cuicul, la dédicace d'un autel *Herculi Aug.* (*Corp. inscr. lat.*, VIII, 20145); mais il ne s'agit pas là du héros mythique.

3. En même temps, c'est un des animaux préférés de Mars; mais rappelons-nous le rôle que jouait dans l'Afrique romaine l'élément militaire.

Digitized by Google

IIIe siècle, ont possédé l'empire? Ou bien ces reliefs ont-ils été exécutés par un Syrien, ou pour un milieu où abondaient alors les éléments orientaux? Nous ne pouvons faire que des hypothèses; mais c'est du côté de l'Asie qu'elles me semblent le plus naturellement s'orienter. »

M. E. Chénon, membre résidant, fait la communication suivante :

« En 1894, M. Léopold Delisle avait communiqué à la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, qui l'a imprimé[1], un document que M. Paul Viollet a déclaré « très curieux et très important[2] » et qui intéresse l'histoire de la rédaction officielle des Coutumes de France. Il s'agit d'une quittance de cx sous tournois, donnée par un clerc nommé Pierre Chappon à maître Denis Debidant, receveur général des finances, pour avoir été de Tours à Villebouton en Beauce porter « certains mandemens [du « roy nostre seigneur] pour envoyer par tous les *bailliages* « *et senechaucées* de ce royaulme, afin que les bailliz et « seneschaulx des dits bailliages envoyassent au dit sei- « gneur signé de leurs mains *les coustumes* et stilles de leurs « dis bailliages pour en faire une costume nouvelles ». La quittance se termine par la date : « Le xxvie jour d'aoust « l'an mil CCCC quatre vin... » Telle qu'elle a été imprimée, cette date paraît complète; mais d'après une communication verbale faite par M. Léopold Delisle à M. Viollet, il paraît que la pièce a été coupée, et qu'après le mot *vin*... il pouvait y avoir d'autres lettres, de sorte qu'on ne sait plus quelle est la date exacte et même de quel roi il s'agit. M. Viollet ajoute que son confrère, M. Bourde de la Rogerie, ayant spécialement étudié la question, considérait comme « très probable » la date du 26 août 1481[3]. Je voudrais montrer que cette date de 1481 est à peu près certaine.

« On sait en effet aujourd'hui que Denis Debidant, qui

1. *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, année 1894, p. 555.

2. Paul Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, Paris, in-8°, t. II (1898), p. 207, note 6.

3. *Ibid.*

Digitized by Google

figure dans la pièce comme receveur général des finances, a exercé cet office de 1477 à 1483 et que, dans le cours de cette année 1483, il a été appelé à d'autres fonctions (celles de général des aides) et remplacé comme receveur général par Jean II Briçonnet[1]. La date de la quittance donnée par Chappon ne peut donc être que le 26 août des années 1480 à 1483. Par suite, les mandements dont elle parle émanent du roi Louis XI, mort seulement le 30 août 1483. Cela n'a rien d'étonnant; car on savait par des lettres patentes de son fils Charles VIII, du 28 janvier 1494 (n. st.), que Louis XI avait renouvelé l'ordre de rédiger les Coutumes et de « les rapporter par devers luy « à certain jour pour les decretter et en ordonner ainsi « qu'il verroit estre à faire[2] ». Mais on peut préciser davantage. On sait par le procès-verbal des anciennes Coutumes du bailliage de Troyes de 1494 que les officiers du dit bailliage avaient délibéré sur ce sujet « dès « l'an mil quatre cent quatre-vingt et un au mois de sep- « tembre, par ordonnance de feu de très noble memoire « le feu roy Loys[3] ». On sait de même, ce qui est encore plus précis, que les Coutumes locales de Mehun-sur-Yèvre ont été rédigées (pour la première fois) « par vertu « de lettres patentes données au Plecis du Parc le vingt « septiesme jour d'aoust 1481, soubscriptes par le roy en « son conseil[4] ». Il résulte de ce dernier texte qu'en août 1481 Louis XI était au Plessis-lès-Tours, occupé à signer les lettres patentes destinées aux baillis et sénéchaux du

1. Cf. Borelli de Serres, *Recherches sur divers services publics du XIII^e au XVII^e siècle*, Paris, in-8°, t. III (1909), p. 578 et 574.

2. Ces lettres se trouvent rapportées dans La Thaumassière, *Coutumes locales de Berry et de Lorris*, Bourges, 1679, in-fol., p. 467-468 (procès-verbal des *Coutumes de Lorris*, de 1494), et par Bourdot de Richebourg, *Coutumier général*, Paris, 1724, in-fol., t. I, p. 25 (procès-verbal des anciennes Coutumes de Boulenois), et t. III, p. 267-269 et 371-372 (procès-verbaux des anciennes Coutumes de Troyes et de Chaumont-en-Bassigny). Cf. Klimrath, *Études sur les Coutumes*, dans ses *Œuvres*, t. II, p. 138.

3. Cf. B. de Richebourg, *op. cit.*, t. III, p. 269.

4. La Thaumassière, *ibid.*, p. 389. Ce texte a échappé à Klimrath, *ibid.*, qui n'a connu que le préambule de la *seconde* rédac-

Digitized by Google

royaume en vue de la rédaction des Coutumes de France : c'est donc à cette date que Pierre Chappon a effectué son voyage de Tours en Beauce, et c'est bien le 26 août 1481 qu'il a donné quittance au receveur Denis Debidant des cx sous tournois qui lui étaient dus. »

Séance du 5 Mai.

Présidence de M. C. Enlart, vice-président.

Ouvrage offert :

Boeles (P.). *Gids door de Kunstverzameling bischoop in het friesch Museum te Leenwarden.* Leenwarden, 1915, in-8°.

M. R. Cagnat, membre résidant, communique à la Société l'inscription suivante, découverte durant le mois de mars 1915 à Djemila, l'ancienne *Cuicul*, par le service des Monuments historiques d'Algérie.

« La pierre avait été utilisée à une basse époque pour boucher la porte de gauche du caveau ménagé sous le Capitole :

Face.

MARTI AVG ꝏ
ꝏ SACR ꝏ
PRO SALVTE · DD*d*
NNN ꝏ AVGG*g* ꝏ
C ꝏ EGRILIVS ꝏ
F V S C I A N V S
ꝏB F ꝏ SVBATIANI
PROCVLI ꝏ LEG
AVGG*g* PR ꝏ PR ꝏ
COS ꝏ DESIG ꝏ
ADIVTOR ꝏ PRIN
CIPIS ꝏ PRAETORI
SCRIBATVꝏHORATIꝏ
VIATORISꝏET DIDIꝏ
APRILISꝏ

tion des *Coutumes de Mehun*, publiée par La Thaumassière, *ibid.*, p. 375, et reproduite par B. de Richebourg, *op. cit.*, t. III, p. 926.

Digitized by Google

Côté gauche.

ꝺ POSITAꝺ
PRꝺNONꝺAPR
FAVSTINO·ET
RVFINO·COSꝺ

« C'est, on le voit, une dédicace à Mars, faite aux nones d'avril de l'année 210 par un militaire de l'armée d'Afrique, C. Egrilius Fuscianus, qui était bénéficiaire du gouverneur et *adjutor* du centurion appelé *princeps praetorii*. Celui-ci étant, comme on le sait, chef de l'*officium* du légat et chargé surtout de besognes administratives, il est tout naturel qu'il ait eu à côté de lui un homme de confiance pour le seconder, comme il avait un *tabularium* avec des employés de bureau. Cet *adjutor* était choisi, comme on le voit, parmi les bénéficiaires du commandant en chef, ce que l'on pouvait déjà conclure d'une inscription de Dalmatie[1].

« La formule qui termine l'inscription est digne de remarque, à cause de sa rareté. Elle nous apprend, ce qui nous semble de bien faible intérêt, que le texte avait été rédigé et gravé par les soins de deux personnages, Horatius Victor et Didius Aprilis, amis ou correspondants du dédicant.

« Ce qui donne surtout une valeur au document, c'est la mention qui y figure de la légation de Subatianus Proculus. La date du commandement de ce personnage n'était encore connue que par une inscription, une dédicace pour le salut de l'empereur Septime-Sévère et de ses deux fils, datée des calendes d'août d'une année où Caracalla était consul pour la troisième fois et Géta pour la seconde, c'est-à-dire de l'année 208. Le nouveau texte prouve que Subatianus Proculus était encore en fonctions au mois d'avril 210; et, comme il y est appelé « consul désigné », on

1. *C. I. L.*, III, 12679; *I. O. M. Epone regin., Genio loci P. Bennius Egregius mil. coh. vol. adiu[t]. princ. b. f. cos.*

Digitized by Google

peut en conclure que ce fut la dernière année de sa légation. Il aurait donc été à la tête de la légion de Numidie en 208, 209 et 210.

« Mais cette conclusion, en présence du texte nouveau de Djemila, qui n'est pas douteuse, soulève une difficulté. Si nous nous reportons aux *Fastes des provinces africaines* de notre confrère M. Pallu de Lessert, nous y voyons que l'année 208 et les années suivantes sont occupées par le gouvernement d'un autre légat qui se nommait Cominius Cassianus. Sur quoi est fondée cette assertion? Il y a, dit M. Pallu de Lessert, pour établir que Cominius Cassianus était en Numidie dès 208, un seul texte probant, l'inscription du temple de Jupiter à Lambèse[1]. On lit sur ce fragment :

ETA II AVG[illegible] COSS
MINERVAE ET GENII LAMBAE*sis*
*lambae*SITANORVM · ANNO · ET · MENSIBVS[illegible]
dedicante M AVRELIO COMINIO CASSIANO *u c*
*mun*ICIPII

« Sans m'arrêter à la restitution complète de l'inscrip-
« tion, je constate que la première ligne exprime une
« date marquée par les noms de deux Augustes consuls.
« Sous le martelage du second on a reconnu l'indication
« d'un consulat de Géta. Il ne peut s'agir de celui de 205 :
« Subatianus Proculus empêche de remonter aussi haut.
« Mais nous savons que les deux frères remplirent
« ensemble ces fonctions en 208, l'un pour la troisième,
« le plus jeune pour la seconde fois. A la troisième ligne,
« il est question, sans doute, du temps qu'a pris la cons-
« truction du temple, soit une année et un nombre de
« mois dont le chiffre a disparu. Vient ensuite, selon
« l'usage, le nom de celui qui l'a inauguré et qui n'est
« autre que notre légat. Les rédacteurs du *Corpus* datent
« cette inscription de l'année 209. La mention de la pre-

1. *C. I. L.*, VIII, cf. p. 954.

Digitized by Google

« mière ligne viserait, suivant eux, le commencement des « travaux et M. Aurelius Cominius en aurait vu l'achève- « ment l'année suivante. Nous croyons au contraire que « la date en question domine toute l'inscription et se « réfère à l'inauguration du monument.

« Le gouvernement de Cominius Cassianus dut être « assez long, car les autres inscriptions qui le concernent « et qui ont subi un martelage paraissent être postérieures « à la mort de Septime-Sévère (février 211) et se référer « au règne de Caracalla et de Géta[1]. »

« Ainsi Cominius Cassianus était assurément légat en 211, ce que la nouvelle inscription de Djemila ne contredit pas; mais il ne peut pas l'avoir été en 208, ce à quoi elle s'oppose; et l'inscription du Capitole de Lambèse n'établit pas le fait aussi sûrement que le voudrait M. Pallu de Lessert. Il ne se peut pas davantage qu'il ait commandé la légion en 209, ainsi que l'ont avancé les auteurs du *Corpus*. Voici, je pense, comment on peut accorder les différents documents qui viennent d'être cités.

« Il semble bien que l'inscription du Capitole de Lambèse doive être interprétée comme on l'a fait au *Corpus*. La première ligne, celle qui contient la mention du consulat de Caracalla et de Géta, doit indiquer la date où le monument a été commencé, ou même celle où le Sénat de Lambèse décida de l'élever. Les mots *anno et mensibus*... marquent le temps qui s'est écoulé entre cette opération préparatoire ou initiale et la dédicace, soit une année et un nombre de mois qui peut être de huit, neuf, dix, onze même. En somme, les deux événements peuvent fort bien avoir été séparés par un espace de près de deux ans. Supposons que le premier se place en 208, vers la fin de l'année; à ce moment Subatianus Proculus était légat; en avril 210, il se sera écoulé quinze ou seize mois et en juillet, date où cessa le gouvernement dudit légat, quelque

1. Pallu de Lessert, *loc. cit.*, p. 422. Ces inscriptions lui donnent toutes le titre de *leg. Aug[g] pr. pr.*

Digitized by Google

chose comme vingt mois. La dédicace a pu être faite vers cette époque [1].

« Ce calcul, évidemment tout approximatif, concilierait la donnée qui résulte de la dédicace faite par Subatianus Proculus en août 208, celle qui nous le montre encore en place en avril 210 et la mention sur l'inscription du Capitole de Lambèse du nom de Cominius Cassianus.

« Les Fastes de Numidie à cette époque s'établissent donc maintenant de la façon suivante :

« Subatianus Proculus { 208-209 / 209-210

« Cominius Cassianus : 210-211.

« Celui-ci demeura en fonctions après février 211, date de la mort de Septime-Sévère, puisque plusieurs inscriptions lui donnent le titre de *leg. Aug*[*g*], avec le second des deux G martelé. Cette même année, il fut désigné consul, comme le prouve une dédicace faite par lui à Esculape et à Hygie où il est dit : *leg. Aug*[*g*]. *pr. pr. cos desig* [2]. Son gouvernement aurait donc duré un an. Il eut pour successeur C. Pomponius Magnus, qui était arrivé à Lambèse comme légat avant la mort de Géta [3], c'est-à-dire avant le début de l'année 212. Nous ne savons pas encore combien de temps ce dernier garda son commandement. »

M. le comte Begouen, associé correspondant national, entretient la Société d'une grotte préhistorique découverte par lui quelques jours avant la déclaration de la guerre à Montesquieu-Avantès (Ariège).

« Cette grotte très vaste présente le plus grand intérêt par ses nombreux dessins gravés et enluminés avec un art réel, représentant une dizaine d'espèces d'animaux depuis longtemps disparus de la région : rhinocéros, mammouths, félins, loups, cerfs, bisons, rennes, bouquetins.

1. Pallu de Lessert, *op. cit.*, p. 423.
2. *C. I. L.*, VIII, 2589.
3. *Ibid.*, 2748.

Digitized by Google

« On voit également une femme fantastique, coiffée d'une ramure de renne, se traînant sur les mains et les pieds. »

M. Chénon présente quelques observations sur une de ces représentations, regardée comme de caractère cabalistique, dans laquelle il voit simplement une scène de chasse.

Séance du 12 Mai.

Présidence de M. Héron de Villefosse, ancien président.

Ouvrages offerts :

André-Michel (R.). *Avignon au temps des premiers papes.* Paris, 1915, in-8°.

Daremberg (C.) et Saglio (E.). *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.* 50e fascicule. Paris, 1915, in-4°.

Loisne (de). *Itinéraire de Robert II, comte d'Artois (1267-1302).* Paris, 1915, in-8°.

Michon (E.). *Nouvelles statuettes d'Aphrodite provenant d'Égypte au Musée du Louvre.* Paris, 1915, in-4°, pl.

Le président envoie à M. P. Girard, retenu par les soins qu'il donne à son fils grièvement blessé, l'expression des regrets et de la sympathie de la Société.

Il dépose sur le bureau, au nom de la Commission des impressions, le 3e fascicule du *Bulletin* de 1914.

M. E. Michon, membre résidant, offre à la Société, au nom de M. André Michel, un travail de M. Robert André-Michel, associé correspondant national, intitulé : *Avignon au temps des premiers papes.*

« Le tirage à part, bordé de deuil, que M. André Michel m'a chargé d'offrir à la Société, est un fragment des nombreux manuscrits relatifs à Avignon laissés par notre regretté confrère M. Robert André-Michel, associé correspondant national, dont vous avez su la mort glorieuse au champ d'honneur.

Digitized by Google

« Vous vous souvenez avec quel talent, bien peu de jours avant que l'heure sonnât où il devait quitter la plume pour l'épée, « décidé à tout pour son pays », comme il écrivait, et acceptant d'avance « tous les sacri- « fices », il nous entretenait de certaines fresques du Palais des papes.

« Il avait en effet ébauché une grande monographie du Palais, dont la publication heureusement assurée apportera une abondante moisson de renseignements nouveaux.

« L'une de ses thèses de doctorat, qui pourra également voir le jour, était en outre consacrée à la construction des remparts d'Avignon au XIVe siècle. Mais ce n'était que la « petite thèse ». La « grande thèse » devait avoir pour sujet les villes fortes et les châteaux des papes d'Avignon en France à la même époque. L'auteur l'avait divisée en deux grandes parties correspondant à l'état de paix et à l'état de guerre et à la défense du domaine pontifical, et c'est le second chapitre de la première, intitulé : *Du développement des villes après l'établissement des papes*, qu'a recueilli la *Revue historique*. Il vous montrera à quel point le jeune savant, par ses voyages répétés dans le Comtat-Venaissin, par ses recherches d'archives au Vatican et sur place, était entré en contact intime avec le pays et son histoire. »

M. G. Lafaye, membre résidant, présente le fascicule 50 du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (*Vasa-Via*).

« Il n'a pu être imprimé, depuis la déclaration de guerre, qu'au prix des plus grands efforts, beaucoup de collaborateurs ayant été dispersés par la mobilisation et l'un d'eux même, M. Adolphe Reinach, étant disparu.

« Les membres de la Société liront certainement avec un intérêt particulier la fin de l'article *Vasa* par MM. Dugas et Pottier, véritable traité de céramique, et le commencement de l'article *Via*, où M. Besnier a exposé le système complet des grandes voies publiques tracées à travers le monde ancien. »

Digitized by Google

Mgr P. Batiffol signale dans le *Bulletin paroissial de Notre-Dame de Paris* (avril-mai 1915) la reproduction, qui sera continuée dans les numéros suivants du dit *Bulletin*, d'un manuscrit appartenant aux archives du Chapitre, et qui donne le récit de ce qui s'est passé à Notre-Dame du 9 avril 1802 au 4 septembre 1804.

« Ce récit a été publié pour la première fois par M. Pisani dans la *Semaine religieuse de Paris*[1]. Nous reproduisons quelques lignes de la notice que le *Bulletin* consacre à l'auteur de ce récit :

« L'auteur de cet écrit est Antoine-Pierre-Marie Gil-
« bert, fils aîné du grand sonneur de Notre-Dame. Lui-
« même obtint, le 5 septembre 1809, la survivance de son
« père et lui succéda effectivement le 5 septembre 1820 en
« qualité de grand sonneur et concierge des tours... Notre
« auteur prenait encore, en 1846, le titre d'ex-gardien,
« chargé de la direction de la sonnerie...

« Gilbert, né en 1785, fut un collectionneur, un érudit
« et un écrivain... Il composa en 1811 une *Description his-*
« *torique de la basilique métropolitaine de Paris*, dont il
« donna, en 1821, une nouvelle édition considérablement
« augmentée. C'est un volume de x-449 pages, d'autant
« plus précieux que l'auteur avait toujours vécu au milieu
« de ce qu'il décrivait. De 1812 à 1836, il publia des
« *Recherches sur le palais des Thermes*, des descriptions
« des églises cathédrales de Chartres (1812), de Rouen
« (1816), de Reims (1817), d'Amiens (1833), de la basi-
« lique de Saint-Denys (1815), de Saint-Ouen de Rouen
« (1822), de l'abbaye de Saint-Riquier et de Saint-Vul-
« fran d'Abbeville (1836), divers articles dans la *Revue des*
« *Antiquaires de France, etc.* En 1851, il donna encore une
« description de l'église de Sainte-Clotilde à Paris et une
« étude sur la *Découverte de quatre statues dans le terrain*
« *de l'ancienne collégiale de Saint-Rieul à Senlis;* en
« 1854, un travail sur les réparations de Saint-Germain-
« des-Prés. Lorsque Viollet-le-Duc restaura Notre-Dame,

1. Année 1900, nos 2403, 2405, 2406, 2420.

Digitized by Google

« il eut recours aux dessins que possédait Gilbert. C'est « d'après l'un d'eux que fut reconstituée la scène du « Jugement dernier qui surmonte la porte du milieu... »

« Gilbert était entré en 1829 dans la Société des Antiquaires de France. »

M. E. Mareuse, associé correspondant national, ajoute quelques renseignements complémentaires à la communication de Mgr Batiffol :

« A.-P.-M. Gilbert était né à Paris le 8 novembre 1785; il se lia dès son jeune âge avec dom Brial, Alexandre Lenoir et Millin. A une époque où on ne songeait guère à étudier le moyen âge, il s'éprit de l'art ogival et particulièrement de la cathédrale de Paris, qu'il contribua à sauver des flammes le 4 janvier 1832. Il avait sur la topographie parisienne et sur Notre-Dame une collection merveilleuse, qui ne comprenait pas moins de 218 pièces, toutes de premier ordre.

« Aussi le catalogue de sa vente après décès, devenu fort rare, est-il du plus haut intérêt au point de vue iconographique. Ce catalogue est accompagné de deux notices par H. Dusevel et Alfred Bonnardot. Il faut lire ces quelques pages pour connaître Gilbert et voir comment il a réussi à former cette belle collection, dispersée au feu des enchères en décembre 1858. Ce savant modeste était mort frappé d'apoplexie le 4 janvier précédent. Comme le dit Bonnardot, il possédait trois rares qualités qui honorent le vrai savant et qui sont l'opposé de l'envie, de l'égoïsme et de l'amour-propre.

« Anatole de Montaiglon lui a consacré une notice avec bibliographie dans notre *Bulletin*[1]. »

M. R. Cagnat, membre résidant, signale à la Société une brochure, récemment parue, où M. J. Clédat rend compte de fouilles qu'il a opérées en Égypte à Cheikh-Zouède[2] (sur la limite de l'Egypte et de l'Arabie).

1. Année 1863, p. 43.
2. *Annuaire du service des antiquaires de l'Égypte*, t. XV.

Digitized by Google

Dans une forteresse d'époque romaine assez basse, il a découvert une mosaïque très bien conservée qui représente sur trois tableaux parallèles : 1° l'Histoire de Phèdre et d'Hippolyte : Phèdre envoie par sa nourrice une lettre à Hippolyte, entouré de chasseurs, dans une forêt. L'Amour vole au-dessus des amants; 2° le Triomphe de Bacchus et la célébration de ses mystères (Silène, satyres, ménades, Bacchus ivre, Pan); 3° un groupe d'oiseaux au milieu de fleurs. Chaque tableau est séparé du suivant par des inscriptions grecques, célébrant en vers l'habileté du mosaïste.

Séance du 19 Mai.

Présidence de M. P. Girard, président.

M. J. Toutain, membre résidant, donne lecture d'un mémoire sur le rite de la plantation du clou dans l'antiquité romaine.

MM. Babelon, Martha et Chénon présentent quelques observations.

Séance du 26 Mai.

Présidence de M. Paul Girard, président.

Ouvrages offerts :

Gérin-Ricard (H. de). *Inscriptions romaines relevées aux environs de Souk-Ahras (Algérie) par le médecin-major C. Doquin-Brote.* Paris, 1915, in-8°.

Héron de Villefosse (A.). *Le Ganymède de Cherchel.* Paris, 1915, in-8°.

— *Le verre peint de Fraillicourt (Ardennes).* Paris, 1915, in-8°.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, offre à la Société :

1° Au nom de M. le baron de Baye, membre résidant,

Digitized by Google

une brochure dont M. de Baye est l'auteur, intitulée *Son œuvre*, en russe et en français. Il s'agit de l'œuvre de Guillaume II, des procédés de son armée et des agissements des intellectuels allemands.

2° Au nom de M. H. de Gérin-Ricard, associé correspondant national, une note sur des *Inscriptions romaines relevées aux environs de Souk-Ahras (Algérie) par le médecin-major Doquin*. Ces copies remontent à l'année 1852; elles ont été prises au cours d'une expédition conduite par le général Bosquet.

M. Héron de Villefosse communique ensuite un extrait d'une lettre qui lui a été adressée, à la date du 17 mai, par notre confrère M. L. Demaison, associé correspondant national.

« Il s'agit du verre peint trouvé à Fraillicourt (Ardennes), détruit par le bombardement de Reims et dont il a été question à la séance du mois de septembre 1914.

D'après mes souvenirs, les chenilles figurées sur le vase sont dessinées d'une façon très confuse et fort difficiles à reconnaître. J'avais cru y voir d'abord une ornementation végétale, peut-être des fougères très sommairement représentées; mais, tout bien examiné, je me rallie maintenant à votre opinion.

L'aspect moiré du plumage des canards était rendu par une sorte de hachure. L'oiseau peint au fond du vase était un passereau impossible à déterminer. J'y verrais une alouette ou une grive plutôt qu'un chardonneret.

Les morceaux du vase brisé offraient des feuillages et des fleurons; on n'y distinguait aucune trace d'oiseaux. Il est vrai que nous n'en avions que de très petits fragments et que nous ne pouvons juger de l'ensemble. Il est certain qu'il devait avoir une très grande analogie avec l'autre vase.

Les vases en verre du Musée de Copenhague me semblent avoir d'étroits rapports avec celui de Fraillicourt. Sans doute les sujets qui y sont figurés sont très différents, mais leur forme et le mode d'exécution de leurs peintures permettent, je crois, de les classer dans la même famille.

« M. Héron de Villefosse fait remarquer que les observations de notre confrère M. L. Demaison au sujet du

Digitized by Google

verre de Fraillicourt sont d'autant plus importantes à enregistrer que M. Demaison appartient au très petit groupe d'archéologues qui ont pu examiner le verre de Fraillicourt avant sa destruction et en apprécier à loisir tout l'intérêt. »

M. M. Prinet, membre résidant, étudie deux sceaux de la collection Charvet dont les empreintes sont conservées à la Bibliothèque nationale.

Mgr P. Batiffol, membre résidant, signale et commente un texte de saint Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 69[1], qui n'avait pas été remarqué jusqu'ici et qui est important pour l'histoire du canon de la messe en Afrique aux environs de l'an 400.

Séance du 2 Juin.

Présidence de M. P. Girard, président.

Ouvrages offerts :

Baye (baron de). *Son œuvre* [de Guillaume II]. Moscou, 1915, in-8°.

Graillot (H.). *Le culte de Cybèle, mère des dieux, à Rome et dans l'empire romain.* Paris, 1912, in-8°.

Roy (M.). *Quelques hôtels de Fontainebleau au XVI^e siècle* (2^e article). Fontainebleau, 1915, in-8°.

M. M. Prinet, membre résidant, reprenant l'examen des sceaux prétendus lorrains de la collection Charvet qu'il avait commencé à la séance précédente, étudie un sceau et un contre-sceau, attribués à des seigneurs d'un Raon lorrain et montre qu'ils ont été gravés à l'usage de seigneurs de Rahon en Franche-Comté (Jura, arrondisse-

1. Ed. Petscheniq, *S. Augustini scripta contra Donatistas*, t. II, p. 58-59.

Digitized by Google

ment de Dôle, canton de Chaussin), issus de la maison franc-comtoise de Longwy.

M. R. Fage, associé correspondant national, revenant sur le sujet traité à la séance précédente par M. Toutain, recherche quelle pouvait être la signification symbolique de la plantation du clou dans le temple de Jupiter Capitolin effectuée chaque année par le consul entrant en fonctions, et extraordinairement par un dictateur au cas de calamités publiques.

« Le mot *clavus* peut se traduire par clou et par gouvernail. *Tenere clavum imperii* (Cicéron) voulait dire : tenir le gouvernail de l'État, tenir le pouvoir. Ce sens s'est conservé dans notre langue : « Dieu tient le clou du « gouvernail » (Calvin).

« Au figuré, le clou était donc, en quelque sorte, un instrument du pouvoir; il devenait un symbole de gouvernement. Ne peut-on pas admettre que le nouveau consul, le jour de son entrée en charge, plantait le symbole de son pouvoir, comme un ex-voto, dans le temple de Jupiter pour attirer sur lui et sur son administration la faveur divine?

« Une sentence de 1106, rapportée par Baluze dans son *Histoire de Tulle*, peut être invoquée à l'appui de cette hypothèse. Le comte de La Marche qui avait cédé à l'abbé de Tulle l'église de Viam lui remet un petit clou en signe et preuve de la propriété qui lui est concédée. Le clou était donc resté, au moyen âge, dans certaines provinces, un symbole de tradition, de prise de possession et de propriété.

« Le clou que l'on plantait à Rome pour éloigner les fléaux ne paraît pas avoir le même caractère symbolique; il n'était probablement qu'une amulette.

« Le peuple n'a pas cessé de croire à la vertu magique du clou. Le vieux verbe *enclauvar* veut dire enclaver et ensorceler. Dans certaines régions du massif central, on trouvait encore naguère des sorciers qui faisaient « l'en- « clavèlement du loup », c'est-à-dire qui lui enlevaient tout pouvoir de nuire aux troupeaux.

Digitized by Google

« Si l'on voit dans ces faits une survivance des pratiques de Rome, on conclura qu'il existait une différence profonde entre les deux antiques cérémonies de la plantation du clou. »

MM. Martha, Toutain et Chénon présentent diverses observations.

Séance du 9 Juin.

Présidence de M. P. Girard, président.

Ouvrages offerts :

Roger (O.). *L'ancien jubé de la cathédrale de Bourges.* Bourges, 1892, in-8°, pl.

— *Rapport de Didron sur les travaux exécutés de 1829 à 1848 à la cathédrale de Bourges.* Bourges, 1889, in-8°, pl.

— *Sépultures découvertes en 1856 dans la cathédrale de Bourges.* Bourges, 1893, in-8°, pl.

— et Ponroy (H.). *Ciste en bronze découverte en 1889 au Chaumoy, commune du Subdray (Cher).* Bourges, 1890, in-8°, pl.

M. le comte de Loisne, membre résidant, fait hommage à la Société au nom de leur auteur M. Octave Roger, président de la Commission administrative du Musée du Berry, de trois brochures relatives à la cathédrale de Bourges et d'une notice sur la « ciste du Chaumoy[1] » qui a été présentée en 1890 au Congrès de la Sorbonne.

« Le premier de ces opuscules, intitulé *L'ancien jubé de la cathédrale de Bourges*, a pour nous un intérêt tout particulier. L'auteur y décrit, avec de bonnes phototypies, les douze bas-reliefs de la fin du XIII^e^ siècle qui décoraient le jubé détruit par les chanoines en 1757. Quatre d'entre

1. Il s'agit d'une *ciste*, ou seau gaulois en bronze, découverte au hameau de Chaumoy, commune de Subdray (Cher), au mois de décembre 1889.

Digitized by Google

eux, représentant *le Baiser de Judas, Judas comptant les deniers de la trahison, le Christ devant Pilate, Adam et Ève*, sont conservés dans les galeries du Musée du Louvre, ayant été acquis en 1891 par Courajod. Les sept autres, malheureusement fort mutilés, furent déposés dans la crypte de la cathédrale de Bourges et sont actuellement au Musée. Ils représentent les scènes suivantes : *Jésus portant sa croix, la Descente de croix, la Mise au tombeau, les Gardes endormis, les Trois Maries au sépulcre, Jésus aux limbes* et *l'Enfer*. Quant à la très intéressante *Crucifixion* qui complétait cet ensemble sculptural, elle est parvenue, après diverses vicissitudes, à la Société des Antiquaires du Centre, qui en a fait remise au Musée de Bourges. »

Mgr P. Batiffol, membre résidant, fait la communication suivante :

« On lit dans l'épître aux Romains de saint Ignace d'Antioche (V, 1) : « Depuis la Syrie jusqu'à Rome, sur « terre et sur mer, de nuit et de jour, je combats déjà « contre les bêtes, enchaîné que je suis à dix léopards, c'est-« à-dire une escouade militaire; ils sont plus méchants « à mesure qu'on est meilleur pour eux. Leur méchanceté « est pour moi une école... » Ignace, qui sait qu'il sera à Rome livré aux bêtes, s'entraîne déjà : θηριομαχῶ, dit-il, δεδεμένος δέκα λεοπάρδοις, ἔ ἐστιν στρατιωτικὸν τάγμα.

« Les commentateurs ont vu dans ce passage un spécimen du style coloré et lyrique d'Ignace. Il sera livré aux bêtes, il est déjà livré aux bêtes : les soldats qui le conduisent prisonnier à Rome sont des bêtes féroces, des léopards... On renvoie à la *Passio S. Perpetuae*, 19, où il est parlé de deux chrétiens exposés à un léopard et à un ours, et 21, où Saturus annonce qu'il sera déchiré par un léopard, *ab uno morsu leopardi consumor*... Lightfoot renvoie à un texte de Galien et à un édit de Marc-Aurèle, pour établir qu'au second siècle le léopard était connu. Autant Funk et Zahn. Ils ont vu les uns et les autres dans les léopards d'Ignace une image, ou, comme dit

Digitized by Google

Krueger, une image drastique, pour désigner des soldats cruels. Je voudrais proposer une autre interprétation.

« Il n'est pas inouï que certaines unités dans l'armée romaine aient été désignées par des noms de bêtes. Ces désignations tenaient peut-être aux enseignes dans lesquelles figuraient souvent des animaux, peut-être aux boucliers sur lesquels pouvaient être représentés des animaux comme un signe de ralliement. Sait-on toujours à quoi tient le surnom que porte une troupe? Exemple, nos dragons, nos marsouins... Je conjecture que les soldats qui escortaient Ignace sont traités par lui de léopards, simplement parce qu'ils portaient le surnom de léopards, comme d'autres unités de l'armée romaine ont porté le surnom de lions ou d'ours. M. Martroye vous citera ces exemples à l'appui de ma conjecture. Notez que le nom grec de léopard, λεόπαρδος, n'est pas un nom de formation grecque, mais la transcription grecque du *leopardus* latin; notez que l'emploi par Ignace de λεόπαρδος est le plus ancien emploi que signalent les lexicographes, soit de λεόπαρδος, soit de *leopardus;* ce ne devait donc pas être un mot courant, au temps d'Ignace, raison de plus pour voir dans ce mot, latin comme la plupart des termes militaires, un mot que saint Ignace devait aux soldats mêmes dont il était le nom militaire. »

M. F. Martroye, associé correspondant national, à l'appui des conclusions de Mgr Batiffol, rappelle les exemples suivants :

« Lions, ours, bisons furent des noms de corps de l'armée romaine.

« La *Notitia Dignitatum* énumère deux corps de *Leones* cités également par Claudien [1] : les *Leones Seniores* et les *Leones Juniores*. Ils étaient, l'un et l'autre, des *Auxilia Palatina*. A l'époque de la *Notitia*, les *Leones Seniores* étaient dans les Gaules; les *Leones Juniores* en Italie [2].

1. *B. Gild.*, v. 434.

2. *Notit. Dignit. Occid.*, V, c., d; V, § 1, b, nos 13 et 14; VII, § 1, c., 2; VII, § 1, A, 17.

Digitized by Google

Leur nom remontait à Caracalla[1]. Ils ne portaient point la figure d'un lion sur leurs enseignes; et leur nom, suppose Böcking, leur venait de leur valeur[2]. Une raison analogue expliquerait, selon Böcking, le nom des *Ursi*[3]. Les *Ursi* étaient un *Auxilium Palatinum* servant en Orient[4].

« Les *Vesontes* étaient une *legio comitatensis* cantonnée en Espagne[5]. Leur nom, tiré non de Vesontio (Besançon), mais de *bisontes* (bisons), eut apparemment une origine semblable à celles des dénominations de *Leones* et d'*Ursi*.

« Des noms d'animaux ont donc servi dans l'armée romaine à désigner des corps de troupes; et il n'est point douteux qu'il s'agisse de soldats dans le texte cité par Mgr Batiffol, dont la si intéressante communication fait connaître l'existence d'un corps appelé les *Léopards*, λεόπαρδοι.

« Ce corps n'existait sans doute plus au temps de la *Notitia* qui n'en fait pas mention. »

Séance du 16 Juin.

Présidence de M. P. Girard, président.

M. le comte de Loisne, membre résidant, fait hommage au nom de M. Octave Roger, président de la Commission du Musée de Bourges, d'une notice sur ce Musée et des dernières publications de la Société photographique du Centre, dont M. Roger est président.

« Nos confrères qui s'occupent de photographie, comme

1. *Dio Cass.*, LXXVIII, 6.
2. *Ann. ad Not. Dignit., Occid.*, p. 228, 241; *ad Not. Or.*, p. 196.
3. *Ann. ad Not. Or.*, p. 196.
4. *Notit. Or.*, IV, b; IV, § 1, D, 13.
5. *Not. Occid.*, V, § 1, C, 8; VII, § 1, D, 15; cf. Cagnat, *Legio*, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, p. 1093.

Digitized by Google

auxiliaire de leurs travaux, trouveront dans ces volumes de nombreux renseignements techniques. Les archéologues consulteront avec profit les notices relatives aux monuments de Bourges et aux châteaux du Berry qu'accompagnent de nombreuses et excellentes illustrations photographiques. »

M. J. Toutain, membre résidant, décrit trois monnaies trouvées en 1913 dans les fouilles que la Société des sciences de Semur poursuit sur l'emplacement d'Alesia.

« Ces trois monnaies datent l'une du règne de Charles le Chauve (840-875), la seconde de la fin du XVI^e^ siècle, la troisième de 1641. La première porte : au droit, le monogramme Karolin avec l'inscription *Gratia D(e)i rex;* au revers, une croix à branches égales avec l'inscription *Bes(u)nciu civitas;* elle est citée dans le livre de notre confrère M. Prou, *Les monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale*, p. 91.

« La seconde porte : au droit, un H majuscule couronné entre trois lis avec l'inscription *H. P. Du(mbar. D. Mon)-tisp. M.;* au revers, une croix pattée et anglée de feuilles, avec l'inscription, très abîmée et très incomplète : *D.* (*N. S.*) *Adj(utor) meu(s...)*. La date a disparu. Mais cette monnaie est connue : elle figure au *Recueil* de Poey d'Avant [1]. Elle a été frappée dans la principauté des Dombes, qui appartint à la famille de Bourbon-Montpensier de 1560 à 1693; les autres exemplaires connus portent la date de 1596.

« La troisième monnaie porte : au droit, une tête nue, avec les cheveux hérissés, tournée à droite, et l'inscription *F. M. D(e la To)ur duc d. Buillon;* au revers, très abîmé, on distingue des fleurs de lis et l'inscription *D(ouble) de Sedan*, 1641 [2]. La monnaie a été frappée dans la principauté de Bouillon, à Sedan.

« C'est déjà un fait intéressant d'avoir recueilli sur le

1. *Monnaies féodales de la France*, t. III, p. 100, n° 5155, pl. CXVI, n° 13.

2. La même monnaie se trouve dans le recueil de Poey d'Avant, t. III, p. 313, n° 6359.

Digitized by Google

Mont Auxois trois monnaies provenant de Besançon, de la principauté des Dombes et de Sedan, c'est-à-dire de régions françaises fort éloignées d'Alise-Sainte-Reine et dont Alise ne dépendait à aucun degré. Ce qui ajoute encore, semble-t-il, à l'intérêt de la trouvaille, c'est que ces monnaies ont toutes été découvertes au lieu dit le Cimetière-Saint-Père, c'est-à-dire dans la partie du Mont Auxois où, pendant l'année 1913, ont été mis au jour les vestiges d'un lieu de culte chrétien particulièrement vénéré, dans lequel il est permis de voir la basilique primitive de Sainte-Reine ; c'est enfin et surtout que la monnaie carolingienne date précisément du règne de Charles le Chauve, sous lequel fut opéré le transfert des reliques de la sainte de sa basilique du Mont Auxois au monastère de Flavigny; or, cette monnaie a été ramassée tout près du sarcophage qui occupe le centre du bâtiment rectangulaire que nous considérons comme ladite basilique.

« La présence de ces monnaies, d'origine et de dates si diverses, nous paraît être un argument de plus en faveur de cette hypothèse. »

M. J. Toutain présente ensuite un fragment, provenant également d'Alesia, de poterie vernissée rouge, malheureusement très mutilé, sur lequel on reconnaît le supplice de Prométhée.

« Le Titan, dont il reste la tête, tout le torse et le bras gauche étendu, est enchaîné à la montagne; l'entrave, qui liait son poignet gauche, fort maladroitement figurée, est très visible. Près du côté gauche de Prométhée, on voit la tête de l'aigle ou du vautour qui lui dévore le foie. Les représentations analogues du supplice de Prométhée sont fort rares, surtout à l'époque classique. Dans son livre sur les *Vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, J. Déchelette n'en cite que deux : l'une sur un vase de même nature que celui d'Alesia, l'autre sur un vase à médaillon d'applique. Ni l'une ni l'autre de ces représentations ne paraissent sortir du même moule que celle de notre fragment. Le supplice de Prométhée a été figuré sur des pièces gravées archaïques, sur des vases

Digitized by Google

peints, sur un sarcophage d'Ince (Angleterre) ; mais le motif est tout à fait différent de celui qui se trouve reproduit sur les poteries gallo-romaines. Le fragment d'Alesia, malgré son état incomplet, présente donc un véritable intérêt. »

M. L. Demaison, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Les sculptures de la façade occidentale de la cathédrale de Reims ont subi au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle de nombreuses et inhabiles restaurations, exactement signalées du reste par les archéologues qui se sont occupés de l'histoire et de la description de ce beau monument. Ainsi, les groupes du Crucifiement et du Jugement dernier qui ornent les gâbles des portails latéraux ont été presque entièrement renouvelés et n'ont conservé que quelques tronçons des figures primitives auxquels on a rajusté des morceaux d'une pierre différente, assez maladroitement sculptés. Certaines statues, en particulier dans la scène du Crucifiement, ont été complètement refaites. Il suffit d'un simple coup d'œil pour reconnaître que le Christ en croix n'est nullement dans le style du moyen âge et qu'il a tous les caractères d'une œuvre du temps de Louis XV. En revanche, l'admirable couronnement de la sainte Vierge du gâble central avait jusqu'ici échappé à peu près aux réparations.

« Il en est de même des grandes statues des ébrasements des portails, dont plusieurs ont été malheureusement détruites ou gravement endommagées à la suite de l'incendie allumé par les bombes allemandes. Ces statues étaient toutes, quoi qu'on en ait dit, des chefs-d'œuvre bien authentiques de l'art du XIII^e^ siècle, et l'on n'y constatait aucune retouche.

« La belle Vierge du trumeau de la porte centrale a été moins heureuse. Elle frappe au premier abord par la grâce de son attitude, par le charme et la délicatesse de ses traits, par sa physionomie si vivante et si expressive ; mais quand on l'examine de près, on y découvre la trace de restaurations modernes, exécutées par une main assez inhabile.

Digitized by Google

« M. l'abbé Cerf, dans son *Histoire et description de Notre-Dame de Reims* [1], rapporte que, le 2 décembre 1804, la tête de la Vierge s'était détachée et avait par sa chute tué ou blessé grièvement une femme qui franchissait le seuil de l'église. Cette tradition ne doit être acceptée qu'avec réserve; il est incontestable, en effet, que la tête dont il s'agit ne peut dater de l'époque de la Restauration. La beauté de son visage, le sourire si fin qui l'anime sont dans la tradition des maîtres du XIII^e^ siècle. En supposant même que l'on se soit efforcé de copier en 1804 un original mutilé, mais dont on pouvait s'inspirer encore, on n'aurait pu faire une restitution aussi parfaite. L'hypothèse est d'autant moins admissible que les sculpteurs chargés en ce temps des réparations de la cathédrale de Reims étaient très loin d'être des artistes de premier ordre. On ne peut croire non plus que la tête ancienne ait été rajustée et remise à sa place. Elle aurait sûrement subi des cassures en tombant d'une aussi grande hauteur; or, ce n'est point le cas, et de plus on n'observe sur le cou aucune trace de raccord.

« Ce qui est certainement moderne, c'est la lourde et massive couronne dont la Vierge est coiffée. Les fleurons qui surmontent cette couronne ne sont pas mauvais et ont été peut-être exécutés d'après un modèle ancien; mais la file d'étoiles qui règne à la base suffit à jeter sur l'œuvre une juste suspicion. Un sculpteur très consciencieux, M. Wendling, qui a longtemps travaillé à la cathédrale de Reims et qui possédait de sérieuses connaissances techniques, m'a toujours déclaré, après un examen attentif, que nous avons affaire à une pièce rapportée, ne faisant aucunement corps avec la statue. Il convient d'observer aussi que les couronnes des rois et des reines dont les images ornent notre cathédrale paraissent avoir été systématiquement mutilées, à l'époque révolutionnaire, partout où l'on a pu les atteindre. On peut croire que celle de la Vierge de la porte principale a éprouvé le

1. T. II, p. 83, n. 1.

Digitized by Google

même sort et qu'elle a été restaurée quelques années après, lors du rétablissement du culte.

« Enfin, la tête de l'Enfant Jésus est également une addition récente. Ses traits insignifiants, empreints d'une grande banalité et taillés assez grossièrement, suffisent à trahir son origine. Elle a été exécutée au commencement du XIX^e^ siècle par un sculpteur qui a cherché à faire de l'archaïsme et à interpréter à sa façon l'art gothique. Cette restauration trouve son explication dans l'accident relaté par M. l'abbé Cerf. Le fait est très réel, mais il a été déterminé par la chute non de la tête de la sainte Vierge, mais de celle de l'Enfant Jésus. C'est cette dernière qui a été brisée et a dû être réparée ensuite, non sans une certaine gaucherie, comme on pouvait l'attendre des restaurateurs de ce temps. »

Séance du 23 Juin.

Présidence de M. P. GIRARD, président.

Ouvrages offerts :

COROT (H.). *Notes rétrospectives.* I : *Sur deux rasoirs en fer.* Angers, 1914.

LORIMY (H.) et COROT (H.). *Le tumulus du Bois-Vert, commune de Lavilleneuve-les-Convers (Côte-d'Or).* Paris, 1914, pl.

Le président donne lecture d'une lettre du secrétaire honoraire de la Société royale du Canada, en date du 7 juin, portant communication de divers extraits de procès-verbaux de ses séances du 27 mai 1915.

« Considérant que la guerre a mis aux prises particulièrement les mères patries des deux peuples qui ont fourni les éléments principaux de la formation du Canada,

« Considérant que le Dominion fait noblement face à la situation, en préparant, en équipant et en envoyant des

Digitized by Google

milliers et des milliers de volontaires canadiens combattre le bon combat de la paix, de la liberté et de l'humanité sur le sol ensanglanté de la France et de la Belgique,

« Considérant que les tactiques barbares auxquelles nos ennemis ont eu recours pour arriver à leurs fins infâmes ont causé la destruction sacrilège et irréparable de nombreux foyers d'art et de science, comme de plusieurs incomparables monuments d'architecture, particulièrement en Belgique et dans le nord de la France,

« Les membres de la Société royale du Canada, réunis en assemblée annuelle à Ottawa, expriment énergiquement leur indignation contre les atrocités et les déprédations commises par les ennemis, et tiennent à joindre leur protestation unanime, solennelle et publique à toutes les protestations exprimées dans la plupart des pays civilisés par les institutions semblables à la leur, contre la perpétration de pareils crimes. »

Sur la proposition de M. Delaborde, il est décidé que l'adhésion de la Société royale du Canada sera consignée au procès-verbal avec les principaux considérants.

M. G. Lafaye, membre résidant, fait la communication suivante :

« Aux environs de l'an 100 av. J.-C., Sergius Orata, épicurien raffiné et spéculateur hardi, établit des parcs à huîtres dans les eaux du lac Lucrin, les premiers que l'Italie ait connus. Soit qu'il eût négligé de payer des droits à l'État, soit qu'au bout de quelque temps ses versements ne fussent plus proportionnés à l'étendue de son exploitation, il s'attira un procès de la part d'un publicain nommé Considius. Celui-ci confia ses intérêts au fameux orateur Crassus. Dans sa plaidoirie, Crassus, un des maîtres de la plaisanterie oratoire, égaya les juges en rappelant les entreprises audacieuses d'Orata; il avait naguère trouvé le moyen d'installer des bains chauds au dernier étage d'une maison élevée, probablement sur une terrasse; ce ne serait qu'un jeu pour un architecte d'aujourd'hui; mais ces *balnea pensilia* étaient alors une grande nouveauté. Aussi Crassus disait-il, aux rires de

Digitized by Google

l'assistance : « Mon ami Considius a tort de penser qu'en « éloignant Orata du lac Lucrin il le privera d'huîtres; « car, si on lui défend d'en prendre là, il saura bien en « semer sur les tuiles, *proseminare in tegulis*[1] », c'est-à-dire sur les toits, à côté de ses bains[2].

« Or, il y a dans cette plaisanterie un calembour qui a passé jusqu'ici inaperçu[3]. Il faut savoir en effet que dans les parcs où on élève aujourd'hui les huîtres, les « nais- « sains », c'est-à-dire les embryons, sont recueillis sur des tuiles où ils ne tardent pas à se fixer et à se développer; ce procédé permet de grouper les huîtres dans un ordre régulier au fond des bassins, de les isoler de la vase et de les détacher avec moins de peine au moment de la récolte, sans compter que la surface poreuse de la terre cuite semble les attirer particulièrement[4]. Les Grecs ne connaissaient pas cette méthode au temps d'Aristote, car il rapporte comme un fait rare et curieux que des matelots ayant jeté par-dessus bord, sur la côte de Rhodes, des terres cuites (κεράμια), sans doute des amphores vides ou brisées, on constata avec surprise, au bout de quelque temps, qu'elles étaient couvertes d'huîtres[5]. Il est probable néanmoins que cette observation ne fut pas perdue et que les Grecs en tirèrent bientôt parti dans les étangs où ils élevaient les λιμνόστρεα dont ils étaient très friands[6]. Aristote, il est vrai, se fait une idée fausse de

1. Cicéron, *De philosophia sive Hortensius*, ap. Non. s. v. *Ostrea*, p. 216 = fragm. 73 Baiter-Halm. Cf. Val. Max., IX, 1, 1. Comme les discours judiciaires de Crassus n'avaient pas été recueillis par écrit, Cicéron connaissait ce bon mot de Crassus par tradition de famille. Voyez Jules Martha dans son édition du *Brutus* de Cicéron (1892), *Introduction*, p. XII et XIII, note 4; Valère Maxime l'a pris dans Cicéron, en altérant le trait final.

2. *Habitare sub tegulis* ou *ad summas tegulas*, habiter sous les toits, au dernier étage; Suet., *Gramm.* 9 et 11; Tertull., *Adv. Valent.* 7; cf. Juven, III, 202.

3. Autre jeu de mots de Crassus : Cicéron, *De Or.*, II, 59, 240.

4. Voyez A. Larbalétrier, *Manuel pratique d'ostréiculture* (Manuels Roret), 1901.

5. Aristote, *De animalium generatione*, III, 11, p. 763.

6. Huitres vivantes transportées de Lesbos à Chios εἰς τόπους τινὰς

Digitized by Google

la génération des huîtres ; il prétend que ce qu'on appelle leurs œufs (τὰ λεγόμενα ᾠά) ne sert pas à leur reproduction ; mais ce nom même, en usage de son temps, prouve que l'opinion qu'il combat à tort était assez répandue[1]. Pline dit d'autre part : « On a découvert depuis peu dans « les parcs que les huîtres laissent écouler une humeur « lactée, qui est le liquide fécondant[2]. » Jusqu'au moment où on fit cette découverte, on pouvait bien déposer dans les parcs des huîtres détachées des bancs naturels pour les engraisser (*opimare, saturare*)[3] ; mais leur reproduction devait être abandonnée au hasard. A quelle époque en reconnut-on les organes et les symptômes ? *Nuper*, dit Pline. C'est une expression assez vague ; Pline veut dire sans doute : après Aristote, dont il a d'abord rapporté l'opinion. Le mot de Crassus sur Orata prouve en tout cas qu'au début du Ier siècle avant notre ère, on savait très bien recueillir les embryons et les semer sur des tuiles, *proseminare in tegulis*[4]. Et comme il est peu probable qu'Orata eût trouvé la méthode par lui-même dans le premier parc que l'Italie ait connu, on est amené à conclure que les Grecs l'avaient inventée avant lui au IIIe ou au IIe siècle. Mais on conçoit que, transportée sur

τῆς θαλάττης εὐριπώδεις καὶ ὁμόρους. C'est le commencement de cette industrie. Voyez A. Marx, article *Austern*, dans Pauly et Wissowa, *Realencyclopädie der Alterthumwissenschaft*, II (1896), p. 2589 ; G. Lafaye, article *Vivarium*, dans Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (1915).

1. Arist., *loc. cit.* Cf. *De part. anim.* IV, 5, p. 680 ; Barthélemy Saint-Hilaire, notes de sa traduction, ad. h. l.

2. « *Nuper compertum in ostreariis humorem iis fetificum lactis modo effluere.* » Pline, *Nat. hist.* IX, 73, § 160 ; Xénocrate d'Aphrodisias, dans Oribase, *Collect. med.* II, 58, 95, parle des σπέρματα des huîtres comme d'une chose très connue dans tous les parcs de son temps, non seulement en Grèce et en Italie, mais en Afrique, en Gaule et en Espagne.

3. Martial, III, 60, 3 ; Sidoine Apollinaire, *Epist.* VIII, 12.

4. Larbalétrier, *loc. cit.*, est donc dans l'erreur quand il assure que les Romains n'ont connu que des parcs de dépôt et non des parcs d'élevage. Sur la multiplication artificielle des poissons, voyez Beaurredon, *Voyage agricole chez les anciens* (1898), p. 267.

Digitized by Google

la côte de la Campanie, elle ait émerveillé les Romains comme une nouveauté singulière.

« Par là s'explique encore une observation curieuse que l'on a faite à plusieurs reprises sur nos côtes de l'Ouest. On y a trouvé dans les fouilles de grands amoncellements d'huîtres qui n'avaient jamais été ouvertes, et, pêle-mêle dans la même couche, des fragments de tuiles romaines en grand nombre. La présence de ces poteries justifie pleinement l'opinion des archéologues qui ont vu là les restes des parcs établis par les Romains au bord de l'Océan et mentionnés par les auteurs anciens[1]. »

Séance du 30 Juin.

Présidence de M. P. Girard, président.

Ouvrages offerts :

Dimier (L.). *La guerre de 1914. Les tronçons du serpent.* Paris, 1915, une carte.

Héron de Villefosse (A.). *Buste antique en bronze découvert à Matel, près Roanne. Lettres à M. J. Déchelette.* Montbrison, 1914.

M. E. Michon, membre résidant, dépose sur le bureau, au nom de la Commission des impressions, le 4e fascicule du *Bulletin* de 1914.

M. J.-J. Marquet de Vasselot, membre résidant, fait hommage au nom de l'auteur, M. L. Dimier, associé correspondant national, d'une brochure intitulée *Les tronçons du serpent*, qu'illustre une carte en vingt-deux couleurs, dans laquelle notre confrère indique comment devra être faite la dislocation de l'empire d'Allemagne pour obtenir la tranquillité de l'Europe et la sécurité de la France.

1. Lièvre, dans la *Revue archéologique*, 1883, 2, p. 103, 113; cf. Sidoine Apollinaire, *Epist.* VIII, 12; Ausone, *Epist.* 7.

Digitized by Google

M. Ch. Butin, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Les éperons étaient au XIV^e^ et au XV^e^ siècle l'objet d'une curieuse coutume. Le chevalier qui entrait au chœur, place à laquelle son titre de chevalier lui donnait droit, devait au préalable enlever ses éperons. A défaut, ils appartenaient aux enfants de chœur et il était tenu de les leur racheter.

« Dans la pratique, ce rachat était simplement une redevance que le chevalier payait aux enfants de chœur, redevance basée plutôt sur sa position et sa fortune que sur la valeur de ses éperons.

« On trouve des mentions de cette redevance dans les comptes des rois de France, des ducs de Bourgogne et des ducs de Savoie, et un passage du roman de chevalerie, « *le Petit Jehan de Saintré* », énonce formellement la prescription et la sanction. »

MM. Delaborde et Valois présentent diverses observations.

Digitized by Google

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 3e TRIMESTRE DE 1915.

Séance du 7 Juillet.

Présidence de M. P. Girard, président.

Sur le rapport de M. Chénon, M. O. Roger, présenté par MM. Marquet de Vasselot et de Loisne, est élu associé correspondant national.

M. F. Martroye, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Quatre des épîtres de saint Augustin[1] sont adressées : la première à Cresconius, apparemment le tribun alors préposé à la garde des côtes dont il est question dans la troisième de ces lettres[2]; la deuxième à Florentinus, membre de l'office du comte d'Afrique[3]; la troisième à Fortunatus, évêque de Cirta; la quatrième à Generosus, consulaire de Numidie. Elles sont relatives à une même affaire qui, dans la lettre à l'évêque de Cirta, se trouve exposée en ces termes :

« Votre Sainteté connaît Faventius, qui avait pris à « ferme la forêt de Parati. Comme il craignait quelque « chose de fâcheux de celui à qui elle appartient, il avait

1. Saint Augustin, *Ep.* 113, 114, 115, 116 (Migne, *Patrol. lat.*, t. XXXIII, p. 428-431).

2. Tillemont, *Mém.*, t. XIII, p. 484; Migne, *Patrol. lat.*, t. XXXIII, p. 428, note *b*.

3. *Subito raptus est a Florentino quodam, ut dicunt, comitis officiali* (*Ep.* 115; *Patrol. lat.*, p. 430).

Digitized by Google

« eu recours à l'église d'Hippone, et s'y étant réfugié, il « s'y tenait, comme ont accoutumé ceux qui ont recours « à la protection des églises, attendant que son affaire « pût être réglée par notre entremise. Mais, comme il « arrive d'ordinaire, ses précautions diminuaient de jour « en jour, et le silence de sa partie lui faisait croire qu'il « était en sûreté, lorsqu'un soir, sortant de chez un de « ses amis où il avait soupé, il fut enlevé tout d'un coup « par un certain Florentinus, official, dit-on, du comte, « assisté d'autant de gens armés qu'il avait cru qu'il lui « en fallait pour une telle exécution. Dès que j'en eus la « nouvelle, ne sachant encore qui l'avait pris, ni où « on l'avait mené, quoique je me doutasse bien que cela « venait de celui contre les poursuites duquel il avait eu « recours à l'Église, j'envoyai vers le Tribun préposé à « la garde des côtes, qui mit incontinent ses gens en « campagne sans en pouvoir apprendre aucune nouvelle. « Mais le lendemain au matin, nous sûmes qu'on l'avait « mené dans une certaine maison, d'où on l'avait ensuite « transporté ailleurs. J'envoyai aussitôt au lieu où l'on « m'avait dit qu'on l'avait conduit, et l'on y trouva celui « qui l'avait pris; mais il ne voulut pas seulement laisser « voir le prisonnier au prêtre que j'avais envoyé. Le « lendemain, j'écrivis à celui entre les mains de qui il « était, pour demander qu'on lui accordât ce que les lois « de l'Empereur veulent que l'on fasse en pareil cas; qui « est que ceux contre qui il y a ordre de les faire repré- « senter en justice soient interrogés devant les juges « des lieux, pour savoir si ils veulent un délai de trente « jours, pendant lesquels sans sortir de la ville où ils « seront, mais aussi sans être gardés de trop près, ils « puissent faire de l'argent et mettre ordre à leurs « affaires.

« J'espérais que dans ces trente jours nous pourrions « terminer à l'amiable celle de Faventius; mais j'apprends « présentement qu'on l'a emmené de là, et je crains que « ce ne soit devant le gouverneur et qu'il ne lui arrive « quelque chose de fâcheux, car celui à qui il a affaire

Digitized by Google

« est un homme fort pécunieux. Le juge passe néanmoins « pour un homme d'une grande intégrité. Mais enfin, « pour aller au-devant des mauvais effets que pourrait « faire à ce tribunal l'argent de la partie de Faventius, je « vous conjure, mon très cher et très honoré seigneur et « frère, de vouloir bien rendre au gouverneur la lettre « que je lui écris et de lui lire celle-ci, parce que j'ai « cru qu'il serait inutile de répéter le fait dans la sienne. « Faites en sorte qu'il diffère le jugement de l'affaire de « Faventius, car je ne sais pas encore si il a bon ou « mauvais droit; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'a pas « suivi à son égard les lois de l'Empereur, puisqu'après « l'avoir enlevé de cette sorte, on n'a pas voulu le mener « devant le juge ordinaire, pour lui faire faire sa décla- « ration, si il voulait qu'on lui accordât le délai qui se « donne en pareil cas; et c'est une omission que le gou- « verneur ne doit pas compter pour peu de chose. Si il « nous donne du temps, nous pourrons peut-être termi- « ner l'affaire avec la partie adverse[1]. »

« Le délai de trente jours dont saint Augustin réclame le bénéfice pour Faventius est prescrit par deux constitutions identiques quant au dispositif, mais rédigées en termes différents. La première, donnée par Théodose, est du 30 décembre 380[2]; la seconde, donnée par Honorius, est du 21 janvier 409[3]. C'est cette seconde loi qu'invoque saint Augustin, car ce sont les termes mêmes de la constitution d'Honorius qu'il reproduit à deux reprises, dans sa lettre à Florentinus et dans sa lettre à l'évêque de Cirta[4]. Ces lettres sont donc postérieures à 409. Une

1. *Lettres de saint Augustin*, trad. Du Bois, t. III, p. 35-38.
2. *Cod. Theod.*, IX, II, 3.
3. *Ibid.*, IX, II, 6.
4. Impp. Honorius et Theodosius aa. Caeciliano P(raefecto) P(raetori)o. *Si quos praecepto judicum praemisso inscriptionis vinculo reos factos adminiculum curiae propriae dirigere jussum fuerit, municipalibus actis interrogentur, an velint juxta praeceptum triumphalis patris nostri XXX diebus sibi concessis sub moderata et diligenti custodia propter ordinationem domus pro-*

Digitized by Google

raison juridique ne permet point d'ailleurs de supposer qu'elles aient pu être écrites auparavant. La législation de Constantin reconnaissait à tout plaideur, en tout état de cause, le droit d'exiger le renvoi de son procès devant le tribunal épiscopal, sans que la partie adverse fût recevable à y faire opposition[1]. De sorte que, sous ce régime, il eût suffi à Faventius, pour se soustraire à tout danger, d'exiger le renvoi de l'action qui lui était intentée au tribunal de saint Augustin. Or, ce régime ne fut modifié que par la loi du 13 décembre 408 qui n'admit plus le renvoi à la justice épiscopale, sans le consentement de toutes les parties en cause[2].

« Une autre raison juridique oblige à conclure que l'affaire de Faventius est antérieure à 419. Dans sa lettre à l'official du comte, saint Augustin s'exprime de la façon suivante : « Quoique le prêtre par qui je vous ai envoyé « cette loi m'ait rapporté qu'elle vous a été lue, je vous

priae parandosque sibi sumptus in civitate residere... (*Cod. Theod.*, IX, II, 6). « *Quamvis ergo... miserim legem... qua concessum est eis qui praecipiuntur ab aliqua potestate judiciis exhiberi, ut ad gesta municipalia perducantur, atque illic interrogentur utrum velint XXX dies in eadem civitate ubi tenentur, agere sub moderata custodia, ad parandos sibi fructus vel rem suam, sicut necesse fuerit, ordinandam* » (*Ep.* 114 *ad Florentinum*). « *Quod jussit in causis talibus Imperator, id est ut actis municipalibus interrogarentur qui praecepti fuerint exibendi, utrum velint in ea civitate sub custodia moderata XXX dies agere, ut rem suam ordinent vel praeparent sumptus* » (*Ep.* 115 *ad Fortunatum Cirtensem episcopum*).

1. F. Martroye, *Saint Augustin et la compétence de la juridiction ecclésiastique*, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 7e série, t. X (1910), p. 19.

2. *Cod. Theod.*, I, XXXVII, 2; cf. F. Martroye, *ouvr. cité*, p. 56-61. Dès 398, en Orient, une loi d'Arcadius, du 27 juillet, avait exigé le consentement de toutes les parties en cause (*C. Just.*, I, IV, 7). Mais cette loi ne dut point être appliquée en Occident, à raison de l'état d'hostilité presque déclarée qui, résultant des rivalités de Stilicon et d'Eutrope et des intrigues de la cour de Byzance avec Gildon, durait encore en 399, puisque Eutrope, consul en Orient en 399, ne fut jamais reconnu en Occident (Claudien, *In Eutropium*, v. 372 et suiv.; Tillemont, *Emp.*, t. V, p. 445, 448, 505; F. Martroye, *Genséric*, p. 33-34).

Digitized by Google

« l'envoie de nouveau avec la présente lettre. Ce n'est « pas pour vous intimider, mais pour vous prier, par « sentiment humain à l'égard d'un homme et par charité « épiscopale; intercédant pour que vous daigniez accor- « der à votre propre sentiment et à ma demande tout ce « que permet l'humanité et la pitié, et que vous n'hési- « tiez pas, sur ma démarche et ma prière, à faire ce « qu'ordonne la loi de l'empereur dont vous servez « l'État[1]. »

« Or, le 21 novembre 419 fut donnée une constitution, la 13e de Sirmond, qui attribuait aux évêques le droit d'intervenir en faveur des prisonniers et les chargeait de surveiller l'observation des lois à leur égard[2]. Ce n'était par conséquent plus uniquement les sentiments d'humanité et de charité, c'était un droit et un devoir légal qui motivaient, à partir de cette date, l'intervention de l'évêque. Saint Augustin n'eût certes pas manqué, si l'affaire de Faventius avait été postérieure à 419, de le signifier nettement à des fonctionnaires dont l'intégrité lui inspirait peu de confiance, puisqu'il craignait, dit-il, quelque chose de fâcheux pour Faventius, l'adversaire de celui-ci étant un homme fort pécunieux.

1. *Quae lex, sicut mihi memoratus presbyter renunciavit, tuae religioni recitata est; tamen etiam nunc eam cum his litteris identidem misi; non terrens, sed rogans, et pro homine humane, et episcopali misericordia, quantum ipsa permittit humanitas et pietas, intercedens, domine fili, ut et hoc existimationi tuae et petitioni meae praestare digneris, et quod lex imperatoris jubet, cujus reipublicae militas, meo quoque interventu et deprecatione accedente facere non graveris* (*Ep.* 114; *Patrol. lat.*, t. XXXIII, p. 429).

2. Impp. Honorius et Theodosius Pii Augg. *Convenit nostris praescita temporibus ut justitiam inflectat humanitas... Eam quoque sacerdoti concedimus facultatem, ut carceris ope miserationis aulas introeat, medicetur aegros, alat pauperes, consoletur insontes et cum singulorum causas scrutatus agnoverit, interventiones suas apud judicem competentem pro jure moderetur... Data XI Kal. Decemb. Ravennae Monaxio et Plinta VV. CC. conss.* (21 novembre 419). *Constitut. Sirmond.*, 13, édit. Mommsen et Meyer, p. 917.

Digitized by Google

« Le rapprochement entre la loi du 21 novembre 419 et les lettres dont il s'agit, joint au fait qu'elles sont antérieures à la loi, apporte une contribution intéressante à l'histoire des origines du droit de surveillance des évêques qui, introduit au v^e^ siècle pour des cas déterminés[1], devint l'institution consacrée par les lois de Justinien[2]. Un fragment d'une constitution d'Honorius qui figure au Code Théodosien avec la date du 25 janvier 409 et qui prescrivait aux juges de se faire représenter les prisonniers chaque dimanche, afin de les interroger pour s'assurer qu'ils étaient traités avec humanité et pourvoir à leurs nécessités, avait recommandé aux évêques le soin si louable d'avertir les magistrats de ne point négliger ce devoir qui leur était imposé sous peine d'une amende de vingt livres d'or[3]. Les évêques étant de la sorte constitués les protecteurs des prisonniers, au nom de l'humanité, saint Augustin était autorisé, par application de ce même principe d'humanité et par une juste et légitime interprétation des motifs de la loi de l'empereur, à étendre, comme il le fit en faveur de Faventius, le droit de surveillance des évêques, du traitement des détenus à la légalité de leur détention. Son grand sens juridique, tirant ainsi de la loi les conséquences nécessaires, prépara en cette matière, comme en tant d'autres, l'évolution de la législation de son temps. La loi du 21 novembre 419 admit et consacra le progrès réalisé par son initiative.

« Ce n'est pas le seul intérêt que présente cette affaire de Faventius. Par un exemple bien circonstancié, elle nous montre quelle était dans la pratique, en Afrique, entre 409 et 419, la procédure de citation en justice. Depuis le règne de Dioclétien, la citation en justice se faisait, on le sait, par voie de *Litis denunciatio*, acte

1. *Cod. Theod.*, V, VII, DE POSTLIMINIO, l. 2 (10 décembre 409 [408]); — V, IX, DE EXPOSITIS, l. 2 (19 mars 412); — XV, VIII, DE LENONIBUS, l. 2 (21 avril 428).

2. *Cod. Just.*, I, IV, DE EPISCOPALI AUDIENTIA, l. 22; — *Nov. Just.*, VIII, c. 8, 14; — *Nov. Just.*, LI, c. 1; — *Nov. Just.*, LXXXVI, c. 1.

3. *Cod. Theod.*, IX, III, 7.

Digitized by Google

extrajudiciaire contenant notification au défendeur de la demande formée contre lui et du jour où il devait comparaître[1]. Une constitution de Constantin du 23 mai 322 exigea l'enregistrement de cet acte, soit par les gouverneurs des provinces, soit par les fonctionnaires chargés de la rédaction des *Acta* ou *Gesta*[2]. Dans les lois de Justinien, ce n'est plus ce mode de citation que l'on trouve en usage. Il est remplacé par une requête, le *libellus conventionis*, présentée au juge. Le juge, s'il accueille la requête, fait citer par huissier, par l'*executor litium*, le défendeur à comparaître à bref délai[3]. Du texte de la lettre de saint Augustin à l'évêque de Cirta résulte, semble-t-il, que c'était déjà ce second mode de citation qui avait été employé à l'égard de Faventius. « J'écrivis, « dit saint Augustin, à celui entre les mains de qui il « était pour demander qu'on lui accordât le bénéfice de « la loi de l'empereur qui est : que *ceux contre qui il y a « ordre de les faire représenter en justice....* » Il y avait donc contre Faventius un ordre de le faire représenter en justice; ordre qui n'avait pu être donné que par le juge sur requête du demandeur.

« Ce qui est bien certain, c'est que les procédés employés à l'égard de Faventius font voir que les moyens usités alors en Afrique pour contraindre le défendeur à comparaître sont ceux-là mêmes que l'on voit en usage à l'époque de Justinien, où le défendeur devait, à moins de fournir caution, suivre l'huissier porteur de la citation lancée par le juge et demeurer sous sa garde, ou même être déposé dans une prison publique[4]. »

1. Édouard Cuq, *Institutions juridiques des Romains*, t. II, p. 746, 876.

2. *Cod. Theod.*, II, IV, 2.

3. *Instit.*, IV, VI, § 24; — *Nov. Just.*, XCVI, pr., 1; — *Nov. Just.*, CXII, 2; cf. Édouard Cuq, *Institut. jurid. des Rom.*, t. II, p. 876; — G. Humbert, *Litis contestatio*, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. III, 2e part., p. 1274; Mainz, *Cours de droit romain*, t. I, p. 403.

4. *Nov. Just.*, CXXXIV, cap. IX.

Digitized by Google

Séance du 21 Juillet.

Présidence de M. E. Michon, ancien président.

M. E. Chénon, membre résidant, retrace en ces termes l'histoire de deux inscriptions romaines du Berry :

« Au début du XVII^e siècle, presque simultanément, furent découvertes en Berry, à *Levroux*, dans l'Indre, et à *Maubranches*, près de Bourges, deux inscriptions romaines identiques, qui ont été souvent publiées, d'abord par Étienne de Clavière en 1607 et 1621[1]; puis, d'après lui, par Reinesius, Catherinot en 1681 et 1682, La Thaumassière en 1689[2]; et, d'après ces derniers, par Orelli, De Raynal, Buhot de Kersers, Hippolyte Boyer, au XIX^e siècle[3]; enfin, par M. Otto Hirschfeld dans le *Corpus*

1. Stephanus Claverius, *A. Persii Flacci satyrarum sex liber singularis*, Paris, Robert Fouët, M DCVII, petit in-8°, p. 114; et *Floridorum liber singularis, unde plaeraque minus obvia de Francorum ortu ac Delphini provincia, novis inscriptionibus additis, odorari liceat...*, Paris, Vitraeus, 1621, in-8°, p. 206. *Claverius* est souvent appelé *Clavier*, notamment par Catherinot, De Raynal, B. de Kersers et Hipp. Boyer. Mais son nom véritable est *Étienne de Clavière;* car c'est ainsi qu'il signe en 1607 l'un de ses ouvrages, *La figure emblématique en trois langues*, Paris, in-8°. Né à Bourges, Ét. de Clavière fut quelque temps secrétaire de l'Université de Bourges, puis longtemps principal du collège de Sens; il alla ensuite à Paris, où il mourut en avril 1622 (Michaud, *Biographie universelle*, v° Clavière).

2. Thomas Reinesius († 1667), *Syntagma inscriptionum antiquarum*, Leipzig, 1682, in-fol.; Catherinot, *Patriarcat de Bourges*, Bourges, Jean Cristo, 1^er janvier 1681, in-4°, p. 16; et *Antiquités romaines de Berry*, Bourges, 1682, in-4°, p. 7; G. Thaumas de la Thaumassière, *Histoire de Berry*, Bourges, Toubeau, 1689, in-fol., p. 567 et 754 (réimpression, 1863, in-8°, t. II, p. 488, et t. III, p. 186-187). *Adde* Piganiol de la Force, *Nouveau voyage de France*, Paris, in-12, t. II (1755), p. 7, qui copie La Thaumassière, *ibid.*, p. 567.

3. Orelli, *Inscriptionum latinarum amplissima collectio*, Turin, in-8°, t. I (1828), n° 1984; De Raynal, *Histoire du Berry*, Bourges,

Digitized by Google

inscriptionum latinarum[1]. M. Hirschfeld leur a donné la forme suivante :

FLAVIA·CVBA
FIRMANI·FILIA
COSOSO·DEO·MARTI·SVO
HOC·SIGNVM·DONAVIT
AVGVSTO

forme qu'il est impossible de vérifier, les inscriptions étant depuis longtemps perdues. Il est à remarquer toutefois que le mot *Donavit* n'a été donné par aucun des premiers éditeurs; tous portant *Dicavit*, et cette leçon avait été acceptée par Orelli.

« Mais là n'est pas l'intérêt de cette inscription. Il est ailleurs, et il porte sur quatre points : 1° d'abord sur le mot CVBA; ce *cognomen* de la dédicante Flavia rappelle le nom des *Bituriges Cubi*[2]; 2° sur le mot COSOSO; il se présente comme le nom d'une divinité gauloise[3]; 3° sur les mots MARTI SVO; ils semblent bien être synonymes de GENIO SVO[4], et leur emploi par une femme est assez rare; généralement, les femmes s'adressaient à une divinité féminine en l'appelant JVNONI SVAE[5]; 4° enfin, sur le mot AVGVSTO; ce mot, qui avait embarrassé Scaliger,

in-8°, t. I (1845), p. 81; Buhot de Kersers, *Épigraphie romaine du Cher*, dans les *Mémoires des Antiquaires du Centre*, t. IV (1873), p. 110-111; et *Recueil d'inscriptions gallo-romaines*, dans le *Compte-rendu du Congrès archéologique de France à Châteauroux*, Paris et Tours, 1874, in-8°, p. 190 et 227; Hippolyte Boyer, *Mémoire sur les divinités bituriges Mars Cososus et Solimara*, dans les *Mémoires de la Société historique du Cher*, année 1876, p. 3 et 5.

1. *Corpus inscript. latinarum*, t. XIII (1899), n° 1353.

2. Cf. De Raynal, *ibid.*; De Kersers, *Épigraphie*, *loc. cit.*, p. 111.

3. Cf. Scaliger, *infra cit.*; Orelli, *ibid.*; De Raynal, *ibid.*, p. 80; Hipp. Boyer, *op. cit.*

4. Cf. Hirschfeld, *Beiträge zur Geschichte der Narbon. Prov.*, p. 19, et Toutain, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, Paris, Leroux, in-8°, t. I (1907), p. 259 et 447.

5. Cf. Toutain, *ibid.*, p. 442 et suiv.

Digitized by Google

ne peut se rapporter qu'à COSOSO[1] et indiquerait un commencement de pénétration du polythéisme local par la divinité impériale. Cette inscription n'est donc pas négligeable. Malheureusement, il règne sur les circonstances de sa double découverte un certain vague, aggravé par trois ou quatre erreurs commises par La Thaumassière. Ces erreurs ont amené quelques historiens du Berry à émettre des doutes sur l'authenticité de l'une au moins des deux trouvailles, doutes que le dernier éditeur de l'inscription, M. Hirschfeld, ne semble pas connaître[2]. Le seul moyen de les lever est d'étudier attentivement les plus anciennes mentions qui nous soient parvenues de l'inscription dont il s'agit, en séparant, pour plus de clarté, l'exemplaire de Levroux et celui de Maubranches.

« I. *Exemplaire de Levroux.* — C'est l'inscription de Levroux (la plus contestée), qui a l'attestation la plus ancienne. Elle était gravée sur une lame de cuivre et fut communiquée presque aussitôt après sa découverte à un érudit de la province, « M. Charles Labbé, berruyer de « naissance, avocat à Paris de profession, et mon oncle à « la mode de Bretagne », dira plus tard Catherinot[3].

1. Hirschfeld, *C. I. L.*, n° 1353, *in fine* : « *Augusto ad Cososum deum referendum videtur.* »

2. De Raynal, *ibid.*, p. 81 : « L'analogie des deux inscriptions est un fait assez peu vraisemblable »; De Kersers, *Épigraphie, loc. cit.*, p. 111 : « La coïncidence de cette double découverte... est si bizarre, qu'en l'absence de tout contrôle possible nous nous abstenons de tout commentaire »; et *Recueil, loc. cit.*, p. 227-228 : « Cette dernière inscription (celle de Levroux) ayant été perdue, comme la première, leur similitude est si extraordinaire, plusieurs points de la lecture donnée si peu admissibles et si peu contrôlés que nous nous abstiendrons de toute réflexion sur ce monument, que nous ne donnons qu'à titre d'indication, et qui ne nous paraît mériter aucune confiance. » Hipp. Boyer, *ibid.*, p. 5-7, après avoir exposé les difficultés, conclut qu'il faut admettre les deux inscriptions comme authentiques.

3. Catherinot, *Patriarcat, op. cit.*, p. 16. Charles Labbé, « docte et celebre avocat au Parlement », était fils de Gabriel Labbé, seigneur de Montveron, conseiller et avocat du roi à Bourges, et de Catherine Dorsanne, grand'tante de Marie Dorsanne, femme de

Digitized by Google

« Personne dans la province n'en ayant pu rendre rai-
« son », Charles Labbé l'envoya à Scaliger, alors à Leyde, en lui demandant son avis. Scaliger lui répondit « le « 6 des kalendes d'avril d'après le calendrier Julien « 1605 », c'est-à-dire le 6 avril 1605 d'après le calendrier Grégorien, la lettre suivante : « Au sujet de l'ins-
« cription du bourg de Levroux (ainsi l'appelle Grégoire « de Tours), merci. Ne t'étonne pas au sujet du dieu « *Cososus*. Non seulement les nations, mais les villes « même ont des divinités particulières. C'est pourquoi tu « trouves dans les inscriptions des divinités locales qui « n'existent pas ailleurs. Il n'est pas étonnant non plus « que ce soit une femme qui fasse la dédicace; les « hommes eux-mêmes consacraient à des déesses. Mais « il en est autrement de la fin, que je ne puis interpréter « à cause de mes occupations[1]. » Ce n'était pas compromettant. Charles Labbé sans doute ne se tint pas pour satisfait d'une réponse aussi brève; car Scaliger lui écrivit, assez sèchement, le 15 juin suivant : « Sur l'inscrip-
« tion de Levroux, je n'ai rien à ajouter, et aucun homme « vivant ne peut en dire plus sur elle[2]! » De ces quelques mots de Scaliger, il résulte deux choses : 1° qu'une inscription portant le nom du dieu *Cososus* a été trouvée à Levroux antérieurement au mois d'avril 1605; 2° qu'il

Catherinot (cf. Catherinot, *Tombeaux généalogiques*, s. l. n. d. (1674), p. 19-20; et La Thaumassière, *op. cit.*, p. 1058, 1082.

1. Scaliger, *Epistolae*, Francfort, 1628, petit in-8°, p. 599, *Ep.* 336, *Carolo Labbaeo : « De inscriptione Vici Leprosi (ita vocatur a Gregorio Turonensi), gratum. Noli admirari de Cososo deo. Non solum enim nationes, sed et urbes propria numina habent. Itaque in inscriptionibus numina localia videas, quae alibi non extant. Neque mirum, si foemina dedicat. Viri enim et deas consecrabant. Sed est aliud in fine, quod nunc per occupationes interpretari non possum... Vale. Lugduni Batavor. VI. cal. aprilis Juliani M DCV. »*

2. Scaliger, *ibid.*, p. 602-603, *Ep.* 339, *Carolo Labbaeo : « Ad inscriptionem vici Leprosi quod addam, nihil habeo, neque ullus vivit qui plura in eam rem possit. Vale. Lugduni Batavorum. Nonis junii Juliani MDCV. »*

Digitized by Google

a été consulté par Charles Labbé au sujet de cette inscription. Scaliger dit ailleurs qu'elle était gravée *in lamina aerea*[1].

« Étienne de Clavière rapporte ensuite, dans ses *Florides*, publiées en 1621, que la lame de cuivre en question, trouvée « sur les confins des Bituriges Cubi », étant devenue la propriété « de M. Motin, frère du célèbre « poète Pierre Motin », celui-ci lui en fit don[2]. Soixante ans plus tard, le 1er janvier 1681, Catherinot écrit dans son *Patriarcat de Bourges :* « Au sujet des *Bituriges Cubi*, je « ne puis oublier cette rare inscription trouvée à Levroux « en Berry, vers 1600 : *Flavia Cuba Firmani filia Coloso « deo Marti suo signum dicavit Augusto.* Estienne Cla- « vier, secrétaire de l'Université de Bourges, la rapporte « dans ses *Florides;* et M. Scaliger en parle dans ses « lettres à M. Charles Labbé, berruyer de naissance, « avocat à Paris de profession, et mon oncle à la mode « de Bretagne[3]. » Les indications données par Catherinot sur la date de la découverte et sur la lettre de Scaliger sont exactes; mais dans le texte de l'inscription, il a imprimé *Coloso* au lieu de *Cososo :* c'est évidemment une faute d'impression, puisque la première lettre de Scaliger porte bien *Cososo;* mais cette faute, reproduite ensuite par La Thaumassière[4], a été transmise par ce dernier à

1. Sans doute dans une épître à Gruter, citée par Hirschfeld, *C. I. L., ibid.*, mais qui ne se trouve pas dans le recueil précité des *Epistolae* de Scaliger.

2. Claverius, *Florid., op. cit.*, p. 206 : « *Mihi dono data fuit a D. Motini poetae eximii fratre, quem nunc Romae clarum esse audio.* »

3. Catherinot, *Patriarcat, op. cit.*, p. 16.

4. La Thaumassière, *op. cit.*, p. 567 : « L'on a aussi souvent trouvé dans les ruines [de Levroux] des medailles et des monnoyes romaines, et il y a soixante ans ou environ qu'il s'y trouva une lame de cuivre sur laquelle se lisoient ces mots : *Flavia Cuba Firmiani Filia Colosso Deo Marti suo, hoc signum fecit Augusto,* en belles lettres romaines; ce qui démontre le séjour que les Romains y ont fait autrefois. »

Digitized by Google

tous ceux qui l'ont suivi : Piganiol de la Force, De Raynal, De Kersers et Hipp. Boyer, qui s'efforce, par de longues considérations, absolument vaines puisqu'elles manquent d'objet, de concilier les deux expressions[1]. La Thaumassière d'ailleurs n'a pas commis cette seule faute. Il semble avoir cité l'inscription de mémoire ou avoir mal corrigé ses épreuves ; car il imprime *Firmiani* au lieu de *Firmani*, *Colosso* au lieu de *Coloso* donné par Catherinot, et *fecit* au lieu de *dicavit* donné également par ce dernier. De plus, il se trompe sur la date de la découverte. Il la fixe à « soixante ans ou environ » de l'année où il écrit ; or, il devait écrire cette partie de son histoire vers 1685 ; c'est donc vers 1625 que l'inscription aurait été trouvée : on sait par la lettre de Scaliger que la véritable date est un peu antérieure au mois d'avril 1605. Il est inutile de poursuivre plus loin l'histoire de l'inscription de Levroux ; tous les auteurs qui l'ont publiée ou commentée dépendent en effet de La Thaumassière, et l'on comprend que les erreurs commises par lui aient été de nature à provoquer leurs doutes sur l'authenticité de la découverte.

« II. *Exemplaire de Maubranches.* — Or, presque au même moment, on trouvait ailleurs un second exemplaire, dans des circonstances très différentes. Ce second exemplaire n'a pas été connu, semble-t-il, de Scaliger. Il a été publié cependant, avant la mort de ce dernier[2], par Étienne de Clavière, dans ses *Notes sur Perse*, publiées en 1607. A propos d'un vers de la Satire II : *Sub rastro crepet argenti mihi seria dextro*, il écrit : « Cela arrive « souvent ; et récemment, dans un fief de M. Biet, très « illustre juge de Berry, fut trouvée sous la houe une

1. Piganiol de la Force, *ibid.* ; De Raynal, *op. cit.*, p. 81, en note ; De Kersers, *Épigraphie*, *loc. cit.*, p. 111, et *Recueil*, *loc. cit.*, p. 287 ; Hipp. Boyer, *ibid.*, p. 8-9. Tous ces auteurs ignorent le texte précité de Catherinot qui les eût remis dans la bonne voie. Il en est de même du reste de M. Hirschfeld, dont la bibliographie est la plus complète.

2. Scaliger est mort à Leyde le 21 janvier 1609.

Digitized by Google

« *seria*, c'est-à-dire un vase, qui contenait d'innombrables « monnaies de Trajan. Ensuite, j'ai vu les deniers d'argent « de Drusus et autres... Outre cela, au même endroit, fut « trouvée une petite pyramide, sur laquelle Mars se « tenait debout. Sur la base, il y avait cette inscription : « *Flavia Cuba Firmani filia Cososo deo Marti suo*, et « ensuite : *Hoc signum dicavit Augusto*[1]. » M. Biet, indiqué par Étienne de Clavière comme possesseur du lieu de la découverte, est bien connu : c'est Pierre Biet, écuyer, conseiller du roi, lieutenant général de Berry de 1570 à 1633, maire de Bourges en 1601-1602, et seigneur de Maubranches et de la Tremblaye[2]. C'est dans le fief de Maubranches, titré de baronnie depuis le xv^e^ siècle, que la statue du dieu Cososus a été trouvée : sur ce point, le témoignage de Catherinot et de La Thaumassière, qui connaissaient bien l'endroit, ne laisse aucun doute[3].

« Catherinot n'ajoute d'ailleurs rien aux renseignements fournis par Étienne de Clavière, qu'il résume exactement dans ses *Antiquités romaines de Berry*, imprimées en juillet 1682 : chose singulière, il ne fait aucune allusion à l'inscription de Levroux, dont il a parlé dix-huit mois auparavant[4]. Il en est de même de La Thaumas-

1. Claverius, *Notes sur Perse*, *op. cit.*, p. 114 : « SUB RASTRO : *Hoc soepe contingit, ac nuper ad praedium nobile D. Bieti Biturigum Cuborum judicis clarissimi reperta est quoque seria id est vas sub rastro, ubi innumera erant Trajani numismata. Postea vidi nummos argenteos Drusi et aliorum... Preterea inibi reperta est parvula pyramis cui Mars rectus insistebat, in ejus vero basi, haec fuit inscriptio : Flavia Cuba Firmani filia Cososo deo Marti suo; deinde : Hoc signum dicavit Augusto. Sic Hercules Ogmion, et alii a diversis gentibus cognominati, ut patet ex antiquis inscriptionibus.* »

2. Cf. La Thaumassière, *ibid.*, p. 755 et 215.

3. M. Toutain, *Cultes*, *op. cit.*, fait observer que souvent l'appellation *Mars* pour *Genius* a entraîné les dédicants à faire figurer leur *genius* sous les traits du dieu romain de la guerre.

4. Catherinot, *Antiquités*, *op. cit.*, p. 7 : « Étienne Clavier, secrétaire de l'Université de Bourges, rapporte cette inscription en

Digitized by Google

sière, qui rapporte correctement l'inscription[1], « trouvée, « dit-il, il y a environ quatre-vingts ans », c'est-à-dire environ en 1607[2], ce qui correspond bien à l'indication donnée par Clavière; mais il croit devoir ajouter : « Tous « les sçavans furent en peine d'expliquer quel etoit ce « dieu Cososus, et personne dans la province n'en ayant « pu rendre raison, Messire Charles Labbé, docte et « celebre avocat au Parlement, fils de M. de Monveron, « avocat du roy, consulta M. Scaliger, qui luy en manda « son sentiment en ces termes », et La Thaumassière reproduit ensuite, sauf la première ligne, la réponse de Scaliger, qui, on le sait, ne vise pas l'inscription de Maubranches, mais celle de Levroux. C'est encore une confusion au passif de La Thaumassière, confusion qui a induit en erreur ceux qui n'ont pas songé à se rapporter aux *Epistolae* de Scaliger[3], et qui a contribué à embrouiller la question.

« Il est temps de conclure. Il nous semble que, étant données les attestations fournies dès 1605 pour l'inscrip-

ses *Notes sur Perse*, p. 114; elle fut trouvée à Maubranches avec une infinité de médailles : *Flavia Cuba*, etc... Le même Clavier parle aussi d'une petite pyramide, surmontée d'un Mars, soutenu de l'inscription ci-dessus. »

1. La Thaumassière, *ibid.*, p. 754 : « Il y a environ quatre-vingts ans que l'on trouva proche ce château (de Maubranches) une ancienne inscription en lettres romaines en ces termes :

FLAVIA CVBA
FIRMANI F ·
COSOSO DEO MARTI SUO
HOC SIGNUM
DICAVIT AUGUSTO. »

2. La Thaumassière dit en effet quelques lignes plus bas : « Pendant que j'écris cecy, l'on vient de trouver dans les ruines d'une des tours de cette ville (de Bourges), au mois de janvier 1687, l'inscription suivante, etc. »

3. Notamment De Kersers, *Épigraphie*, *loc. cit.*, p. 110, et Hipp. Boyer, *op. cit.*, p. 4.

Digitized by Google

« *seria*, c'est-à-dire un vase, qui contenait d'innombrables « monnaies de Trajan. Ensuite, j'ai vu les deniers d'argent « de Drusus et autres... Outre cela, au même endroit, fut « trouvée une petite pyramide, sur laquelle Mars se « tenait debout. Sur la base, il y avait cette inscription : « *Flavia Cuba Firmani filia Cososo deo Marti suo*, et « ensuite : *Hoc signum dicavit Augusto*[1]. » M. Biet, indiqué par Étienne de Clavière comme possesseur du lieu de la découverte, est bien connu : c'est Pierre Biet, écuyer, conseiller du roi, lieutenant général de Berry de 1570 à 1633, maire de Bourges en 1601-1602, et seigneur de Maubranches et de la Tremblaye[2]. C'est dans le fief de Maubranches, titré de baronnie depuis le XV^e^ siècle, que la statue du dieu Cososus a été trouvée : sur ce point, le témoignage de Catherinot et de La Thaumassière, qui connaissaient bien l'endroit, ne laisse aucun doute[3].

« Catherinot n'ajoute d'ailleurs rien aux renseignements fournis par Étienne de Clavière, qu'il résume exactement dans ses *Antiquités romaines de Berry*, imprimées en juillet 1682 : chose singulière, il ne fait aucune allusion à l'inscription de Levroux, dont il a parlé dix-huit mois auparavant[4]. Il en est de même de La Thaumas-

1. Claverius, *Notes sur Perse*, *op. cit.*, p. 114 : « SUB RASTRO : *Hoc soepe contingit, ac nuper ad praedium nobile D. Bieti Biturigum Cuborum judicis clarissimi reperta est quoque seria id est vas sub rastro, ubi innumera erant Trajani numismata. Postea vidi nummos argenteos Drusi et aliorum... Preterea inibi reperta est parvula pyramis cui Mars rectus insistebat, in ejus vero basi, haec fuit inscriptio : Flavia Cuba Firmani filia Cososo deo Marti suo; deinde : Hoc signum dicavit Augusto. Sic Hercules Ogmion, et alii a diversis gentibus cognominati, ut patet ex antiquis inscriptionibus.* »

2. Cf. La Thaumassière, *ibid.*, p. 755 et 215.

3. M. Toutain, *Cultes*, *op. cit.*, fait observer que souvent l'appellation *Mars* pour *Genius* a entraîné les dédicants à faire figurer leur *genius* sous les traits du dieu romain de la guerre.

4. Catherinot, *Antiquités*, *op. cit.*, p. 7 : « Étienne Clavier, secrétaire de l'Université de Bourges, rapporte cette inscription en

Digitized by Google

Pom-
ctore)
ereto)

ntionne
ampage
de plus,

911, n° 103.

Digitized by Google

tion de Levroux par Scaliger, et dès 1607 pour celle de Maubranches par Étienne de Clavière, étant données aussi les rectifications que nous avons été amené à faire à Catherinot et à La Thaumassière, on ne peut pas nier, malgré la coïncidence curieuse, qu'au début du XVII^e^ siècle, presque au même moment, il n'ait été trouvé deux inscriptions identiques concernant le dieu Cososus : l'une à Levroux, sur une lame de cuivre, et l'autre à Maubranches, sur la base d'une petite pyramide surmontée du dieu Mars. Ces deux inscriptions étaient-elles authentiques? Pour en être certain, il faudrait pouvoir examiner les originaux qui sont perdus; mais nous croyons pouvoir dire qu'en l'état de la science épigraphique il n'est pas téméraire de les considérer comme fausses. »

M. R. Cagnat, membre résidant, fait la communication suivante :

« Le légat impérial qui gouvernait la Numidie de 175 à 178 de notre ère se nommait A. Julius Piso[1]. Ses dénominations figurent dans plusieurs inscriptions. L'une lui donne seulement les trois noms que je viens de dire[2]; une autre l'appelle C. Julius Pompilius Piso Laevillus[3]; sur un groupe d'autres plus développées, il est dit : A. Julius Pompilius A. f. Corn. Piso T. Vibius Laevillus Berenicianus[4]; enfin, sur une dernière pierre, très mutilée, qui gisait, il y a une vingtaine d'années, dans le camp de Lambèse, au milieu des déblais qui entouraient le Praetorium, j'ai lu, à la première ligne conservée : TO BERENI*ciano*, ce qui supposerait à notre personnage encore un autre surnom terminé en TVS[5]. La pierre ayant été déplacée quand on entreprit la fouille intégrale du camp, je ne l'ai pas retrouvée lors de mes dernières visites à Lambèse, malgré mes recherches, et je n'ai pu vérifier ma

1. Cf. Pallu de Lessert, *Fastes de l'Afrique romaine*, t. I, p. 388.
2. *C. I. L.*, VIII, 2547.
3. *Ibid.*, 2488 et 19512.
4. *Ibid.*, 2582 et 18090.
5. *Bull. arch. du Comité*, 1893, p. 153, n. 8.

Digitized by Google

copie. Il est possible que j'aie fait erreur et qu'il faille, au lieu de TO, lire LO, ce qui nous ramènerait au surnom Laevillus, déjà connu.

« La mention de ce légat ne s'était encore rencontrée qu'à Lambèse et aux environs, à El-Outaïa, sur la route de Biskra, au centre de son territoire de commandement. On vient de la trouver sur trois bases de statues dans les fouilles de Djemila (*Cuicul*), qui est situé tout à fait à la limite occidentale de la Numidie. Il y porte, comme sur le texte d'El-Outaïa, les noms de A. Julius Pompilius Piso Laevillus, sans aucune autre addition. Mais, à côté de lui, et c'est ce qui fait l'intérêt des documents, figurent sa femme et ses enfants, que le Conseil municipal de *Cuicul* avait honorés chacun d'une statue.

« La base de statue de la femme porte[1] :

IVLIAE CEL
SINAE C · F
A IVLI POM
PILI PISO
NIS LEVILL (*sic*)
LEG · AVG PR
PR COS DES
PATRONI
COL · CONIV
GI
D D P P

Juliae Celsinae c(larissimae) f(eminae) A. Juli(i) Pompili(i) Pisonis Levilli leg(ati) Aug(usti) pr(o) p(raetore) co(n)s(ulis) des(ignati), patroni col(oniae) conjugi. D(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica).

« L'inscription relative à la fille et celle qui mentionne le fils sont inédites. Je les ai copiées sur un estampage que M. Alb. Ballu a bien voulu me remettre, et, de plus,

1. Déjà publiée par moi dans l'*Année épigraphique*, 1911, n° 103.

Digitized by Google

M. Gsell m'en a communiqué aimablement une copie faite par lui sur l'original.

« La première est ainsi conçue :

i u l i a e p i
■ O N I N A E
C P A IVLI
P O M P I L I
P I S O N I S
L A E V I L L I
LEG AVG
PR PR · COS
D E S I G PA
TRONI COL
FILIAE
D D P P

[*Juliae Pis*]*oninae c*(*larissimae*) *p*(*uellae*). *A Juli*, etc., *filiae*.

« La seconde donne :

A I V L I O
CELSO C P ·
A IVLI POM
P I L I P I S O
N I S L E V I L L
LEG AVG PR
PR COS DE
S I G N A T I
P A T R O N I
COL FILIO
D D P P

A. Julio Celso c(*larissimo*) *p*(*uero*). *A. Juli*, etc., *filio*.

« On voit que, dans cette famille, on avait suivi l'usage répandu sous l'Empire pour la transmission des dénominations du père aux enfants. La fille, peut-être l'aînée, avait un surnom dérivé de celui du père : *Pisonina*, de

Digitized by Google

Piso; le fils un surnom qui reproduisait celui de la mère, mais sous une forme plus simple, Celsina étant un dérivé de Celsus.

« La base de statue de Julia Celsina a été trouvée dans les environs du forum, mais non en place; les deux autres avaient été utilisées à une basse époque dans le mur d'enceinte de la ville; à cette date, elles furent martelées avant leur emploi, chaque ligne ayant été barrée d'une ligne transversale. Elles proviennent aussi, sans doute, du forum; c'est la place qui convient aux images des patrons et que les municipalités leur réservaient. »

Séance du 28 Juillet.

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Bligny-Bondurand (E.). *Les coutumes de Saint-Gilles (XIIe-XIVe siècle)*. Paris, 1915.

Cagnat (R.). *A new roman customs list.* London, 1914, in-4°.

Carton (Dr L.). *Onzième chronique archéologique nord-africaine (1912-1913).* Tunis, 1914.

Charmasse (A. de). *Note sur l'établissement d'une franchise à Autun par le duc Hugues IV en 1231.* Autun, 1915.

Chénon (É.). *Histoire et coutumes du prieuré de la Chapelle-Aude.* Paris, 1915.

Jadart (H.). *Les cartons ou les toiles peintes de Pierre Murgallé et les tapisseries de Daniel Pepersack à Reims (1633-1648).* Paris, 1915, pl.

Mortet (V.). *Mélanges d'archéologie (antiquité romaine et moyen âge).* 2e série : *Histoire de l'architecture, lexicographie.* Paris, 1915, pl.

Musée du Berry. *Objets entrés dans les collections pendant les années 1913 et 1914.* Bourges, s. d., pl.

Prestage (E.) e Azevedo (P. d'). *Registos parochiaes de*

Digitized by Google

Lisboa. Registo da fregnesia de Santa Cruz do Castello desde 1536 ate 1628. Coimbra, 1913, in-4°, pl.

Ribeiro (V.). *A fundadora da egrega do collegio de Santo Antao (Da Companhia de Jesus) e a sua sepultura.* Coimbra, 1911, in-4°, pl.

Stückelberg (E. A.). *Ein Basler Münzensammler der Neuzeit.* Zurich, [1915].

Vallette (R.) et Charbonneau-Lassay (L.). *Les sépultures romaines de Bouillé-Courdault* (3e partie). Fontenay-le-Comte, 1915.

Verga-Beirao (F.-A. da). *Direito commercial Portuguez.* Coimbra, 1912, in-8°.

M. E. Michon, membre résidant, offre à la Société, de la part de l'auteur, M. le Dr L. Carton, associé correspondant national, la *Onzième chronique archéologique nord-africaine (1912-1913).*

« Notre savant confrère y donne une fois de plus un précieux dépouillement de tous les travaux qui, durant ces deux années, ont été consacrés à la Tunisie et à l'Algérie, depuis la préhistoire jusqu'à la période chrétienne.

« Il y revient également sur deux sujets qui lui tiennent à cœur, les destructions de monuments antiques, dont il déplore la fréquence, et le problème si complexe des différents ports de Carthage, à la solution duquel il a, on le sait, apporté une part active. »

La Société fixe au 22 septembre la date de sa séance de vacances et décide qu'à partir de l'an prochain ses vacances auront lieu du 15 juillet au 15 octobre.

M. H. Martin, trésorier, donne lecture de son rapport sur la situation financière de la Société :

« Mes chers confrères,

« Avant que la Société ne suspende ses séances pendant la période qui, dans les années normales, correspond à l'époque des vacances, j'ai à vous rendre compte de la gestion financière de notre Société pour l'exercice 1914

Digitized by Google

Ce rapport d'ordinaire vous est présenté beaucoup plus tôt. Vous devinerez aisément les causes du retard que j'ai apporté cette année à remplir ma tâche habituelle. Sans doute, il m'eût été possible depuis longtemps déjà de vous faire connaître l'état de nos recettes en 1914; mais il n'en était pas de même de certaines de nos dépenses, les plus importantes, qui n'ont pu être acquittées que tout dernièrement. Or, indiquer les recettes sans pouvoir mettre en regard les dépenses ne constitue pas l'établissement d'un budget. Force m'a donc été d'attendre que nos dettes soient payées pour vous donner le résultat des opérations pendant le dernier exercice.

« Voici l'état des recettes et des dépenses :

Recettes :

« Rente 3 % legs Prost	2890 fr.	»»
« Rente 3 %	1100	»»
« Vingt-quatre obligations Paris-Lyon-Méditerranée.	345	60
« Cotisations des membres résidants .	1378	»»
« Cotisations des associés correspondants	904	»»
« Diplômes (12)	300	»»
« Rachat de six cotisations	900	»»
« Subvention du ministère.	400	»»
« Intérêts de la somme déposée à la Caisse d'épargne	384	03
« Vente de publications de la Société .	597	35
« Vente de jetons	31	80
Total. . .	9230 fr.	78

Dépenses :

« Frais d'impression (*Mémoires*, tome LXXIII); expédition et tirage à part . .	2124 fr.	75
« Frais d'impression (*Bulletin* 1913, t. LXXIV); frais d'expédition et tirage à part	3270	25

Digitized by Google

« Factures Richard et Bourdon, Riolet, Catala, Angot, Amadieu	614	95
« Factures de fournitures diverses, menues dépenses, frais de bureau, correspondance, fournitures pour la bibliothèque, impression de la protestation au sujet du bombardement de la cathédrale de Reims, impressions diverses	208	70
« Reliure	306	25
« Dépenses diverses de la Commission de publication et de l'archiviste-bibliothécaire	50	»»
« Versement à la Croix-Rouge française.	1000	»»
« Versement au Comité du Secours national	1000	»»
« Gratifications annuelles	67	»»
« Agence Morand	800	»»
« Agents de la Société	550	»»
Total. . .	9991 fr.	90

« L'excédent des dépenses sur les recettes a donc été de 761 fr. 12; mais dans le total de ces dépenses sont compris les deux versements, de 1000 fr. chacun, effectués par la Société aux deux Comités de la Croix-Rouge française et du Secours national. De telle sorte que, si la Société n'avait pas pris la généreuse initiative, qu'elle se devait à elle-même de prendre, de contribuer dans la mesure de ses moyens au soulagement des misères causées par la guerre, elle eût, cette année encore, malgré l'affaiblissement de ses recettes, équilibré son budget d'une façon satisfaisante, puisque le total des recettes eût dépassé de 1238 fr. 88 celui des dépenses.

« Au 31 décembre 1913, l'encaisse de la Société était de 19788 fr. 13, dont 14999 fr. 92 à la Caisse d'épargne et 4788 fr. 21 chez le trésorier. Le 30 janvier 1914, alors que personne ne prévoyait la baisse considérable des fonds d'État français, j'avais, conformément aux statuts, prélevé sur notre dépôt à la Caisse d'épargne une somme

Digitized by Google

de 5746 fr. 73 pour achat de 200 fr. de rente 3 %, ce qui réduisait le dépôt à 9253 fr. 19. Au cours de l'année 1914, il a été versé à la Caisse d'épargne une somme de 1559 fr. 03, et il en a été retiré 2000 fr. pour les deux versements au Comité du Secours national et à la Croix-Rouge française.

« Par suite de ces diverses opérations, nos revenus réguliers ont été, en 1914, accrus de 200 fr., et notre encaisse s'est trouvée ainsi répartie au 31 décembre dernier :

« A la Caisse d'épargne	8812 fr. 22
« Chez le trésorier	4468 06
Total. . .	13280 fr. 28

« Nous avons donc pu, comme vous le voyez, passer cette terrible année sans trop de dommages pour nos finances. Il est vrai que les six premiers mois s'étaient écoulés d'une façon normale. Cependant, c'est dans le second semestre qu'a lieu, suivant la tradition, le recouvrement des cotisations de ceux de nos associés correspondants qui ont négligé de se libérer au début de l'année. Vous savez que dans les derniers mois de 1914 on ne pouvait songer à opérer des recouvrements, même parmi nos confrères qui n'étaient pas victimes de la guerre, soit dans leurs personnes, soit dans leurs biens. Aussi les cotisations de nos associés correspondants n'ont-elles produit en 1914 qu'une somme de 904 fr. contre 3801 fr. en 1913. D'autre part, plusieurs de nos confrères membres résidants sont mobilisés; quelques-uns sont retenus loin de Paris, l'un d'eux même, hélas! dans un département envahi. Il ne faut donc pas s'étonner que là encore les recettes aient été moins élevées : 1378 fr. au lieu de 2223 fr. l'année précédente.

« En résumé, mes chers confrères, la situation financière de notre Société a été, comme il fallait s'y attendre, largement affectée par les tragiques événements auxquels nous assistons; mais cette situation est telle néanmoins

Digitized by Google

que nous pouvons, grâce à nos réserves, envisager l'avenir sans anxiété et attendre avec confiance la victoire de nos armes. »

M. V. Chapot, membre résidant, fait la communication suivante :

« Deux de nos confrères, MM. Michon et Héron de Villefosse, nous ont fait, l'un il y a deux ans[1], le second l'an dernier[2], d'importantes communications au sujet de la peinture sur verre dans l'antiquité. Le vase de Kertch constitue, au moins jusqu'à présent, la tête de série pour une catégorie de vases décorés au pinceau dans un style naturaliste qui comporte, dans cet exemplaire, un luxuriant décor végétal mariant la vigne et l'olivier et qu'animent deux oiseaux perchés dans le feuillage; dans les autres, une combinaison plus équilibrée de la faune et de la flore (verres de Khamissa, de Turin, d'Alger, de Fraillicourt). Je me suis demandé s'il ne serait pas possible de faire entrer dans ce groupe un fragment qui a été trouvé, il y a une bonne quarantaine d'années, au nord de Rome, tout près d'un *loculus*, dans un arénaire de la *Via Salaria Nova*. Il a été publié, on ne saurait dire décrit, par De Rossi, qui en a donné un dessin au trait[3].

« En l'état actuel, c'est un disque rond d'environ $0^{m}30$ de diamètre, recouvert de peintures sur une de ses faces. Sa forme régulière est sans doute intentionnelle et ne doit pas résulter des hasards de la cassure. En tout cas, tel quel, il est incomplet, puisque, des quatre volatiles qu'on y voit figurés, un seul est représenté en son entier, et l'on n'admettra guère que l'artiste ait ainsi ordonné sa composition. Aucune reproduction en couleurs, à ma connaissance, n'en a jamais été faite, et je ne sais même pas

1. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1913, p. 376-387.
2. *Bulletin*, 1914, p. 256-269.
3. *Bullettino di archeologia cristiana*, 1873, pl. III, n° 1; cf. p. 21. Ce dessin est très fidèlement reproduit dans le *Manuel d'archéologie chrétienne* de Dom H. Leclercq, Paris, 1907, t. II, p. 497, fig. 333.

Digitized by Google

où l'objet se trouve aujourd'hui. De Rossi et ses élèves, probablement, s'y seront peu intéressés, parce que le sujet n'a absolument rien de chrétien. Rien même n'a été dit des tons que le peintre avait juxtaposés. Cette omission est regrettable, car le simple croquis laisse supposer une assez grande variété de nuances; le soin avec lequel ont été indiquées les ailes tachetées est caractéristique à cet égard. Du reste, parmi ces oiseaux, qui ne semblent pas appartenir tous à la même espèce, il y en a peut-être du genre perroquet, dont l'imitation au pinceau devait exiger une palette assez riche.

« Cette plaque étant mutilée et endommagée par places, — ainsi l'un des animaux, le seul complet, a la patte cassée, — on ne voit pas exactement comment l'artiste avait conçu son sujet. Près du centre se remarquent deux fruits : une sorte de pomme, de grosse prune ou de pêche, et, partiellement cachée par cette dernière, une poire ou une figue. Y avait-il en outre des feuillages? Je ne sais; on en a peut-être l'amorce dans quelques traits indistincts, sur la gauche, vers le haut; il serait très naturel que le peintre eût rassemblé un peu de verdure autour du groupe d'oiseaux, comme encadrement à la scène, et ce décor végétal pouvait être en rapport avec les fruits en question.

« A quoi aura servi cette plaque de verre? Ce que j'ai dit de sa mutilation vraisemblablement volontaire conduit à reconnaître deux affectations successives. On ne s'est occupé que de la seconde. Ch. de Linas[1] a exprimé timidement l'avis que « ce disque offre l'échantillon d'une « espèce de vitraux semi-opaques destinés au revêtement « des parois, décor que les chances de la cuisson devaient « rendre singulièrement coûteux et qui représentait un « article de grand luxe ». On se demandera comment un tel vitrail est venu échouer dans une catacombe; mais ce n'est point là une objection décisive, et le même problème risque de se poser devant toute autre explication. Il m'in-

1. *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, Paris, 1877, t. I, p. 192.

Digitized by Google

téresserait plus encore de savoir ce que fut l'objet primitivement. Ce qui en subsiste a pu être la seule partie plane, et l'on supposerait sans trop de témérité un rebord circulaire relevé, ayant peu de hauteur, assez toutefois pour recevoir le complément des figures qui, sur ce débris, ne paraissent plus qu'aux trois quarts. On aurait donc eu là une espèce de grande coupe basse, sans destination bien arrêtée, ayant pu servir à toutes sortes d'usages, comme s'il s'agissait d'une pièce d'orfèvrerie. Dira-t-on que nous n'avons aucun exemple d'une telle coupe de verre et que les récipients qui s'en rapprochent le plus, dans le répertoire de M. Morin-Jean[1], — qui au surplus n'embrasse que la verrerie de la Gaule, — affectent des dimensions sensiblement inférieures? La critique serait insuffisante, puisque, de toutes manières, il s'agit d'un *unicum*, nous obligeant à chercher une hypothèse en dehors des formes courantes ou simplement connues, et qu'en tout état de cause, comme l'a vu de Linas, c'était un objet de luxe. Je ne crois pas davantage que son caractère exceptionnel mette obstacle au rapprochement que je propose, au point de vue de la technique picturale et des sujets, avec les exemplaires énumérés plus haut. L'amphorisque de Kertch, M. de Villefosse l'a très bien dit[2], « est un vase à verser, « tandis que les autres sont des vases à boire ». Pourquoi la série n'en comprendrait-elle pas d'une autre nature encore?

« Reste la question de date. Celle-là aussi a été laissée dans le vague. De Rossi, après un intervalle de dix ans[3], a fait une nouvelle allusion, très fugitive, à ce fragment, à propos d'un second verre, moins grand, également enfoui dans un hypogée chrétien de la *Via Salaria*, et où étaient peints des personnages minuscules, accompagnés

1. *La verrerie en Gaule sous l'Empire romain*, Paris, 1913, p. 127, fig. 161; p. 130, fig. 170-171; cf. surtout fig. 171 B.

2. *Loc. cit.*, p. 259.

3. *Bullettino di archeologia cristiana*, 1883, p. 72. Description non moins écourtée.

Digitized by Google

de caractères grecs qui permettaient de lire le nom de Moïse. Il se rappelait à cette occasion des miniatures de manuscrits et fixait l'exécution au IVe siècle. Dans sa pensée, cette date s'appliquait-elle pareillement à la plaque aux oiseaux? Ce point reste douteux; mais, s'il en était bien ainsi, je n'hésiterais pas à dire qu'il y a erreur très probable. Même si l'objet est chrétien d'origine, ce que rien ne prouve, — et s'il n'en est parlé que dans les ouvrages d'archéologie chrétienne, cela tient uniquement à sa provenance, — nous ne devons pas oublier qu'à une époque aussi basse, ce qui prédomine dans cet art, ce sont les scènes à personnages humains : c'est elles que nous retrouvons sur les autres verres peints, extrêmement rares, exhumés des catacombes[1] et sur les verres à fond d'or, qu'on groupe généralement, en moyenne, aux alentours de l'an 300. Auparavant, les sujets décoratifs de type gréco-romain sont au contraire fort abondants. Je ne vois pas pourquoi un échantillon d'aussi bon style, à en juger par le croquis, ne remonterait pas au IIe siècle de notre ère, et même au Ier. A ce point de vue encore, il voisinerait fort bien avec les spécimens que j'ai mentionnés en commençant. »

Séance du 22 Septembre.

Présidence de M. P. Girard, président.

Ouvrages offerts :

Desjoyeaux (C.-N.). *Un texte inédit de la donation par Renaud de Forez, archevêque de Lyon..., à la maison de Saint-Jean de Jérusalem de Montbrison, de cens à Sauvien et à Montbrison pour l'anniversaire de son frère Guy, inhumé à Acre (1215).* Montbrison, 1914.

Graillot (H.). *Nicolas Bachelier, imagier et maçon de*

1. Leclercq, *op. laud.*, p. 496 et suiv.

Digitized by Google

Toulouse au XVI^e siècle. Toulouse-Paris, 1914. (Bibliothèque méridionale.)

Gukelliot (O.). *Marnien ou la Tène I?* Le Mans, 1915.

Héron de Villefosse (A.). *Le soleil maîtrisant ses chevaux (mosaïque découverte à Sens)*. Paris, 1913, in-4°, pl.

Jeanroy (A.). *Les joies du gai savoir, recueil de poésies ... (1324-1484)*... Toulouse-Paris, 1914. (Bibliothèque méridionale.)

Mély (F. de). *L'abbé Migne. L'homme et l'œuvre*. Paris, 1915.

Protestation de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais à propos de la destruction d'Arras. S. l., in-12, 1915.

Roy (M.). *Les tapisseries de Saint-Mammés de Langres. Compositions authentiques de Jehan Cousin père*. Sens, 1914, in-4°, pl.

Le président se fait l'interprète des condoléances de la Société auprès de notre confrère M. le comte Delaborde, cruellement éprouvé pour la seconde fois par la mort de l'un de ses fils, tombé au champ d'honneur.

Le président annonce la transmission par le ministère de l'Instruction publique d'un riche album contenant une protestation de S. E. le prince Basile Dimitriewitch Galitzin contre les crimes allemands, revêtue des signatures d'un grand nombre de hautes personnalités russes.

M. E. Michon, membre résidant, dépose sur le bureau, au nom de la Commission des impressions, le 1^er fascicule du *Bulletin* de 1915.

M. le comte de Loisne, membre résidant, donne à la Société quelques nouveaux détails sur les désastres causés par les derniers bombardements d'Arras, d'après des renseignements qu'il a reçus de M. Roger Rodière, associé correspondant national, et ceux qu'il a recueillis personnellement[1].

1. Un officier qui vient de visiter Arras, il y a quelques jours,

Digitized by Google

« On sait que l'ancienne abbaye de Saint-Vaast, comprenant la cathédrale, l'ancien séminaire, les archives départementales, la bibliothèque communale, les musées et le palais épiscopal désaffecté, a reçu dans le courant des mois de juillet et d'août plus de trois cents obus de gros calibre, la plupart incendiaires, et que, pour empêcher tout sauvetage, les Barbares modernes ont encerclé d'un tir de barrage ces vastes bâtiments dès qu'ils se sont mis à flamber. Les voûtes de la cathédrale, ancienne abbatiale reconstruite au XVIII[e] siècle, ont été éventrées en divers endroits, entraînant dans leur chute plusieurs travées et chapelles latérales. Les beaux triptyques de Bellegambe qui décoraient le bras gauche du transept et qu'on a admirés à l'exposition de l'art ancien du Petit-Palais avaient été transportés au rez-de-chaussée d'une maison du voisinage. Un obus les a mis en morceaux, pulvérisant leurs magnifiques cadres de la Renaissance.

« Les voûtes des cloîtres, en s'écroulant, ont enseveli les collections du musée archéologique, riches en monuments lapidaires du Moyen âge et de la Renaissance. Que retrouvera-t-on quand on pourra déblayer les ruines? Des salles du musée de peinture et de l'ancien évêché, il ne reste plus que les murs. Quant aux archives départementales qui occupaient 6000 mètres de rayons, grâce au dévoûment courageux et intelligent du chef de bureau, M. Lavoine, qui est resté sur la brèche jusqu'au dernier moment, le sixième en a pu être sauvé. Ce sont, heureusement, les documents les plus précieux : tout le Trésor des chartes d'Artois, l'un des plus beaux fonds de nos archives provinciales, les pièces principales de la série du Conseil et des États d'Artois, les cartulaires et une bonne partie des chartes originales des séries ecclésiastiques. La perte la plus regrettable est celle du « Gros d'Artois », mine

nous écrit : « L'aspect de la ville, presque complètement évacuée, est sinistre. L'hôtel de ville et la cathédrale présentent encore « de belles ruines », à la honte des Allemands, mais tout ce qui les entoure est détruit. Il n'y a plus âme qui vive dans les rues. Saint-Jean-Baptiste n'existe plus. Tous les monuments publics sont plus ou moins endommagés. »

Digitized by Google

précieuse de documents économiques sur les XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, qui a disparu dans son intégralité, sans avoir jamais été sérieusement explorée[1].

« La bibliothèque de l'abbaye, salle imposante à belles boiseries de chêne du XVIII^e^ siècle devenue la bibliothèque communale, a été complètement la proie des flammes. Mais, si la perte des imprimés est profondément déplorable, tous les manuscrits, dont nombre de très précieux à miniatures, ont pu être sauvés. Il en est de même de la collection Barbier, unique pour la topographie et l'iconographie de l'Artois, ainsi que des anciens registres de l'état civil versés aux archives. Ces diverses collections ont été mises, à Paris ou à Boulogne-sur-Mer, à l'abri de la « Kultur » germanique. L'ancien plan en relief d'Arras est endommagé, mais n'est pas détruit. Nous ajouterons que de l'église Saint-Jean-Baptiste, construite au XVI^e^ siècle et qui, au Concordat, servit de cathédrale, il ne reste que quelques pans de murs ou bases de piliers et que la ruine de l'hôtel de ville a été achevée. Dans une communication précédente[2], nous avons dit comment les anciennes archives communales avaient été sauvées. Après avoir été mises en caisses dans des caves, pour plus de sécurité, elles ont été transportées récemment à Boulogne-sur-Mer. »

M. Omont ajoute quelques renseignements relatifs aux manuscrits de la bibliothèque municipale.

M. M. Prou, membre résidant, lit de la part de M. Héron de Villefosse, membre honoraire, la note suivante :

« La question des puits funéraires a soulevé de nombreuses discussions et donné lieu à des interprétations très différentes. On a expliqué de plusieurs façons la présence des objets dont certains de ces puits romains sont encombrés.

« Un argument tiré de faits récents qui se sont passés

1. Ce fonds a été sommairement catalogué dans un cahier manuscrit. Nous ignorons si cette ébauche d'inventaire a été sauvée.
2. *Bulletin*, 1914, p. 299-300.

Digitized by Google

dans le village de Chartronges (Seine-et-Marne) pendant l'occupation allemande, au cours des journées qui précédèrent la bataille de la Marne, me paraît de nature à être signalé. Une femme, qui, à l'approche de l'armée prussienne, n'avait pas abandonné sa maison, m'a raconté que les soldats ennemis, pendant leur passage, exigeaient d'elle les objets usuels dont ils avaient besoin. Elle leur apportait ceux qu'elle possédait, mais ne les revoyait jamais. Rien ne lui était rendu. Assiettes, vaisselle, instruments de cuisine, verres, fourchettes, couteaux, tout était jeté dans le puits par les soldats quand ils ne s'en servaient plus. Ils y lançaient jusqu'à des chaises et des objets mobiliers qu'allaient rejoindre les os de poulets et de lapins, les quartiers de vaches et de moutons, débris de leurs repas. Ce beau geste et le désespoir de la malheureuse femme excitaient naturellement leur joie. Quand ils tuaient un animal pour se nourrir, ils choisissaient les morceaux les plus appétissants; le reste prenait le même chemin que la vaisselle.

« Les descendants des barbares qui ont envahi la Gaule à diverses reprises ont donc conservé la même mentalité que leurs ancêtres et ont encore la même façon de procéder. »

Digitized by Google

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 4e TRIMESTRE DE 1915.

Séance du 3 Novembre.

Présidence de M. P. Girard, président.

Ouvrages offerts :

Berwick y de Alba (Duque de). *Noticias historicas y genealogicas de los estados de Montijo y Teba, segun los documentos de sus archivos.* Madrid, 1915, in-4°, pl.

Cagnat (R.). *L'annone d'Afrique.* Paris, 1915, in-4°.

Prinet (M.). *Vitrail de l'ancienne église abbatiale Sainte-Geneviève de Paris.* Paris, 1915.

Science française (La). Paris, 1915, 2 vol., pl.

Vallette (R.). *En feuilletant les anciens registres de Saint-Jean de Bourneau.* Fontenay-le-Comte, 1915.

Le président annonce la perte faite par la Société en la personne de l'illustre archéologue W. Helbig, associé correspondant étranger honoraire, d'origine allemande, mais fixé à Rome et qui n'avait pas voulu s'associer à la politique du prince de Bismarck.

Il annonce également la mort de M. le capitaine Ch. Engelhard, associé correspondant national, et exprime les regrets de la Société.

Il se fait l'interprète des condoléances de la Société auprès de M. A. Picard, associé correspondant national, dont le fils vient d'être tué au champ d'honneur.

Digitized by Google

Le comte Durrieu, membre résidant, entretient la Société d'un très beau *Missel romain* qu'il a jadis étudié à la bibliothèque de Munich[1].

« Ce missel est dû à la collaboration, pour la copie du texte, d'un savant calligraphe de Bologne de la seconde moitié du XIVe siècle, Bartolomeo di Bartoli, et pour les images d'un des plus célèbres miniaturistes ayant travaillé dans la même ville, Nicolò di Giacomo da Bologna.

« Personne n'avait pu établir la provenance de ce volume. J'ai reconnu d'abord qu'il avait passé par la collection du duc Jean de Berry, frère du roi Charles V, puis, en m'aidant d'une mention fournie par un des inventaires du duc de Berry, que, avant d'arriver au duc de Berry, le manuscrit avait eu un possesseur antérieur pour qui les peintures avaient été exécutées et que ce possesseur d'origine se trouvait être un Français, Pierre d'Estaing, archevêque de Bourges depuis 1367, fait cardinal en 1370 et mort en Italie en 1377, après y être devenu évêque de Ferrare et d'Ostie.

« D'après une note finale inscrite sur le volume, c'est le 23 février 1374 que le calligraphe Bartolomeo di Bartoli a achevé d'en copier et d'en corriger le texte et que, par conséquent, le missel a pu commencer à recevoir son illustration. D'autre part, le cardinal Pierre d'Estaing est mort le 23 novembre 1377. Il en résulte que c'est entre ces deux termes que Nicolò di Giacomo a peint les images du manuscrit, dont deux portent sa signature authentique, et nous avons là un jalon chronologique dont l'histoire de l'art aura désormais à tenir compte pour l'étude de l'ensemble de l'œuvre de ce fameux miniaturiste bolonais. »

Mgr P. Batiffol, membre résidant, présente le résultat de ses recherches sur un recueil d'oracles d'Apollon et autres dieux, publié par K. Buresch, en 1889, dans sa monographie de *Klaros*.

« Ces oracles peuvent être répartis en deux groupes,

1. Ms. latin 10072 de la bibliothèque de Munich.

Digitized by Google

l'un d'origine syncrétiste, de la première moitié du IIIe siècle, selon toute apparence; l'autre d'origine chrétienne, contemporain des premières lois prohibitives du culte païen, sous Constance II, donc au milieu du IVe siècle. La théologie trinitaire de ces oracles de fabrication chrétienne est nicéenne, non sans plus d'un trait de gaucherie théologique. »

M. Martroye présente quelques observations.

Séance du 10 Novembre.

Présidence de M. P. Girard, président.

Ouvrages offerts :

Fage (R.). *Un petit problème de bibliographie. Jean Margarin, imprimeur à Limoges.* Paris, 1915, in-8°.

Vesly (L. de). *Le castrum de Juliobona.* Rouen, 1915, in-8°, pl.

Le président donne lecture d'une lettre de M. le comte de Loisne, membre résidant, faisant part de la mort de son second fils, tombé au champ d'honneur, et se fait l'interprète des condoléances de la Société.

Il fait part à la Société de la constitution, due à l'initiative de M. le comte O. Costa de Beauregard, associé correspondant national, d'un comité qui se propose de faire frapper une plaquette en l'honneur de notre regretté confrère J. Déchelette, associé correspondant national, glorieusement tué à l'ennemi.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, offre à la Société, de la part de l'auteur, M. L. Joulin, associé correspondant national, l'ensemble des mémoires sur l'archéologie protohistorique et gallo-romaine publiés depuis quinze ans par notre confrère.

« Ces documents, reliés en un volume et rangés dans l'ordre où ils auraient dû paraître, montrent bien l'idée qui

Digitized by Google

a guidé cette longue suite de recherches. De la région de Toulouse, où il a fait ses premières fouilles, M. Joulin s'est successivement étendu à tout le sud de la France, puis à la Péninsule hispanique et enfin aux autres contrées de l'Europe, où il a visité nombre de stations et de collections. Ces travaux constituent ainsi une première synthèse des découvertes archéologiques faites depuis soixante ans. »

M. le comte Durrieu, membre résidant, revenant sur sa précédente communication relative à un *Missel romain* exécuté en Italie entre 1374 et 1377 et décoré de ses peintures pour le cardinal Pierre d'Estaing, dont il portait autrefois le blason plus tard recouvert par celui du duc Jean de Berry, étudie la question des armoiries des d'Estaing.

« Cette famille, qui s'est éteinte sur l'échafaud révolutionnaire dans la personne du célèbre amiral décapité en 1794, avait le privilège de porter comme blason, sous l'addition d'un chef d'or, les armoiries royales de France. Les d'Estaing prétendaient que ce privilège, auquel Boileau a fait allusion dans sa satire V, *Sur la noblesse*, provenait de ce que l'un des leurs avait sauvé la vie du roi Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines. Mais, à l'appui de cette allégation, ils ne pouvaient invoquer que la simple tradition, et, chose grave, il se trouvait qu'un contemporain de Philippe-Auguste, le chroniqueur Guillaume Le Breton, attribuait l'honneur d'avoir sauvé le roi, non pas à un d'Estaing, mais à un chevalier du nom de Pierre Tristan. Tout à coup, en 1750, la tradition de la famille parut recevoir une éclatante confirmation par la découverte, dans une mystérieuse cachette du château d'Estaing, d'une charte de Philippe-Auguste, datée du lendemain de Bouvines et relative précisément à la concession du blason royal aux d'Estaing. Malheureusement, le moindre examen du texte de cette charte démontre qu'elle n'est qu'un faux grossier.

« On s'est alors rabattu sur l'idée d'une faute de transcription dans le texte de Guillaume Le Breton, en supposant

Digitized by Google

que celui-ci aurait écrit que le roi avait été sauvé à Bouvines *a Petro de Stagno*, et que c'est par une erreur que ce *de Stagno* se serait transformé sous la plume d'un copiste en *Tristanno*. Cette nouvelle hypothèse est ruinée par cette constatation que le texte de Guillaume Le Breton ne porte pas à l'ablatif *Petro Tristanno*, mais bien au nominatif *Petrus Tristannides*. Avec la meilleure bonne volonté du monde, il est impossible que *Tristannides* soit une erreur de plume pour *de Stagno*.

« Cette double mésaventure pourrait suggérer quelques soupçons au sujet de l'ancienneté réelle du droit des d'Estaing à se parer des armoiries royales de France. Il n'est donc pas inutile, aujourd'hui surtout que certains monuments qui avaient été jadis allégués à ce point de vue ont disparu, de recueillir des preuves indiscutables que la famille d'Estaing portait déjà les armes de France à une époque relativement reculée. Le *Missel romain* de la bibliothèque de Munich fournit justement une de ces preuves pour une date qui ne peut, en aucun cas, être plus récente que 1377. »

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, annonce que notre confrère le P. Delattre, associé correspondant national, a entrepris des fouilles à Carthage dans les ruines d'une grande basilique totalement inconnue jusqu'ici. Les premiers travaux ont porté sur le déblaiement d'une abside de dix mètres de diamètre, entièrement remplie de tombes. La plupart des inscriptions retrouvées sont brisées en petits morceaux, cependant quelques épitaphes sont restées intactes.

« L'une d'elles présente un nom qui ne semble pas avoir été rencontré jusqu'à ce jour dans l'épigraphie africaine, ou au moins dans celle de Carthage. Il rentre dans la série des noms chrétiens africains composés avec le mot *Deus* et un verbe, comme *Deusdedit*, *Deusabet* ou *Habetdeus*..., etc. :

VINCET DE
VS IN PA
CE (*colombe tournée à gauche*)

Digitized by Google

« *Vinceideus*[1] est une dénomination de bon augure. Elle sort de terre pour fortifier nos âmes et soutenir nos espérances !

« Cette basilique, construite sur l'emplacement d'une autre plus ancienne, a été occupée par les Arabes qui, au milieu de l'édifice, ont établi une série de silos. Une épaisse couche de terre, amenée par les eaux pluviales, s'est étendue sur les ruines dont l'état est assez lamentable. On est obligé de creuser jusqu'à quatre mètres de profondeur pour les rencontrer.

« Chaque jour des fragments d'inscriptions sont trouvés ; le nombre des morceaux recueillis s'élève à plus de mille. Tout le formulaire africain de l'épigraphie chrétienne s'y rencontre : le nom du défunt est ordinairement suivi des mots *in pace* ou *fidelis in pace ;* vient ensuite le chiffre d'années, puis les mentions de la déposition et l'indiction. On constate sur ces textes la présence de la croix et une grande variété de monogrammes du Christ. Plusieurs inscriptions sont rédigées en grec.

« Quant au monument lui-même, son plan ressemble beaucoup à celui de la basilique de Damous-el-Karita ou à celui de la Basilica Majorum ; des colonnes, des bases, des chapiteaux, des débris de chancels, des fragments de mosaïques avec personnages ou inscriptions, des ornements en stuc jonchent le sol. On n'a presque rien trouvé en fait de lampes, à peine trois fragments. L'abside est exactement orientée vers l'est : dans son prolongement, on remarque des piliers dont les fondations s'enfoncent profondément dans le sol.

« L'édifice occupait un admirable emplacement, d'où la vue s'étend au loin sur le golfe de Carthage. »

M. Héron de Villefosse présente à la Société la photographie d'un groupe en pierre représentant deux divinités gallo-romaines, assises l'une à côté de l'autre. Décou-

1. On a rencontré déjà dans une inscription chrétienne de Carthage le nom *Bincamus* = *Vincamus*, *Corp. inscr. lat.*, VIII, 14232.

Digitized by Google

vert à Nevers lors de la démolition de l'hôtel de la marquise de Remigny, il est actuellement conservé à Jully (Saône-et-Loire) dans la propriété de M. Cornudet.

« Ce groupe divin se compose d'un homme et d'une femme. Le dieu est drapé; il porte une épaisse chevelure et toute sa barbe : dans la main droite, élevée à la hauteur de la poitrine, il tient un petit vase arrondi, sans anse; sa main gauche abaissée soutient une patère qui repose sur sa cuisse et semble contenir des fruits ou des gâteaux. La déesse, encore jeune et d'aspect agréable, est également drapée : dans ses mains abaissées, elle tient des attributs assez difficiles à déterminer, peut-être une patère et une bourse? »

M. Toutain, retenant le fait que les attributs sont très visibles, émet l'hypothèse que ces divinités représenteraient peut-être des génies protecteurs.

M. R. Cagnat, membre résidant, donne communication de l'étude suivante de M. L. Châtelain, associé correspondant national, datée de Meknès le 25 octobre 1915.

« M. le général Lyautey, commissaire résident général de France au Maroc, a décidé, au mois de mai dernier, que des fouilles seraient faites à Volubilis (Ksar-Faraoun), sur un plateau qui est un des prolongements de la chaîne du Zerhoun, au nord de Meknès. Avec cette sûreté de vues et cette rapidité de décision qui le caractérisent, il a prescrit l'établissement de chantiers au centre des ruines et prêté au Service des Beaux-Arts le concours des prisonniers allemands. L'organisation des travaux a été confiée au lieutenant-colonel Bouin, du 4e tirailleurs.

« L'intérêt des travaux poursuivis à Volubilis est double, politique et archéologique. Alors que le Maroc a été si longtemps et si âprement convoité par l'Allemagne, alors qu'il est encore exposé, tous les jours, aux mensonges et aux intrigues de nos ennemis, il importe au plus haut point de montrer aux indigènes que la France est un pays fort et que la défense de son sol ne l'empêche point de songer aux progrès de la science. A ce titre déjà, les fouilles de Volubilis sont un événement capital et un

Digitized by Google

exemple typique de la merveilleuse conception politique du général Lyautey.

« Au titre archéologique également : si l'on ne peut prétendre apprécier dès maintenant les résultats obtenus, du moins est-il permis d'affirmer que les fouilles ne font pas seulement honneur à l'officier supérieur qui leur a communiqué une activité des plus fécondes, ni au très distingué chef du Service des Beaux-Arts, M. Tranchant de Lunel, mais encore, mais surtout, à l'incomparable administrateur qui préside aux destinées du Maroc.

« On sait que deux monuments dominent, sur le plateau de Volubilis, l'ensemble des ruines : un grand édifice, en lequel Charles Tissot proposait de voir une basilique[1], et un arc de triomphe. Le premier est vraisemblablement, ainsi que l'a pensé M. de La Martinière[2], le *templum cum porticibus* élevé sous Hadrien, en 158, par les *cultores domus aug(ustae)*[3]. Le second est dédié à Caracalla. C'est de ce dernier monument, ou plutôt de son inscription, que j'aurai l'honneur d'entretenir la Société.

« Tissot explora la région du Zerhoun et visita les ruines de Volubilis en 1874. Il identifia Ksar-Faraoun à Volubilis, décrivit les deux monuments que je viens de rappeler, copia plusieurs inscriptions[4]. La plus curieuse de celles-ci est l'inscription de l'arc de triomphe. A l'aide de deux fragments qu'il aperçut auprès de l'édifice, et de deux autres qu'un voyageur anglais, Windus, avait relevés en 1721[5], Tissot put reconstituer le texte et conclure que l'arc était dédié à Caracalla et à Julia Domna, qu'il datait de la dix-neuvième puissance tribunice de l'empereur, c'est-à-dire de l'an 216 de notre ère, et que les *Volubilitani* l'avaient érigé.

1. *Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie Tingitane* (*Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. IX, 1877), p. 152.
2. *Journal des Savants*, 1912, p. 35.
3. *C. I. L.*, VIII, 21825.
4. *Op. laud.*, p. 147-156.
5. *A Journey to Mequinez* [by John Windus] (London, J. Tonson, 1725, in-8°), p. 87-88 et planche de la p. 88.

Digitized by Google

« Les deux fragments examinés par Tissot étaient les suivants :

MAX·G	
VGPIAE	ICIMA
AOBSI	EMEIV
LGENTI	RCVM
INTE·M	
IENDV	

« Voici maintenant les deux autres qu'il empruntait à Windus :

MAX·B[1]	IIIICO
ETIVLI	ET PATRIA
ITANO	
ICIPES	
EET	

« Tissot proposa de lire :

[*Imp(eratori) Caes(ari) M. Aurelio Seuero Antonino, Pio, Felici, Augusto, Parthico*]

Max(imo), Br[it(annico)] Max(imo), G[ermanico Maximo, pont(ifici) max(imo), trib(unicia) pot(estate) xv]iiii, co(n)-[suli iiii, imp(eratori) iii, p(atri) p(atriae), proco(n)s(uli),]

et Juli[ae] Aug(ustae), Piae, [Fel]ici, ma[tri castrorum et senat(us)] et patria[e, R(es) p(ublica) Volubil-]

itano[ru]m, ob si[ngularem eius erga devotissimos numini eius mun-]

icipes [indul]genti[am, a]rcum [triumphalem a solo d(ecreto) d(ecurionum) fecit, curant-]

e et d[edican]te M. [Anton]io

... [fac]iendum.

« Ce texte ne contient rien qui ne soit acceptable quant

1. C'est sans doute une erreur typographique pour BR puisque la transcription porte *Br[it(annico)]* ; Windus avait du reste copié : MAX ß BR.

Digitized by Google

au fond, mais la disposition en est des plus défectueuses : le début de la sixième ligne, notamment, est inadmissible. Une autre raison, qui serait suffisante à elle seule pour écarter cette reconstitution, c'est que Windus nous a transmis de l'inscription six fragments[1], et non quatre. Tissot n'avait pas tenu compte de ceux que voici, d'ailleurs mal copiés par l'auteur anglais :

AVNIV IVISEIV SEBAST	au lieu de	AVNIV MSEIV SEBAST

et

D I C ENDVM	au lieu de	DICA ENDVM

« Sans doute Windus avait le tort, sur son dessin, de donner aux lettres de ce sixième fragment des dimensions plus grandes qu'aux deux premiers et au quatrième des fragments reproduits par Tissot, mais il avait commis la même erreur pour le troisième, admis par Tissot, alors que l'auteur du mémoire sur la *Tingitane* avait négligé le cinquième; ce dernier est pourtant de la même écriture, sur la copie de Windus, que les trois fragments dont il vient d'être question[2].

« Les éditeurs du tome VIII du *Corpus* latin remédièrent à la défectueuse disposition du texte de Tissot en plaçant le quatrième fragment de cet auteur avant les trois

1. *C. I. L.*, VIII, 10950 = 21851 et 10951 = 21852.

2. Tissot écrit (p. 150-151) : « Je n'ai retrouvé que deux des quatre fragments d'inscription recueillis par Windus au pied de l'arc de triomphe », mais Windus (p. 87-88) ne précisait pas que les cinquième et sixième fragments n'appartenaient point au même monument que les quatre premiers : « Les inscriptions, à la lettre C [sur la planche de la page 88], sont gravées sur de grandes pierres plates qui, entières, devaient mesurer environ cinq pieds de long et trois de large et les lettres à peu près six inches de hauteur; la plupart [des inscriptions] furent trouvées parmi les pierres de la lettre D [c'est-à-dire sous la voûte de l'arc]. »

Digitized by Google

premiers. On eut ainsi une reconstitution de beaucoup préférable[1] :

[*Imp(eratori) Caes(ari), M. Aur(elio) Antonino, Pio, Fel(ici), Aug(usto), Parth(ico)*] *Max(imo), Br[itt(annico)] Max(imo), G[erm(anico) Max(imo), pont(ifici) max(imo) trib(unicia) pot(estate) ... imp(eratori] iii, co(n)s[(uli) iiii, p(atri) p(atriae), proco(n)suli] et [J]uli[ae A]ug(ustae), Piae [Fel]ici, m[at(ri)] c[astr(orum)*

et Aug(usti) et senatus] et patriae, [ordo Volubil]itano-[r]um, ob si[ngular]em eiu[s

et aduersus mun]icipes [indul]genti[am a]rcum

[...]e et [...] item

[fac]iendu[m curauit].

« Enfin, dans le Supplément du *Corpus*[2], le texte était ainsi modifié :

[*Imp(eratori) Caes(ari), M. Aur(elio) Antonino, Pio, Fel(ici), Aug(usto), Parth(ico)*] *Max(imo), Br[itt(annico)] Max(imo), G[erm(anico) Max(imo), pont(ifici) max(imo), trib(unicia) pot(estate) xv]iiii, co(n)s[(uli) iiii, imp(eratori) iii, p(atri) p(atriae), proco(n)s(uli), et Juli[ae Au]g(ustae), Piae, [Fel]ici, ma[tri Aug(usti) et castrorum*

et senatus] et patria[e, ordo Volubil]itano[ru]m, ob s[ingular]em eiu[s

erga mun]icipes [indu]lgenti[am, a]rcum

curant]e et d[edica]nte M...

... [fac]iendu[m]...

« Il restait bien des lacunes à combler, et l'on n'avait pas encore fait un sort aux cinquième et sixième fragments de Windus. Si les missions de M. de La Martinière, en 1888 et 1890[3], augmentèrent d'appréciable façon le nombre des

1. *C. I. L.*, VIII, 9993.
2. *C. I. L.*, VIII, 21828.
3. Voir les résultats de ces missions dans le *Journal des Savants* de 1912, p. 34-41.

Digitized by Google

inscriptions, elles n'exhumèrent aucun des fragments relatifs à l'arc de triomphe. Il fallait, pour mettre à jour de nouveaux textes, attendre que la situation générale du Maroc devienne ce qu'elle est devenue grâce au général Lyautey, il fallait aussi que le plus clairvoyant des administrateurs prescrivît une campagne de fouilles. On connaît aujourd'hui, depuis quelques jours à peine, quarante et quelques fragments de l'inscription de l'arc ; à part les six fragments glanés par Windus, — dont quatre, nous l'avons vu, ont servi à Tissot, — tous les autres sont inédits.

« Le texte occupait sur la pierre une largeur d'environ $7^{m}40$ sur une hauteur à peine inférieure à 2 mètres[1] ; les lettres mesurent en moyenne $0^{m}17$. La gravure, sans être particulièrement soignée par rapport aux plus beaux modèles connus, dénote une certaine recherche, surtout dans cette région où la pierre est rugueuse et semble rebelle aux efforts du lapicide. L'écriture est bien caractéristique de l'époque de Septime-Sévère, et l'un des signes les plus faciles à remarquer est la boucle en demi-cercle qui termine G.

« L'un des résultats les plus frappants fournis par cette moisson de fragments inédits est la présence indiscutable de deux exemplaires de l'inscription, l'un sur la face occidentale, et c'est le mieux conservé, l'autre sur la face orientale. On a de la sorte retrouvé parfois deux portions du même texte.

« Il paraît hors de doute que le texte était le même sur les deux côtés de l'arc. La disposition des caractères est seule un peu différente. Avant d'acquérir la certitude qu'il y avait bien deux exemplaires de l'inscription, je n'étais pas loin d'accuser Tissot d'avoir mal disposé les lettres de sa copie. Les mots [*fel*]*ici ma*[*tri*], par exemple, étaient au-dessus de [*singular*]*em eiu*[*s*], alors que, dans le fragment retrouvé, je lisais, sous les mêmes lettres,

1. Ces dimensions, vu le nombre des fragments et la fréquence des lacunes, ne sont données ici qu'à titre d'exemple.

Digitized by Google

Inscription de la face orientale[1].

*imp. cae*S MAVRELLIO ANTONI*no pio f*ELIC*i* AVGƁ *parth. max. britt. max. germ. max*IM*o*
*ponti/i*CI MAX TRIB POTƁXX IMP IIII COS IIII P P PRO*cos et iuliae aug. piae felI*CI M*Atri*
*aug. et c*ASTRORVM ET SENATVS ET PATRIÆE RESPƁVO*lubilitanorum ob singular*EM EIV*s*
*erga uni*VERSOS ET NOVAM SV*pra omn*ES *r[etro? mun]icipes indulgentiam a*RCVM
5 *cum sei*VGIBVS ET ORNAMEN*tis omnibus, in[staurant]e et dedicante m. aurelli*O
*sebaste*NO PROC AVG. DE*uotissimo nu[mini eorum a] solo faciendum curauit.*

1. Les lettres *I*, *C*, *A*, à la fin de la ligne 2, sont rétablies d'après Tissot.

Digitized by Google

[*singu*]*larem* [*eius*]. Cette différence venait de ce que Tissot avait déchiffré un fragment de la face orientale, et nous un fragment de la face occidentale. De même, sous *dedica*[*nte*], à la face ouest, on lit [*a*] *solo fa*[*ciendum*], et, sur la face correspondante, [*faci*]*endum* sous [*de*]*dica*[*nte*].

« Une fois en possession de tous les fragments, on n'est plus embarrassé pour incorporer au texte les morceaux d'inscription qui figurent aux nos 9996, 10950 = 21851 et 10951 = 21852 du *Corpus* (voy. p. 266).

« Cette première inscription est complétée sans difficulté à l'aide de la seconde. A part les mots mis entre crochets aux lignes 4 et 5, il n'y a donc aucun champ laissé libre à l'hypothèse. La seule différence de forme à relever est [*max*]*im*[*o*], à la première ligne, au lieu de *max*(*imo*), qui figure à la même ligne sur l'inscription de l'autre face (voy. p. 268).

« Les deux premiers fragments de Tissot[1], non retrouvés jusqu'ici, sont indiqués en italiques capitales. On peut remarquer que, sur cette face occidentale, les chiffres ont la barre horizontale, qui manque à la face orientale.

« Le texte commun peut donc être transcrit avec certitude :

Imp(*eratori*) *Caes*(*ari*), *M. Aurellio* (sic) *Antonino*, *Pio*, *Felici*, *Aug*(*usto*), [*Parth*(*ico*)] *max*(*imo*), *Britt*(*annico*) *Max*(*imo*), *Germ*(*anico*) *Max*(*imo*)[2], *pontifici max*(*imo*), *tri*(*bunicia*) *pot*(*estate*) *XX*, *imp*(*eratori*) *IIII*, *co*(*n*)*s*(*uli*) *IIII*, *p*(*atri*) *p*(*atriae*), *pro*[*co*(*n*)*suli*], *et Juliae Aug*(*ustae*), *Piae*, *Felici*, *matri Aug*(*usti*) [*et*] *castrorum et senatus et patriae*, *Resp*(*ublica*) *Vo*[*lubili*]*tanorum*, *ob singularem eius er*[*ga*] *uniuersos et nouam supra omnes r*[*etro? mun*]*icipes indulgentiam*, *arcum c*[*u*]*m seiugibus et ornamentis omnibus*, *in*[*staurant*]*e et dedicante M. Aurellio Sebasteno*, *proc*(*u*-

1. Les deux premiers fragments de Tissot proviennent de la face occidentale et les deux suivants de la face correspondante.

2. Ou *Maximo*, face orientale.

Digitized by Google

Inscription de la face occidentale.

IMP CAES M *a*VR*ellio anto*NINO PIO FELICI A*ug. parth. MAX. BR*ITT *m*AX. GERM ß MAX ß
PONTIFICI MAX TRI*b. pot. xx imp.* IIII COS ß IIII P·P·P*rocos. ET IVLI*AE. A*u*G. PIAE FELICI MATRI ß
AVG. *e*T CASTRORV*m et senat*VS ET PATRIAE ß RESP. *uolubil ITANO*RVM OB SINGVLAREM EIVS ß
ER*g*A VNIVERSOS *et nouam* SVPRA OMNES R[*etro? mun*]*ICIPES* INDVLGENTIAM ARCVM ß
5 C*u*M SEIVGIBVS E*t ornam*eNTIS OMNIBVS IN[*staurant*]E ET DEDICANTE M. AVRELLIO ß
SEBASTENO ß PR*oc. aug. d*EVOTISSIMO NV*mini eorum a* SOLO FA*c IENDV*M CVR*a*VIT ß

Digitized by Google

ratore) *Aug*(*usti*), *deuotissimo nu*[*mini eorum a*] *solo fa*[*c*]*iendum cur*[*a*]*uit.*

« Cette inscription nous fait connaître le nom du fonctionnaire qui prononça la dédicace du monument, M. Aurellius Sebastenus. Elle nous révèle, sur l'ornementation de l'édifice, un détail des plus intéressants, la présence d'un attelage à six chevaux; déjà l'on savait, par une monnaie, que l'arc de Septime-Sévère, à Rome, possédait la même ornementation. Elle nous apprend aussi l'attribution d'un quatrième *imperium* à Caracalla[1]. Enfin, elle précise, non pas à un an près, mais à moins de quatre mois, la date de la dédicace de l'arc de triomphe : ce monument fut achevé entre le 10 décembre 216, premier jour de la vingtième puissance tribunice de l'empereur, et le 8 avril 217, date de la mort de Caracalla. »

Séance du 17 Novembre.

Présidence de M. P. Girard, président.

Ouvrage offert :

Durrieu (P.). *Le « Tite-Live de la Sorbonne » et le Forum romain.* Paris, 1915, in-4°, pl.

Le président annonce en ces termes la mort de M. Noël Valois, membre résidant.

« Mes chers Confrères,

« C'est avec un douloureux étonnement que la plupart d'entre vous auront appris la mort de notre confrère Noël Valois, auquel nous rendions tout à l'heure les honneurs suprêmes. Rien ne la faisait prévoir, du moins en apparence. Revenu depuis peu de la campagne il avait reparu à nos séances, avec son fin sourire, sa simplicité coutu-

1. Cf. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4, p. 210.

Digitized by Google

mière, sa courtoisie imperceptiblement distante, derrière laquelle on devinait une faculté de sentir toujours prête, mais qui répugnait à se dépenser en vain. Certains de ses amis, les plus intimes, le savaient, depuis combien de temps ? huit ou dix jours à peine, souffrant d'un mal mystérieux dont lui-même, au début, ne s'alarma point outre mesure, et qui, bientôt, fit d'effrayants progrès. Quand, avertis, nous courûmes aux nouvelles, ce fut pour apprendre qu'il avait passé la veille au soir dans une crise.

« Notre Compagnie ressent profondément l'amertume de sa perte. Il l'honorait à la fois par ses travaux et par son caractère. Il y était entré, le 9 décembre 1896, déjà célèbre dans le monde de la science, docteur ès lettres de l'Université de Paris avec des thèses remarquées, fruit du solide et méthodique enseignement de l'École des chartes, dont il avait été l'un des plus brillants élèves, estimé digne par l'Académie des inscriptions du grand prix Gobert, qu'elle lui attribua en 1889 pour son travail sur *Le Conseil du roi aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles*, ouvrage important et original, le plus original peut-être, d'après les juges autorisés, de tous ceux qu'il composa, et qui devait être le point de départ de ses belles études sur *Le Grand Schisme d'Occident*, dont les deux premiers volumes avaient déjà vu le jour lorsque vos suffrages firent de lui l'un des vôtres.

« Mais c'est moins le savant que je veux rappeler dans ces brèves paroles, en attendant le moment prochain où je m'efforcerai de lui rendre devant vous un plus complet hommage, que l'homme, que le confrère aimé et respecté dont le commerce était si sûr. Je l'avais connu au lycée Louis-le-Grand, *nouveau* de rhétorique, alors que j'étais *vétéran* dans la même classe; depuis, nous ne nous étions jamais perdus de vue, mais plus tard, notre élection, le même jour, à la Société des Antiquaires, nos rencontres à vos réunions, cette présidence que j'héritai de lui après avoir été, à ses côtés, vice-président pendant un an, les occasions que nous avions de nous voir à l'Académie où il m'avait précédé, le charme de sa personne, la séduction

Digitized by Google

de son talent avaient resserré les liens de cette camaraderie lointaine et fortifié chez moi l'affectueuse estime par laquelle je me sentais de plus en plus attiré vers lui.

« Avec de fermes principes sur lesquels je ne crois pas qu'il ait jamais fléchi, c'était un compréhensif et un libéral, un historien dans toute la force du mot, d'une impartialité qui n'excluait pas cette sorte de passion sans laquelle il n'est pas d'histoire vraiment humaine. Indifférent à la faveur, à tout ce qui flatte et trahit notre vanité, il passait pour un modeste, et il en était un en effet, si l'on entend par modestie la claire conscience de ce qu'on vaut, également éloignée d'une opinion trop avantageuse de soi-même et d'une disposition maladive, ou orgueilleuse, à se rabaisser sans raison. Il n'a pas voulu de discours sur sa tombe, et vous reconnaîtrez là sa discrétion, sa réserve, peut-être aussi cette crainte de certaines âmes à la pensée d'être livrées publiquement au hasard de jugements hâtifs ou superficiels. Il a connu toutes les joies de la famille; il en a connu les tristesses; il en a connu les angoisses et les fiertés. Adressons à ceux qui le pleurent l'expression émue de notre sympathie respectueuse, à son fils aîné, à sa fille, à ce fils aussi, retenu au loin par le devoir militaire, et qui ne retrouvera plus au foyer dévasté celui qu'il n'a pu assister dans la grande lutte, qu'il n'a pu suivre jusqu'au lieu de son repos. »

Le président annonce également la mort de M. A. Rey, associé correspondant national, et se fait l'interprète des regrets de la Société.

M. L. Dimier, associé correspondant national, signale un article des *Dernières nouvelles de Leipzig*, contenant la description détaillée d'un dessin de la bibliothèque de Wolfenbuttel, récemment retrouvé, qu'on attribue à Jean van Eyck et qu'on pourrait, prétend l'auteur de l'article, dater approximativement.

M. Dimier, tout en reconnaissant que la pièce semble être une pièce de réelle valeur de l'ancienne école flamande, exprime quelques réserves.

Digitized by Google

M. J. Toutain, membre résidant, fait la communication suivante sur le caractère sacré et le culte des Portes dans l'antiquité :

« En 1908, fut trouvé le long de l'antique muraille de Cordoue, près de la porte appelée *Puerta de Gallegos*, un autel sur lequel était gravée l'inscription suivante :

ARAM
PORTIS GEMINIS
LIVNIVS PLATON
IA
ET IVNIA LYCIAS FIL
OB SERVILIOS PATRICIVM
ET PATRICIENSEM ET
NEPONTINAM PARENT
ES
VOT · LIB · SOL ·

Publié d'abord par M. F. Fita dans le *Boletin de la Real Academia de historia de Madrid*[1], ce texte a été reproduit par nos confrères MM. Cagnat et Besnier dans l'*Année épigraphique* de 1908, sous le n° 48.

« Quelles sont les *portae geminae* auxquelles L. Junius Platon et Junia Lycias, sa fille, dédient cet autel pour s'acquitter d'un vœu qu'ils ont contracté ? M. Fita pense que ce sont les *geminae Somni portae*, que Virgile mentionne à la fin du livre VI de l'*Énéide* :

Sunt geminae Somni portae : quarum altera fertur
Cornea, qua veris facilis datur exitus umbris,
Altera candenti perfecta nitens elephanto ;
Sed falsa ad cœlum mittunt insomnia Manes[2].

« Ces vers de Virgile sont d'ailleurs la traduction à peu près textuelle d'un passage de l'*Odyssée*[3]. Comme Virgile place ces Portes du Sommeil dans les Enfers, M. Fita attri-

1. T. LII, 1908, p. 453 et suiv.
2. Virgile, *Énéide*, VI, 893-896.
3. *Odyssée*, XIX, 560 et suiv.

Digitized by Google

bue à l'autel un caractère funéraire. « Cette pierre sépul-
« crale, écrit-il, était consacrée au Sommeil fatidique, qui
« préside à la double porte des Champs Élysées. » Comme d'autre part, tout près de l'endroit où l'on a trouvé l'autel, on avait constaté la présence d'un tombeau, qui fut par la suite détruit, M. Fita suppose que ce tombeau était celui des trois Servilii nommés dans l'inscription, Patricius, Patriciensis et Nepontina, et il explique ainsi l'événement : « Les Mânes des trois Servilii apparurent en songe
« à L. Junius Platon et à sa fille Lycias et leur prescri-
« virent d'ériger ce monument funéraire. Convaincus que
« cette apparition venait des Portes du Sommeil, ils
« obéirent à l'injonction. »

« L'exégèse de M. Fita nous paraît se heurter à des objections très graves. Il n'y a rien de funéraire dans le texte même de l'inscription. La formule finale *vot(um) lib(enter) sol(verunt)* ne peut convenir à une pierre sépulcrale. L'expression *ob Servilios* n'indique nullement qu'il s'agisse de défunts. Or, le rapprochement institué entre cette dédicace et les vers de Virgile ne peut se justifier que dans cette hypothèse. C'est dans une autre voie qu'il faut s'engager, si l'on veut comprendre ce curieux document.

« On connaît depuis fort longtemps une inscription africaine, qui présente avec le texte de Cordoue une incontestable analogie. Elle se lit :

PORTAE NOVAE
SACRVM EX VISV
Q. IVNIVS TERMINI
ANVS FECIT[1]

L'histoire de cette inscription ne manque pas d'intérêt. Elle fut d'abord publiée en 1835 par Grenville Temple dans ses *Excursions in the Mediterranean, Algiers and Tunis*[2]. Temple ne donnait aucun détail sur le monument,

1. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 1629.
2. T. II, p. 350, n° 172.

Digitized by Google

sur l'endroit précis où il l'avait vu, sur son état matériel ou sa forme. Il indiquait seulement qu'il se trouvait à Sicca Veneria (Le Kef). La copie de Temple donne les deux premières lignes complètes, et quelques lettres seulement des deux dernières. Aussi Léon Renier crut-il que c'était là un fragment d'un texte plus considérable; dans un article de la *Revue archéologique*[1], en 1857, il proposait de compléter ainsi la première ligne :

[*Genio coloniae Juliae Veneriae Ci*]*rtae Novae* [*Siccae*]

La même année, Berbrugger revit l'inscription. Sa lecture ne fut pas plus complète que celle de Grenville Temple; mais il fournit un renseignement intéressant; il indiqua que le monument se trouvait sous la voûte d'une des portes de la ville, et il ajouta la remarque suivante : « Il est assez « probable que la porte actuelle est une reconstruction « moderne de la porte neuve romaine dont il est ici ques« tion[2]. »

« Cinq ans plus tard, Victor Guérin prit un estampage du texte, le publia intégralement et nota qu'il était gravé « sur un piédestal hexaèdre encastré à l'entrée d'un pas« sage voûté[3]. »

« De l'ouvrage de Guérin, l'inscription a passé dans le *Corpus*, où Wilmanns a noté qu'il l'avait copiée : *descripsi*. Il n'y a donc aucun doute à avoir sur l'emplacement exact et la forme de ce petit monument, non plus que sur la teneur du texte qu'il porte. C'est une dédicace à une *Porta Nova*, dont la rédaction peut être rapprochée de la dédicace aux *Portae Geminae* de Cordoue.

« Voici d'autre part toute une série de textes, découverts à Syène en Égypte, qui mentionnent une ἱερὰ πύλη Σοήνης. Ce sont des reçus, écrits sur des tessons de poterie, par des personnages qui s'intitulent ἐπιτηρηταί ou μισθωταί

1. *Revue archéologique*, 1857, p. 130.
2. *Revue africaine*, t. I, p. 279.
3. V. Guérin, *Voyage archéologique dans la régence de Tunis*, t. II, p. 63, n° 239.

Digitized by Google

ἱερᾶς πύλης Σοήνης[1]. Quel que soit, en fait, le lieu désigné par l'expression ἱερὰ πύλη Σοήνης, qu'il s'agisse d'une des portes de la ville de Syène ou, comme le propose l'éditeur du *Corpus inscriptionum graecarum*, d'une des carrières fameuses situées aux portes de Syène, il n'en reste pas moins que la formule ἱερὰ πύλη atteste le caractère sacré de la porte ici désignée. Ces reçus sont datés des années 120, 121, 128, 132, 140, 146, 147, 158 ap. J.-C.; comme les inscriptions de Cordoue et du Kef, ils sont contemporains de l'empire romain.

« Ainsi les documents, qui proviennent de Sicca Veneria et de Syène, prouvent que les portes des villes pouvaient être tenues pour sacrées et que des invocations ou des dédicaces pouvaient leur être adressées. L'inscription de Cordoue n'est autre qu'une dédicace à une double porte, d'où l'expression : *portae geminae;* il faut en conclure qu'une des portes de la ville romaine de Corduba était à double baie, comme les portes de Côme, de Vérone, de Langres, comme le Dipylon d'Athènes[2].

« Ce caractère sacré attribué à certaines portes de villes, ce culte qui leur était rendu, si rares qu'en soient les indices, ne doivent pas nous surprendre. Dans chaque ville étrusque, il y avait trois portes dédiées aux trois principales divinités de l'Étrurie[3]. Le Dipylon Athénien, que Plutarque nomme la Porte sacrée[4], était précédé sur l'une de ses faces d'un autel, sur l'autre d'un ex-voto[5]. Ce qui est plus significatif encore, c'est le sens original du mot Janus; ce dieu italique fut une porte avant de revêtir l'aspect anthropomorphique. Il en fut ainsi du foyer,

1. *Corp. inscr. graec.*, nos 4867, 4868, 4869, 4871, 4873, 4882, 4884, 4884b, 4885, 4919.

2. G. Fougères, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg, Saglio et Pottier, s. v. *Porta*, p. 583.

3. G. Fougères, *loc. cit.*, p. 584.

4. Plutarque, *Vie de Sylla*, p. 14; M. de G. Verrall, *Mythology and Monuments of ancient Athens*, p. 9.

5. G. Fougères, *loc. cit.*, p. 582, fig. 5763; M. de G. Verrall, *op. cit.*, p. 7, fig. 1.

Digitized by Google

auquel présida plus tard une divinité, Vesta, mais qui primitivement fut lui-même l'une des divinités principales de chaque maison et de chaque cité. Le groupe fameux des deux lions dressés et affrontés de chaque côté d'une colonne, qui a valu son nom à la porte de Mycènes, n'est peut-être pas seulement, comme le définit M. Fougères, un relief héraldique[1]; il atteste, par son symbolisme[2], le caractère sacré de la porte, et l'autel, sur lequel repose la colonne qui sépare les deux animaux, accentue encore ce caractère.

« Les dédicaces de Corduba et de Sicca Veneria prouvent que cette antique conception de la divinité des portes n'avait pas disparu sous l'empire romain; la survivance de cette conception au pied de la sierra Nevada et sur les plateaux de la Tunisie centrale nous a paru digne d'être mise en lumière. »

M. Pallu de Lessert rappelle que, dans un texte de Justinien, les portes comptent parmi les *res sanctae*.

M. P. Monceaux, membre résidant, communique une note de M. A. Merlin, directeur du Service des Antiquités de la Tunisie, associé correspondant national, sur des plombs chrétiens découverts à Carthage et entrés, depuis le début de l'année 1915, au Musée du Bardo :

« 1° Sur chacune des faces, un monogramme cruciforme :

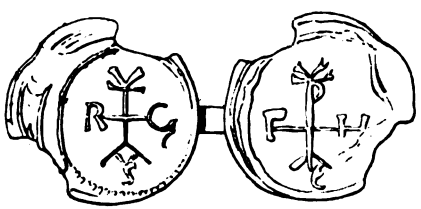

« Don de M. Chavanne.

1. G. Fougères, *loc. cit.*, p. 583.
2. Goblet d'Alviella, *La migration des symboles*, p. 162.

Digitized by Google

« 2° D'un côté, un monogramme cruciforme; de l'autre côté, un monogramme en forme de N :

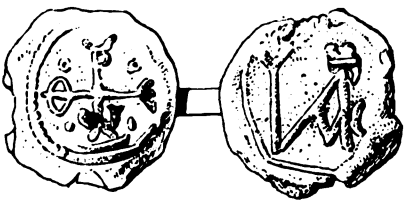

Θεοδώρου ἀρχιδιακόνου.

« Il semble que ce plomb soit identique à deux de ceux qui ont été publiés récemment dans notre *Bulletin*[1].

« 3° Diamètre : 0m022; le pourtour est endommagé.

« D'un côté :

+
ΑΠΟ
CΠΑΡ
XVIII

« La première lettre de la 2e ligne est incertaine : C ou Λ.

« De l'autre :

[illegible]V
[illegible]V
[illegible]S

« Toute la partie gauche du plomb est mutilée et on n'y distingue plus rien; on ne voit que le bout des lignes à droite. »

M. Monceaux ajoute que le premier monogramme du

1. *Bulletin*, 1908, p. 121, n° 2; 1913, p. 258, n° 1.

Digitized by Google

plomb n° 1 se résout peut-être en *Rogatus*, et que sur le plomb n° 3 on doit lire presque sûrement :

+
ΑΠΟ
ЄΠΑΡ
ΧΩΝ

+ ἀπὸ ἐπάρχων.

« C'est le plomb d'un ancien préfet. »

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, informe la Société qu'au cours de l'année 1914, dans les fouilles du Métropolitain (ligne Invalides-Invalides), on a trouvé à Paris rue de l'Odéon, à la hauteur du n° 13, un relief en pierre calcaire représentant Mercure. Il se trouvait dans le fond d'un ancien puits à eau depuis longtemps remblayé.

« Le dieu est presque entièrement nu : on voit sur son épaule gauche un reste du manteau qui venait s'enrouler sur l'avant-bras. Dans la main droite, il tenait une bourse et portait vraisemblablement un caducée du côté gauche. Malheureusement de ce côté le bras manque entièrement; la tête également a disparu ainsi que le bas des deux jambes; de nombreux éclats sur différentes parties du corps témoignent des coups que la pierre a reçus. Dans son état actuel, la figure mesure encore $0^{m}50$ de hauteur. Le relief est mutilé et le travail en est fort médiocre. »

Notre confrère, M. Charles Magne, inspecteur des fouilles archéologiques de la Ville de Paris, dans la séance du 14 mai 1914 de la Commission du Vieux-Paris, a présenté une photographie de ce Mercure et donné les détails essentiels sur sa découverte[1]. A ce propos il a rappelé les différentes représentations de Mercure rencontrées depuis plusieurs années dans les fouilles du sol parisien.

Le grand Recueil des bas-reliefs de la Gaule, publié par notre confrère le commandant Espérandieu, contient la

1. *Commission municipale du Vieux-Paris. Procès-verbaux de l'année 1914*, p. 80, avec une planche en phototypie d'après une photographie de M. Albert Citerne.

Digitized by Google

description et l'image de quatre bas-reliefs en pierre analogues déjà trouvés à Paris. Ce sont :

« 1° Une stèle mutilée, découverte en 1854 lorsqu'on détruisit les restes de l'église Saint-Jacques-la-Boucherie pour le percement de la rue de Rivoli. Mercure est nu, debout, avec son manteau sur l'épaule gauche; dans la main droite abaissée il tient la bourse; un bouc est couché à ses pieds; à sa gauche se trouve un coq. La sculpture était assez soignée mais la tête du dieu est brisée[1]. — Conservée au Musée Carnavalet.

« D'après Jollois, sur la voie romaine de Paris à Saint-Denis, qui débouchait de la Cité, par le Pont-au-Change, la place du Châtelet et la rue Saint-Denis, s'embranchait, un peu avant Saint-Jacques-la-Boucherie, une autre voie passant sur l'emplacement actuel de l'Hôtel-de-Ville et suivant la rue Saint-Antoine pour se diriger vers Charenton, Villeneuve-Saint-Georges, Lieusaint et Melun. Il se pourrait que cette stèle, employée au moyen âge dans la construction de l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, ait été, dans l'antiquité, primitivement placée non loin de cet embranchement.

« 2° Une stèle presque intacte, mais d'un travail fort imparfait, découverte en 1867 dans les fouilles du nouvel Hôtel-Dieu. Mercure est entièrement nu, debout, de face, les cheveux bouclés, coiffé d'un pétase ailé; il tient la bourse et le caducée dans ses mains abaissées. — Conservée au Musée Carnavalet[2].

« 3° Une stèle mutilée, trouvée dans les fouilles exécutées auprès de l'église Saint-Germain-des-Prés. Mercure est nu, avec un manteau sur le bras gauche; debout entre un bouc et un coq, il tient la bourse et le caducée; sa jambe gauche avancée indique un mouvement du même côté. L'épiderme est usé; il n'y a plus que l'ombre de la tête. — Conservée au Musée Carnavalet[3].

1. Ém. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, IV, n. 3141.
2. Espérandieu, *Recueil*, n. 3140.
3. Espérandieu, *Recueil*, n. 3142.

Digitized by Google

« 4° Une grande stèle très dégradée, découverte sur l'emplacement de l'hôpital Saint-Martin. — Conservée au Musée Carnavalet[1].

« La stèle trouvée en 1914 rue de l'Odéon et décrite plus haut serait le cinquième monument de cette série. — Conservée au Musée Carnavalet.

« Sur ces différentes stèles dont l'état de conservation est d'ailleurs fort précaire et dont les encadrements ont presque entièrement disparu, on ne relève aucune trace d'inscription. Étaient-elles fixées sur des bases qui n'ont pas été retrouvées et qui portaient des dédicaces? Faut-il les considérer comme des stèles votives ou simplement comme des représentations destinées à appeler les faveurs et la bienveillance du dieu sur les maisons où elles étaient placées, ainsi que ces vierges en pierre des siècles passés qui protégeaient les demeures de nos ancêtres? Ce sont là des questions difficiles à résoudre pour le moment. »

Séance du 24 Novembre.

Présidence de M. P. Girard, président.

M. F. Martroye, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Constantin aurait, suivant une opinion généralement admise[2], prohibé, au moins à Constantinople[3], les sacrifices et les liturgies solennelles du culte païen[4]. Cette opinion se fonde sur deux textes, l'un d'Eusèbe[5], l'autre de

1. Espérandieu la mentionne avec la précédente sans en donner l'image à cause des difficultés que présentait l'opération photographique.

2. Tillemont, *Empereurs*, t. IV, p. 203; Dom H. Leclercq, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, s. v. « Constantin », fasc. XXXII, p. 2663.

3. J. Maurice, *Numismatique Constantinienne*, t. II, p. LXXXI.

4. L. Bréhier, *Constantin et la fondation de Constantinople*, (*Revue historique*, 1915, p. 256-257).

5. Eusèbe, *Vita Constantini*, III, 48-49.

Digitized by Google

Sozomène[1], et sur une constitution impériale de 341 qui, interdisant d'accomplir des sacrifices, se réfère à une loi de Constantin[2]. « Jamais, dit Sozomène, si ce n'est durant « le court règne de Julien, Constantinople ne fut souillée « d'autels, de temples et de sacrifices des gentils[3]. » L'exagération est évidente. Constantin construisit, on le sait, dans la nouvelle Rome deux temples : un pour le simulacre de la Mère des dieux, un pour le simulacre de la Fortune romaine[4]; et, même si on admet que ces constructions furent élevées avant l'inauguration de la ville[5], il n'en reste pas moins certain qu'elles ne furent point démolies après 330. L'assertion de Sozomène étant ainsi inexacte en ce qui concerne deux des termes de son énumération, les autels et les temples, il n'y a aucune raison pour la croire plus exacte en ce qui concerne le troisième terme, les sacrifices. Il y avait, au temps de Sozomène, trop d'intérêt à faire remonter à l'époque de Constantin les antécédents de la législation destructive du paganisme pour qu'on ne fût pas porté à interpréter ses décisions dans un sens hostile à l'antique religion[6].

« Le témoignage d'Eusèbe serait d'une tout autre importance, s'il n'était tiré de sa *Vie de Constantin*[7]. Cet ouvrage, remanié après la mort de son auteur, nous est parvenu altéré à l'aide « d'additions et de suppressions « destinées à justifier la politique religieuse de Cons- « tance II[8] ». M. J. Maurice en a fourni la démonstration dans une très importante note communiquée le 31 décembre 1913 à la Société nationale des Antiquaires de

1. Sozomène, *Hist. eccles.*, III, 3 (Migne, *Patrologie grecque*, t. LXVII, p. 940).
2. *Cod. Theod.*, XVI, x, 2.
3. Sozomène, *loc. cit.*
4. Zosime, II, 31 (*Corp. script. histor. byzantin.*, de Bonn, p. 97).
5. J. Maurice, *Numismat. Constantin.*, t. II, p. LXXVIII-LXXX.
6. L. Bréhier, *ouvr. cité*, p. 257.
7. Eusèbe, *Vita Constantini*, III, 48-49; IV, 25.
8. J. Maurice, *Bulletin des Antiquaires*, 1913, p. 388.

Digitized by Google

France[1], et Mgr Batiffol termine par la conclusion suivante sa savante étude des *Documents de la Vita Constantini* : « M. Maurice a émis une vue que je crois très juste, « à savoir que la *Vita Constantini*, telle qu'elle nous est « parvenue, n'est ni une histoire, ni un panégyrique de « Constantin, mais un programme de politique religieuse « imposé par Constance II, son successeur. ... La *Vita* « *Constantini* serait un spécimen d'histoire officielle, l'his- « toire d'un prince racontée dans l'esprit et au bénéfice « de son successeur[2]. » Une pareille œuvre ne peut inspirer confiance, surtout en ce qui importe le plus à ses tendances[3].

« La constitution de 341 serait, au contraire, une preuve irréprochable, si elle avait vraiment le sens qu'on lui attribue. Si elle prohibait, comme on le pense, tous les sacrifices du culte païen, il faudrait de toute nécessité, nonobstant les données historiques les plus certaines, reconnaître que Constantin les avait également prohibés, puisque c'est d'une décision de Constantin qu'elle ordonne l'application. Mais sa portée est singulièrement plus restreinte. Elle est formulée en ces termes : « IMP. CONSTAN- « TIUS A. AD MADALIANUM AGENTEM VICEM P(RAEFECTORUM) « P(RAETORI)O. *Cesset superstitio, sacrificiorum aboleatur* « *insania. Nam quicumque contra legem divi principis* « *parentis nostri et hanc nostrae mansuetudinis jussionem* « *ausus fuerit sacrificia celebrare, conpetens in eum vin-* « *dicta et praesens sententia exeratur. Acc(epta) Marcel-* « *lino et Probino conss.* (341)[4]. » Ce texte n'est évidemment que le dispositif d'une constitution dont il ne reproduit pas les motifs où devait, suivant l'usage, être précisé son objet. Toutefois, ce court dispositif contient des éléments propres à préciser quels sacrifices il entend interdire. « *Cesset superstitio* », ordonne-t-il. Or, quel est,

1. J. Maurice, *Bulletin des Antiquaires*, 1913, p. 387-396.
2. *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, 1914, p. 95.
3. J. Maurice, *Bulletin*, 1913, p. 391.
4. *Cod. Theod.*, XVI, x, 2.

Digitized by Google

dans le langage de la chancellerie impériale à l'époque de Constantin et de Constance, le sens exact de ce terme *superstitio?* On suppose qu'il désigne le culte des idoles : « *Superstitionis voce idolorum cultus ferme indicatur* », note le commentaire de Godefroy[1]. En réalité, cette définition n'est autorisée par aucun texte juridique contemporain. Sans doute, sous les règnes de Théodose, d'Arcadius et d'Honorius, de leurs successeurs, toute croyance contraire à la foi catholique fut, dans la législation, traitée de superstition. Ce mot fut employé à propos d'hérésies[2], à propos des juifs[3] et, alors que l'empereur allait bientôt pouvoir affecter de mettre en doute l'existence d'un reste de païens[4], à propos du paganisme[5]. Mais il faut se garder de confondre des époques et des expressions différentes.

« Dans les lois de Théodose et de ses successeurs, le terme *superstitio* est appliqué à une croyance, soit hérétique, soit païenne, dénommée ou désignée, qui est ainsi classée au nombre des *superstitiones* par opposition à la *religio* de l'empire, conformément à l'antique expression

1. Godefroy, *Cod. Theod.*, XVI, x, 2 (édit. Ritter, t. VI, p. 298).

2. « *Omnes perversae istius superstitionis magistri.* » *Cod. Theod.*, XVI, v, 5 (3 août 379); « *Haereticae superstitionis turba (tascodrogitarum)* », *Ibid.*, XVI, v, 10 (20 juin 383); « *Eunomianae superstitionis clerici* », *Ibid.*, XVI, v, 34 (4 mars 398); « *Donatistae superstitionis haereticos* », *Ibid.*, XVI, v, 39 (8 déc. 405); « *Oraculo penitus remoto, quo ad ritus suos haereticae superstitionis obrepserant* », *Ibid.*, XVI, v, 51 (25 août 410).

3. « *Quia judaicae superstitionis sunt* », *Cod. Theod.*, XII, i, 158 (13 févr. ou sept. 398); « *Si judaei... ad christianae religionis lucem de tenebris propriae superstitionis consilio meliore migraverint* », *Ibid.*, XVI, viii, 28 (8 avr. 426).

4. « *Paganos qui supersunt, quamquam jam nullos esse credamus* », *Cod. Theod.*, XVI, x, 22 (9 avr. 423); « *Paganos qui supersunt* », *Ibid.*, XVI, x, 23 (8 juin 423).

5. « *Eos, qui, cum essent christiani idolorum se superstitione impia maculaverint* », *Cod. Theod.*, XVI, vii, 6 (23 mars 396); « *Profanos haereticorum spiritus superstitionemque gentilium* », *Constitut. Sirmond.*, 12 (25 nov. 407); « *Sacerdotales paganae superstitionis* », *Cod. Theod.*, XVI, x, 20 (30 août 415).

Digitized by Google

romaine relative aux cultes tolérés ou proscrits[1]. Dans la constitution dont il s'agit, il n'est, au contraire, question ni d'une secte, ni d'un culte déterminé. Le texte ne dit point : la superstition païenne, toutes les superstitions ou n'importe quelle superstition, comme s'exprime une décision d'Honorius[2]. Il dit « la superstition », au sens absolu : *cesset superstitio*[3]. Or, ce texte est de 341, et la première loi qui ait prescrit de fermer les temples et de s'abstenir de tous sacrifices est du 1er décembre 354[4]. Ainsi, treize ans avant la première loi contre le paganisme, la chancellerie impériale l'aurait non seulement mis au rang des superstitions, ce qui n'était point encore légal, mais l'aurait dénommé « la superstition », sans le désigner davantage. Les magistrats capables de saisir l'intention de l'empereur auraient eu bien de la perspicacité. La superstition proscrite, pourrait-on objecter, est suffisamment définie par le second membre de phrase : « *Sacrificiorum aboleatur insania* » ; et la loi de Constantin rappelée ensuite autorisait à la qualifier de cette façon. Mais il y avait plus d'une sorte de sacrifices : les uns publics en l'honneur des dieux adorés dans les temples, les autres privés dans l'intérieur des maisons[5]. Il y en

1. Marquardt, *Le culte chez les Romains*, trad. Brissaud, t. I, p. 95, 127 ; t. II, p. 138, n. 1.

2. « ... *Omnes, qui quolibet modo curiae jure debentur, cujuscumque superstitionis sint, ad conplenda suarum civitatum munia teneantur* », *Cod. Theod.*, XII, I, 158 (13 févr. ou sept. 398).

3. Godefroy, *Cod. Theod.*, t. VI, *Glossarium nomicum*, p. 278.

4. *Cod. Theod.*, XVI, X, 4 = *Cod. Just.*, I, XI, 1. Dans le Code Théodosien, cette loi porte la date du 1er décembre 346 : DAT. KAL. DEC. CONSTANTIO IV ET CONSTANTE III AA. CONSS.; dans le Code de Justinien, elle porte la date du 1er décembre 353 : DAT. KAL. DEC. CONSTANTIO A. VI ET CONSTANTE II CONSS. Elle est adressée AD TAURUM P(RAEFECTUM) P(RAETORI)O ; or, Palladius Rutilius Taurus Aemilianus fut préfet du prétoire d'Italie de 354 à 361. La date de cette loi doit donc être rétablie de la façon suivante : DAT. KAL. DEC. CONSTANTIO A. VII ET CONSTANTIO (VEL CONSTANTE) C. III CONSS. (1er déc. 354). Cf. Édouard Cuq, *Praefecti Praetorio*, dans les *Œuvres de Borghesi*, t. X, p. 523-524 ; Mommsen et Meyer, *Cod. Theod.*, t. I, p. CCXXVIII ; t. II, p. 898.

5. *Cod. Theod.*, IX, XVI, 1, 2 ; XVI, X, 1.

Digitized by Google

avait qu'on célébrait de jour, d'autres de nuit[1]; et diverses personnes y prenaient part[2]. Aussi toutes les lois dont le but est de proscrire les sacrifices du culte païen ne manquent-elles jamais de préciser qu'ils sont tous défendus, en tous lieux, et défendus à tous[3]. Rien de pareil dans la constitution de 341. Elle eût dû pourtant être la plus claire, étant la première. Une raison décisive écarte, d'ailleurs, toute objection : ce ne fut que douze ans plus tard, le 23 novembre 353, que Constance abolit les sacrifices nocturnes permis par Magnence[4]; preuve certaine qu'à cette date les sacrifices célébrés le jour étaient encore permis, que, par conséquent, ils n'avaient été prohibés ni par la constitution de 341, ni par une loi antérieure de Constantin. Et quant à supposer une prohibition restreinte à la seule ville de Constantinople, il n'y a à cela point d'apparence. Nulle trace d'une semblable restriction dans aucun texte juridique; et on ne peut interpréter une loi en y ajoutant ce qu'on juge à propos d'y mettre, sur la foi d'une œuvre littéraire dont l'autorité historique est contestée.

« Étant acquis que la constitution de 341 et, par suite, celle de Constantin n'ont défendu ni le culte païen, ni tous

1. *Cod. Theod.*, IX, XVI, 7; XVI, X, 5, 7.

2. *Ibid.*, XVI, X, 12.

3. « *Placuit omnibus locis atque urbibus universis claudi protinus templa... Volumus etiam cunctos sacrificiis abstinere* », *Cod. Theod.*, XVI, X, 4 (1er déc. 354); « *Si qui vetitis sacrificiis diurnis nocturnisque se inmerserit* », *Ibid.*, XVI, X, 7 (21 déc. 381); « *Ne quis mortalium ita faciendi sacrificii sumat audaciam* », *Ibid.*, XVI, X, 9 (25 mai 385); « *Nemo se hostiis polluat, nemo insontem victimam caedat* », *Ibid.*, XVI, X, 10 (24 févr. 391); « *Nulli sacrificandi tribuatur potestas* », *Ibid.*, XVI, X, 11 (16 juin 391); « *Nullus omnino ex quolibet genere, ordine hominum, dignitatum, vel in potestate positus, vel honore perfunctus, sive potens sorte nascendi, seu humilis genere, conditione, fortuna, in nullo penitus loco, in nulla urbe... victimam caedat* », *Ibid.*, XVI, X, 12 (8 nov. 392).

4. IMP. CONSTANTIUS A. AD CEREALEM P. U. *Aboleantur sacrificia nocturna Magnentio auctore permissa et nefaria deinceps licentia repellatur.* ET CETERA. DAT. IX KAL. DEC. CONSTANTIO A. VI ET CAES. II CONSS. (23 nov. 353); *Cod. Theod.*, XVI, X, 5.

Digitized by Google

ses sacrifices, reste à rechercher quels sacrifices et quelle superstition elles ont défendus. Le terme *superstitio* se trouve dans trois textes du Code Théodosien, dont l'un est à peu près contemporain de la constitution de 341, les deux autres antérieurs. Le premier est une constitution de Constance où on voit « la superstition, qui doit « être entièrement détruite », opposée aux « édifices des « temples situés hors des murs qui doivent demeurer « intacts et préservés de toute atteinte[1] ». Que cette disposition soit du 1er novembre 346 ou de 342[2], elle est antérieure d'au moins sept ans à la constitution de 353 et de huit à la loi du 1er décembre 354. Tout ce qui a été dit ci-dessus s'y applique donc également : ce ne peut être le culte païen qu'elle proscrit et de sa teneur nous ne pouvons tirer aucun éclaircissement.

« Le deuxième texte est une constitution de Constantin datée, dans le Code, du 25 mai 323. Elle porte que : « des « ecclésiastiques et autres au service de la secte catho- « lique ayant été forcés par des hommes des différentes « religions de participer à la célébration de sacrifices des « lustres, quiconque se sera ingéré de contraindre au rite « d'une superstition qui leur est étrangère ceux qui sont « au service de la très sainte loi, sera frappé publique- « ment de la fustigation, si sa condition le permet; que « si, à raison de sa dignité, une peine corporelle de ce « genre ne lui est pas applicable, il sera passible d'une « très grave condamnation pécuniaire[3] ».

1. Impp. Constantius et Constans aa. ad Catullinum P. U. *Quamquam omnis superstitio penitus eruenda sit, tamen volumus, ut aedes templorum, quae extra muros sunt positae, intactae incorruptaeque consistant. Nam cum ex nonnullis vel ludorum, vel circensium, vel agonum origo fuerit exorta, non convenit ea convelli, ex quibus populo romano praebeatur priscarum sollemnitas voluptatum.* Dat. Kal. Nov. Constantio iv et Constante iii aa. conss. (1er nov. 346 [342]); *Cod. Theod.*, XVI, x, 3.

2. Godefroy, *Cod. Theod.*, XVI, x, 3, n. *i*, t. VI, p. 298; Mommsen et Meyer, *Cod. Theod.*, t. I, p. clxxxi, ccxxviii; t. II, p. 898.

3. Imp. Constantinus A. ad Helpidium. *Quoniam conperimus quosdam ecclesiasticos et celeros catholicae sectae servientes a diversarum religionum hominibus ad lustrorum sacrificia cele-*

Digitized by Google

« Le mot *lustrum* ne peut désigner, au IVe siècle, que les lustrations qui se célébraient périodiquement[1]. Elles donnaient lieu à des cortèges, à des cérémonies dont le sens n'était plus compris depuis longtemps, dont les danses, les allures étranges et peu décentes étaient pour la foule un amusement, pour les chrétiens un sujet de moqueries[2]. Des pratiques plus ou moins autorisées s'y étaient introduites et accentuaient encore leur caractère de vieux usages superstitieux destinés à éloigner tous les maléfices, y compris la stérilité[3]. Les courses des Luperques, le 15 février, autour de la vieille cité du Palatin en sont un exemple suffisant. C'est à ce caractère de pratiques superstitieuses qu'a trait le mot *superstitio* dont use Constantin. Il se rapporte aux lustres, non aux sacrifices. Aucun doute n'est possible à cet égard; car, d'une part, il est impossible que le culte païen, après avoir été reconnu dans la première phrase comme étant une des religions différentes, soit dénommé dans la seconde une *superstitio*, ce qui d'ailleurs eût été à cette époque une absurde erreur juridique. D'autre part, le texte entendu autrement serait inintelligible. Comment expliquer, en effet, une protection contre toute contrainte accordée aux seuls ecclésiastiques ou serviteurs de l'église, non à tous les fidèles dont la liberté de conscience devait être également assurée. La décision de Constantin se comprend au contraire parfaitement, quand on se rappelle combien étaient populaires à Rome, parmi les chrétiens comme

branda compelli, hac sanctione sancimus, si quis ad ritum alienae superstitionis cogendos esse crediderit eos, qui sanctissimae legi serviunt, si condicio patiatur, publice fustibus verberetur, si vero honoris ratio talem ab eo repellat injuriam, condemnationem sustineat damni gravissimi, quod rebus publicis vindicabitur. Dat. VIII Kal. Jun. Sirmi Severo et Rufino conss. (25 mai [?] 323). *Cod. Theod.*, XVI, II, 5.

1. Bouché-Leclercq, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, s. v. *Lustratio*, t. III, 2e partie, p. 1430-1431.

2. Lactance, *Divinae institutiones*, I, 21 (*Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, t. XIX, p. 87).

3. *Dict. des ant. grecques et romaines*, t. III, 2e partie, p. 1431, col. 2.

Digitized by Google

parmi les païens, les cérémonies extérieures des lustrations, surtout des *lupercalia* que le pape Gélase eut tant de peine à supprimer, alors que toute la ville était chrétienne[1]. Les ecclésiastiques et les serviteurs de l'église, peu disposés à se laisser entraîner à de pareilles fêtes par des gens du peuple, soit chrétiens, soit païens, durent demander protection à l'autorité. C'est ce que marque clairement le rescrit impérial, en faisant mention de la contrainte dont s'étaient rendus coupables des hommes de religions différentes. On ne voit pas les ecclésiastiques forcés par les catholiques de se rendre à la célébration du culte païen. On les voit, au contraire, entraînés par eux à des fêtes populaires, à des cortèges se déroulant à travers la ville, bien que ces cérémonies eussent lieu à l'occasion de sacrifices. Le terme *superstitio* a donc certainement dans cette constitution la signification de superstition au sens vulgaire[2]. Il a la même signification dans une autre loi de Constantin, le troisième de nos textes du Code. Il s'agit des haruspices. Il leur est interdit de pénétrer dans les demeures privées; et la loi

1. *Dict. des ant. grecques et romaines*, t. III, 2e partie, p. 1431, col. 2.

2. Ce n'est point uniquement dans les textes juridiques qu'on trouve des exemples de ces deux acceptions distinctes du mot *superstitio*. Virgile l'emploie dans le sens spécial de culte étranger à la religion nationale (Énéide, VIII, v. 187-189) :

> « . . . . . *Non haec sollemnia nobis*
> *Vana superstitio, veterumque ignara deorum*
> *Imposuit* . . . . . »

Il est employé au sens vulgaire par Cicéron : « *Quae res genuit falsas opiniones, erroresque turbulentos et superstitiones paene aniles* » (*De natura deorum*, II, 28); par Lactance : « *Sed quia deorum cultores religiosi se putant, cum sint superstitiosi, nec religionem possunt a superstitione discernere, nec significantiam nominum exprimere* » (*Divinae institutiones*, IV, 28; *Corp. script. eccles. lat.*, t. XIX, p. 390-391); par S. Augustin : « *Quis non intelligat eum conari... religionem laudare majorum, eamque a superstitione velle sejungere, sed quomodo id possit non invenire?* » (*De civitate Dei*, IV, 30; Migne, *Patrol. lat.*, t. XLI, p. 137).

Digitized by Google

ajoute : « Celui qui voudra s'adonner à sa superstition « pourra en public accomplir le rite propre. » « *Qui « superstitioni suae servire cupientes poterunt publice « ritum proprium exercere*[1]. » Une constitution du 17 décembre 320[2], interprétative de la précédente, déclare de même l'haruspicine permise à tout le monde, pourvu qu'on s'abstienne de sacrifices dans l'intérieur des maisons[3].

« Il est prudent de s'en tenir aux textes de lois dont l'insertion au Code Théodosien garantit l'authenticité. Il convient néanmoins de ne point négliger l'importante inscription de Spello, car elle reproduit un rescrit impérial. Les habitants d'Hispellum ayant sollicité l'autorisation d'élever un temple de la Gens Flavia, elle leur fut accordée, en 327[4] ou entre 333 et 337[5], par Constantin, sous la condition qu'un édifice dédié à son nom ne serait point souillé des faussetés de n'importe quelle superstition[6]. Même si on admet que cela veut dire, comme on le pense, qu'il ne s'y fera aucun culte, on n'en pourra point déduire que le mot *superstitio* a rapport au paganisme; puisqu'il s'agit d'un temple à consacrer selon le mode païen, puisque des cérémonies, des fêtes, des jeux populaires d'un caractère païen seront célébrés et puisqu'un *pontifex gentis Flaviae* sera établi[7]. On en pourra conclure uniquement que Constantin considère comme superstitieux l'acte d'honorer d'un culte le prince à l'égal d'une

1. *Cod. Theod.*, IX, XVI, 1.

2. Godefroy, *Cod. Theod.*, XVI, X, 1, n. *x*, t. VI, p. 283; Mommsen et Meyer, *Cod. Theod.*, t. I, p. CCXV; t. II, p. 897.

3. ... *Ceteris etiam usurpandae hujus consuetudinis licentia tribuenda, dummodo sacrificiis domesticis abstineant, quae specialiter prohibita sunt. Cod. Theod.*, XVI, X, 1.

4. J. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. II, p. LXXII.

5. Mgr Batiffol, *La paix constantinienne*, p. 361, n. 1.

6. ... *ne aedis nostro nomini dedicata cujusquam contagiose superstitionis fraudibus polluatur.*

7. J. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. I, p. LXXXVII, n. 5. Sur cette inscription d'Hispellum, voir Marquardt, *Le culte chez les Romains*, trad. Brissaud, t. I, p. 140 et n. 1.

Digitized by Google

divinité et de lui offrir des sacrifices. Il n'en reste pas moins certain que dans cette inscription, comme dans les textes de lois de cette époque, le terme *superstitio* a la signification de superstition au sens vulgaire.

« Telles étant dans la législation constantinienne la signification du terme *superstitio* et la nature des sacrifices prohibés, elles doivent, apparemment, être les mêmes dans une décision qui confirme, déclare-t-elle, une loi de Constantin; et la probabilité devient certitude quand on se rappelle que jamais, comme il a été démontré, l'exercice du culte païen n'a été interdit sous ce prince et qu'il ne l'a point été avant 354. Force est donc de reconnaître qu'il ne peut s'agir dans la constitution de 341 que des coutumes superstitieuses donnant lieu à des sacrifices; par conséquent des pratiques de divination[1].

« Mais alors il n'y a plus à supposer une loi perdue, puisque nous avons les deux lois de Constantin citées ci-dessus qui ont trait à ces coutumes et employent les termes mêmes dont use la constitution de 341. Sous le règne de Valentinien, si peu suspect d'intolérance à l'égard du paganisme, la même interdiction se trouve reproduite dans deux lois semblables, dont la clarté ne permet point de doute. La première, du 9 septembre 364, défend toute tentative de « célébrer de nuit des incanta-« tions, des pratiques magiques ou des sacrifices[2] ». La seconde, du 12 décembre 370, débute identiquement comme la constitution de 341, avec cette seule différence que le mot vague *superstitio* est remplacé par la désignation précise de l'art divinatoire : « *Cesset mathematico-« rum tractatus*[3]. » Pour ne laisser place à aucune équi-

1. Cf. Bouché-Leclercq, *Dict. des ant. grecques et romaines*, s. v. *Haruspices*, t. III, 1re partie, p. 32, col. 2.

2. *Ne quis deinceps nocturnis temporibus aut nefarias preces aut magicos apparatus aut sacrificia funesta celebrare conetur. Cod. Theod.*, IX, XVI, 7.

3. *Cod. Theod.*, IX, XVI, 8. Valentinien proscrit les astrologues, les *mathematici*, ne tolérant que ceux qui pratiquent l'haruspicine

Digitized by Google

voque, Valentinien prend soin de déclarer, dans une loi adressée au Sénat le 29 mai 371, qu'il n'a entendu incriminer ni l'haruspicine[1], ni d'ailleurs n'importe quelle religion admise par les aïeux; comme l'attestent, ajoute-t-il, les lois données par lui au début de son règne qui reconnaissent à chacun la liberté de pratiquer le culte qu'il a choisi[2].

« Les entraves imposées dès le règne de Constantin à la divination et aux sacrifices dont elle est l'occasion ne sont pas un effet de son zèle chrétien; elles témoignent de sa fidélité aux traditions romaines. En matière de divination, il était de règle de distinguer entre l'interprétation et la procuration. L'interprétation formait l'objet des réponses des haruspices; la procuration, plus ou moins indiquée par leurs réponses, devait être ordonnée par décret pontifical[3]. Des raisons d'ordre public et de police motivaient, en effet, la surveillance d'usages susceptibles de donner lieu aux plus dangereux abus et l'empêchement de sacrifices soustraits au contrôle de la publicité. Déjà, Auguste avait défendu d'une manière générale les consultations à huis clos et particulièrement les pronostics concernant les décès. Tibère renouvela sa défense, en l'appliquant aux haruspices, les seuls devins qu'il n'eût pas proscrits[4]. Ainsi se trouve vérifiée la prudente conjecture

traditionnelle et publique, conformément aux lois de Constantin. Cf. Bouché-Leclercq, *ouvr. cité*, p. 32, col. 2.

1. Évidemment l'haruspicine pratiquée en public, conformément à la loi de Constantin.

2. IMPPP. VAL(ENTINI)ANUS, VALENS ET GRATIANUS AAA. AD SENATUM. *Haruspicinam ego nullum cum maleficiorum causis habere consortium judico neque ipsam aut aliquam praeterea concessam a majoribus religionem genus esse arbitror criminis. Testes sunt leges a me in exordio imperii mei datae, quibus unicuique, quod animo inbibisset, colendi libera facultas tributa est. Nec haruspicinam reprehendimus, sed nocenter exerceri vetamus.* DAT. IV KAL. JUN. TREVIRIS GRATIANO A. II ET PROBO CONSS. (29 mai 371). *Cod. Theod.*, IX, XVI, 9.

3. *Dict. des ant. grecques et romaines*, t. III, 1re partie, p. 26, col. 2.

4. *Ibid.*, p. 31, col. 2.

Digitized by Google

de Mgr Duchesne : « Comme nous n'avons pas le texte de « la loi constantinienne, dit-il, il serait difficile d'affirmer « qu'elle ait prohibé les sacrifices sans réserves ni distinc- « tions. Peut-être s'agissait-il, comme pour l'haruspicine, « de cérémonies interdites dans les maisons privées et « tolérées seulement dans les temples[1]. » C'est précisément le sens de la loi de Constantin; mais cette loi nous l'avons : c'est celle qui interdit l'haruspicine et les sacrifices dans les demeures privées. Sous Constantin, il n'y en eut point d'autre. Il ne faut pas enterrer le paganisme avant la fin de sa dernière maladie. »

M. Monceaux et Mgr Batiffol présentent quelques observations.

Séance du 1er Décembre.

Présidence de M. P. Girard, président.

Il est procédé à l'élection du bureau et des commissions pour l'année 1916.

Sont élus :

Président : M. E. Lefèvre-Pontalis.
1er Vice-président : M. C. Enlart.
2e Vice-président : M. H. Martin.
Secrétaire : M. E. Mâle.
Secrétaire-adjoint : M. P. Vitry.
Trésorier : M. E. Chénon.
Bibliothécaire-archiviste : M. G. Espinas.

Membres de la Commission des impressions : MM. Héron de Villefosse, M. Prou, E. Michon, Ph. Lauer.

Membres de la Commission de publication des *Mettensia :* MM. Max. Collignon, H. Omont, Ad. Blanchet.

Membres de la Commission des fonds : MM. G. Lafaye, Ad. Blanchet, P. Girard.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, commu-

1. Mgr Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, t. II, p. 77.

Digitized by Google

nique, de la part de M. L. Châtelain, associé correspondant national, actuellement lieutenant au 4e tirailleurs à Meknès, une note et des copies d'inscriptions relevées par lui au pavillon de Tanger, à la récente exposition franco-marocaine de Casablanca :

« L'exposition de Casablanca n'avait d'autre but que de montrer aux Marocains, naguère clients de l'Allemagne, quelles ressources l'industrie et le commerce français mettaient à leur disposition, et quel débouché la France offrait à leurs productions. Il n'y avait nulle préoccupation intellectuelle, sinon dans l'architecture et la décoration des différents pavillons. Toutefois, l'archéologie classique était représentée en deux endroits : au pavillon du Protectorat, par les travaux de Volubilis, et au pavillon de Tanger. J'ai copié dans ce dernier pavillon divers textes épigraphiques et je les reproduis au cas où tel d'entre eux ne serait pas encore publié. C'est à M. Michaux-Bellaire, le savant directeur de la mission scientifique du Maroc, que l'on doit la présentation de ces documents.

« Outre les inscriptions, il faut mentionner un très beau chapiteau composite en marbre, un mascaron de bronze, des amphores, des urnes funéraires, des lampes, des tuyaux de plomb, des monnaies et de nombreuses photographies de tombeaux romains ou d'objets trouvés dans des nécropoles. Tous ces objets proviennent soit de Tanger, soit des environs de cette ville, fouilles de Bou Khac Khac ou de Charf el Aqab.

1. AVRELIA · SABINIA · ANCILLA
CRESTI · VIXSIT · PL · MI · ⊛
ANNIS · XXIII · ME · V · DI · XIII
OR · VIIII · FE · INPACE REQVET
5 AMANTIO · ET · ALBINO · CON
SOLIBVS

Aurelia Sabinia, ancilla C[h]resti, uixsit pl(us) mi(nus) annis (uiginti tribus), me(nsibus) (quinque), di(ebus) (tredecim), or(is) (novem), fe(lix) in pace requet (sic). *Amantio et Albino consolibus.*

Digitized by Google

2.
D M
C·AVREL·HERMA
AVR·NATALIS
LIB·VIX·AN·IV
H·S·E·S·T·T·L·

D(is) M(anibus). C. Aurel(ius) Herma, Aur(elii) Natalis lib(ertus), uix(it) an(nis) (quattuor). H(ic) s(itus) e(st). S(it) t(ibi) t(erra) l(euis).

« A remarquer le nom Herma, qui est celui de rochers situés entre l'Espagne et l'Afrique, dans Avienus.

3.
S· MANIBVS
PII RO[illegible]AVIVETANLXX
CADAMIVETANLXXX
H S · S I T L

[Di]s Manibus... Pii..., uet(erani), an(norum) (septuaginta), Cadami, uet(erani), an(norum) (octoginta). H(ic) s(iti). S(it) i(llis) t(erra) l(euis).

4.
COSCONI
VS CAIVS
H·S·IIST
STII··

Cosconius Caius. H(ic) s(itus) est. S(it) t(ibi) t(erra) l(euis).

5.
D · M · S
AVRELIAMA
XIMA·VIXIT
ANNIS·L
H·S·E·S·T·T·L

D(is) M(anibus) s(acrum). Aurelia Maxima uixit annis (quinquaginta). H(ic) s(ita) e(st). S(it) t(ibi) (terra) l(euis).

6.
*u*ALERII
*e*VTYCI·I

..[V]alerii [E]utyci..

Digitized by Google

7. EX·FIGVᴵSASSAI

KALS

Ex figul[*i*]*s*...

8. CALS·A

« M. Cagnat propose de lire *Ca*[*e*]*s*(*aris*) [*n*](*ostri*). »

M. Héron de Villefosse insiste sur l'intérêt que présente le premier de ces textes. La défunte y est qualifiée *ancilla Christi*, servante du Christ; cette qualification se retrouve dans une inscription chrétienne de Tanger, consacrée à *Crementia, ancilla* (*Christi*)[1]. Mais sur l'épitaphe de Crementia le nom du Christ, au lieu d'être gravé en toutes lettres, est représenté par le monogramme du Christ (☧) placé après le mot *ancilla*. A ce propos on se rappellera que, dans quelques inscriptions chrétiennes du midi de la Gaule, à Marseille, Antibes, Bordeaux et Toulouse, on rencontre l'expression *ancilla dei*.

« La nouvelle inscription est, en outre, datée de l'année 345, *Amantio et Albino consolibus*, date qui nous reporte à neuf années seulement après la mort de Constantin, c'est-à-dire à l'époque du développement du donatisme dans presque toute l'Afrique.

« Ce serait la troisième inscription chrétienne trouvée jusqu'ici au Maroc. Les deux autres proviennent certainement de Tanger[2]; nous ignorons si celle-ci a été découverte dans la même ville, M. Châtelain ne donnant pas de renseignement précis sur sa provenance. »

M. E. Chénon, membre résidant, communique une lettre de M. Paul Gautier, archiviste de la Haute-Marne,

1. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 21816.
2. *Ibid.*, 21816 et 21817.

Digitized by Google

lieutenant d'infanterie au front, faisant part de la découverte d'un cimetière gallo-romain dans les tranchées.

M. Chénon signale ensuite une fausse monnaie de Henri II récemment mise au jour dans le jardin de l'école des filles à Chavin (Indre).

Séance du 8 Décembre.

Présidence de M. P. Girard, président.

Le président annonce que la Commission administrative de la Société a décidé de souscrire à l'emprunt national dans les limites de ses disponibilités.

M. J. Toutain, membre résidant, fait la communication suivante :

« Le culte du dieu syrien Adonis a-t-il été célébré en Afrique sous l'empire romain? La réponse à cette question mérite d'autant plus d'être précisée qu'il n'a été trouvé encore, dans les provinces africaines, aucune trace d'une dévotion quelconque à la Déesse syrienne, parèdre d'Adonis. Au premier abord, il semble que deux inscriptions, aussi nettes que possible, attestent la présence en Proconsulaire, aux environs d'Hippo Diarrhytus et de Carthage, de la religion originaire de Byblos.

« L'une de ces inscriptions est connue depuis longtemps. Elle est publiée au tome VIII du *Corpus* sous le n° 1211. Découverte par V. Guérin au cœur du pays accidenté qui s'étend à l'ouest de Bizerte, en un point appelé aujourd'hui Bechater, que signalent des ruines assez importantes, elle est ainsi conçue :

« *Muthumbal Balithonis Labreco... hisitanus sacerdos Adonis viv(it) annis LXXXXII.*

« Seul le début de l'ethnique a disparu. On a proposé la restitution [*T*]*hisitanus* ou [*P*]*hisitanus* pour *Pisitanus*, Thisita correspondant à la Θίσιχα de Ptolémée, Phisita ou

Digitized by Google

Pisita étant la ville mentionnée à l'époque chrétienne[1]. Ce qui nous importe dans ce texte, c'est la mention du sacerdoce exercé par le défunt : *sacerdos Adonis*.

« La seconde inscription a été découverte en 1904 dans le défilé, connu sous le nom moderne de Khanguat el Hadjadj, qui sépare le massif du Bou Kourneïn au nord de celui du Djebel Rças au sud. Ce défilé, que suit la route de Tunis à Sousse, fut dans l'antiquité un lieu de culte très fréquenté; là se trouvait le sanctuaire de Saturne surnommé Sobarensis[2]. Dans un autre sanctuaire, sur lequel nous aurons à insister, a été trouvée la dédicace suivante :

« *Adoni Aug(usto) sac(rum). Pro salute Imp(eratoris) Caes(aris) L. Septimi Severi Pertinacis Aug(usti) et Imp(eratoris) Caes(aris) M. Aureli Antonini Pii Felicis Aug(usti) et Juliae Domnae Aug(ustae)*[3].

« Cette dédicace a été considérée comme adressée, et le sanctuaire, dont elle provient, comme consacré à Adonis[4], de même que l'inscription de Bechater est citée par Wissowa comme un témoignage du culte de ce même dieu[5].

« Une telle interprétation est-elle exacte? Est-ce vraiment le dieu syrien, aimé d'Atargatis-Aphrodite, dont Muthumbal célébrait le culte non loin d'Hippo Diarrhytus et que l'on invoquait près de Neferis pour le salut de Septime-Sévère, de Caracalla et de Julia Domna?

« Et tout d'abord le génitif *Adonis* de l'épitaphe de Bechater, le datif *Adoni* de la dédicace du Khanguat el Hadjadj nous ramènent-ils forcément au nominatif *Adonis?* Il n'est

1. Ch. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. II, p. 93-94; le P. Mesnage, *L'Afrique chrétienne*, p. 45.

2. R. Cagnat et P. Gauckler, *Les temples païens*, p. 87; J. Toutain, *De Saturni dei in Africa romana cultu*, p. 10; Dr Hue, *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, 1906-1907, p. 295 et suiv.

3. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1904, p. 554 et suiv.; *Année épigraphique*, 1905, n° 13.

4. *Bulletin archéologique du Comité*, 1912, p. CXCVI et CCXVII.

5. *Religion und Kultus der Römer*, 2e éd., p. 359, n. 3.

Digitized by Google

point douteux que la déclinaison la plus régulière, la plus correcte, ait été en grec Ἀδώνις, Ἀδώνιδος et en latin *Adonis*, *Adonidis*. Toutefois, on rencontre en grec le génitif Ἀδώνιος et en latin les formes *Adonis*, *Adoni*, et *Adonim* ou *Adonem* au génitif, au datif et à l'accusatif[1]. Les formes même du génitif et du datif, employées dans nos deux textes, ne nous fournissent point d'argument décisif. Retenons cependant que les grammairiens latins connaissaient un nominatif *Adon*, auquel ils rattachaient les formes *Adonis*, *Adoni*, *Adonem*[2].

« Si le nom même du dieu reste incertain, nous possédons, au moins en ce qui concerne la dédicace du Khanguat el Hadjadj, des indices très précis sur le sanctuaire dans lequel elle fut consacrée. Après avoir signalé la découverte d'autres inscriptions impériales tout près de l'endroit où l'on avait exhumé en 1904 la dédicace *Adoni Augusto sacrum*, notre confrère, M. Merlin, directeur des Antiquités de la régence de Tunis, ajoutait en 1912 : « Il « est possible que ces piédestaux se soient dressés originai- « rement dans le temple d'Adonis, sous les portiques ou « dans la cour. M. Jules Renault a commencé dans ces der- « niers temps, avec l'appui de la direction des Antiquités, « le déblaiement de ce sanctuaire, qui promet d'intéres- « sants résultats[3]. » Or, dans ses fouilles, M. J. Renault n'a trouvé que des fragments de stèles votives à Saturne[4], et M. Merlin rappelle que d'autres ex-voto consacrés au même dieu ont été recueillis dans les environs immédiats du même point en 1905 et en 1908. Est-ce à dire qu'une dédicace à Adonis aurait été placée dans un sanctuaire de Saturne? Assurément une telle hospitalité offerte par un dieu dans son temple à un autre dieu n'est point en général un fait exceptionnel ni anormal. Il convient pourtant de remarquer que plusieurs sanctuaires de Saturne ont

1. H. Estienne, *Thesaurus linguae graecae*, s. v. Ἀδώνις; *Thesaurus linguae latinae*, s. v. *Adonis*.
2. *Thesaurus linguae latinae*, l. c.
3. *Bulletin archéologique du Comité*, 1912, p. CXCVII.
4. *Ibid.*, p. CCXVII et suiv.

Digitized by Google

été méthodiquement explorés en Afrique, à l'Henchir Srira, près d'Hadjeb el Aïoun, au sommet du Bou Kournein, à Aïn Tounga, à Thugga, pour ne citer que les principaux ; dans le nombre considérable de stèles ou de fragments de stèles qui y ont été recueillis, il n'en est point qui soient consacrés à un autre dieu que Saturne. Mais, — et nous touchons ici, je crois, à la solution du problème, — Saturne n'y est pas toujours désigné par son nom propre : *Saturnus*. Ce nom est remplacé, — rarement, il est vrai, — par le mot *Dominus ;* le cas a été constaté à l'Henchir Srira (*Dominus Augustus*), dans le sanctuaire de Saturnus Sobarensis (*Dominus Sobaresis*), ailleurs encore[1]. Or, il est reconnu aujourd'hui que ce nom de *Dominus*, donné à Saturne, n'est que la traduction latine du mot punique *Adon* qui précède, sur beaucoup d'inscriptions votives puniques et néo-puniques, le nom de Baal[2]. *Dominus Saturnus* équivaut exactement à *Adon Baal*. J'en conclus que l'expression *sacerdos Adonis* de l'inscription de Bechater doit être interprétée *sacerdos Domini*, c'est-à-dire *Saturni*, et que dans la dédicace du Khanguat el Hadjadj : *Adoni Augusto sacrum, Adoni* est l'équivalent de *Domino*, c'est-à-dire de *Saturno*.

« Les deux inscriptions que nous venons d'étudier ne se rapportent pas au culte du dieu efféminé et sanglant de Byblos, mais à la vieille religion nationale des Africains. Il ne s'agit pas ici d'Adonis, mais d'*Adon Baal*, de *Dominus Saturnus*. »

M. Max Prinet, membre résidant, entretient la Société de l'origine des armoiries « palées » qui se trouvent jointes au fleurs de lis de France sur les sceaux de diverses juridictions royales du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle.

1. Pour l'H^r^ Srira, Hautecœur, *Les ruines de Henchir es Srira*, *Mélanges de l'École de Rome*, 1909, p. 365 et suiv. (inscriptions n^os^ 1 et 3) ; pour le sanctuaire de Saturnus Sobarensis, J. Toutain, *De Saturni dei in Africa romana cultu*, p. 14. Cf. *C. I. L.*, VIII, 8246, 8247, 20969*a*.

2. Ph. Berger et R. Cagnat, *Le sanctuaire d'Aïn Tounga*, *Bulletin archéologique du Comité*, 1889, p. 247.

Digitized by Google

Ces armes « palées » pourraient être celles de Marguerite de Provence.

M. Durrieu, membre résidant, signale que sur divers manuscrits on trouve, comme signe de possession des armes « palées », tantôt palé « gueules » et « or » qui est celui du cardinal d'Amboise; tantôt palé rouge et jaune, lequel doit être attribué à Louis XII, qui fit recouvrir de ce blason les armes du sieur de la Gruthuse dont il avait acquis un certain nombre de manuscrits.

M. P. Monceaux, membre résidant, au nom de M. A. Merlin, directeur du Service des Antiquités de la Tunisie, associé correspondant national, communique des plombs antiques à légendes latines récemment trouvés à Carthage :

« 1. — Plomb de 0m024 de diamètre. Sur chacune des faces, une inscription latine en quatre ou cinq lignes :

« Circonférences au pourtour.

« 2. — Plomb de 0m023 de diamètre. Très épais (0m004).

« D'un côté :

« Circonférence au pourtour.

« Toute la partie droite et la dernière ligne en entier sont abîmées.

Digitized by Google

« De l'autre :

« Circonférence au pourtour.
« Tout le haut et le bas sont endommagés. »

Séance du 15 Décembre.

Présidence de M. P. Girard, président.

La présidence dépose sur le bureau, de la part de M. H. Martin, trésorier, la vignette remise à la Société en attestation de sa souscription à l'emprunt national.

M. F. de Mély, membre résidant, fait la communication suivante :

« On rencontre parfois dans les inscriptions des miniatures des noms, historiques ou mythologiques ou incompréhensibles, qui semblent n'avoir aucune espèce de rapport avec le sujet où on les lit. On se demande alors quel sentiment a pu pousser l'artiste à les tracer, car on ne parvient pas à saisir le mobile qui a guidé son pinceau. Et cependant on ne saurait nier que le moyen âge n'a jamais rien exécuté sans motif; seulement, notre mentalité moderne ne le découvrant pas toujours, nous sommes poussés souvent à croire à une simple fantaisie aussi enfantine qu'inutile.

« Un article de M. Maeterlinck sur Nabuchodonosor Martin, l'auteur des peintures de la Boucherie de Gand, qu'il veut identifier avec le Maître de Flémalle, m'a engagé à examiner les noms et prénoms des artistes de la fin du moyen âge.

Digitized by Google

« J'ai laissé de côté les prénoms wallons et flamands, quoiqu'ils soient bien de nature à nous étonner : tels Mukin qui signifie Edmond, Nelkin Corneille, Maeskin Thomas, Ruelbekin Robert, Tuekin Mathieu. Ceux-là on peut les identifier avec un dictionnaire. Mais il y a, en particulier dans les *Liggeren* d'Anvers [1], dans le *Keuren* de Bruges [2], dans les *Comptes des Ducs de Bourgogne* [3], d'autres noms surprenants, dont quelques-uns sont réellement invraisemblables pour des chrétiens.

« Abdenago Schot, peintre du XVI[e] siècle, a été découvert à Tournus par M. Gabriel Jeanton [4]. Abdenago est la forme chaldéenne d'Azarias, un des Enfants de la fournaise.

« Arian de Bois-le-Duc travaille en 1468 pour le duc de Bourgogne aux entremets de Bruges.

« Artus travaille à Anvers avec Assuerus.

« Aurelot Galopin travaille en 1453 au banquet de Lille.

« Assuerus Londersel travaille à Amsterdam en 1550.

« Balthasar van der Muelene est admis à la maîtrise en 1485 comme peintre-verrier à Bruges.

« Babylone (Frans) est dans les listes de Gand de 1500.

« December signe en 1432 le manuscrit français 7245 de la Bibliothèque nationale [5].

« Discus van Loedric reçoit 42 sols en 1468 pour les entremets du duc de Bourgogne.

« Ewout travaille à Anvers comme Favo et Flupo.

« Friesen Stuerbout travaille à Bruxelles en 1464-65.

« Gommor est d'Anvers, avec Guivanne.

1. *De Liggeren en andere historische archieven der Antwerpsche sint Lucas gilde*, publiés par Ph. Rombouts et Th. Van Lerius, Anvers, s. d., gr. in-8°, 2 vol.

2. *Keuren*, publié par Van de Casteelle dans les *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, 3[e] série, t. I (1866).

3. Comte de Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, p. LXXIX.

4. *Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements* (1914), p. 233.

5. P. Paris, dans *Manuscrits français* (Paris, 1848, in-8°), t. VII, p. 130.

Digitized by Google

« Ides Casse figure dans les *Comptes du duc de Bourgogne* en 1467.

« Ingle van der Rey travaille en 1478 aux entremets de Bruges.

« Jaïre est d'Anvers et aussi Jesus.

« Jocrisse van Belle est admis à la maîtrise à Tournai en 1468.

« Macgiel est d'Anvers.

« Meus (Bertelmeus) fait des enseignes à Gand en 1355[1].

« Micgielt est d'Anvers ainsi que Mynicus.

« Nabuchodonosor Martin peint, nous l'avons dit, la *Nativité* et l'*Adoration des Mages* de la Boucherie de Gand : M. Maeterlinck veut l'identifier avec le Maître de Flémalle[2].

« Neptune, nous apprend Bastard dans ses *Crosses*[3], se trouve inscrit, dans un manuscrit du XIIe siècle de la bibliothèque de Douai, à côté d'un singe jouant du violon. Il est difficile, dit Henri Otte, de découvrir dans cette image le point de similitude, quand même on voudrait interpréter le violon à trois cordes par une allusion moqueuse au trident[4]. Effectivement, le rapprochement est difficile à saisir, mais c'est tout simplement la signature de l'artiste; ce prénom est encore dans la liste des prénoms flamands actuels.

« Obin Walins du *Keuren*, en 1462, me paraît être le prénom Aubin déformé.

« Omar de Cueninck, peintre à Bruges en 1474, nous est encore donné par le *Keuren*. Mais ce nom qui semble oriental au premier abord pourrait être Omer.

« Plupo et Pluym sont mentionnés aux *Liggeren*.

« Pontus Ringh est élève de Martin de Heere, en 1500, à Bruges.

1. Victor van der Haeghen, *Mémoire sur des documents faux relatifs aux anciens peintres, sculpteurs et graveurs flamands*, Bruxelles, 1899, in-8°, p. 35.

2. *Chronique des arts*, 1913, p. 28.

3. *Bulletin du Comité de la langue*, t. IV, p. 816.

4. Heinrich Otte, *Handbuch der kirchlichen Kunst-Archäologie des deutschen Mittelalters*, Leipzig, 1854, p. 284.

Digitized by Google

« Rut Ysembrant œuvre en 1467, pour le duc de Bourgogne, à Bruges, sous les ordres de Jacques Daret.

« Salhadin d'Estoure est payé, pour six jours et demi de travail à VIII sols par jour, XXXV sols, le samedi 14 mai 1468.

« Saladin de Scoenere peint en 1434 un tableau pour l'église des Minorites de Gand.

« Seser travaille à Anvers.

« Suus (Pierre), sellier, est doyen de la Gilde de Bruges en 1438.

« Syacus est inscrit dans les *Liggeren* d'Anvers.

« Thys de Wivre est trouvé par Laborde en 1468 dans les comptes des entremets de Bruges.

« Wasin Gheskaurs, en 1484, est élève de Sébastien Coudson.

« West Valinc touche en 1467 IIII l. V s.

« Woultre de Uselaire, à la même date, est payé XXX s.

« Zager est peintre d'Anvers : est-ce le même que Zègre signalé par Laborde en 1468, que Zèbre Brullant, d'ailleurs appelé également Zègre Brullant ?

« Nous avons enfin Zeghin de Hooghe en 1477 à Bruges et Zwer à Anvers.

« Ces noms doivent se diviser en deux catégories. Si on les rencontrait dans une miniature ou sur un tableau, les uns peuvent effectivement sembler des caractères inutiles ou sans importance documentaire : Discus, Ewout, Plups, Pruym, Seser, Thys, Zager (scie), Zeghin, Zwer (abcès), qui en réalité sont des mots ou inconnus ou inattendus. Il en est de même de December, Ides, Meus, Suus, West, dont il ne semble pas nécessaire de se préoccuper.

« D'autres au contraire peuvent prêter à des confusions et inciter les travailleurs à rechercher des rapports tout à fait invraisemblables, comme l'explication donnée par Henri Otte du violon qui symboliserait le trident de Neptune. Ces derniers noms, il faut les mettre bien en vedette, car le jour où l'explication de leur rapprochement avec le sujet semblera quelque peu difficile, on devra se demander si ce n'est pas la signature d'un artiste.

Digitized by Google

« Voici ceux que j'ai réunis : Artus, Assuerus, Balthasar, Babylone, Gommor, Jaïre, Jesus, Jocrisse, Macgiel, Micgielt, Nabuchodonosor, Neptune, Omar, Pontus, Rut, Salhadin, Syacus, Zèbre. Et c'est ainsi que je me demandais dernièrement ce que signifiait PHLEGON, tracé sur la bride du cheval de Phébus, comme Watreleus, sur la croupière d'un cheval d'une miniature du ms. 5089 de l'Arsenal, dans une peinture de l'hôtel Buysleden à Malines. Naguère M. Emm. Neefs[1] signalait ce mot sans pouvoir l'identifier. Phlegon est le nom du cheval de Phébus, d'un chien chez Xénophon, mais c'est aussi le nom d'un historien grec du IIe siècle, l'auteur du Περὶ θαυμασίων, du Περὶ μακροβίων, d'un grand ouvrage en dix-sept livres Ὀλυμπιονικῶν καὶ χρονικῶν συναγωγή dont nous n'avons plus que des fragments. Peut-être le sujet représenté est-il tiré d'un de ses traités, peut-être est-ce le nom d'un artiste, pas plus extraordinaire certainement que ceux dont nous venons de parler? La chose est actuellement malheureusement impossible à vérifier, mais il était nécessaire en tout cas de la signaler.

« A cette question d'onomastique, je crois pouvoir encore aujourd'hui rattacher celle que j'ai eu l'honneur de vous soumettre le 18 février 1914, sans avoir été à même à ce moment de fournir une explication.

« Il s'agissait de l'inscription de la première feuille du *Froissart* de Breslau, ayant appartenu au Grand bâtard de Bourgogne.

« On y lit :

Nul ne s'y frotte.
Oð de Bourgogne.

« M. Foerster venait de traduire cet Oð par *Obelus*, et quoique *Obelus* n'ait jamais voulu dire autre chose que « point d'exponctuation », il croyait devoir lire « bâtard de Bourgogne ». Cette abréviation remplaçait ainsi en

1. *Commission d'art et d'archéologie de Belgique en 1875* (p. 186).

Digitized by Google

quelque sorte le prénom de celui que nous connaissons sous le nom d'Antoine de Bourgogne.

« A la suite d'une communication de notre confrère M. Prinet sur le testament d'Édouard de Beaujeu (1369), j'avais alors signalé que, sur six témoins, trois noms étaient également précédés de l'abréviation Oƀ, mais suivie cette fois d'un prénom. Il semblait vraiment bien extraordinaire qu'Édouard de Beaujeu eût justement choisi comme témoins trois bâtards. L'explication continuait donc à être aussi difficile, car *obitus*, qu'on avait proposé, ne pouvait réellement s'appliquer à la signature de Girard de Cheintry, vivant encore vingt ans plus tard. Puis l'un des noms précédés de Oƀ est accompagné de cette mention : *ego Guillelmus de Molome, miles, rogatus a codicillatore ;* du moment où il est *rogatus*, il n'est donc pas mort. Quant à Oƀ de Jo, la chose est encore plus évidente, puisqu'il ajoute « *praesens interfui, sigillavi manu « propria et signavi* ».

« Or, dernièrement, en lisant la *Chanson* de Philippe Mouskes, j'ai été frappé de ces deux vers :

Guimars v. cens a bons obers
Preudhommes, vaillans et apers.

Oberc veut dire « chevalier ». La Curne de Sainte-Palaye nous apprend que ce terme vient de *haubert*, d'où chevalier qui en est vêtu.

« Il me semble dès lors que dans l'Oƀ du Bâtard de Bourgogne, comme dans l'Oƀ des témoins du testament d'Édouard de Beaujeu, on pourrait peut-être voir l'abréviation de « chevalier » abrégé comme ch^{r} pour chevalier, comme b^{on} pour baron, c^{te} pour comte. De sorte que nous pourrions avoir, pour le *Froissart* :

Nul ne s'y frotte.
Le ch^{r} de Bourgogne,

et dans le testament d'Édouard de Beaujeu :

Ob Guillelmus de Molone, miles.

Digitized by Google

Ob Johannes de Io, licentiatus in legibus;
Ob Girardus de Cheintriaco, miles.

seraient ainsi :

Le ch^r^ Guillelmus de Molone, chevalier (militaire),
Le ch^r^ Jehannus de Io, licencié ès lois,
Le ch^r^ Girardus de Cheintriaco, chevalier (militaire).

« Mais on pourra objecter qu'il est étrange de voir un licencié ès lois chevalier. On peut répondre que dès le commencement du XIV^e^ siècle les gens de robe eurent leurs chevaliers. En 1312, Simon de Billy, bailli de Soissons, prenait le titre de chevalier, clerc ou lettré. Notre Jean de Jo est précisément dans ces conditions. Et c'est même probablement pour ce motif que les deux autres témoins ont cru devoir faire suivre leurs signatures de *miles*, voulant ainsi montrer qu'eux appartenaient à la classe des chevaliers militaires.

« Il faut également signaler une autre hypothèse, dont nous n'avons qu'un seul exemple : *obliquus* signifiant bâtard, ainsi que le mentionne Ducange au mot *Bastardus*, d'après Adam de Brême : « *Ecce Willelmus, cui pro « obliquo sanguine cognomen est Bastardus.* » Stace, dans sa *Thébaïde* (v. 221), applique ce mot à la descendance par les femmes : *obliquumque a patre genus.* Le Grand Bâtard s'en est-il servi? C'est possible, puisque, de son temps, les bâtards jouissaient de très grandes prérogatives. »

MM. Durrieu, Pallu de Lessert et Chénon présentent quelques observations.

M. P. Monceaux, membre résidant, de la part de M. A. Merlin, directeur du Service des Antiquités de la Tunisie, associé correspondant national, communique deux petits objets antiques, plomb chrétien et pastille

Digitized by Google

de verre, qui ont été récemment découverts à Carthage :

« 1. — Plomb. De chaque côté, un monogramme cruciforme :

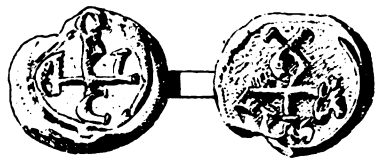

« Sur la seconde face, il faut lire Ἰωάννου [1].

« 2. — Pastille de verre entrée au Musée du Bardo, dans ces derniers temps, et recueillie à Carthage. Elle est de couleur noire (diam. : 0m025), complètement plate en dessous, cerclée d'un bord saillant en dessus. Sur cette dernière face se détache en relief un monogramme :

M. Martroye présente quelques observations, notamment sur la langue écrite, après la conquête vandale.

Séance du 22 Décembre.

Présidence de M. P. Girard, président.

M. E. Michon, membre résidant, dépose sur le bureau, au nom de la Commission des impressions, le deuxième fascicule du *Bulletin* de 1915.

M. le comte Delaborde, membre résidant, revenant sur une communication faite à la séance précédente, dit que La Curne de Sainte-Palaye, dont l'autorité a été invoquée

1. Cf. *Bull. des Antiquaires*, 1910, p. 311; 1911, p. 238, n° 3.

Digitized by Google

par M. de Mély pour attribuer au mot *haubert* le sens de chevalier, s'est trompé sur le sens de ce mot dans les vers de Philippe Mousket qu'il cite :

Guimars v cens a bons obiers
Preudoms, vaillans et apiers.

« Ces vers portent les nos 5234-5235 dans l'édition de M. de Reiffenberg. Isolés, ils semblent en effet signifier que « Guimard a cinq cents bons hauberts prudhommes ». Mais en réalité ils font partie d'une interminable énumération de l'armée de Charlemagne où il est dit que « Aubri « le Bourguignon » amena tant de « compagnons » ;

5230 Bremars de Nubles autresi
En mena M preus et hardi ;
. . . . . .

et que Guimard en amena cinq cents avec de bonnes cuirasses ; quant au mot prudhommes, il se rapporte à « compagnons » sous-entendu. M. de Reiffenberg ne s'y était pas trompé et avait imprimé *à* avec un accent grave et intercalé une virgule :

Guimars v cens à bons obiers
Preudoms, vaillans et apiers.

Haubert n'a donc ici que le sens propre de cuirasse. »

M. J. Toutain, membre résidant, fait la communication suivante :

« Parmi les monuments de Carthage, qui ont laissé des traces visibles, l'un des plus curieux est l'édifice de forme circulaire signalé d'abord par Falbe, ensuite fouillé par Davis en 1858 et dont la destination est restée énigmatique. Cet édifice porte sur la carte dressée par Falbe le no 70, et il est décrit en ces termes dans les *Recherches sur l'emplacement de Carthage* du même auteur : « Un « autre temple, rond, circonscrit dans un carré, n'a que

Digitized by Google

« 65 pieds de diamètre (= 22 mètres approximative-
« ment), y compris les murs du carré. » Les fouilles entre-
prises par Davis sont les seules recherches qui aient été
exécutées sur le terrain. D'après le texte de ce voyageur
et d'après le plan qu'il donne des vestiges retrouvés, plan
qualifié par lui-même « relativement correct » (*modera-
tely correct*), le carré extérieur formellement indiqué par
Falbe a disparu. L'édifice se présente sous une forme
circulaire. Au centre, un espace rond entouré de douze
piliers mesure 29 pieds, soit $9^{m}70$ de diamètre. Autour de
cette partie centrale se développent trois galeries circu-
laires séparées l'une de l'autre par douze piliers, de plan
rectangulaire allongé, de plus en plus puissants à mesure
qu'on s'éloigne du centre pour se rapprocher de la péri-
phérie. Si les mesures données par Davis sont exactes, le
diamètre total du monument serait de 200 pieds environ,
soit 66 mètres, ce qui ne correspond guère aux dimen-
sions mentionnées par Falbe : et pourtant il s'agit bien
de la même ruine, puisque Davis y signale des recherches
partielles exécutées en 1837 par Falbe et Grenville
Temple. Quant aux arguments à l'aide desquels Davis
s'est efforcé de montrer que cet édifice rond était un
temple de Saturne, il est parfaitement oiseux de s'y arrê-
ter. La critique en a été faite et bien faite par la plupart
des archéologues modernes, entre autres par Ch. Tissot
et M. Audollent. « Davis, écrit ce dernier, est frappé par
« l'aménagement à vrai dire assez particulier (du temple);
« et il part de là pour développer toute une théorie sur le
« système solaire et les divisions du temps que représente
« la configuration de ce sanctuaire [douze piliers par ran-
« gée et quatre rangées de piliers]. Avant d'examiner ces
« conjectures symboliques, il conviendrait de savoir si les
« fouilles ont été bien exécutées et leurs résultats fidèle-
« ment consignés. Des fragments de colonnes cannelées,
« des morceaux de marbres divers, c'en est assez pour que
« l'imagination de Davis rétablisse l'aspect intérieur et
« extérieur du sanctuaire. Aussi Tissot n'exagère-t-il pas
« quand il dit : « Ses conclusions et même jusqu'à un cer-

Digitized by Google

« tain point ses indications ne doivent être accueillies « qu'avec une extrême défiance[1]. » Ajoutons pourtant que le plan de Davis a été reproduit par Tissot[2], par Sainte-Marie[3], par M. Babelon[4] et dans l'*Atlas archéologique de la Tunisie*[5]. Et d'ailleurs tout n'y est pas faux ou imaginaire, puisque Beulé, qui se trouvait à Carthage presque en même temps que Davis, parle en ces termes de l'édifice : « Un autre temple, qui est le mieux conservé de tous « ceux qui existaient à Carthage, est un temple rond (n° 70 « de Falbe). Il a 26^{m}63 de diamètre et est porté par douze « piliers carrés à l'intérieur. Le plan, l'appareil, les maté- « riaux, la mosaïque très simple dont un fragment a été « mis au jour par M. Davis, tout est romain. Les murs en « blocage étaient revêtus de marbre cipollin dont les mor- « ceaux se retrouvent dans le sol[6]. »

« Quelles sont donc les données que nous pouvons tenir pour certaines à propos de ce monument? D'abord la situation topographique en est nettement établie. Il se trouvait, d'après Falbe, que confirme Beulé, tout près du rebord sud-est de la hauteur connue sous le nom de plateau de l'Odéon, à l'ouest de Bordj Djedid, au nord-ouest du quartier dénommé actuellement Dermèche, non loin de l'Odéon et du Théâtre découverts par Gauckler en 1901 et 1904. En second lieu, la forme de l'édifice ne saurait être mise en doute : Falbe, qui l'a vu en 1837, qui y a

1. A. Audollent, *Carthage romaine*, p. 259.

2. Ch. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. I, p. 655.

3. E. Sainte-Marie, *Mission à Carthage*, p. 176.

4. Babelon, *Carthage*, p. 166.

5. Feuille Carthage n° CIV.

6. Beulé, *Fouilles à Carthage*, p. 44. — Le fragment de mosaïque que Davis trouva, en effet, près du centre de l'édifice (*in the first gallery*, dit-il) n'a rien de commun avec la mosaïque des Mois et des Saisons que le même chercheur découvrit à quelque distance de là, près du n° 87 de la carte de Falbe. M. Audollent a commis certainement une confusion lorsqu'il a écrit que Davis y déterra (dans le temple rond) une mosaïque figurant les Mois et les Saisons.

Digitized by Google

même commencé des fouilles, l'indique nettement; c'était un édifice carré à l'extérieur, rond à l'intérieur. Le toit en était supporté par douze piliers carrés, disposés probablement suivant une circonférence. La décoration des parois et peut-être des piliers était en marbre. Sur les dimensions, il y a désaccord, même en ne tenant pas compte des chiffres de Davis, entre Falbe, qui donne seulement de 22 à 23 mètres de diamètre, y compris l'épaisseur du mur qui formait le carré extérieur, et Beulé, qui indique 26m63 de diamètre, abstraction faite de ce mur disparu de son temps. A vrai dire, le désaccord n'est pas énorme et nous pouvons accepter pour le diamètre du monument le chiffre moyen de 25 mètres.

« Quant à la destination de l'édifice, Falbe, Davis et Beulé y voient un temple; Falbe ne nomme aucune divinité; Davis croit que ce fut le temple de Baal-Saturne; Beulé propose de l'attribuer à Cérès et Proserpine. Depuis lors, des hypothèses toutes différentes ont été émises. Les découvertes de Gauckler ont prouvé qu'il n'y a rien de commun entre notre monument et l'Odéon. Enfin, d'après M. Gsell, il serait vraisemblable d'y reconnaître un marché dans le genre du *macellum magnum* du Caelius à Rome, marché auquel s'est substituée, vers le v^e^ siècle, l'église de San Stefano Rotondo, et M. Audollent n'est pas éloigné d'accueillir cette interprétation[1].

« Tel est, je crois, à l'heure actuelle l'état de la question. Il me semble qu'elle peut être serrée de plus près.

« En premier lieu, cette construction de type si peu ordinaire n'est pas la seule de son espèce qui soit connue dans l'Afrique du Nord. Un médecin florentin, Giovanni Pagni, qui parcourut la Tunisie en 1667 et qui communiqua ses impressions de voyage à son ami Fabrizio Cecini dans une série de lettres restées longtemps inédites, semble-t-il, et publiées seulement en 1829 à Florence, a décrit en détail un monument qu'il put visiter à la Mohammedia et qui présente une analogie indéniable avec celui

1. A. Audollent, *Carthage romaine*, p. 260-261.

Digitized by Google

que nous étudions. « On voit encore en ce lieu la ruine « d'un temple antique exactement carré et couronné d'une « coupole. Le mur extérieur est construit tout entier en « pierres taillées, qui ont la forme de briques épaisses de « trois doigts, longues d'une palme et demie. Au sommet « de la coupole, il y a une ouverture ronde. A l'intérieur « se trouvent quatre grandes niches et quatre grandes « fenêtres. On m'a rapporté qu'à l'extérieur le parement « était fait de pierres que l'on a arrachées pour construire « le palais d'Amurat, roi de Tunis. Aujourd'hui, ce temple « sert d'étable à chameaux. Extérieurement, chaque face « mesure 24 pas. A l'intérieur, l'édifice est rond; la cir- « conférence en est de 66 pas et le diamètre de 18. Il a « quatre portes, dont trois sont tournées vers le couchant « et la quatrième vers le nord. Des trois portes tournées « à l'ouest, la principale a 18 palmes de haut et 12 de « large; les deux autres ont 7 palmes de haut et 5 de « large. La porte qui regarde le nord est haute de « 10 palmes et large de 7. Mais aujourd'hui toutes ces « portes sont murées, et pour entrer dans l'édifice on a « rompu la muraille en un autre endroit. Cet édifice était « un temple païen, comme le prouvent et sa forme et la « statue qui l'ornait; en outre, on y voit des fragments de « colonnes en marbre nuancé vert et blanc, une sorte « d'ophite, à mon avis, fragments qui sont épars aux « alentours. Il faut ajouter qu'à l'intérieur on a recueilli « trois petites inscriptions, qui sont les suivantes :

SAT · AVG · SAC	S D S	S A S
LABIENVS·PV	L · SVLLIVS	SEX · VALERIVS
DENS CAECI	FIRMVLVS	FESTVS
LIANVS C · V	SACERDOS D·S·	SACERDOS
V·S·L·A	V S L A	V·S·L·A·

« On en peut conclure que le temple était dédié à « Saturne, d'autant plus qu'outre le texte des dédicaces, « au-dessus de la seconde, est sculptée la tête du dieu... « Enfin, à une petite distance du temple, on a retrouvé « une pierre de grande dimension, mais dont l'épaisseur

Digitized by Google

« n'était pas supérieure à un doigt; quand on voulut la « sortir de terre, elle se brisa en menus morceaux; j'ai vu « beaucoup de ces débris, ils portaient des lettres sur les « deux faces. Sur l'un d'eux, on lit IMP CAES, sur un « autre TEMPL... EV.., sur un troisième SAT. Sur cette « pierre, par conséquent, était gravée la dédicace du « temple à Saturne[1]. » Les trois stèles décrites par Pagni furent rapportées par lui à Florence, où elles sont aujourd'hui encore au Musée des Offices; quant aux inscriptions, elles ont été publiées au *Corpus inscriptionum latinarum*[2].

« Voilà donc un temple de Saturne d'une forme très caractéristique, carrée à l'extérieur, rond à l'intérieur. Les colonnes, dont les fragments ont été vus par Pagni, soutenaient sans doute à l'intérieur la coupole à ciel ouvert et elles étaient disposées suivant une circonférence. Quant aux dimensions indiquées, il en est une au moins qui peut se comparer avec celles du monument similaire de Carthage : 24 pas correspondent assez bien à 25 mètres. Les deux édifices auront donc eu non seulement la même forme, mais un côté sensiblement égal. Nous croyons que de telles analogies autorisent à penser, avec Falbe, Davis et Beulé, que le monument de Carthage était un temple; puisque, d'autre part, l'édifice de la Mohammedia était consacré à Saturne, il pourrait en être de même du monument de Carthage. Mais, si nous revenons à l'hypothèse de Davis, on voudra bien reconnaître que nous y arrivons par une autre voie.

« Aussi bien d'autres indices viennent corroborer cette première conclusion. Dans le voisinage du temple de Carthage, Davis a recueilli une inscription punique qui n'est autre qu'un fragment de tarif de sacrifices[3]; au même endroit, un autre fragment de tarif identique a été trouvé

1. J. Toutain, *De Saturni dei in Africa romana cultu*, p. 83 et suiv.; cf. R. Cagnat et P. Gauckler, *Les temples païens*, p. 88-89.
2. T. VIII, 871-873.
3. *C. inscr. semitic.*, 1re partie, n° 167; « *discovered in the vicinity of the temple of Saturn* », dit Davis, *Carthage and her remains*, p. 296.

Digitized by Google

par le R. P. Delattre; enfin un troisième fragment analogue, très peu important et découvert à Carthage sans que l'on connaisse exactement le lieu de la découverte, paraît appartenir à la même pierre[1]. Un tarif de sacrifices ne peut guère avoir été gravé que dans un sanctuaire; le monument, aux abords duquel les débris d'un tel document ont été recueillis, était donc un temple. Bien que le texte de ce tarif soit très mutilé, il est permis de croire qu'il s'agit ici du culte de Baal, comme dans l'inscription analogue de Marseille.

« Une trouvaille plus récente, mais non moins importante, nous paraît également devoir être rapprochée de l'édifice que nous étudions. En 1899, Gauckler découvrit, au-dessous d'une maison du IVe siècle ap. J.-C., une pièce souterraine murée remplie d'images de divinités païennes et d'objets relatifs aux cultes païens. Parmi ces derniers, il faut citer une tête votive de taureau en marbre blanc, portant entre ses cornes un croissant et une inscription dédiée à Saturne. Tout près de cet ex-voto furent ramassés plusieurs bétyles en granit. Cette pièce souterraine et murée est sans aucun doute une cachette où les païens entassèrent des images et des ex-voto, pour les soustraire à la destruction. Mais il est peu vraisemblable que ces images et ces ex-voto y aient été apportés de bien loin. Le temple de Saturne, d'où provient la tête de taureau en marbre blanc et d'où proviennent peut-être aussi les bétyles en granit, ne pouvait pas être très éloigné du point où cette cachette a été retrouvée. Or, la maison sous laquelle ladite cachette était dissimulée était tout à fait voisine de la pente sud-est du plateau de l'Odéon[2]; son emplacement est donc exactement au-dessous de celui du monument circulaire.

1. *C. inscr. semitic.*, 1re partie, nos 167 et 168; le no 168 a été trouvé par le R. P. Delattre, « *haud procul a loco qui in Falbii ichnographia no 70 notatur* ».

2. Entre la grande tranchée Vernaz creusée en 1885 et la nécropole punique de Douïmès explorée par le R. P. Delattre (*Bulletin archéologique du Comité*, 1899, p. CLIX).

Digitized by Google

« Il est temps de résumer les faits groupés dans cette étude : 1° un édifice, de forme et d'aspect général analogues à l'édifice circulaire de Carthage, a été vu et décrit au XVII^e^ siècle près de la Mohammedia : c'était, sans aucun doute possible, un temple consacré à Saturne; 2° aux alentours même de l'édifice de Carthage ont été recueillis deux fragments de tarifs de sacrifices, qui semblent avoir appartenu au même document, et un troisième débris dont la connexité avec les deux autres est moins certaine; 3° dans le voisinage de ce même édifice, du moins à une distance qui peut être considérée comme courte dans une cité aussi vaste que Carthage, les païens, lors du triomphe du christianisme, cachèrent des images et des ex-voto, parmi lesquels plusieurs objets provenaient d'un temple de Saturne, évidemment tout proche.

« Ces faits nous permettent-ils d'affirmer que le monument circulaire était un temple de Saturne? Nous n'irons pas jusque-là. Ils semblent au moins démontrer que c'était un édifice religieux. Si, comme Beulé l'a nettement indiqué, les ruines encore visibles vers 1860 étaient les ruines d'un édifice romain, cet édifice avait été construit sur l'emplacement d'un sanctuaire punique, puisque l'on y a recueilli des textes puniques d'un caractère religieux. La divinité adorée en ce lieu était donc une de celles que Carthage romaine avait héritée de Carthage punique. Pour demeurer sur un terrain solide, nous ne pouvons aller plus loin. Mais il nous a paru intéressant de poser de nouveau le problème du temple circulaire fouillé par Davis, en mettant en lumière certains faits qui avaient échappé à nos prédécesseurs. »

Séance du 29 Décembre.

Présidence de M. P. Girard, président.

Ouvrages offerts :

Marcel Reymond (1849-1914). Grenoble, 1915, in-8°, 1 pl.
Reymond (M.). *La cathédrale de Reims.* Paris, 1914, in-8°.

Digitized by Google

M. le comte Durrieu, membre résidant, signale une très intéressante vue de Paris au xv^e^ siècle, que présente une des miniatures du manuscrit des *Chroniques* de Froissart exécuté entre les années 1469 et 1475 pour le Grand bâtard de Bourgogne, conservé à la bibliothèque de Breslau.

« Cette miniature représente l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris; elle est l'œuvre de Philippe de Majerolle, artiste qui paraît avoir été originaire de l'Angoumois. »

Digitized by Google

LISTE DES PÉRIODIQUES

REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ

EN 1915[1].

FRANCE.

AIN. — *Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain. Annales*, 47e année, 1914, janvier-juin; 48e année, 1915, janvier-juin. Bourg.

ALPES-MARITIMES. — *Nice historique*, 17e année, n° 11-12, 1914; 18e année, nos 1-2, 1915. Nice.

AUBE. — *Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. Mémoires*, t. LXXVIII, 1914. Troyes.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — *Société archéologique de Provence. Bulletin*, 1914, n° 20. Marseille.

CALVADOS. — *Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Mémoires*, 1913, 1914. Caen.

Société des Antiquaires de Normandie. Bulletin. T. XXIX, 1913-1914. Caen.

CANTAL. — *Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne. Revue de la Haute-Auvergne*, 16e année, 1914, nos 2-3. Aurillac.

1. Le format des publications n'est indiqué que s'il est différent de l'in-8e.

Digitized by Google

Charente. — *Société archéologique et historique de la Charente. Bulletin et Mémoires.* 1914, 6e série, t. V. Angoulême, 1915.

Société des archives historiques. Revue de Saintonge et d'Aunis, t. XXXIV, nos 4-6, 1914; t. XXXV, 1915. Saintes.

Cher. — *Société historique, littéraire et scientifique du Cher. Mémoires*, 1914, 4e série, t. XXVIII. Bourges-Paris.

Société photographique du Centre. Bulletin, t. I-II. *Revue photographique, artistique et documentaire du Centre*. T. I, 1909-1913; t. II, nos 13-15, 1914. Bourges.

Corrèze. — *Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. XXXVI, 1914. Brive.

Creuse. — *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. Mémoires.* T. XIX, 1913-1915. Guéret.

Deux-Sèvres. — *Société historique et scientifique des Deux-Sèvres. Mémoires*, 10e année, 1914. Niort.

Dordogne. — *Société historique et archéologique du Périgord. Bulletin*, t. XLI, n° 6, 1914; t. XLII, nos 1-5, 1915. Périgueux.

Doubs. — *Société d'émulation du Doubs. Mémoires*, 8e série, t. VIII, 1913. Besançon, 1914.

Drôme. — *Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. Bulletin*, t. XLVIII, n° 191, 1914; t. XLIX, nos 192-194, 1915. Valence.

Eure. — *Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. Recueil des travaux*, 7e série, t. II, 1914. Évreux, 1915.

Eure-et-Loir. — *Société dunoise. Bulletin*, nos 176-180, 1914-1915, janvier. Châteaudun.

Digitized by Google

GARD. — *Société scientifique et littéraire d'Alais. Mémoires et comptes-rendus*, 1913-1914. Alais, 1914.

Académie de Nîmes. Mémoires, 7e série, t. XXXV, 1912. Nîmes.

GARONNE (HAUTE-). — *Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. Mémoires*, 11e série, t. II. Toulouse, 1914.

HÉRAULT. — *Académie des sciences et lettres de Montpellier. Bulletin mensuel*, 1913, nos 8-12; 1915. Montpellier.

INDRE-ET-LOIRE. — *Société archéologique de Touraine*. T. XIX, 1914. Tours, 1914-1915.

LANDES. — *Société de Borda. Bulletin trimestriel*, t. XXXVIII, no 4, 1914; t. XXXIX, no 1, 1915. Dax.

LOIR-ET-CHER. — *Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. Bulletin*, t. LIII, 1914. Vendôme.

LOIRET. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin*, t. XVII, nos 206-207, 1914. *Mémoires*, t. XXXIV, 1915. Orléans-Paris.

MAINE-ET-LOIRE. — *Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Mémoires*, 5e série, t. XVII, 1914. Angers.

NIÈVRE. — *Société nivernaise des lettres, sciences et arts. Bulletin*, t. XXV, no 2, 1915. Nevers-Paris.

SAÔNE-ET-LOIRE. — *Académie de Mâcon. Annales*, 3e série, t. XVIII, 1913. Mâcon.

SAVOIE (HAUTE-). — *Société florimontaine d'Annecy. Revue savoisienne*, t. LV, no 4, 1914; t. LVI, nos 1-3, 1915. Annecy.

SAVOIE. — *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Mémoires et documents*, t. LV, 1914. Chambéry.

Digitized by Google

SEINE. — *Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année* 1914, juillet-décembre; 1915, janvier-juin. Paris.

Association pour l'encouragement des études grecques. Revue des études grecques, t. XXVII, nos 123-125, 1914; t. XXVIII, nos 126-127, 1915, janvier-juin. Paris.

Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques, publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée... par R. de Lasteyrie et A. Vidier. T. VI, nos 1-2. Paris, 1914, in-4°.

Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. — Paris. Bibliothèque de l'Institut. Collection Godefroy, par F. Gebelin, 1914. — *Paris*, t. II, 1914. — *Départements*, t. XLV, 1915. Paris.

Comité des travaux historiques et scientifiques. — Bulletin archéologique, 1914, n° 2. Paris, 1915. — *Bulletin de géographie historique et descriptive*, t. XXIX, 1914. Paris, 1915.

La Correspondance historique et archéologique, t. XXI, n° 3, 1914. Paris.

École française d'Athènes. Bulletin de correspondance hellénique, t. XXXVIII, nos 7-10, juillet-décembre 1914. Paris, 1915.

Journal des Savants, 1914, nos 7-12, juillet-décembre; 1915, nos 1-9, janvier-septembre. Paris, in-4°.

Pro Alesia. Nouv. série, nos 1-3, 1914-1915. Paris.

Société d'anthropologie de Paris. Bulletins et mémoires, 1914, nos 1-3. Paris.

Société de l'histoire de France. Annuaire-Bulletin, 1914, t. LI. Paris.

Société française de numismatique. Procès-verbaux des séances de 1914.

Digitized by Google

Ville de Paris. Commission du Vieux-Paris. Séances de février-juillet, 1914. In-4°.

SEINE-ET-MARNE. — *Société historique et archéologique du Gâtinais. Annales*, 1914-1915. Fontainebleau.

SEINE-INFÉRIEURE. — *Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. Bulletin*, t. XVI, n° 3, 1915. Rouen.

SOMME. — *Société des Antiquaires de Picardie. Bulletin trimestriel*, 1914, nos 2-4; 1915, nos 1-2. Amiens.

TARN-ET-GARONNE. — *Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin.* T. XLIII et XLIV, 1913-1914. Montauban.

VAUCLUSE. — *Académie de Vaucluse. Mémoires*, 1914, nos 3-4; 1915, nos 1-2. Avignon.

VIENNE. — *Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin*, 1914; 1915, nos 1-3. — *Mémoires*, t. VII-VIII, 1913-1915. Poitiers, 2 vol.

YONNE. — *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Bulletin*, t. LXVIII, 1914. Auxerre, 1915, 2 vol.

Société archéologique de Sens. Bulletin. T. XXVII, 1912. Sens, 1913.

ALGÉRIE. — *Société historique algérienne. Revue africaine.* 58e année, n° 293, 1914, n° 2. Alger.

Société de géographie et d'archéologie d'Oran. Bulletin trimestriel, t. XXXIV, n° 140, 1914, sept.-déc.; t. XXXV, nos 141-142, 1915, janv.-juin. Oran.

TUNISIE. — *Institut de Carthage. Revue tunisienne*, t. XXII, nos 108-113, 1915, janvier-octobre. Tunis.

Société archéologique de Sousse. 9e-11e année, 1911-1913, n° 16. Sousse, 1915.

Digitized by Google

DANEMARK.

COPENHAGUE. — *Aarboeger for nordisk oldkyndighed og historie, udgivne af det kongelige nordiske oldskriftselskab*, 1914.

ESPAGNE.

MADRID. — *Boletin de la Real Academia de la Historia*, t. LXVI, nos 1-4, 6; t. LXVII; 1915.

Boletin de la Societad española de excursiones, t. XXII, nos 3-4, 1914; t. XXIII, nos 1, 3-4, 1915.

Revista de archivos, bibliotecas y museos, 3e série, t. XIX, 1915.

VALLADOLID. — *Boletin de la Societad castellana de excursiones*, t. XII, n° 144, déc. 1914; t. XIII, nos 146-147, 149, 152, 154-156, 1915.

ÉTATS-UNIS.

BALTIMORE. — *John Hopkins University. Studies in historical and political science*, séries 32, nos 2-3, 1914; 33, nos 1-3, 1915.

CHICAGO. — *The Chicago Academy of Sciences. Bulletin*, t. III, nos 6-10, juillet 1911-avril 1913; t. IV, nos 1-2, avril-mai 1913.

NORWOOD. — *Archaeological institute of America. American journal of Archaeology*, 2e série, t. XVIII, n° 4, 1914; t. XIX, n° 3, 1915.

PHILADELPHIE. — *American philosophical Society. Proceedings*, t. LIII, nos 213-215, 1914; nos 216-218, 1915.

WASHINGTON. — *Smithsonian Institution. Bureau of American ethnology. Bulletins* 46 et 58, 1914, 1915. —

Digitized by Google

Report on the progress and condition of the U. S. National Museum for the year 1913-1914, 1915. — *Smithsonian report* 1913 : publications 2300, 2303-2305, 1915; for 1914 : 2345-2351, 1915.

WORCESTER. — *Proceedings of the American Antiquarian Society at the semi-annual meeting held in Boston*, 1914, 21 oct. : nouv. série, t. XXIV, 2e partie; 1915, 14 avril : t. XXV, 1re partie.

GRANDE-BRETAGNE.

CAMBRIDGE. — *Cambridge antiquarian Society. Proceedings*, nos 66-67, 1915. — *Octavo publications*, no 47, 1915.

ÉDIMBOURG. — *Royal Society of Edimburg. Proceedings*. T. XXXV, 1915. — *Transactions*, t. L, 2e partie, 1915.

Society of Antiquaries of Scotland. Proceedings, t. XLVIII, 1914. — *Session*, 1913-1914, t. XXXIV, 1914.

JERSEY. — *Société jersiaise. 40e bulletin annuel*, 1915, in-4°. — *Journal de J. Chevalier*, 9e fasc. et table des matières, 1914, in-4°; *Actes des états de l'île de Jersey, sept. 1790-1792*, 1914, in-4°.

LONDRES. — *Society of Antiquaries of London. Proceedings*. 5e série, vol. XXVI, 1913-1914. — *Archaeologia*, t. LXXV, 1914, in-4°.

GRÈCE.

ATHÈNES. — *Mitteilungen des k. deutschen archaeologischen Instituts. Athenische Abteilung*, t. XXXIX, 1914.

ITALIE.

BOLOGNE. — *R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. Atti e memorie*, série 4, t. IV, nos 5-6, 1914; t. V, nos 1-3, 1915.

Digitized by Google

CATANE. — *Società di storia patria per la Sicilia orientale. Archivio storico*, t. X, n° 2, 1914.

FLORENCE. — *Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle publicazioni italiane ricevute per diritto di stampa*, 1914, table; 1915.

GÊNES. — *Societa ligure di storia patria. Atti*, t. XLV, 1914; t. XLVI, n° 2, 1915.

ROME. — *Mitteilungen des k. deutschen archaeologischen Instituts. Roemische Abteilung*, t. XXIX, nos 3-4, 1914.

Studi romani. Rivista di archeologia e storia, t. II, nos 4-5, 1914.

TURIN. — *R. Accademia delle scienze di Torino. Atti*, t. XLIX, nos 8-14, 1913-1914; t. L, 1914-1915. — *Memorie*, 2e série, t. LXIV, 1914. — *Osservazioni meteorologische*, 1913, 1914.

PAYS-BAS.

LEEUWARDEN. — *Friesch genootschap van Geschied-oudheid-en-Taalkunde. De Vrije Fries. Tijdschrift*, t. XXIII, 1915.

RUSSIE.

EKATERINBOURG. — *Société ouralienne des amis des sciences naturelles*, t. XXXVI, nos 6-7, 1915, in-4°.

SUÈDE.

GÖTEBORG. — *Eranos. Acta philologica suecana*, t. XIV, n° 2, 1914.

STOCKHOLM. — *Kungl. Vitterhets historie och antikuitets Akademien. Antiquarisk Tidskrift for Sverige*, t. XX, n° 1; t. XXI, n° 1. — *Fornwännen*, t. IX, 1914. — TYNNEL (L.), *Skanes medeltida dopfuntar*, 2e-3e parties, 1914-1915, in-4°.

Digitized by Google

SUISSE.

BALE. — *Historische und antiquarische Gesellschaft zu Basel. Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, t. XIII, n° 2; t. XIV, n° 1.

GENÈVE. — *Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. IV, n° 1, 1914.

STANS. — *Historischer Verein der fünf Orte. Mitteilungen. Der Geschitsfreund*, t. LXX, 1915.

ZURICH. — *Antiquarische Gesellschaft in Zurich. Mitteilungen*, t. XXVIII, n° 1 : *J. Stampfer, Golschmied, medailleur u. Stempelschneider von Zurich (1505-1579)*, par E. Hahn, 1915, in-4°.

Schweizerisches Landesmuseum. Anzeiger für schweizerische Altertumskunde, nouv. série, t. XVI, n° 4, 1914; t. XVII, 1915. — 23e *rapport annuel*, 1914.

Digitized by Google

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

P. 21, l. 10; p. 51, l. 34; p. 178, l. 25, et p. 179, l. 1, *au lieu de :* Esboulard, *lisez :* Esdouhard.

P. 21, l. 10, *au lieu de :* à Beaune, *lisez :* au château de Puligny, par Puligny-Montrachet.

P. 179, l. 10, *au lieu de :* bordure, *lisez :* broderie.

P. 181, l. 2, *au lieu de :* P. Girard, président, *lisez :* E. Lefèvre-Pontalis, 1er vice-président.

Digitized by Google

TABLES

DU

BULLETIN DE 1915

I.

Index par noms d'auteurs.

Pages

BABELON (Ernest), M. R. Observations . . . 180, 205
BATIFFOL (Mgr Pierre), M. R. Notice nécrologique sur Ch.-E. Ruelle 69
— Reçoit les félicitations du président 96
— Oracles de l'Apollon de Claros 149
— Notes de A.-P.-M. Gilbert, ancien membre de la Société, sur l'histoire de Notre-Dame de 1802 à 1804 203
— Texte de S. Augustin relatif au canon de la messe 207
— Les *leopardi* mentionnés par une épître de S. Ignace 210
— Observations. 179, 292
BAYE (le baron Joseph DE), M. R. Hommage d'une de ses brochures. 205
BEGOUËN (le comte), A. C. N. 96
— Grotte préhistorique de Montesquieu-Avantès . 200
BILLIARD (Raymond), A. C. N. Reçoit les félicitations du président 96
BLANCHET (Adrien), M. R. Élu membre de la Commission des *Mettensia* 292
— Élu membre de la Commission des fonds . . . 292

Digitized by Google

Bonnard (Léon), A. C. N. Reçoit les félicitations du président 96
Buttin (Charles), A. C. N. Le rachat des éperons aux XIVe et XVe siècles 222

Cagnat (René), M. R. Inscription de Djemila. . . 196
— Mosaïque de Cheïkh-Zouède 204
— Inscriptions relatives au légat de Numidie A. Julius Piso 238
— Étude de M. L. Châtelain sur l'inscription de l'arc de triomphe de Volubilis 260
— Observations. 104, 163
Carton (le Dr Louis), A. C. N. Hommage de ses ouvrages 242
Chapot (Victor), M. R. 96
— Bas-reliefs de l'autel du Capitole de Djemila . . 190
— Verre peint d'une catacombe romaine 246
Châtelain (Louis), A. C. N. L'inscription de l'arc de triomphe de Volubilis 260
— Inscriptions du Maroc exposées à Casablanca . 292
Chénon (Émile), M. R. Rapport sur une candidature. 223
— Les abréviations *R* ou *Rc* et *Ob* dans les actes du moyen âge. 116
— Testaments du règne de Charles VI. 132
— Lettre de remercîments de M. le marquis de Vogüé au nom de la Croix-Rouge française . . . 176
— Quittance relative à la rédaction des Coutumes de France 194
— Deux inscriptions de Levroux et de Maubranches. 230
— Élu trésorier. 292
— Cimetière gallo-romain découvert au front par M. P. Gautier. 295
— Fausse monnaie de Henri II trouvée à Chavin . 296
— Observations. 176, 182, 201, 205, 307
Collignon (Maxime), M. R. Élu membre de la Commission des *Mettensia* 292
Courtot (l'intendant général), A. C. N. Son éloge funèbre. 90

Digitized by Google

Déchelette (Joseph), A. C. N. Son éloge funèbre . 94
Delaborde (le comte François), M. R. Reçoit les condoléances de la Société pour la mort de son fils 250
— Du sens du mot « haubert » dans un vers de Philippe Mousket 308
— Observations. 222
Delattre (le R. P. Alfred-Louis), A. C. N. Inscription chrétienne de Carthage 114
— Sceaux de plomb byzantins de Carthage . 122, 151
— Nouvelle basilique découverte à Carthage. . . 258
Demaison (Louis), A. C. N. Vase de verre de Fraillicourt 206
— Sculptures de la cathédrale de Reims restaurée aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles 215
Deschamps (Paul), A. C. N. 96
Des Forts (Philippe), A. C. N. Reçoit les félicitations du président 96
Dimier (Louis), A. C. N. Hommage d'un de ses ouvrages 221
— Dessin flamand de la bibliothèque de Wolfenbüttel. 271
— Observations. 116, 164, 165
Douais (Mgr Célestin), A. C. N. Sa mort 164
Dufour (A.), A. C. N. Son éloge funèbre 90
Durand-Gréville (Émile-Alix), A. C. N. Son éloge funèbre. 89
Durrieu (le comte Paul), M. R. La publication des *Très riches Heures du duc de Berry*. 97
— Vue de Paris dans les *Chroniques* de Froissart de Breslau. 317
— Observations. 300, 307

Enlart (Camille), M. R. Bombardement des cathédrales de Reims et de Soissons 148
— Bombardement de la cathédrale de Soissons et d'une église de Calais 177
— Élu 1^er^ vice-président 292
Espérandieu (le commandant Émile), A. C. N. Reçoit les félicitations du président 95

Digitized by Google

— Inscriptions de Trèves. 186
Espinas (Georges), M. R. Élu bibliothécaire-archiviste 292
Eude (Émile), A. C. N. La poésie satirique *Le pèlerin passant* 104

Fage (René), A. C. N. Le rite de la plantation du clou. 208
— Observations. 116
Fréville de Lorme (Robert de), A. C. N. Son éloge funèbre. 93
Fromageot (Paul), A. C. N. Son éloge funèbre . . 91

Galle (Léon), A. C. N. Son éloge funèbre . . . 92
Gérin-Ricard (Henry de), A. C. N. Hommage d'un de ses ouvrages 206
Girard (Paul), M. R. Vase peint de Pistoxénos du Musée de Schwerin 179
— Reçoit l'expression de la sympathie de la Société à l'occasion de la blessure de son fils . . 181, 201
— Éloge funèbre de M. N. Valois 269
— Élu membre de la Commission des fonds . . . 292
Gobillot (René), A. C. N. 96
Gramont (le comte Sanche de), A. C. N. . . . 96
Guerlin (Robert), A. C. N. Son éloge funèbre . . 88

Héron de Villefosse (Antoine), M. H. Hommages d'ouvrages du baron J. de Baye, 205; de M. H. de Gérin-Ricard 206
— Rapport sur une candidature 128
— Reçoit les remercîments du président 96
— Inscriptions de Néris 107
— Inscription chrétienne de Carthage signalée par le P. Delattre. 114
— Douille en bronze du Musée de Nîmes 128
— Mobilier d'une sépulture de Martigues. . . . 131
— Inscriptions de Trèves communiquées par le commandant Espérandieu 186
— Dépose sur le bureau le 3e fascicule du *Bulletin* de 1914 201

Digitized by Google

— Renseignements transmis par M. Demaison sur le vase de verre de Fraillicourt 206
— A propos des puits funéraires 252
— Nouvelle basilique de Carthage fouillée par le P. Delattre 258
— Groupe divin gallo-romain conservé à Jully . . 259
— Bas-relief gallo-romain représentant Mercure trouvé à Paris 278
— Élu membre de la Commission des impressions . 292
— Inscriptions du Maroc signalées par M. L. Châtelain 292
— Observations. 104

Lafaye (Georges), M. R. Hommage du 50e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* 202
— Bas-relief en os représentant une scène de chasse dans un amphithéâtre 124
— L'élevage des huîtres dans l'antiquité 218
— Élu membre de la Commission des fonds . . . 292
Lauer (Philippe), M. R. Élu membre de la Commission des impressions 292
Leblond (le Dr Victor), A. C. N. Reçoit les félicitations du président 96
Lefèvre (Louis-Eugène), A. C. N. Les Sept églises d'Asie sur la tapisserie de l'*Apocalypse* d'Angers. 179
Lefèvre-Pontalis (Eugène), M. R. Élu président. . 292
— Observations. 116
Loisne (le comte Auguste Menche de), M. R. Hommages d'ouvrages de M. O. Roger . . . 209, 212
— Statue de Jeanne de Boulogne, seconde femme du duc de Berry 119
— Portrait de Maximilien de Longueval au Musée de Lille. 139
— Gemmes et anneaux recueillis aux environs d'Aire-sur-la-Lys. 159
— Bombardement d'Arras 250
Lorin (Félix), A. C. N. 96

Digitized by Google

Mâle (Émile), M. R. Élu secrétaire 292
Mareuse (Edgar), A. C. N. Fouilles des arènes de la rue Monge. 164
— A.-P.-M. Gilbert, ancien membre de la Société . 204
Marquet de Vasselot (Jean-J.), M. R. Hommage d'un ouvrage de M. L. Dimier 221
— Reçoit les remercîments du président 97
— Sur une brochure de M. Paul Clemen 115
— Sauvegarde des œuvres d'art de la cathédrale de Soissons 149
— Coupe d'orfèvrerie de travail allemand . . . 164
Martha (Joseph), M. R. Observations . . . 132, 205
Martin (Henry), M. R. Reçoit les remercîments du président 97
— Rapport sur la situation financière de la Société. 242
— Élu 2e vice-président 292
Martroye (François), A. C. N. Sur un passage de l'Édit de Milan 105
— Date d'une lettre de S. Augustin 166
— Corps de l'armée romaine portant des noms d'animaux. 211
— Lettres de S. Augustin relatives à l'affaire de Faventius 223
— Mesures prises par Constantin contre la *superstitio* 280
— Observations. 308
Mély (Fernand de), M. R. Noms d'artistes de la fin du moyen âge. 301
— Du sens de l'abréviation oꝺ 305
Menjot d'Elbenne (le vicomte Samuel), A. C. N. Reçoit les félicitations du président 96
Merlin (Alfred), A. C. N. Plombs chrétiens de Carthage. 276, 300
— Plomb et pastille de verre découverts à Carthage. 307
Michel (Robert André-), A. C. N. Son éloge funèbre. 93
— Hommage d'un de ses ouvrages. 201
Michon (Étienne), M. R. Hommages d'ouvrages de M. R. André-Michel, 201 ; de M. le Dr L. Carton. 242

Digitized by Google

— Le *modius* de Punte-Puñide (Espagne). . 104, 163
— Trésor gallo-romain du Pouzin 123
— Nouvelles mosaïques des *scholae* d'Ostie . . . 152
— Miroirs en verre doublés de plomb provenant d'Ostie 156
— Buste d'une prêtresse du *Metroon* du Pirée . . 176
— Dépose sur le bureau le 4e fascicule du *Bulletin* de 1914 221
— Dépose sur le bureau le 1er fascicule du *Bulletin* de 1915 250
— Élu membre de la Commission des impressions . 292
— Dépose sur le bureau le 2e fascicule du *Bulletin* de 1915 308
Monceaux (Paul), M. R. Sceaux de plomb byzantins de Carthage signalés par le P. Delattre. . 122, 151
— Plomb et pastille de verre de Carthage signalés par M. Merlin. 276, 300, 307
— Observations. 292

Omont (Henri), M. R. Élu membre de la Commission des *Mettensia* 292
— Observations. 116

Pallu de Lessert (A. Clément), M. R. Mémoire sur l'histoire de la Société 132
— Observations. 276, 307
Paris (Pierre), A. C. N. Reçoit les félicitations du président 96
Perrot (Georges), M. H. Son éloge funèbre . . . 86
Prinet (Max), M. R. Sceau de Richard, archevêque de Bourges 168
— Armoiries à « brisures parlantes » 182
— Sceaux de la collection Charvet à la Bibliothèque nationale 207
— Origine des armes « palées » 299
Prou (Maurice), M. R. Fragment de *pelvis* trouvé à Néris 100
— Dieu à la roue, statuette trouvée à Néris . . . 101

Digitized by Google

— Tête d'enfant en bronze trouvée à Néris . . . 104
— Plaque commémorative de la pose de la première pierre du monastère de Saint-Saëns, communiquée par M. L. de Vesly 151
— Note de M. Héron de Villefosse relative aux puits funéraires 252
— Élu membre de la Commission des impressions . 292
— Observations 104, 114, 132, 163
Puig (Joseph), A. C. N. 96

Régnier (Louis), A. C. N. Reçoit les félicitations du président 96
Rey (Auguste), A. C. N. Sa mort 271
Reymond (Marcel), A. C. N. Son éloge funèbre . . 91
Roger (Octave), A. C. N. 223
— Hommages de ses ouvrages 209, 212
Roosval (Johnny), A. C. É. 96
Roy (Maurice), M. R. La vie et l'œuvre du Rosso . 164

Serbat (Louis), M. R. 96
Strombon (Sixten), A. C. É. 128

Thiollier (Félix), A. C. N. Son éloge funèbre . . 89
Thiollier (Noël), A. C. N. 96
Tillet (Jules), A. C. N. 96
Toutain (Jules), M. R. Inscriptions mentionnant l'oracle d'Apollon de Claros 141
— Le rôle des Germains dans la campagne de César contre Vercingétorix 181
— La plantation du clou dans l'antiquité 205
— Monnaies découvertes à Alesia 213
— Vase d'Alesia représentant le supplice de Prométhée 214
— Le culte des Portes dans l'antiquité 272
— Le prétendu culte d'Adonis dans l'Afrique romaine 296
— Edifice circulaire de Carthage 309
— Observations. 151, 260

Digitized by Google

Valois (Noël), M. R. Discours prononcé en quittant la présidence 84
— Observations. 222
— Sa mort et son éloge funèbre. 269
Vernet (Marcel), A. C. N. Son éloge funèbre. . . 88
Vesly (Léon de), A. C. N. Plaque commémorative de la pose de la première pierre du monastère de Saint-Saëns en 1652. 151
Villenoisy (François de), A. C. N. Observations . 124
Vitry (Paul), M. R. Élu secrétaire-adjoint . . . 292
— Observations. 165
Vogüé (le marquis de), M. H. Lettre de remercîments au nom de la Croix-Rouge française 176

Weiss (André), A. C. N. Reçoit les félicitations du président 95

Zeiller (Jacques), A. C. N. Reçoit les félicitations du président 96

II.

Index géographique.

Achulla (Tunisie), 154.
Afrique, 125, 153, 158, 228, 229, 294, 295, 296.
Aholla, 154.
Aïn-Tounga (Tunisie), 299.
Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), 159.
Alesia, 181, 213, 214, 215.
Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), 214.
Alger, 246.
Allemagne, 99, 100.
Amiens, *Cathédrale*, 133, 135.
Amsterdam, 302.
Anchialos, 143, 144.
Angers, 179.
Angleterre, 141.
Angoulême, 73.
Antibes (Alpes-Maritimes), 295.
Antinoë, 157.
Anvers, 302, 303, 304.
Aquilée, 158.
Arezzo (Italie), 131.
Argyruntum, 157.
Arles, 129.

Digitized by Google

Arras, 250, 252; *Cathédrale*, 133.
Arsch-Zara (Tunisie), 155.
Asie, 191.
Asie Mineure, 158.
Athènes, 177, 275.
Augsbourg, 164.
Avignon, 201, 202.

Bagaï (Algérie), 155.
Bastogne (Belgique), 189.
Bechater (Tunisie), 296, 297, 299.
Belgique, 115.
Besançon, 214.
Bithynie, 107.
Bizerte (Tunisie), 153, 296.
Bois-le-Duc (Belgique), 302.
Borcovicium, 142, 143, 144, 147.
Bordeaux, 295.
Bordj Adria (Tunisie), 153.
Bou Khac Khac (Maroc), 293.
Boulenois, 195.
Bourges, 168, 169, 171, 172, 173, 174, 175; *Cathédrale*, 120; *Musée du Berry*, 119; *Sainte-Chapelle*, 119, 120.
Bouvines (Nord), 257.
Breslau, 305, 317.
Bretagne, 143, 148.
Bruges, 302, 303, 304.
Bruxelles, 302; *Musée*, 189.
Bruyères (Seine-et-Oise), 133.
Bucquoy (Pas-de-Calais), 140.

Calais (Pas-de-Calais), 177.
Campanie, 221.
Carnuntum, 158.
Carthage, 114, 122, 151, 153, 154, 167, 168, 258, 259, 276, 296, 300, 308, 309, 311, 314, 316.
Casablanca (Maroc), 293.
Castra Regina, 158.
Cervetri (Italie), 179.
Châlons-sur-Marne, 85.
Chamborant (Manche), 137.
Chantilly (Oise), *Musée Condé*, 97, 98, 99, 100.
Chapelaude (La) (Allier), 169, 170, 171, 172, 173, 175, 176.
Charf el Aqab (Maroc), 293.
Chartronges (Seine-et-Marne), 252.
Châtelet (Le) (Haute-Marne), 102.
Chaulnes (Somme), 135.
Chaumont-en-Bassigny (Haute-Marne), 195.
Chavin (Indre), 296.
Cheikh-Zouède (Égypte), 204.
Chester, 190.
Chios, 219.
Claros, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150.
Clermont-Ferrand, 101.
Clèves (Allemagne), 158.
Colophon, 143, 145, 146.
Côme, 275.
Comtat-Venaissin, 202.
Constantine, 141.
Constantinople, 280, 281, 285.
Conz (Allemagne), 187.
Copenhague, *Glyptothèque Ny-Carlsberg*, 177.
Corbeil, *Église Notre-Dame*, 134.

Digitized by Google

Cordoue, 272, 275.
Corduba, 275, 276.
Corinium, 142, 143, 144, 147.
Coulommiers, 138.
Cuicul, 142, 143, 147, 190, 196, 239.

Dalmatie, 141, 143, 148, 157.
Dijon, 181.
Djemila (Algérie), 190, 192, 196, 198, 199, 239.
Dombes (Les), 214.
Douai, 303.
Dougga (Tunisie), 124, 127.
Dourdan (Seine-et-Oise), 100.

Égypte, 158.
El-Outaïa (Algérie), 239.
Espagne, 212, 294.
Étampes 100.
Étrurie, 275.
Europe, 125.

Ferrières (Seine-et-Marne), 133.
Feyen (Allemagne), 187.
Fliessem (Allemagne), 189.
France, 84, 85, 100.
Fraillicourt (Ardennes), 206, 246.
Fulda (Allemagne), 164.

Gand, 301, 303, 304.
Gaule, 71, 72, 131, 158, 211, 248, 252.
Gênes, 98.
Germanie, 158, 182.
Grèce, 176.
Gummi, 154.

Hadrumète, 154.
Henchir Srira (Tunisie), 299.
Hippo Diarrhytus, 153, 154, 296, 297.
Hippone, 166, 167, 168, 224.
Hispellum, 289.

Ince (Angleterre), 215.
Italie, 158, 182, 211, 257.

Jully (Saône-et-Loire), 260.

Kef (Le) (Tunisie), 274, 275.
Kertsch, 157.
Khamissa, 246.
Khanguet-el-Hadjaj (Tunisie), 125, 127, 297, 298, 299.
Ksar-Faraon (Maroc), 260, 261.

Lambèse (Algérie), 199, 200, 238, 239.
Landouzy-la-Ville (Aisne), 102.
Langres (Haute-Marne), 275.
Laumes (Les) (Côte-d'Or), 181.
Lesbos, 219.
Levroux (Indre), 230, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238.
Lezoux (Puy-de-Dôme), 102, 103, 104.
Leyde, 233, 235.
Lille, 302; *Musée*, 139.
Londres, 98.
Longueval (Somme), 140.
Louvain, 115, 116.
Lucrin (Lac), 219.
Lunel (Hérault), 129.
Lusignan (Vienne), 100.

Digitized by Google

Majeroux (Belgique), 189.
Marseille, 295.
Martigues (Bouches-du-Rhône), 131.
Maubranches (Cher), 230, 232, 235, 236, 237, 238.
Maurétanie, 155.
Mehun-sur-Yèvre (Cher), 100, 195.
Mersch (Luxembourg), 189.
Milet, 150.
Misua, 153, 154.
Mohammedia (Tunisie), 312, 314, 316.
Mons, 141.
Montesquieu-Avantès (Ariège), 200.
Morin (Le), 85.
Morinie, 159.
Moyland (Allemagne), 158.
Munich, *Bibliothèque*, 257.
Musluvium, 153, 154.
Mycènes, 275.

Narbonnaise, 182.
Neferis, 297.
Néris (Allier), 100, 101, 102, 103, 104, 107, 108, 110, 111, 113, 114.
Nevers, 260.
Nicomédie, 107.
Nîmes, *Maison carrée*, 129; *Musée archéologique*, 129, 131.
Norique, 158.
Noviodunum, 157.
Numidie, 143, 144, 148, 198, 200.

Oran, 140.
Ostie, 153, 154, 155, 156, 158.
Ouchak (Phrygie), 158.
Ourcq (L'), 85.

Pannonie, 158.
Paris, 278, 279, 280, 317; *Archives nationales*, 168, 169, 171, 173, 174, 175, 176, 185; *Arènes*, 164; *Bibliothèque nationale*, 116, 183, 184, 185, 186, 207, 302; *Collection de Clercq*, 157; *Église des Cordeliers*, 165; *Église des Jacobins*, 132; *Église Saint-André-des-Arts*, 134; *Église Sainte-Geneviève*, 134; *Église Saint-Séverin*, 136; *Musée Carnavalet*, 279, 280; *Musée d'Ennery*, 157; *Musée du Louvre*, 121, 123, 157, 164, 165, 176, 184, 191; *Musée du Trocadéro*, 121; *Notre-Dame*, 85, 100, 135, 203, 204; *Parlement*, 132; *Sainte-Chapelle*, 100.
Pays-Bas, 141.
Phisita, 296.
Pirée (Le), 177.
Pisita, 297.
Plessis-lès-Tours (Indre-et-Loire), 195.
Poetovio, 157.
Poissy (Seine-et-Oise), 121.
Poitiers, *Palais de Justice*, 121.
Pommern (Allemagne), 189.
Pompéi, 188.
Pont (Le), 107.
Pontaubert (Yonne), 136.
Porto, 154, 156.

Digitized by Google

Porto-Torres (Sardaigne), 154.
Pouzin (Le) (Ardèche), 123.
Punte-Puñide (Espagne), 163.

Rahon (Jura), 207.
Reims, 86; *Musée archéologique*, 85; *Cathédrale*, 85, 115, 148, 149, 215, 216.
Rhétie, 158.
Rhodes, 219.
Rhône (Le), 129.
Rome, 110, 153, 156, 208, 209, 210, 287; *Arc de Septime-Sévère*, 269; *Forum de Trajan*, 191; *Musée de Latran*, 191.
Rouen, *Musée des antiquités*, 151.
Russie, 158.

Sabrata, 154.
Saint-Denis, 173.
Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), *Musée des antiquités nationales*, 102.
Saint-Quentin, 123.
Saint-Saëns (Seine-Inférieure), 151.
Saint-Sulpice-sur-Tarn (Tarn), 119.
Salakta (Tunisie), 154.
Saumur, 100.
Schwerin, 179.
Sedan, 214.
Selekta (Tunisie), 154.
Sens, 168, 172, 175.
Sicca Veneria, 274, 276.
Sidi-Daoud (Tunisie), 153.
Sidi-Rehane (Algérie), 153.
Sliven (Turquie), 142, 143.
Sofia, 158.
Soissons, 177; *Cathédrale*, 149.
Spello, 289.
Starigrad (Autriche), 157.
Sullectum, 154, 155.
Syène (Égypte), 274, 275.
Syrie, 157, 192, 210.

Tanger, 293, 295.
Ternes (Creuse), 137.
Thapsus, 154.
Thérouanne (Pas-de-Calais), 159.
Thisita, 296.
Thrace, 141, 143, 147, 148, 158.
Thubursicum Numidarum, 168.
Thugga, 110, 124, 299.
Tibre (Le), 256.
Toulouse, 295.
Tournai, 141, 303.
Tournus (Saône-et-Loire), 302.
Tours, 196.
Trébizonde, 157.
Trèves, 186, 187, 189.
Troyes, 195.
Tunis, *Musée du Bardo*, 124, 158, 276.
Turin, 246.
Turris, 154.

Usilla, 154.

Vaux-Vraucourt (Pas-de-Calais), 140.
Vérone, 275.
Vesontio, 212.

Digitized by Google

Vichy (Allier), 102, 103.
Volubilis, 260, 261.
Welsbillig (Allemagne), 189.
Wolfenbüttel (Allemagne), 271.
Worms (Allemagne), 190.

III.

Index des illustrations.

1. Statuette du dieu à la roue. Terre cuite trouvée à Néris. 101
2. Statuette du dieu à la roue. Terre cuite trouvée à Néris. 103
3. Fragment de bas-relief sur os trouvé à Dougga. Musée du Bardo à Tunis 124
4. Bronze trouvé dans le Rhône à Arles. Musée archéologique de Nîmes 129
5. Bagues provenant des environs d'Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) 161
6. Sceau des archevêques de Bourges (XI^e^-XII^e^ s.). Musée des Archives nationales 169
7. Bas-reliefs de l'autel du Capitole de Djemila. . 192

IV.

Renseignements généraux.

Bureau de la Société pour 1915. 5
Membres honoraires 7
Correspondants étrangers honoraires 9
Membres résidants. 10
Associés correspondants nationaux, classés par départements 16
Associés correspondants nationaux résidant à l'étranger 42
Associés correspondants étrangers. 43

Digitized by Google

Associés correspondants nationaux et étrangers, classés par ordre alphabétique 48
Sociétés savantes avec lesquelles la Société est en correspondance 59
Bibliothèques recevant les publications de la Société. 68
Notice nécrologique sur Ch.-É. Ruelle 69
Discours de M. N. Valois, président sortant . . . 84
Souscription de la Société au Secours national. 97, 132, 244, 245
Souscription de la Société au Comité de la Croix-Rouge. 97, 176, 244, 245
Protestation de la Société royale du Canada contre les crimes allemands 217
Rapport sur la situation financière de la Société . 242
Souscription de la Société à l'emprunt national. 296, 301
Renouvellement du bureau et des commissions pour l'année 1916 292
Liste des périodiques reçus par la Société en 1915. 318
Additions et corrections 327
Index par noms d'auteurs 328
Index géographique 336
Index des illustrations. 341
Renseignements généraux 341

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google